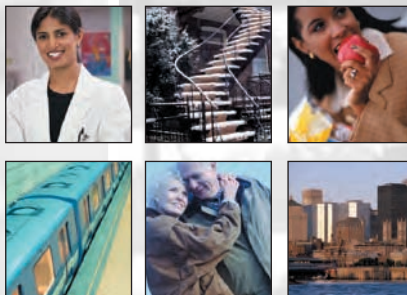




La santé en actions

Plan montréalais d'amélioration de la santé et du bien-être

2003-2006



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
DE MONTRÉAL-CENTRE

Le **Plan montréalais d'amélioration de la santé et du bien-être 2003-2006**, « **La santé en actions** », est une production du Service des communications – Direction de l'information et de la planification de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre.

Note : Dans ce texte, le masculin est pris dans son sens générique et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Rédaction

Louis Côté

Directeur de l'information et de la planification

Collaboration à la rédaction

Loraine Desjardins

Michèle Bérubé

Hélène Perrault

Coordination de l'édition

Hélène Perrault

Collaboration à l'édition

Ginette Hudon

Lise Latourelle

Louis Morency

Graphisme

www.farleydw.com

Conception de la page couverture

Cossette communication-marketing

© Régie régionale de la santé et des services sociaux
de Montréal-Centre, 2003

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2003

ISBN 2-89510-134-5

Ce document est disponible

► aux services documentaires de la Régie régionale
de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre
Téléphone : (514) 286-5604

► sur le site Web de la Régie régionale
de Montréal-Centre :

www.santemontreal.qc.ca



Plan montréalais d'amélioration de la santé et du bien-être

2003–2006

Septembre 2003



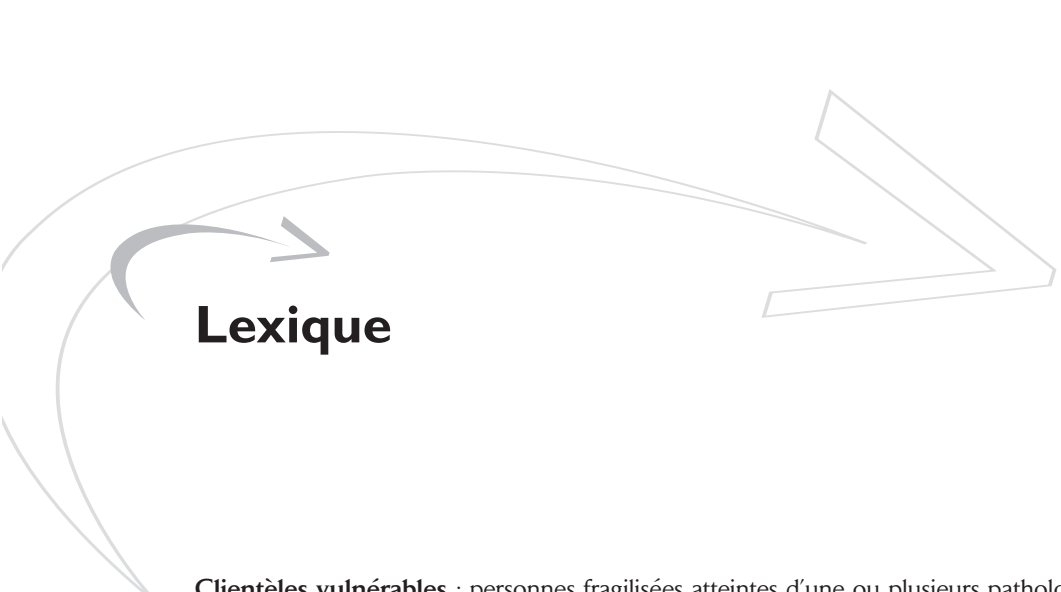
Table des matières

Lexique	9
1. MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	11
2. FAITS SAILLANTS DE LA CONSULTATION	13
3. MISSION, ENGAGEMENTS ET PRINCIPES DIRECTEURS DANS UNE PÉRIODE DE TRANSITION	19
4. LA RÉGION DE MONTRÉAL	23
4.1 Montréal en 2002	23
4.2 Nos partenaires régionaux	26
4.3 Les acteurs du réseau montréalais des services de santé et des services sociaux	29
4.4 Un aperçu des services	34
4.5 Les médecins et le personnel	35
5. PRIORITÉS MONTRÉALAISES 2003-2006	37
5.1 Réduire l'impact des inégalités sociales sur la santé par des actions efficaces de prévention	37
5.2 Apporter, en partenariat, des solutions adaptées aux problématiques sociales montréalaises	44
5.2.1 Jeunesse	45
5.2.2 Problèmes sociaux montréalais	52
5.2.3 Alcoolisme et toxicomanie	55
5.3 Développer un réseau de services de première ligne tissé serré autour des groupes de médecine de famille (GMF)	57
5.3.1 Planter 29 groupes de médecine de famille (GMF) d'ici 2006	57
5.3.2 Offrir, dans tous les CLSC, des services de base uniformes et accessibles 7 jours par semaine pour un total de 80 heures	58
5.4 Assurer l'accès aux services médicaux et hospitaliers à l'intérieur des délais recommandés	59
5.4.1 Services d'urgence	59
5.4.2 Assurer l'accès aux services médicaux spécialisés à l'intérieur des délais cliniquement recommandés	63
5.4.3 Plan d'organisation des services médicaux spécialisés et mise sur pied de réseaux universitaires intégrés en santé	64
5.5 Développer des programmes et des réseaux de services intégrés à l'intention des clientèles vulnérables	67
5.5.1 Réseau de services intégrés pour les personnes âgées en perte d'autonomie	71
5.5.2 Réseau de services intégrés pour les personnes atteintes de maladies chroniques évolutives	81
5.5.3 Réseau de services intégrés en oncologie et en soins palliatifs	84
5.5.4 Réseau de services intégrés pour les personnes vivant avec le VIH-SIDA et les personnes à risque d'être infectées	86

5.5.5 Réseaux de services intégrés pour les adultes ayant des problèmes de santé mentale	89
5.5.6 Réseau de services intégrés pour les personnes présentant un trouble envahissant du développement	94
5.6 Élaborer des plans d'action dans quatre secteurs prioritaires	97
5.6.1 Services destinés aux personnes âgées en perte d'autonomie	97
5.6.2 Services en déficience physique	98
5.6.3 Services en déficience intellectuelle	101
5.6.4 Services en périnatalité	102
5.7 Intégration des besoins des femmes à la planification régionale des différents continuums de soins et de services	106
5.8 Synthèse des ressources additionnelles requises	108
6. ACTION INTERSECTORIELLE, INTÉGRATION DES SERVICES ET APPROCHE TERRITORIALE	109
6.1 Plan d'action montréalais en santé publique et découpages territoriaux municipaux, scolaires et sociosanitaires	110
6.2 Intégration et coordination des services de santé et des services sociaux et découpages territoriaux	117
6.2.1 Continuum des services en santé physique	120
6.2.2 Continuum des services aux personnes âgées en perte d'autonomie	123
6.2.3 Sectorisation des services spécialisés : une multitude de découpages	126
6.2.4 Des voies de solution	129
7. DÉFIS DE GESTION 2003-2006	135
7.1 Implanter de nouveaux outils de gestion orientés vers l'atteinte de résultats mesurés à partir d'objectifs préalablement fixés, la transparence et l'imputabilité	136
7.1.1 Les ententes de gestion avec les établissements	139
7.1.2 Évaluer pour s'améliorer	141
7.2 S'assurer de la disponibilité et de la mobilisation des médecins	148
7.2.1 Les médecins généralistes	148
7.2.2 Les médecins spécialistes	153
7.3 S'assurer de la disponibilité et de la mobilisation de la main-d'œuvre	159
7.3.1 Se doter d'un plan de main-d'œuvre intégré	160
7.3.2 Réviser l'organisation du travail	161
7.3.3 Assurer la relève des cadres	163
7.3.4 Attirer une nouvelle main-d'œuvre	165
7.3.5 Soutenir le développement des compétences	168
7.3.6 Accroître la stabilité du personnel et le mieux-être au travail	169
7.3.7 Mobiliser la main-d'œuvre	172
7.3.8 Accompagner le changement et soutenir le développement organisationnel	172
7.4 Rendre accessible les systèmes et les technologies de l'information nécessaires au travail en réseau des professionnels et à une gestion basée sur des données probantes	175
7.4.1 Informatiser 29 groupes de médecine de famille (GMF)	176
7.4.2 Assurer le déploiement d'un système d'information clinique dans les grands centres hospitaliers	177
7.4.3 Doter le réseau d'accès rapide aux services diagnostiques des outils informationnels requis	177
7.4.4 Assurer le déploiement, en version électronique, de la Demande de services interétablissements (DSIE), des Avis de naissance (ADN) et de l'Outil d'évaluation multiclientèle (OEMC)	178



7.4.5 Généraliser l'implantation d'un système d'information sur les urgences (SIURGE) dans tous les hôpitaux ayant une salle d'urgence	179
7.4.6 Initier et compléter le déploiement des systèmes nationaux prioritaires	180
7.4.7 Doter la région d'un Intranet régional	182
7.4.8 Doter la région d'un Carrefour d'information sociosanitaire	183
7.4.9 Faciliter l'application du cadre global de gestion des actifs informationnels – volet sécurité	185
7.4.10 Élaborer une planification stratégique spécifique aux ressources informationnelles; produire et mettre en œuvre le plan d'affaires intégré qui en découle	185
7.4.11 Obtenir les crédits nécessaires au maintien d'actifs et aux investissements identifiés	187
7.5 Maintenir et renforcer les partenariats stratégiques au sein de la communauté montréalaise	188
7.5.1 Le milieu municipal	188
7.5.2 Le milieu de l'éducation	188
7.5.3 Le milieu communautaire	189
7.5.4 Le secteur de l'économie sociale	190
7.5.5 Le secteur privé	191
7.6 Développer une stratégie de financement favorisant une gestion optimale des ressources et la réalisation des priorités d'amélioration de la santé et du bien-être 2003-2006	192
Tableau 1 : Ressources financières additionnelles requises pour réaliser le Plan stratégique 2003-2006 « La santé en actions »	193
Tableau 2 : Ressources financières additionnelles obtenues en 2003-2004	200
8. CONCLUSION	207
9. ANNEXES	209
Annexe 1a - Avis du Forum de la population sur « La santé en actions »	211
Annexe 1b - Avis du Forum de la population sur « La prévention en actions »	214
Annexe 2 - Sommaire des ressources de santé publique (2001-2002) en CLSC et DSP et de l'estimé des besoins (2003-2006) pour chacun des axes du plan d'action régional de santé publique Montréal-Centre	217
Annexe 3 - Projet de démarche-action : arrondissement de Montréal-Nord	219
Annexe 4 - Avis de la Commission médicale régionale	223
Annexe 5 - Extrait de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., c. S-4.2)	225
Annexe 6 - Équipes oncologiques	227
Annexe 7 - Critères de désignation	229
Annexe 8 - Projets en cours de planification avec incidence sur le budget de fonctionnement	235
Annexe 9 - Priorités régionales d'immobilisations 2002-2003	237



Lexique

Clientèles vulnérables : personnes fragilisées atteintes d'une ou plusieurs pathologies, aiguës ou chroniques, souvent débilatantes et évolutives, souvent de façon imprévisible. Il s'agit fréquemment de personnes âgées, mais il peut s'agir également de jeunes personnes. Ces personnes peuvent aussi être atteintes de problèmes cognitifs.

Commission Clair : Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux.

Commission Romanow : Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada.

Heures défavorables : heures de soirée, nuit, fin de semaine et jours fériés.

Ministère : ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Omnipraticiens ETP clinique : Un volume de ETP correspond à la production typique d'un médecin qui dispense des services cliniques à temps complet. Par exemple, la population de Montréal est desservie par 1 747,4 omnipraticiens ETP. Il y a à Montréal 2 190 médecins omnipraticiens.

Panier de services : ensemble des services offerts par des professionnels de la santé œuvrant dans un même point de services.

Patient orphelin : personne qui n'a pas de médecin de famille.

Programme SOC : Programme de soutien aux organismes communautaires. Ce programme a entre autres objectifs d'apporter un soutien financier de base aux organismes communautaires pour la réalisation de leur mission, en complément à la contribution de la communauté.

Ressources intermédiaires : Toute ressource rattachée à un établissement public qui, afin de maintenir ou d'intégrer à la communauté un usager inscrit à ses services, lui procure, par l'entremise de cette ressource, un milieu de vie adapté à ses besoins et lui dispense des services de soutien ou d'assistance requis par sa condition.

Services de première ligne : Porte d'entrée du système de santé, les services de première ligne sont le point de contact de la population avec le réseau de la santé et des services sociaux. Ils comprennent un ensemble de services courants, médicaux et sociaux, qui s'appuient sur une infrastructure légère de moyens diagnostiques et thérapeutiques permettant de résoudre la majorité des préoccupations et problèmes communs, d'ordre social et médical de la population.

Services de deuxième ligne : Ces services, tant sociaux que médicaux, permettent de résoudre les problèmes complexes. Ils comprennent des services d'assistance, de soutien, d'hébergement et un ensemble de services spécialisés qui s'appuient sur une infrastructure adaptée et, pour les services médicaux, une technologie diagnostique et thérapeutique lourde mais répandue.

Services de troisième ligne : Niveau de la médecine ultraspécialisée, ces services s'adressent aux personnes présentant des problèmes très complexes de santé ou dont la prévalence est très faible (concept de rareté).

Zones prioritaires d'intervention : zones identifiées par la Ville de Montréal et le gouvernement, dans le contrat de ville, qualifiées de zones prioritaires d'intervention, qui justifient un effort spécifique et complémentaire de l'État et de la Ville, que ce soit en matière d'aménagement urbain et de logement, d'équipements publics, de développement social, d'éducation et d'emploi.

CAR :	Conférence administrative régionale
CAU :	Centre affilié universitaire
CH :	Centre hospitalier
CHSGS :	Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés
CHSLD :	Centre d'hébergement et de soins de longue durée
CHSP :	Centre hospitalier de soins psychiatriques
CHU :	Centre hospitalier universitaire
CHR :	Centre hospitalier de réadaptation
CIR :	Commission infirmière régionale
CJ :	Centre jeunesse
CLSC :	Centre local de services communautaires
CMDP :	Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
CMR :	Commission médicale régionale
CMUR :	Commission multidisciplinaire régionale
CPEJ :	Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse
CR :	Centre de réadaptation
CRDIM :	Conseil régional de développement de l'île de Montréal
DRMG :	Département régional de médecine générale
DSP :	Directeur des services professionnels
ECG :	Électrocardiogramme
ETP :	Équivalent temps plein
FMOQ :	Fédération des médecins omnipraticiens du Québec
FMSQ :	Fédération des médecins spécialistes du Québec
GMF :	Groupe de médecine de famille
GRIS :	Groupe interdisciplinaire en santé
ICIS :	Institut canadien d'information sur la santé
MPOC :	Maladie pulmonaire obstructive chronique
MSSS :	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OMS :	Organisation mondiale de la santé
PREM :	Plan régional des effectifs médicaux
PROS :	Plan régional d'organisation de services
PROSEM :	Plan régional d'organisation des services et des effectifs médicaux
RTSS :	Réseau de télécommunication sociosanitaire
UMF :	Unité de médecine familiale
VIH :	Virus de l'immunodéficience humaine

I.

Mot du président-directeur général

La publication du Plan montréalais d'amélioration de la santé et du bien-être, « *La santé en actions* », conclut la démarche de planification stratégique menée par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal entre l'automne 2002 et l'automne 2003. Pour la Régie, c'était le troisième exercice du genre et je suis heureux de dire que Montréal dispose, cette fois encore, d'un plan solide, mobilisateur et novateur pour guider le développement de son réseau sociosanitaire au cours des trois prochaines années.

D'abord et avant tout, « *La santé en actions* » tire sa force de l'appui récolté auprès des centaines de personnes et de groupes consultés. Établissements, médecins, professionnels, partenaires, groupes communautaires, citoyens, tous ont été conviés à exprimer leur opinion et à enrichir le projet proposé par la Régie. Le plan stratégique de la Régie est ainsi devenu le plan de tous ceux et celles qui ont à cœur d'améliorer la santé et le bien-être de la population montréalaise.

« *La santé en actions* » aborde les problématiques de santé et de bien-être qui se posent en milieu urbain et dans les métropoles. Plusieurs solutions sont proposées de façon à répondre adéquatement à la diversité des situations et des personnes touchées. Dans la grande majorité des cas, ces solutions passent par un partenariat fort avec les principaux acteurs régionaux montréalais qui, pour la plupart, sont déjà sur le terrain avec nous.

Toute l'architecture du plan de la Régie régionale repose sur les réseaux de services intégrés qui pourraient devenir la pierre angulaire de l'organisation des services. Forte de l'appui du milieu montréalais, cette nouvelle organisation en réseau laisse une large place au leadership et à la complémentarité des professionnels appelés à bâtir et à développer ensemble des liens cliniques fonctionnels au-delà même des établissements.

Bien que novateur et solide face à l'avenir, le plan stratégique de la Régie est ancré dans la réalité. Plusieurs des mesures qu'il contient sont d'ailleurs en cours de réalisation, je pense notamment à la concentration des activités de chirurgies orthopédiques et de la cataracte dans un nombre restreint de sites que nous avons développés afin de créer des centres de production à hauts volumes et diminuer ainsi l'attente des patients.

La situation dans les salles d'urgence commence à donner des signes de répit à la suite de l'application de plusieurs mesures qui toutes concourent à réduire l'encombrement et la durée de séjour dans les salles d'urgence. Déjà, l'intensification des services de maintien à domicile des CLSC, l'achat ponctuel de places de réadaptation et d'hébergement et la rénovation des salles d'urgence qui le nécessitent figurent parmi les mesures les plus prometteuses.

Pour aller encore plus loin avec les mesures de notre plan et assurer la santé et le bien-être des Montréalais et des Montréalaises, nous avons estimé que les besoins financiers de notre proposition se traduisent par un développement récurrent de 388 M\$ d'ici les trois prochaines années. Cette somme correspond d'ailleurs de très près au montant évalué par la Commission Romanow afin de mettre à niveau le système de santé canadien, compte tenu de l'importance de sa population. Ainsi, selon les calculs de la commission, Montréal devrait bénéficier d'une hausse de crédits de 390 M\$.





Enfin, la création des réseaux intégrés de services efficaces, le développement des systèmes d'information fiables de même que le recrutement et la mobilisation de la main-d'œuvre exigeront toute notre attention et notre support au cours des prochaines années. Nous devons être prêts à y consacrer l'énergie et les ressources nécessaires.

Le réseau montréalais de la santé s'est donné un plan, « *La santé en actions* », pour améliorer la santé et le bien-être jusqu'en 2006 et même au-delà. Je suis confiant que nous avons en main les leviers nécessaires et plus encore, de l'imagination et de la volonté pour faire une différence dans les services que nous offrons à la population de Montréal.

Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont fait de notre projet un plan fort et novateur que j'ai le grand plaisir de partager avec vous aujourd'hui.

Le président-directeur général
David Levine



2.

Faits saillants de la consultation

La Régie régionale a entrepris à la fin de l'automne 2002 une démarche visant à doter Montréal d'un nouveau plan stratégique en matière de santé et de bien-être pour la période allant du printemps 2003 au printemps 2006.

Le projet soumis à la consultation, « *La santé en actions* », proposait six priorités pour améliorer l'état de santé et de bien-être de la population montréalaise. Il visait à répondre aux particularités d'une métropole comme Montréal, tout en répondant aux priorités nationales en matière de santé et de services sociaux.

Le plan stratégique proposé intégrait quatre volets :

- ▶ l'organisation des services;
- ▶ la santé publique;
- ▶ l'organisation des services médicaux généraux;
- ▶ l'organisation des services médicaux spécialisés.

Il présentait enfin des propositions visant à relever les défis de gestion auxquels est confronté le réseau montréalais de la santé et des services sociaux.

Avant d'amorcer la consultation régionale sur le projet de plan stratégique 2003-2006, la Régie régionale a diffusé en novembre, décembre et janvier derniers, le bilan du plan stratégique 1998-2002, « *Le défi de l'accès* », et le rapport du directeur de santé publique sur l'état de santé de la population montréalaise, « *La santé urbaine* ». La présentation de ces deux rapports a fait l'objet d'une tournée des sous-régions de Montréal par le président-directeur général de la Régie régionale.

Par la suite, la Régie régionale a réalisé, au cours des mois de février, mars et avril 2003, une vaste consultation auprès de nombreux publics cibles : regroupements d'établissements et d'organismes communautaires, milieu médical, syndicats, associations de cadres, groupes de citoyens et organismes socioéconomiques, directeurs d'établissements et professionnels travaillant en réseau, médecins omnipraticiens et spécialistes, comités d'usagers et ordres professionnels. Ces publics cibles ont été invités à prendre part à des forums interactifs, à des rencontres d'échange et de consultation, à des ateliers thématiques, à des groupes de réflexion, à répondre à des questionnaires et des sondages par téléphone ou par Internet, ou encore à soumettre des avis écrits. La Régie régionale a reçu 99 avis écrits. On retrouve la liste complète des avis et un tableau détaillant les diverses activités de consultation en annexe du document de consultation disponible sur le site de la Régie régionale (www.santemontreal.qc.ca).

De plus, des activités de consultation ont permis de rejoindre plusieurs des principaux partenaires régionaux du réseau sociosanitaire : Ville de Montréal, universités, commissions scolaires, collèges, Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM).



Objectifs de la consultation

La Régie régionale visait ainsi à prendre le pouls du milieu montréalais de la santé de manière à obtenir des rétroactions éclairantes de la part des acteurs et des intervenants de ce milieu représentés par leurs regroupements, ordres professionnels, associations, etc. Il faut ajouter aussi les usagers, par le biais de leurs comités respectifs. En un mot, une participation de toutes les parties du système de santé montréalais.

La consultation au sujet du Plan stratégique 2003-2006 visait en outre à mobiliser l'ensemble du réseau montréalais autour des actions à mener pour améliorer l'état de santé de la population de la métropole et pour favoriser l'accès aux services de santé et aux services sociaux.

Les résultats de cette démarche de consultation auront permis à la Régie régionale de faire une lecture précise de la vision des groupes consultés et de réviser le plan stratégique à la lumière des propositions et des commentaires formulés.

Une consultation populaire

Les activités d'information et de consultation prévues étaient nombreuses et diversifiées. Les audiences publiques qui devaient se tenir en avril ont été annulées. Compte tenu de l'arrivée d'un nouveau gouvernement au pouvoir, la Régie régionale n'a pas jugé approprié de maintenir cette activité. Malgré cela, nous pouvons affirmer que la consultation a été très courue, le nombre d'inscriptions dépassant fortement les objectifs fixés pour chaque activité. Ce succès constitue un signe éloquent du grand intérêt que soulèvent le réseau de la santé et des services sociaux, ainsi que l'organisation des soins de santé, et ce, autant chez les citoyens que chez les acteurs et les intervenants. La période de dépôt des avis sur les propositions soumises à la consultation a été précédée d'une période d'information. À titre d'exemple, 2500 exemplaires du document de consultation ont été distribués, et la mise en ligne des documents d'information sur le site Web de la Régie régionale, le 4 mars 2003, a généré 4054 visites et 14 225 commandes d'impression. De plus, le président-directeur général de la Régie a présenté le projet de plan stratégique lors de rencontres d'information et d'échange aux principaux organismes consultés : regroupements d'établissements, regroupements d'organismes communautaires, syndicats, universités, commissions scolaires et CRDIM. Enfin, le projet a fait l'objet d'une présentation aux équipes éditoriales de *La Presse*, de la *Gazette* et du *Devoir*.

Cette participation très importante nous a apporté plus de 1000 pages de commentaires et suggestions. Notons que plusieurs organismes provenant du milieu communautaire ont exprimé leur mécontentement quant aux délais trop courts, selon eux, et quant à la difficulté qu'ils ont eue à obtenir la documentation dans certains cas.

Priorités montréalaises 2003-2006

De façon générale, les priorités proposées reçoivent un accueil favorable dans plusieurs milieux. L'éditorial du 6 mars de la *Gazette* intitulé « De bonnes idées sur la santé » illustre cette tendance :

« ... Levine et son groupe, par exemple, ont suggéré de mettre sur pied un réseau d'accès rapide... Ceci semble être une bonne idée, même qu'on aurait dû l'avoir déjà. Pour réduire les délais d'attente, Levine suggère d'autres mesures que nous aimons. Il veut centraliser certaines procédures chirurgicales dans quelques-uns des plus petits hôpitaux non universitaires comme l'Hôpital St. Mary et le Centre hospitalier de Lachine... »

... Tout ceci fait du sens comme plusieurs des autres idées du plan mis de l'avant par Levine. »



La *Gazette*, comme *La Presse*, est préoccupée par le défi de gestion que pose la pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs clés du réseau.

Ce point est partagé par plusieurs acteurs dont :

La Conférence régionale de l'Association des hôpitaux du Québec :

« ... Les membres de la Conférence régionale souscrivent dans l'ensemble aux orientations proposées dans le Plan 2003-2006.

...Cependant, bien que certains investissements semblent être au rendez-vous, nous croyons que les contraintes apportées par la pénurie des ressources humaines (infirmières et médecins et autres professionnels), ainsi que les immenses besoins en ressources matérielles, informationnelles et financières risquent fortement d'en contrecarrer la mise en œuvre sinon d'en retarder la réalisation. »

Pour ce qui est de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont :

« ... Comme partenaires du réseau de santé montréalais, nous souscrivons entièrement aux six grandes priorités montréalaises présentées. Nous sommes donc solidaires à la réalisation de ces priorités et croyons que les résultats escomptés permettront une amélioration significative des services adaptés aux besoins grandissants d'une population vieillissante et aux besoins de clientèles vulnérables. »

Les centres de réadaptation en déficience intellectuelle :

« ... En ce sens, les centres de réadaptation en déficience intellectuelle de Montréal veulent souligner la pertinence des six grandes priorités que la Régie régionale de Montréal-Centre propose de retenir et considèrent que la Régie régionale s'adresse aux principales questions relatives à l'organisation et à la dispensation des services de santé et des services sociaux dans la région. »

La Commission infirmière régionale :

« ... D'entrée de jeu, la CIR adhère aux priorités du plan d'action et félicite la RRM pour ce travail colossal. »

La Commission multidisciplinaire régionale :

« ...De façon générale, les membres sont plutôt en accord avec le plan proposé. »

D'autre part, le projet de plan stratégique mis de l'avant est critiqué dans ses fondements mêmes par le milieu communautaire :

Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) :

« ... Parmi les postulats à la base de l'analyse de la Régie, on retrouve ceux prônés par le gouvernement du Québec qui a choisi de répondre aux impératifs néolibéraux imposés par la Banque mondiale, l'OCDE, et autres lieux de pouvoirs économiques mondiaux. Les six stratégies néolibérales prônées par la Banque mondiale en 1997 pour démanteler les services publics (le défaut de ressources, la déréglementation, la décentralisation, la tarification, la privatisation et la communautarisation) sont en effet appliquées presque religieusement tant par le MSSS que par la Régie régionale...

... L'imposition de paramètres d'action du haut vers le bas, le découpage administratif de l'action des organismes communautaires autonomes par territoire de CLSC, et leur inscription dans des plans locaux d'organisation des services sont donc des affronts au respect de l'autonomie des organismes communautaires autonomes. »



Plusieurs avis émanant du milieu syndical expriment des inquiétudes quant à une privatisation accrue de la livraison des services.

L'Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec (APTMQ) :

« ... Advenant le cas où la Régie régionale de Montréal-Centre opte pour transférer au secteur privé les services diagnostiques de laboratoire, nous en concluons que les lobbys de l'entreprise privée auront eu préséance auprès des décideurs et cela, possiblement depuis déjà quelques années. Chose certaine, l'APTMQ ne participerait pas à une telle démarche, mais en dénoncera plutôt les impacts négatifs pour la population payeur de taxes...

... Si l'objectif véritable de la Régie régionale est d'améliorer l'accès aux services diagnostiques pour les soins de 1^{ère} ligne et ce, au meilleur coût possible, le seul choix possible pour ce faire est d'améliorer à partir des bases existantes présentement et qui ont largement fait leur preuve en terme de coût et d'accessibilité. À cette démarche, l'APTMQ collaborera... »

Le Conseil central de la CSN :

« ... De toute évidence, en ciblant les « clientèles vulnérables » en santé physique on s'apprête à alourdir la première ligne de façon considérable en développant une approche privée des services et en proposant la création de groupes de médecine familiale... »

La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec :

« ... Les six priorités énoncées dans le plan triennal 2003-2006 nous apparaissent incontournables puisqu'elles tentent de cerner et de répondre aux besoins en santé d'une population urbaine et diversifiée. En l'occurrence, les points 1 et 2 du chapitre 5 semblent englober et tenir compte des réalités montréalaises qui ont un impact majeur sur la santé et sur l'offre de services...

... En effet, les problématiques sociales telles que la jeunesse en difficulté, la violence, la prostitution, l'itinérance, le logement social, le jeu pathologique, l'alcoolisme et la toxicomanie doivent être prises de front et abordées en partenariat afin de créer une synergie mobilisatrice...

... Afin que les services diagnostiques soient rapidement accessibles en première ligne, la Régie prévoit de négocier des achats de services avec des laboratoires privés, des cliniques de radiologie (document de consultation, p. 38)...

... Qu'arrivera-t-il des services de laboratoires et de radiologie une fois ce plan triennal expiré ou lors d'un changement de gouvernement ? Une fois que le secteur privé aura développé et créé la dépendance du réseau public, assisterons-nous à une hausse des prix pour l'achat de ces services ? Cette proposition nous semble correspondre à une privatisation passive du système de santé et des services sociaux. »

Le Forum de la population :

Dans le cadre de son mandat qui lui est attribué conformément à la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le Forum de la population s'est prononcé sur la planification stratégique proposée par la Régie régionale de Montréal.

« Globalement, les membres du Forum se sont dits en accord avec la planification stratégique 2003-2006. Pour l'ensemble des membres, les deux plans proposés par la Régie régionale, soit le Plan montréalais d'amélioration de la santé et du bien-être : « La santé en actions » et le Plan d'action montréalais en santé publique : « La prévention en actions » doivent



guider l'action gouvernementale aussi bien sur le plan de la prévention que sur celui de la prestation de services.

Pour les membres du Forum, il est fondamental que les options retenues soient mises en place de façon souple, adaptée aux réalités des différents milieux (quartiers, arrondissements, etc.) et aux différentes clientèles ciblées concernées. Par ailleurs, l'expérimentation de solutions par le biais de projets pilotes permettrait de valider les approches préconisées et de les adapter, lorsque nécessaire, afin de répondre aux besoins et aux attentes de la population. »

Pour prendre connaissance de l'ensemble des recommandations du Forum de la population sur « *La santé en actions* » et « *La prévention en actions* », veuillez vous référer aux annexes 1a et 1b.

Faits saillants de la consultation

Au terme de l'ensemble des activités de consultation, un rapport de consultation a été produit. Dans un premier temps, pour chaque activité de consultation et pour chaque avis écrit, des fiches synthèses mettant en relief les convergences, les divergences et les nouveautés en rapport avec les priorités du plan ont été produites. Cette information a constitué la base de la synthèse générale qu'est le rapport de consultation, un document qui met en perspective, par priorité, les opinions, idées et propositions soumises à la Régie régionale. Le rapport de consultation, de même que tous les avis écrits, sont disponibles sur le site Web de la Régie (www.santemontreal.qc.ca).

En conclusion

Le Plan montréalais d'amélioration de la santé et du bien-être porte sur la période 2003-2006 et s'articule autour de six priorités montréalaises.

Le projet révisé s'est enrichi de dix principes directeurs qui, dans la lignée de nos engagements, rendent compte de la manière dont la Régie régionale entend s'acquitter de sa mission et terminer son mandat.

Les principales modifications apportées au plan à la suite de la consultation concernent :

- ▶ l'objectif d'implanter 29 GMF au lieu de 58 d'ici 2006;
- ▶ une révision importante des services aux personnes âgées en perte d'autonomie et l'élaboration d'un plan d'action d'ici avril 2004;
- ▶ l'élaboration et l'adoption, d'ici avril 2004, d'un plan régional de lutte contre le cancer;
- ▶ l'intégration des interventions auprès des personnes suicidaires par l'ajout d'actions additionnelles.

Pour réaliser le plan stratégique 2003-2006 et atteindre les objectifs visés, nous aurons besoin, d'ici 2005-2006, d'une somme récurrente additionnelle de 388 M\$ sur une base annuelle.

De plus, des dépenses non récurrentes de 97,4 M\$ devront être effectuées sur 3 ans à même les crédits régionaux et les développements à venir. Du côté des investissements, les besoins spécifiquement reliés à la réalisation des priorités 2003-2006 sont estimés à 163,5 M\$, notamment pour la rénovation des salles d'urgence, l'installation des GMF, l'informatisation des urgences et le déploiement d'outils électroniques supportant les réseaux de services intégrés.

Par rapport à la proposition initiale, les éléments suivants ont été modifiés :

- ▶ la cible quant au nombre de GMF à implanter en trois ans a été réduite de 58 à 29, faisant passer les développements récurrents requis de 34,8 M\$ à 17 M\$ et les immobilisations de 29 M\$ à 14,5 M\$;



- ▶ au lieu de se doter d'un fonds non récurrent de 45 M\$ permettant des ajustements ponctuels à la variation saisonnière de l'achalandage dans les salles d'urgence, il est maintenant prévu de créer un fonds récurrent de 35,3 M\$ qui aura aussi comme mission de pallier l'insuffisance des réseaux de première ligne, d'hébergement et de santé mentale, en attendant les développements à venir dans ces secteurs;
- ▶ ajouter, dans les développements récurrents requis, une somme de 4 M\$ pour la mise sur pied de réseaux de services plus intégrés pour les personnes suicidaires;
- ▶ ajouter 1 M\$ aux ressources requises en matière d'immobilisation pour les maisons de naissance.

L'effet net de ces modifications est de faire passer :

- ▶ les besoins récurrents de 366 M\$ à 388 M\$
- ▶ les besoins non récurrents de 142,4 M\$ à 97,4 M\$
- ▶ les besoins en immobilisations de 177 M\$ à 163,5 M\$.



3.

Mission, engagements et principes directeurs dans une période de transition

LA MISSION

Le réseau montréalais de la santé et des services sociaux comprend plus de 140 établissements, 435 cabinets ou cliniques médicales ainsi que 530 organismes communautaires subventionnés par la Régie. Près de 90 000 personnes y travaillent quotidiennement, dont 3 200 médecins spécialistes, 2 190 omnipraticiens, 18 200 infirmières, 1 200 travailleurs sociaux et 8 000 autres professionnels.

Avec un budget annuel de plus de 4 milliards de dollars, ce réseau complexe et diversifié doit répondre aux besoins tout aussi complexes et diversifiés des Montréalais et des Montréalaises en matière de santé et de services sociaux. En raison de la présence de 4 des grandes universités québécoises et de nombreux établissements à mission universitaire, le réseau montréalais offre également un large éventail de services ultraspécialisés à la population des autres régions du Québec, ainsi que des milieux de formation à une forte proportion des médecins et des professionnels de la santé qui oeuvreront sur l'ensemble du territoire québécois.

Dans ce contexte, le leadership de la Régie de Montréal visera à favoriser l'intégration et la continuité des services, de même que la cohérence des interventions des établissements, des professionnels, des groupes et des organisations participant à l'offre de services à Montréal. La Régie assurera la transition vers les nouveaux modes de gouverne et d'organisation des réseaux qui seront mis sur pied au cours des prochaines années.

ÉNONCÉ DE MISSION

La Régie régionale collaborera à cette réforme en ayant à cœur et en tête l'amélioration de la santé et du bien-être de la population et la prise en compte des particularités de Montréal.

Essentiellement responsable de l'amélioration de la santé et du bien-être des Montréalais et des Montréalaises, la Régie a pour mission de :

- ▶ évaluer l'état de santé et de bien-être de la population;
- ▶ identifier les besoins et définir l'offre de services sur le territoire;
- ▶ initier, guider et participer aux efforts de prévention;
- ▶ assurer l'intégration et la cohérence des services et des soins sur son territoire;
- ▶ faciliter l'accès aux services et la continuité des soins;
- ▶ susciter la participation de la population à la gestion du réseau;
- ▶ soutenir et coordonner le développement des réseaux universitaires dans les différents volets de leur mission;
- ▶ évaluer et rendre compte de l'impact des interventions sur la santé et le bien-être de la population.



NOS ENGAGEMENTS

Dans la réalisation de sa mission, la Régie régionale s'engage à :

- ▶ favoriser le développement, le renforcement et l'autonomie des individus et des collectivités;
- ▶ agir dans le respect de la population, des membres du réseau et de ses partenaires;
- ▶ travailler de concert avec le réseau et avec ses partenaires;
- ▶ fonder ses décisions sur la recherche de l'équité et du bien collectif;
- ▶ faire preuve de transparence et d'ouverture;
- ▶ valoriser et encourager le développement des compétences des personnes qui oeuvrent au sein du réseau;
- ▶ optimiser l'utilisation des ressources du réseau montréalais;
- ▶ soutenir les efforts d'amélioration et la recherche de l'excellence.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

1. Le respect des personnes et des milieux

La planification et les interventions doivent se faire dans le respect des personnes et de leur autonomie. La dignité et l'intégrité des personnes doivent être respectées en tout temps. Les choix de vie et le potentiel de développement des personnes doivent être reconnus. La planification nécessite aussi la compréhension et le respect des dynamiques locales.

2. La responsabilisation des personnes et des communautés à l'égard de leur santé et de leur bien-être

Les citoyens ont un rôle actif à jouer pour favoriser leur bien-être et maintenir leur santé. Pour s'assurer de la responsabilisation des citoyens à l'égard de leur santé, nous devons rendre l'information pertinente accessible à la population et appuyer cette dernière pour faciliter son implication dans sa communauté et sa collaboration au maintien de sa qualité de vie.

3. L'intégration et la continuité des services

Le citoyen est satisfait des services individuels qu'il reçoit, mais il déplore de faire les frais de la fragmentation et de la confusion du système, ce qui nuit à sa guérison. En effet, il est démontré que des réseaux de services intégrés produisent de meilleurs résultats de santé et de bien-être, des soins plus satisfaisants parce que continus et complets.

Afin d'utiliser de façon optimale les ressources du réseau, de prévenir, guérir et soigner plus efficacement, le plan montréalais mise sur l'intégration et la continuité des services. Pour ce faire, il faut briser les frontières organisationnelles, tisser des liens fonctionnels entre les professionnels des différents établissements et des différentes organisations. La coordination des interdépendances entre des acteurs autonomes transformera la façon de donner les services et permettra d'offrir une réponse satisfaisante aux besoins des personnes.



4. La prévention d'abord et avant tout

L'état de santé de la population montréalaise est représentative des conditions socioéconomiques qui prévalent à Montréal : l'impact des inégalités sociales se voit nettement dans certains quartiers. Nous nous sommes donnés comme premier objectif prioritaire de réduire l'impact de ces inégalités sociales sur la santé par des mesures efficaces de prévention.

5. La suppression de l'écart entre les hommes et les femmes

L'analyse différenciée selon les sexes s'applique dès le début de tout processus de planification. Elle permet de rechercher, d'évaluer et d'élaborer des stratégies tenant compte des différences et visant le redressement des écarts entre les hommes et les femmes; elle permet également de concevoir la mise en œuvre de ces stratégies. Elle demande de prévoir à l'avance les impacts ou les effets différents que pourront avoir les politiques, programmes et projets sur les femmes et les hommes. L'analyse différenciée intervient également au moment de l'évaluation en suggérant de mesurer les résultats en fonction de l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes.

6. Le respect des caractéristiques linguistiques et culturelles de la population

Le respect de la diversité ethnoculturelle et linguistique est une orientation fondamentale de la Régie régionale qui doit rechercher le juste équilibre entre les diverses attentes de la population et les divers droits en jeu dans le contexte des ressources disponibles et des lois et politiques en vigueur. La recherche de cet équilibre est un grand défi que nous pouvons relever en l'abordant dans la sérénité et le respect mutuel.

La Charte de la langue française confère à toute personne le droit de recevoir des services en français dans tous les établissements et de pouvoir travailler en français.

D'autre part, toute personne d'expression anglaise a le droit de recevoir, en langue anglaise, des services de santé et des services sociaux compte tenu des ressources disponibles et dans la mesure où le prévoit un programme d'accès. Ce programme d'accès est l'outil dont dispose la Régie régionale pour assurer le respect de ce droit.

Le respect de la diversité ethnoculturelle de Montréal s'actualise à travers quatre orientations qui guident notre action :

- ▶ mettre en place des programmes et des mesures qui prévoient des approches adaptées aux besoins particuliers des clientèles sur le plan culturel;
- ▶ réduire les barrières et les limites à l'accessibilité en supportant la formation interculturelle, l'information et l'interprétation, notamment en maintenant et en améliorant la banque régionale d'interprètes;
- ▶ développer le partenariat avec les organismes communautaires des communautés ethnoculturelles;
- ▶ développer une meilleure connaissance des communautés ethnoculturelles et promouvoir des recherches centrées sur l'amélioration des pratiques.

7. Le soutien aux clientèles vulnérables

Une attention particulière doit être portée aux besoins de personnes ou de groupes vulnérables de la population, tels les aînés, les personnes handicapées, les personnes aux prises avec des maladies chroniques évolutives, avec des problèmes de santé mentale, etc., qui sont confrontés à des problématiques spécifiques en raison de leur état de santé.



Les interventions auprès de ces groupes et les services offerts doivent viser à développer leurs capacités, à favoriser leur autonomie et à promouvoir leur intégration sociale ainsi que leur participation à la vie de la collectivité.

8. La recherche de solutions à travers les alliances avec le milieu

La Régie régionale et les établissements ne peuvent seuls réussir à améliorer la santé et le bien-être des Montréalais et des Montréalaises. Des stratégies efficaces basées sur une approche globale doivent être mises de l'avant. La réussite passe par la création d'alliances avec les principaux acteurs de la communauté montréalaise, que ce soit dans les secteurs public, privé, communautaire ou de l'économie sociale.

Afin de répondre le mieux possible aux attentes et aux besoins de la population, la Régie régionale développe et entretient des alliances stratégiques avec le milieu en vue d'améliorer la santé des Montréalais et des Montréalaises.

9. La concentration des efforts vers des cibles limitées

L'approche de cibler plutôt que de saupoudrer est reconduite à travers le plan montréalais. Cette orientation permet de mobiliser davantage de ressources vers les objectifs prioritaires. La concentration des efforts et des ressources vers un nombre limité de cibles garantit davantage l'amélioration de la santé et du bien-être des Montréalais et des Montréalaises qu'un saupoudrage sur un trop grand nombre de mesures dont l'inefficacité est connue à l'avance.

10. L'amélioration continue de la qualité

L'amélioration continue de la qualité pour tous demeure un principe de base incontournable. Pour l'ensemble des services, l'amélioration de la qualité est recherchée au plan de la satisfaction de la population, de l'efficacité et de l'impact de la santé et du bien-être.

L'évaluation de la performance repose sur un modèle qui mesure quatre dimensions (efficacité, efficacité, adaptation, pertinence) et qui, de plus, évalue l'équité dans l'accès aux services et dans les résultats de santé et de bien-être en fonction des différents facteurs socioéconomiques.

L'implantation de nouveaux outils de gestion orientés vers l'atteinte de résultats ciblés, la transparence et l'imputabilité supportera l'objectif d'amélioration de l'efficacité du système. L'élaboration et la mise en œuvre d'ententes de gestion entre la Régie et les établissements qui identifieront conjointement les résultats attendus permettront d'évaluer l'atteinte de ces résultats.

De plus, la Régie régionale accentuera sa collaboration avec les organismes d'agrément dans le but d'harmoniser les outils d'évaluation pour faciliter les processus d'amélioration de la qualité dans les établissements.

4.

La région de Montréal

4.1 MONTRÉAL EN 2002

Depuis janvier 2002, l'île de Montréal forme une seule municipalité, Montréal. Celle-ci résulte de la fusion des 29 villes qui constituaient, jusqu'à cette date, la région de Montréal. Avec une population de 1,8 million d'habitants et une superficie de 494 km², la nouvelle ville de Montréal est la plus peuplée du Québec et le plus important pôle économique de la province.

Les francophones forment la majorité de la population (57 %), alors que le quart de la population est anglophone et un peu moins du cinquième est allophone (18 %). Un nombre croissant d'immigrants choisissent de s'installer à Montréal. Selon les données de 2001, plus de 30 000 immigrants – soit près de 80 % des immigrants au Québec – projetaient de s'établir dans la région.

Les 27 arrondissements de l'île de Montréal

N° Arrondissement

- | | |
|--|--|
| 1 Dorval – L'Île Dorval | 17 Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| 2 Mont-Royal | 18 Ahuntsic – Cartierville |
| 3 Kirkland | 19 Rosemont – Petite-Patrie |
| 4 Outremont | 20 Villieray – Saint-Michel – Parc-Extension |
| 5 Westmount | 21 Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce |
| 6 Beaconsfield – Baie-d'Urfé | 22 Plateau Mont-Royal |
| 7 Pointe-Claire | 23 Ville-Marie |
| 8 Anjou | 24 LaSalle |
| 9 Côte-Saint-Luc – Hampstead – Montréal-Ouest | 25 Lachine |
| 10 Dollard-des-Ormeaux – Roxboro | 26 Pierrefonds – Senneville |
| 11 Verdun | 27 L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève – Sainte-Anne-de-Bellevue |
| 12 Saint-Léonard | |
| 13 Saint-Laurent | |
| 14 Montréal-Nord | |
| 15 Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est | |
| 16 Sud-Ouest | |



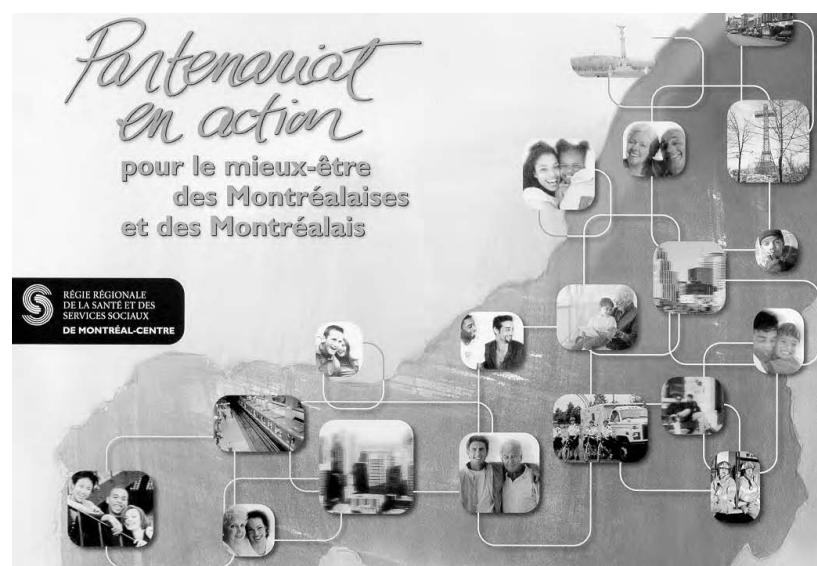


Montréal est aujourd'hui constituée de 27 arrondissements correspondant aux limites des municipalités fusionnées et aux anciens arrondissements de la ville. Si l'on compare les 27 arrondissements de la ville aux 29 territoires de CLSC, seuls trois territoires se superposent parfaitement, soit Montréal-Nord, Saint-Léonard et LaSalle. Ailleurs, l'action du CLSC couvre plus d'un arrondissement, comme à Pierrefonds, ou au contraire, plusieurs CLSC agissent sur le territoire d'un même arrondissement, comme c'est le cas pour Parc-Extension, Villeray et Saint-Michel.

À l'échelle régionale ou à celle des arrondissements, la Ville de Montréal est l'un des principaux partenaires de la Régie régionale, avec qui elle établit de nombreuses et fructueuses ententes de partenariat.

Au sortir du Sommet de Montréal 2002, la Ville de Montréal a lancé des chantiers et identifié des projets à réaliser en priorité. La Régie régionale est interpellée sur plusieurs de ces chantiers.

Les grands dossiers de partenariat avec la Ville de Montréal



1. Violence
2. Itinérance
3. Prostitution
4. Abus et mauvais traitements, agressions sexuelles
5. Promotion et prévention
6. Services de garde à l'enfance
7. Femmes et développement régional
8. Jeunesse et jeunes de la rue
9. Loisirs
10. Décrochage scolaire
11. Aînés de Montréal, Table de concertation
12. Logements sociaux
13. Transport adapté
14. Action intersectorielle et développement social
15. Sécurité alimentaire
16. Mesures d'urgence et sécurité civile : situations de crise, services aux personnes sinistrées, urgences environnementales
17. Qualité de l'air
18. Sols contaminés
19. Qualité de l'eau potable
20. Intoxications
21. Récupération de seringues
22. Accès aux services de santé et entente avec la Société de transport de Montréal (STM)

Liste des chantiers sur lesquels la Régie régionale est interpellée

- > Vaincre la pauvreté
- > L'équité et l'accessibilité
- > Le soutien à la vie de la communauté
- > L'amélioration et le développement de l'habitat
- > Le renforcement du dynamisme culturel, des capacités d'innovation, de création et de savoir
- > Le développement des infrastructures stratégiques de transport
- > La gestion intégrée de l'environnement
- > Une vision intégrée pour un développement urbain durable
- > Un environnement urbain sécuritaire
- > Les sports et les loisirs



De plus, à la suite de la signature du contrat de ville avec le gouvernement du Québec, Montréal est appelée à jouer un rôle accru en matière de développement social et communautaire et de protection de l'environnement dans une perspective de développement durable.

La Régie doit redéfinir son partenariat avec la Ville pour tenir compte de ce nouveau contexte. Montréal compte des quartiers moins attrayants où l'exclusion sociale, l'appauvrissement du milieu et la dégradation de l'habitat se sont installés. Aussi, la Ville de Montréal a identifié certaines zones, qualifiées de zones prioritaires d'intervention, qui justifient un effort spécifique et complémentaire de l'État et de la Ville, que ce soit en matière d'aménagement urbain et de logement, d'équipements publics, de développement social, d'éducation et d'emploi. Une attention particulière devra être portée à ces zones prioritaires d'intervention qui feront l'objet d'une approche d'intervention territoriale multisectorielle et intégrée.

Zones prioritaires d'intervention concertée et de revitalisation urbaine

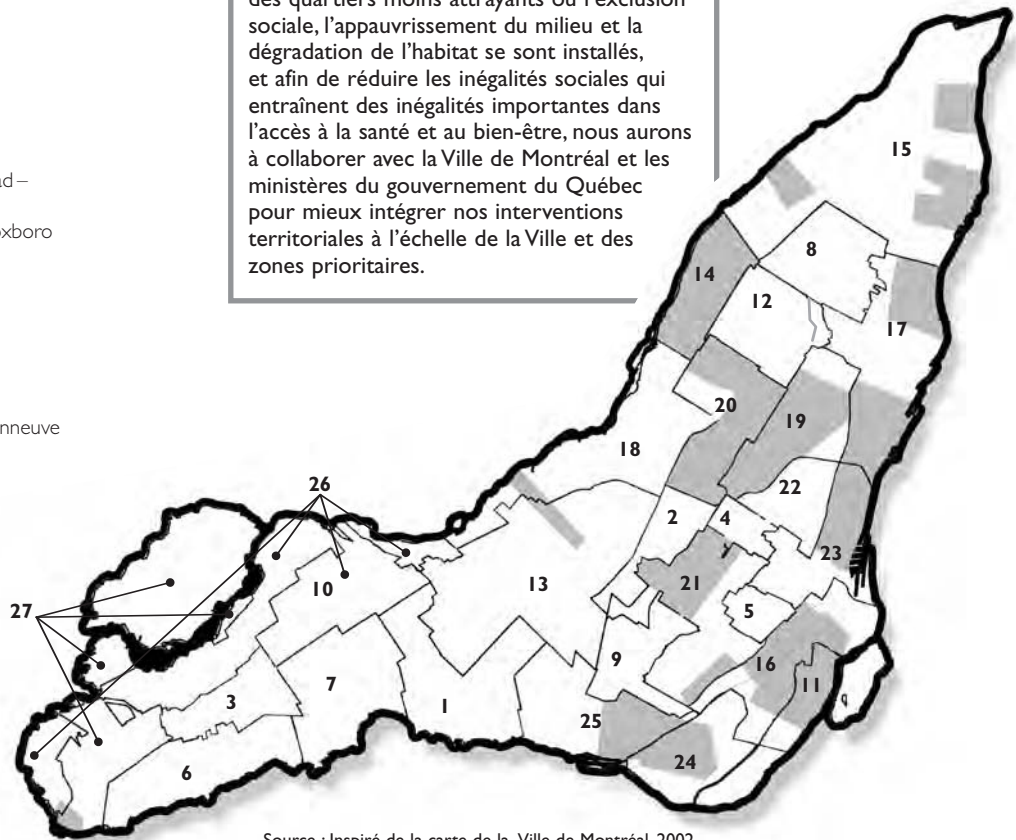
N° Arrondissement

- 1 Dorval – L'Île Dorval
- 2 Mont-Royal
- 3 Kirkland
- 4 Outremont
- 5 Westmount
- 6 Beaconsfield – Baie-d'Urfé
- 7 Pointe-Claire
- 8 Anjou
- 9 Côte-Saint-Luc – Hampstead – Montréal-Ouest
- 10 Dollard-des-Ormeaux – Roxboro
- 11 Verdun
- 12 Saint-Léonard
- 13 Saint-Laurent
- 14 Montréal-Nord
- 15 RDP – PAT – Montréal-Est
- 16 Sud-Ouest
- 17 Mercier – Hochelaga-Maisonneuve
- 18 Ahuntsic – Cartierville
- 19 Rosemont – Petite-Patrie
- 20 Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension
- 21 Côte-des-Neiges – NDG
- 22 Plateau Mont-Royal
- 23 Ville-Marie
- 24 LaSalle
- 25 Lachine
- 26 Pierrefonds – Senneville
- 27 L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève – Sainte-Anne-de-Bellevue

Qu'est-ce que c'est ?

Approche d'intervention territoriale multisectorielle et intégrée

Afin d'améliorer significativement la situation des quartiers moins attrayants où l'exclusion sociale, l'appauvrissement du milieu et la dégradation de l'habitat se sont installés, et afin de réduire les inégalités sociales qui entraînent des inégalités importantes dans l'accès à la santé et au bien-être, nous aurons à collaborer avec la Ville de Montréal et les ministères du gouvernement du Québec pour mieux intégrer nos interventions territoriales à l'échelle de la Ville et des zones prioritaires.

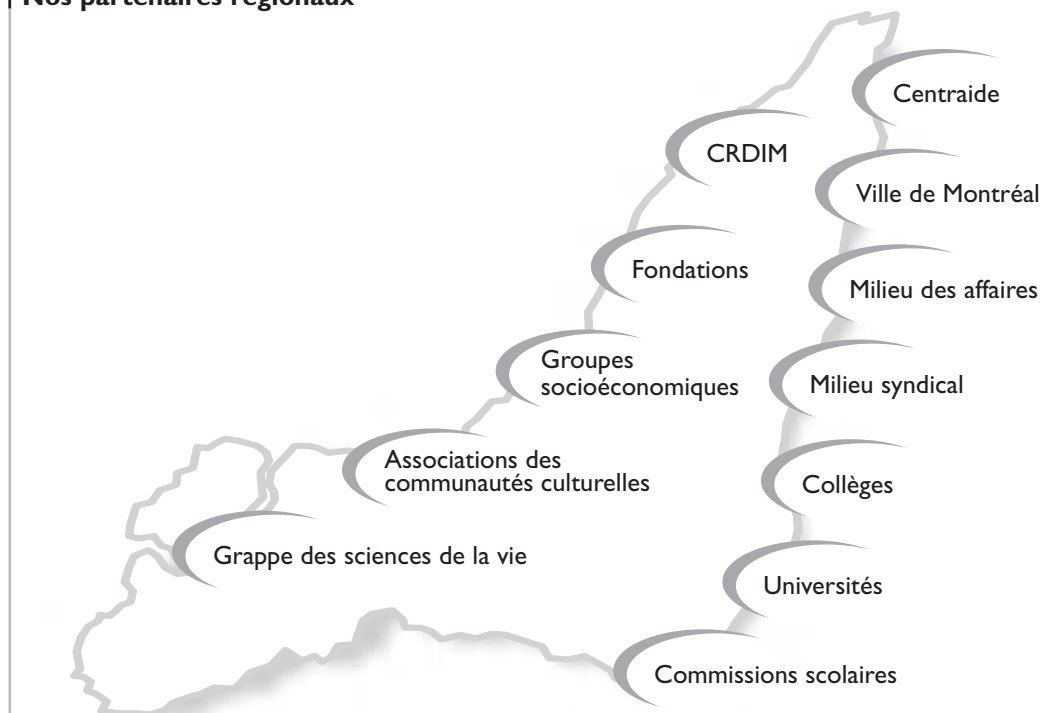


Source : Inspiré de la carte de la Ville de Montréal, 2002



4.2 NOS PARTENAIRES RÉGIONAUX

Nos partenaires régionaux



Afin de répondre le mieux possible aux attentes et aux besoins des Montréalaises et des Montréalais, la Régie régionale développe et entretient des ententes de partenariat avec différents groupes œuvrant sur son territoire. Ces partenaires apportent une contribution unique, par la spécificité de leur domaine de compétence, et indispensable pour offrir des services adaptés aux besoins.

Des partenaires majeurs, impliqués dans le réseau montréalais de la santé et des services sociaux : le Conseil régional de développement de l'île de Montréal et la Conférence administrative régionale

La Régie régionale est membre du Conseil régional de développement de l'île de Montréal dont le mandat est de favoriser la concertation entre les intervenants dans le développement de Montréal. Le CRDIM travaille notamment à faciliter la convergence des compétences et des expertises des acteurs des différents milieux engagés dans le développement de la région. Il regroupe des représentants des milieux syndical, communautaire, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, des affaires, de la population, des arts et de la culture, ainsi que des représentants des élus municipaux et provinciaux.

La Conférence administrative régionale (CAR), dont fait partie la Régie régionale, est un lieu de concertation et d'harmonisation de tous les ministères provinciaux. Son rôle est de promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale à Montréal dans ses dimensions économique, sociale et culturelle. La CAR est formée de



représentants de tous les ministères dont l'action a une incidence sur le développement de la région. La Régie régionale entretient cependant des relations plus soutenues avec un certain nombre d'entre eux, notamment les ministères des Affaires municipales et de la Métropole, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de l'Éducation, de la Famille et de l'Enfance, et de la Sécurité publique.

Le milieu montréalais de l'éducation¹

Le milieu montréalais de l'éducation est complexe et les interventions en santé et en services sociaux sont nombreuses et variées. On y trouve 520 600 élèves qui fréquentent les 746 établissements d'enseignement. De ce nombre, 607 sont des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire, et 446 sont des écoles publiques appartenant à l'une ou l'autre des 5 commissions scolaires linguistiques présentes à Montréal.

Nombre d'établissements d'enseignement dans la région de Montréal, selon l'ordre d'enseignement et la langue d'enseignement, en 1998-1999

	Français	Anglais	Français et anglais	Total
Primaire	289	93	9	391
Secondaire	93	54	7	154
Primaire et secondaire	28	28	6	62
Centres de formation professionnelle	32	5	7	44
Centres d'éducation aux adultes	9	6	17	32
Secondaire et collégial	6	1	0	7
Collégial	24	6	19	49
Universités et constituantes	5	2	0	7
Total	486	195	65	746
Rapport « Langue » sur « Total »	65,1 %	26,1 %	8,7 %	100 %

Source : Ministère de l'Éducation, Direction de la coordination régionale, avril 1999

Effectifs de la formation générale des jeunes, selon l'ordre d'enseignement et la langue d'enseignement, dans l'île de Montréal, en 1998-1999

	ÎLE DE MONTRÉAL						LE QUÉBEC
	Français		Anglais		Total		% d'élèves étudiant en anglais
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
Éducation préscolaire	18 698	77,4 %	5 469	22,6 %	24 167	100 %	9,6 %
Primaire	87 643	74,0 %	30 810	26,0 %	118 453	100 %	10,5 %
Secondaire	70 890	73,8 %	25 219	26,2 %	96 109	100 %	10,0 %
Total	177 231	74,2 %	61 498	25,8 %	238 729	100 %	10,2 %

Source : Ministère de l'Éducation, Direction des statistiques et des études quantitatives, 21 mai 1999

¹ | Portrait régional de l'éducation – Région de Montréal, Ministère de l'Éducation, Direction régionale de Montréal, édition 2000



Le milieu collégial

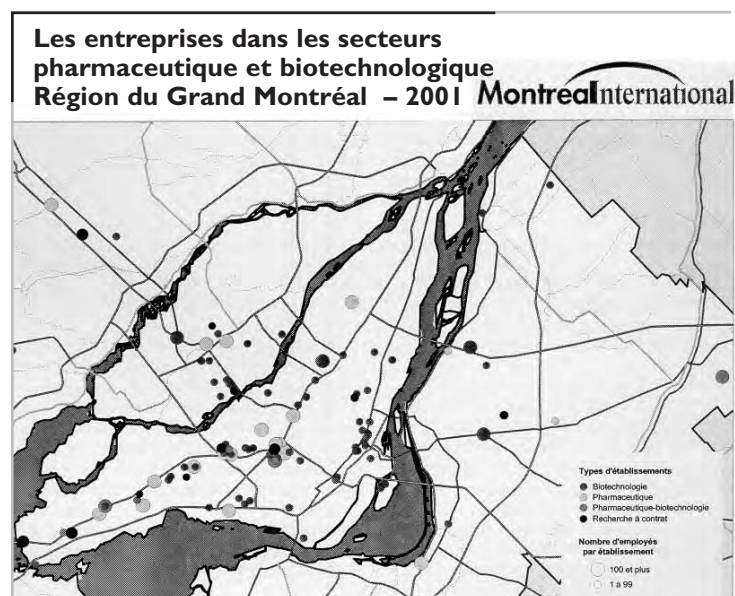
Le réseau collégial est un partenaire important puisqu'il contribue à former une grande partie de la main-d'œuvre du réseau sociosanitaire. Les collèges publics de Montréal sont fréquentés par 50 000 jeunes de 17 à 25 ans. Ensemble, ces 12 collèges offrent tous les programmes et profils préuniversitaires et 73 programmes techniques parmi lesquels on retrouve un bon nombre de disciplines en lien avec le système de santé : soins infirmiers, assistance sociale, inhalothérapie, technologie de médecine nucléaire, de radio-oncologie, audioprothèse, etc., sans compter les formations requises pour les postes de travail cléricale et d'administration.

Le milieu universitaire

Véritable pôle universitaire, la région de Montréal compte quatre universités et six écoles à vocation spécifique, soit l'École Polytechnique, l'École des Hautes Études Commerciales, l'École de technologie supérieure, l'École nationale d'administration publique, Télé-université et l'Institut national de la recherche scientifique – Institut Armand-Frappier qui ont attiré plus de 142 500 étudiants en 2001, dont 60 % sont des femmes².

Montréal regroupe aussi 5 000 professeurs et chercheurs, de même que plus de 400 centres de recherche, qui ont attiré, en 2001-2002, 12 000 étudiants étrangers.

Universités	Écoles affiliées
1. Université de Montréal	1. École Polytechnique
2. Université du Québec à Montréal	2. École des Hautes Études Commerciales
3. Université McGill	3. École de technologie supérieure
4. Université Concordia	4. École nationale d'administration publique
	5. Télé-université
	6. Institut national de la recherche scientifique – Institut Armand-Frappier



Source : Accélérer le développement de la grappe des sciences de la vie
Plan d'action 2002-2010 - Montréal International, août 2002

La grappe des sciences de la vie

Qu'est-ce que c'est ?

Cette grappe représente une approche de développement régional qui mobilise les acteurs des milieux universitaires de la recherche, des industries et de l'économie pour faire de Montréal une région proactive et compétitive de haut niveau en matière de développement des sciences de la vie.

Avec son réseau universitaire performant et ses centres de recherche reconnus, avec sa concentration de talents, de compétences et

² | Communiqué du 1^{er} octobre 2002, Université de Montréal, Montréal, Ville universitaire en quelques chiffres



d'infrastructures spécialisées, la région du grand Montréal est un centre propice au développement d'une véritable grappe des sciences de la vie – biotechnologie, santé humaine et animale, environnement, agriculture, alimentation – tel qu'il en existe ailleurs dans les régions novatrices à travers le monde.

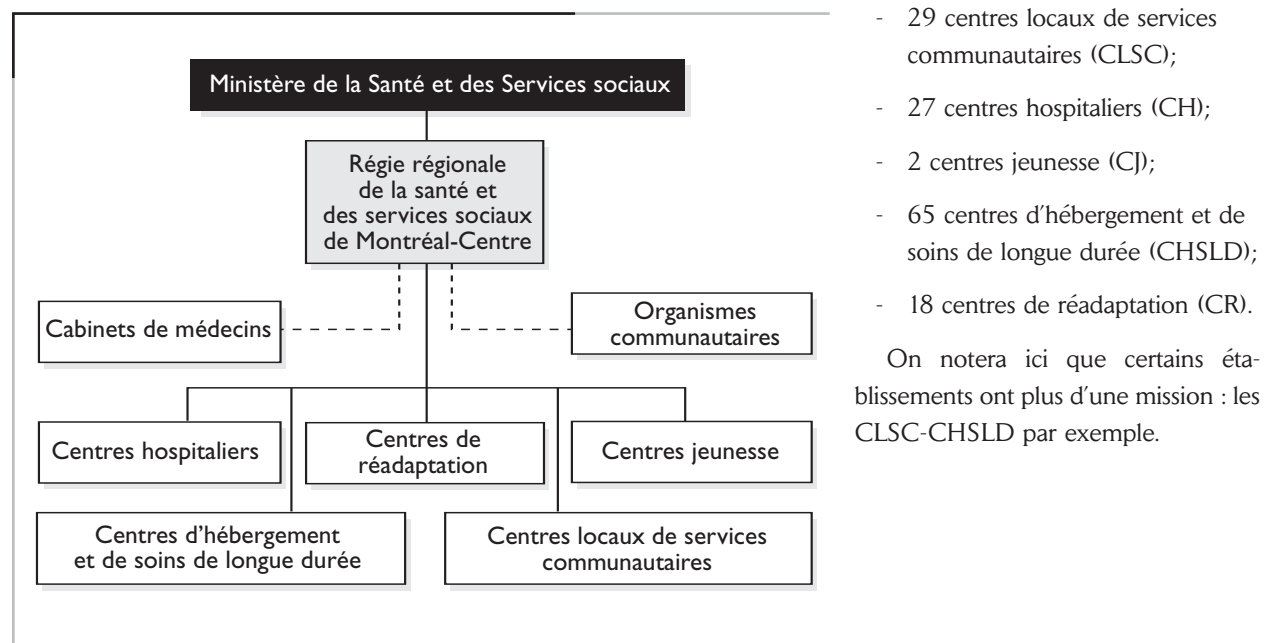
Partie intégrante de ce réseau émergent des sciences de la vie, la Régie régionale de Montréal doit définir et développer, avec ce milieu prometteur de même qu'avec le réseau universitaire montréalais, des partenariats générateurs d'approches nouvelles afin de soutenir l'innovation et la recherche.

La Régie régionale de Montréal collabore avec différents autres partenaires pour réaliser des actions visant l'amélioration de la santé et du bien-être de la population montréalaise. Les milieux des affaires, de la sécurité publique, de même que les milieux associatifs et les lieux de concertation et d'échanges figurent parmi les acteurs dont l'action est déterminante en matière de santé et de bien-être à Montréal.

4.3 LES ACTEURS DU RÉSEAU MONTRÉALAIS DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

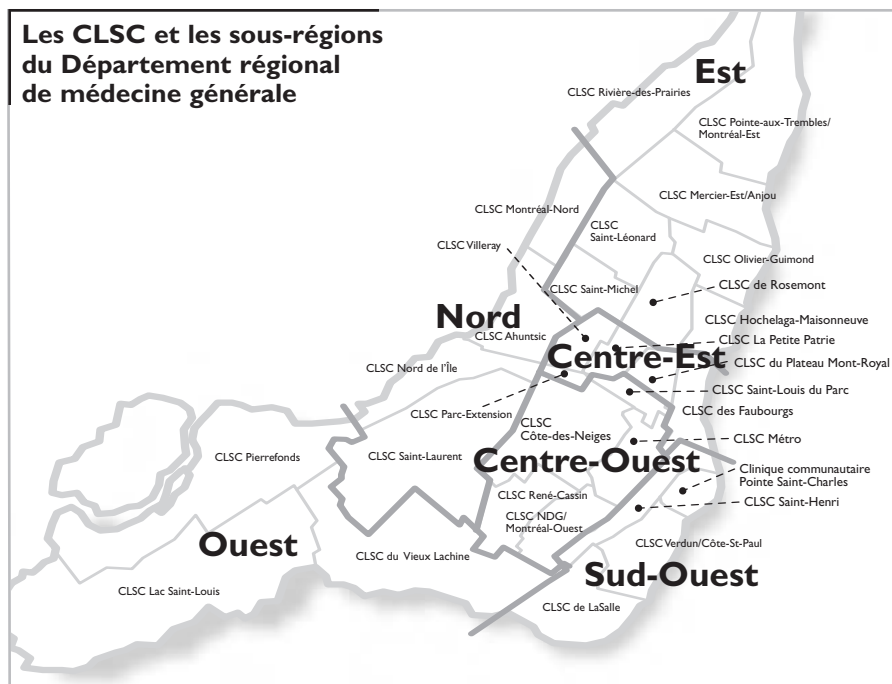
Le réseau montréalais de la santé et des services sociaux comprend 141 établissements, dont 96 sont publics et 45 privés; la plupart de ces derniers sont des centres d'hébergement et de soins de longue durée (privés conventionnés).

Des établissements de notre réseau ont une mission à plusieurs volets, c'est-à-dire qu'ils remplissent à la fois, par exemple, le rôle d'un CLSC et celui d'un centre d'hébergement et de soins de longue durée. Sous l'angle des missions, le réseau montréalais de la santé et des services sociaux regroupe :

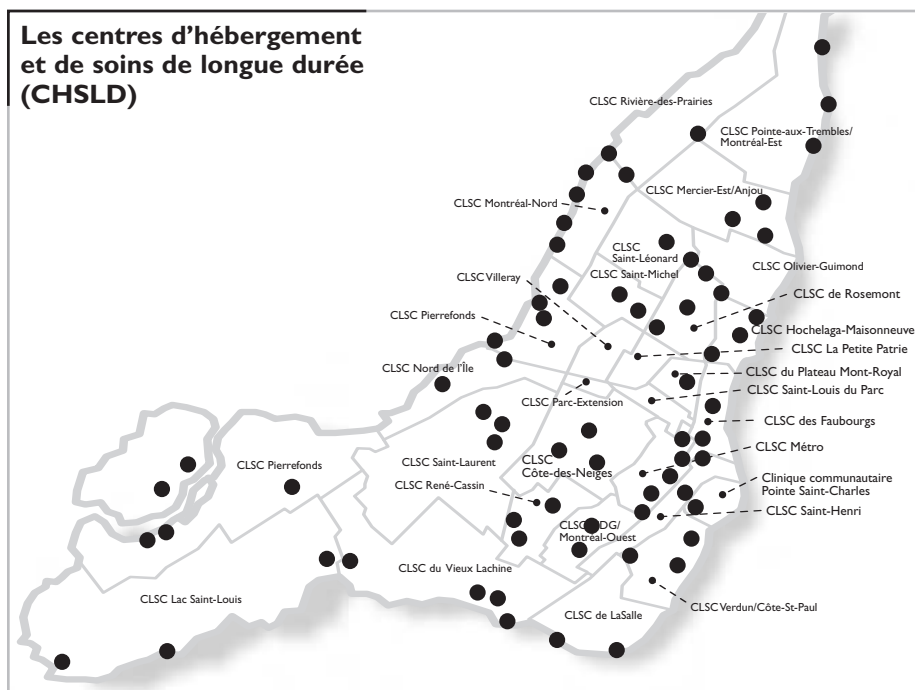




Les CLSC et les sous-régions du Département régional de médecine générale

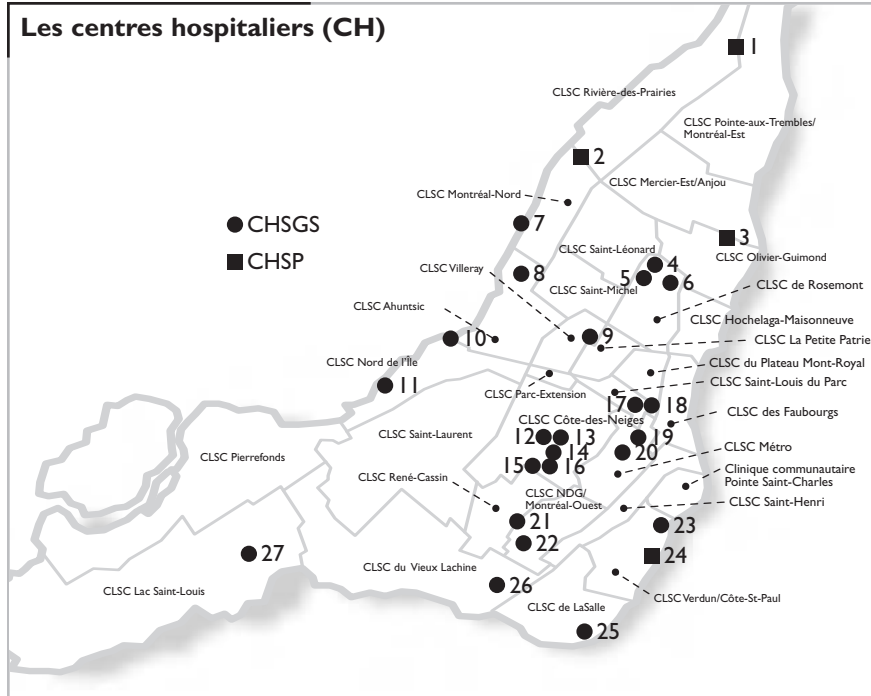


Les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)





Les centres hospitaliers (CH)



Institut Philippe Pinel de Montréal	1
Hôpital Rivière-des-Prairies	2
Hôpital Louis-H. Lafontaine	3
Hôpital Santa Cabrini	4
Institut de cardiologie de Montréal	5
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	6
Hôpital Marie-Clarac	7
Centre hospitalier Fleury	8
Hôpital Jean-Talon	9
Centre métropolitain de chirurgie plastique	10
Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal	11
Institut de réadaptation de Montréal	12
L'Hôpital de réadaptation Lindsay	13
Hôpital Sainte-Justine	14
Hôpital général juif - Sir Mortimer B. Davis	15
Centre hospitalier de St. Mary	16
Centre hospitalier de l'Université de Montréal	17
Villa Medica	18
Hôpital Shriners pour enfants	19
Centre universitaire de santé McGill	20
Centre hospitalier Richardson	21
Centre hospitalier Catherine Booth	22
Centre hospitalier de Verdun	23
Centre hospitalier Douglas	24
Centre hospitalier de LaSalle	25
Centre hospitalier de Lachine	26
Hôpital général du Lakeshore	27

Les centres de réadaptation

Centre de réadaptation – alcoolisme et toxicomanie

Centre d'accueil le Programme de Portage
Centre Dollard-Cormier

Centres de réadaptation – déficience intellectuelle

Atelier le Fil d'Ariane
Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal
Centre de réadaptation déficience intellectuelle Gabrielle-Major
Centre de réadaptation Lisette-Dupras
Centre Miriam
Services de réadaptation l'Intégrale

Centres de réadaptation – déficience physique

Centre de réadaptation Constance-Lethbridge
Centre de réadaptation Lucie-Bruneau
Centre Mackay
Centre de réadaptation Marie-Enfant (Hôpital Sainte-Justine)
Institut de réadaptation de Montréal
Institut Raymond-Dewar

Centres jeunesse

Centre jeunesse de Montréal
Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw



La région de Montréal compte trois centres hospitaliers universitaires (CHU), six centres affiliés universitaires (CAU) dont quatre CLSC, et trois instituts universitaires.

Centres hospitaliers universitaires (CHU)	Centres affiliés universitaires (CAU)	Instituts universitaires
Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)	Hôpital Maisonneuve-Rosemont	Institut de cardiologie de Montréal
Centre universitaire de santé McGill (CUSM)	Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal	Institut universitaire de gériatrie de Montréal
Hôpital Sainte-Justine (CHU MÈRE-ENFANT)	CLSC Côte-des-Neiges CLSC Nord de l'Île CLSC des Faubourgs CLSC René-Cassin	Les centres jeunesse de Montréal

- 37 établissements du réseau montréalais sont désignés pour offrir l'ensemble de leurs services en français et en anglais, 45 autres doivent offrir certains services en anglais en plus des services en français;
- 21 établissements ont un programme d'accès aux communautés culturelles;
- la Régie régionale gère une banque de 115 interprètes et traducteurs qui travaillent dans 67 langues.

Les membres du réseau montréalais sont regroupés en plusieurs associations très actives dont : la Conférence régionale de l'Association des hôpitaux du Québec, le Regroupement des CLSC de Montréal, le Regroupement des centres d'hébergement et de soins prolongés, l'Association des médecins omnipraticiens de Montréal, les huit regroupements régionaux intersectoriels et sectoriels des organismes communautaires, les associations régionales des ordres professionnels et les instances régionales des syndicats et du milieu des affaires.

- Montréal compte près de 350 cliniques médicales et cabinets privés d'omnipraticien où sont offerts des services de première ligne;
- des ressources intermédiaires et de type familial participent à l'offre de services en hébergement :
 - 483 ressources intermédiaires (3 150 places);
 - 1 619 familles d'accueil pour enfants (2 512 places);
 - 589 résidences d'accueil pour adultes / personnes âgées (2 780 places);
- la Régie soutient l'action de 530 organismes communautaires (57 M\$ par la voie du Programme de soutien aux organismes communautaires (SOC). Ces organismes sont regroupés au sein de 28 catégories :



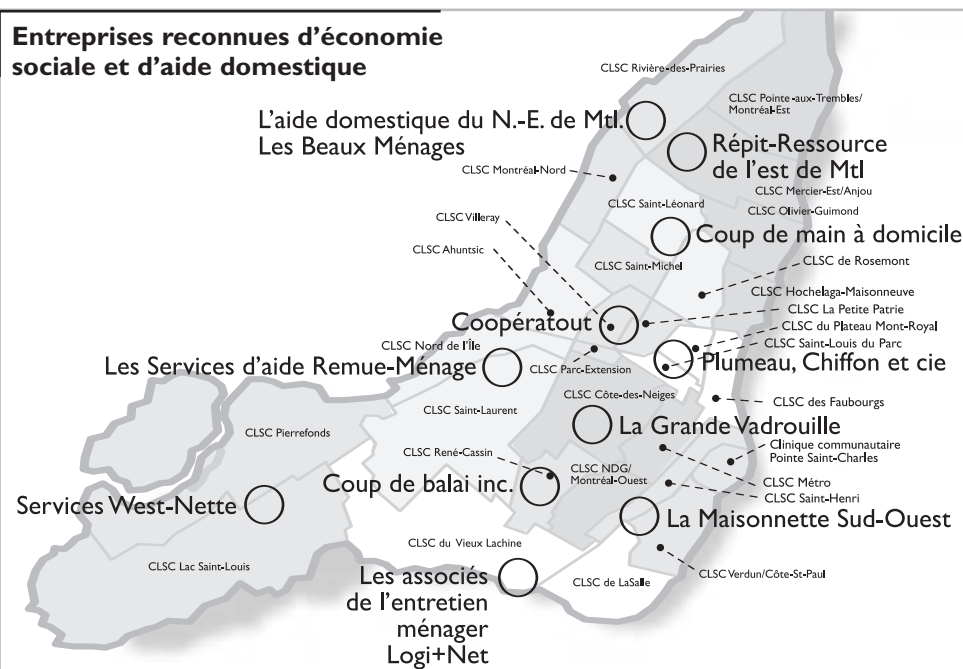
Les clientèles et champs d'intervention des organismes communautaires subventionnés par la Régie

Alcoolisme et autres toxicomanies (9)	Organisme d'intervention auprès des hommes en difficulté (1)
Centres communautaires de quartier (10)	Organismes de justice alternative (2)
Centres d'action bénévole (6)	Personnes âgées (3)
Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (5)	Personnes ayant des problèmes de santé physique (3)
Centres de femmes (27) et autres ressources pour femmes (4)	Personnes démunies (36)
Famille (57)	Personnes des communautés culturelles et autochtones (32)
Maisons de jeunes (23) et autres ressources pour jeunes (42)	Personnes handicapées (déficience intellectuelle) (14)
Maisons d'hébergement dépannage pour les jeunes en difficulté (14)	Personnes handicapées (déficience physique) (20)
Maisons d'hébergement pour les femmes violentées ou en difficulté (26)	Ressources de dépannage pour clientèles en difficulté (4)
Organismes multiclientèles (12)	Services adaptés à une population spécifique (1)
Organisme d'assistance et d'accompagnement (1)	Concertation et consultation régionales (8)
Organismes d'intervention auprès des conjoints violents (5)	Maintien à domicile (70)
	Santé mentale (89)
	SIDA (15)

N. B. 12 organismes sont subventionnés dans plus d'une catégorie

Les entreprises d'économie sociale jouent désormais un rôle majeur dans les services de soutien à domicile. À Montréal, 11 entreprises offrent des services d'entretien ménager et de grand ménage à 11 246 personnes.

Entreprises reconnues d'économie sociale et d'aide domestique





4.4 UN APERÇU DES SERVICES

La plus grande partie de la clientèle du réseau montréalais de la santé et des services sociaux est constituée de résidents de l'île de Montréal, soit 1,8 million de personnes. À cette clientèle, s'ajoutent celles des autres régions qui s'adressent au réseau montréalais pour des raisons liées à leurs déplacements, à leur attachement à un médecin ou pour des raisons culturelles et linguistiques.

Les services offerts dans le réseau de la santé et des services sociaux couvrent 7 grands secteurs :

- ▶ **promotion de la santé et du bien-être, prévention et protection;**
- ▶ **santé physique;**
- ▶ **déficience physique;**
- ▶ **services aux personnes âgées en perte d'autonomie;**
- ▶ **santé mentale;**
- ▶ **déficience intellectuelle;**
- ▶ **adaptation sociale.**

Aperçu de la clientèle du réseau montréalais de la santé et des services sociaux

Les centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés enregistrent environ 231 000 admissions chaque année :

- ▶ 4,3 % des admissions, soit 9 900, sont liées à des problèmes de santé mentale; *
- ▶ 22,2 % des admissions pour des soins généraux (niveau 1) proviennent de l'extérieur de Montréal;
- ▶ 38,7 % des admissions pour des soins spécialisés (niveau 2) proviennent de l'extérieur de Montréal;
- ▶ 57,2 % des admissions pour des soins ultraspecialisés (niveau 3) proviennent de l'extérieur de Montréal; *
- ▶ plus de 154 000 interventions chirurgicales sont pratiquées chaque année; près de 52 % sont des chirurgies d'un jour; *
- ▶ il y a eu 339 naissances dans les 2 maisons des naissances; 314 femmes étaient en attente de services; *
- ▶ près de 294 500 personnes ont occupé une civière dans les salles d'urgence; *
- ▶ près de 278 000 personnes sont vaccinées contre l'influenza; 53 % sont des personnes âgées de plus de 65 ans;
- ▶ plus de 28 800 personnes reçoivent des services à domicile; *
- ▶ plus de 13 300 personnes sont hébergées dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée; 72 % sont des femmes et 28 % sont des hommes; **
- ▶ 20 800 personnes ont reçu des soins dans des centres de réadaptation en déficience physique; *



- on estimait, en 1997, à 28 200 le nombre de personnes itinérantes à Montréal. De ce nombre, 77 % sont des hommes et 23 %, des femmes. Depuis cinq ans, on constate une importante augmentation³.
- au-delà de 12 600 personnes sont traitées pour des problèmes de toxicomanie. De ce nombre, on estime que 7 sur 10 sont des hommes; *
- selon l'estimation du taux de prévalence de 2,1 % de la population adulte, il y aurait environ 31 000 joueurs pathologiques à Montréal; **
- à Montréal, 6 600 victimes de violence conjugale ont été dénombrées par le ministère de la Sécurité publique; *
- plus de 25 200 demandes de services sont acheminées aux 2 centres jeunesse de la région; 55 % le sont pour des garçons et 45 % pour des filles. Parmi ces demandes de service selon la Loi sur la protection de la jeunesse, 55 % représentent des cas de négligence et d'abandon, 25 % sont des cas d'abus physique et sexuel et 20 % représentent des troubles de comportement. Environ 10 100 demandes sont traitées à titre de signalements et 5 300 sont retenues; *
- 10 465 demandes ont été faites à la banque d'interprètes de la Régie pour obtenir des services de traduction et d'interprétation lors de consultations auprès d'un professionnel de la santé. Le pandjabi (12 %), l'espagnol (12 %), le bengali (10 %), le turc (7 %), le tamoul (7 %) et le cambodgien (6 %) représentent à eux seuls plus de 50 % des services rendus. **

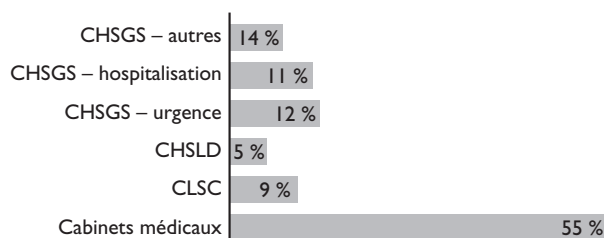
* Données pour l'année 2000-2001 ** Données pour l'année 2001-2002

4.5 LES MÉDECINS ET LE PERSONNEL

Montréal compte 3 216 médecins spécialistes et 2 190 médecins omnipraticiens.

Comme partout au Québec, la région connaît une féminisation de ses effectifs médicaux en omnipratique ainsi qu'une augmentation de l'âge moyen de l'ensemble des omnipraticiens. Les médecins de famille de Montréal sont cependant plus vieux et on retrouve parmi eux moins de femmes qu'ailleurs au Québec. Ainsi, l'âge moyen de ce

Répartition des activités des omnipraticiens montréalais



groupe de médecins montréalais se situe à 48,8 ans, alors qu'il est de 45,4 ans pour les omnipraticiens québécois. Montréal compte 38 % de femmes omnipraticiennes, comparativement à 40,7 % à l'échelle du Québec⁴.

Ces médecins travaillent en grande partie en première ligne, soit en cabinets médicaux, en CLSC et en CHSLD. Environ 30 % de leurs activités se font en centres hospitaliers, dans les salles d'urgences, sur les unités de soins et en cliniques externes.

3 | Dénombrement de la clientèle itinérante dans les centres d'hébergement, les soupes populaires et les centres de jour des villes de Montréal et de Québec, Santé Québec, 1998

4 | Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, Des omnipraticiens à la grandeur du Québec : évolution des effectifs et des profils de pratique, région 06 : Montréal-Centre, juillet 2002



En médecine spécialisée, Montréal peut compter sur l'expertise de médecins dans chacune des 35 spécialités. Toute la gamme de services médicaux est offerte, allant des spécialités dites de base, où 40 % des effectifs sont concentrés, aux surspécialités.

En raison de la présence universitaire sur le territoire, de nombreux médecins montréalais cumulent des fonctions cliniques d'enseignement et de recherche. C'est d'ailleurs, en partie du moins, l'expertise de ces médecins qui draine vers Montréal une forte proportion de la clientèle hors région. On notera enfin que plusieurs médecins montréalais pratiquent aussi à l'extérieur de Montréal pour répondre aux besoins des populations des autres régions québécoises.

Les ressources humaines dans le secteur de la santé et des services sociaux à Montréal

Le réseau montréalais de la santé et des services sociaux emploie quelque 82 500 personnes (96 % de salariés et 4 % de cadres) dont 75 % sont des femmes.

Plus que toute autre région, Montréal devra composer avec une pénurie importante de main-d'œuvre, et ce, pendant plusieurs années. Des facteurs démographiques et d'attraction entraînent un rétrécissement du bassin de main-d'œuvre disponible : d'une part, les jeunes ne seront pas assez nombreux pour combler les postes laissés vacants par leurs aînés; d'autre part, les disciplines reliées à la santé sont devenues moins attrayantes pour les jeunes⁵.

Notre région doit faire face au vieillissement de la main-d'œuvre, particulièrement chez le personnel cadre. Les projections de recrutement du personnel⁶ démontrent pour la région de Montréal un besoin de 800 cadres entre 2002 et 2006 et de 3 500 postes à combler d'ici 2016. Chez les infirmières, 3 500 postes sont à recruter entre 2002 et 2006. Pour 2016, c'est 15 000 postes qu'il faudra combler. D'autres catégories de personnel sont aussi en pénurie : inhalothérapeutes, technologues en radio-oncologie, ergothérapeutes, physiothérapeutes, pharmaciens, audiologistes-orthophonistes.

Mouvements du personnel infirmier

titre	arrivées	départs
infirmières bachelières	464	415
infirmières techniciennes *	1732	1861
infirmières auxiliaires	536	454
préposés aux bénéficiaires	3535	2389

* Les CHSLD publics sont les plus affectés par ces mouvements :
80 arrivées pour 305 départs.

Source : État de situation de la pénurie de main-d'œuvre en soins infirmiers, avril 2002

De plus, le personnel en demande fait l'objet de compétition entre les établissements, ce qui entraîne de coûteux mouvements de personnel.

La situation impose une série de mesures qui feront appel à une grande ouverture au changement au cours des prochaines années.

5 | R-22 au 31 mars 2001

6 | Groupe de recherche interdisciplinaire en santé,
Université de Montréal, juin 2002

5.

Priorités montréalaises 2003-2006

- 
- 1. Réduire l'impact des inégalités sociales sur la santé par des actions efficaces de prévention**
 - 2. Apporter, en partenariat, des solutions adaptées aux problématiques sociales montréalaises :**
 - jeunesse en difficulté
 - violence
 - prostitution
 - itinérance
 - logement social
 - jeu pathologique
 - alcoolisme et toxicomanie
 - 3. Développer un réseau de services de première ligne tissé serré autour des groupes de médecine de famille (GMF)**
 - 4. Assurer l'accès aux services médicaux et hospitaliers à l'intérieur des délais recommandés :**
 - doter Montréal d'un réseau d'accès rapide aux services diagnostiques disponibles de 8 h à 20 h, 365 jours par année, 7 jours sur 7
 - concentrer dans des centres désignés les activités de chirurgie de la cataracte et de remplacement de la hanche et du genou
 - 5. Développer des programmes et des réseaux de services intégrés à l'intention des clientèles vulnérables :**
 - personnes âgées en perte d'autonomie
 - personnes souffrant de maladies chroniques évolutives (maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), insuffisance cardiaque, diabète)
 - personnes atteintes de cancer
 - personnes atteintes du SIDA
 - personnes souffrant de maladie mentale
 - personnes présentant des troubles envahissants du développement (TED)
 - 6. Élaborer des plans d'action dans quatre secteurs prioritaires :**
 - services destinés aux personnes âgées en perte d'autonomie
 - services en déficience physique
 - services en déficience intellectuelle
 - services en périnatalité



5.1 Réduire l'impact des inégalités sociales sur la santé par des actions efficaces de prévention

Pour atteindre cet objectif, nous nous dotons d'un Plan d'action montréalais en santé publique que nous réaliserons de 2003 à 2006. Ce plan, « *La prévention en actions* », comporte des actions concrètes permettant la consolidation et le développement de mesures efficaces pour prévenir les problèmes de santé et les problèmes sociaux les plus importants à Montréal. Nous travaillerons ainsi à améliorer les résultats de santé et de bien-être montréalais documentés dans le rapport annuel 2002 de la Direction de santé publique, « *La santé urbaine, une condition nécessaire à l'essor de Montréal* ».



Ce rapport pose un regard critique sur l'état de santé de la population montréalaise par rapport à d'autres grandes villes canadiennes. Un de ses principaux constats est la présence, à Montréal, d'inégalités sociales qui ont un impact très grand sur la santé des personnes vivant dans certains quartiers bien identifiés de la ville, personnes qui ont un statut socioéconomique défavorisé. Réduire l'impact de ces inégalités sociales sur la santé par des mesures efficaces de prévention est un objectif primordial.

En plus de poursuivre cet objectif prioritaire, la Régie régionale doit, conformément à la nouvelle Loi sur la santé publique, se doter d'un Plan d'action montréalais en santé publique. Ce plan prendra appui sur des stratégies reconnues efficaces et indiquées au Programme national de santé publique 2003-2012 :

- renforcer le potentiel des personnes;
- soutenir le développement des communautés;
- favoriser la création d'environnements favorables;
- soutenir les groupes vulnérables;
- participer activement à la concertation intersectorielle;
- agir avec célérité pour contrer les menaces à la santé de la population;
- encourager les pratiques cliniques préventives.



Le plan d'action propose 17 objectifs regroupés en six axes :

- Axe 1 :** Un engagement pour la réduction des inégalités sociales de la santé, avec les communautés et dans les milieux de vie
- Axe 2 :** L'intégration des mesures préventives efficaces dans les pratiques médicales et professionnelles
- Axe 3 :** La réduction des problèmes liés au développement, à l'adaptation et à l'intégration sociale des enfants, des jeunes, des adultes et des personnes âgées
- Axe 4 :** La prévention des maladies et des traumatismes ayant un impact mesurable sur la santé
- Axe 5 :** La prévention et la vigie sanitaire des menaces dues aux agents biologiques, chimiques ou physiques
- Axe 6 :** Une connaissance approfondie de l'état de santé globale de la population et de ses déterminants

Les deux premiers axes proposent des stratégies transversales et les quatre autres, des stratégies spécifiques aux domaines de la santé publique suivants : le développement de l'adaptation et de l'intégration sociale, les habitudes de vie et les maladies chroniques, les traumatismes intentionnels et non intentionnels, les maladies infectieuses, la santé environnementale, la santé en milieu de travail.

La préoccupation pour la réduction de l'impact des inégalités sociales sur la santé est présente dans plusieurs des actions proposées dans les divers axes. La priorité accordée à cet objectif se concrétisera en particulier à travers les actions proposées dans l'axe 1 qui lui est consacré. Plusieurs des projets mis de l'avant dans l'axe 3 touchent la réduction des problèmes d'adaptation et d'intégration sociale des enfants, des jeunes, des adultes et des aînés et contribueront aussi à l'atteinte de cet objectif.



AXE 1 : Un engagement pour la réduction des inégalités sociales de la santé, avec les communautés et dans les milieux de vie

Les inégalités sociales constituent un facteur majeur d'influence sur l'état de santé d'une population. À Montréal, les écarts de santé entre secteurs riches et pauvres sont très marqués à plusieurs égards : l'espérance de vie à la naissance, l'espérance de vie en bonne santé, le nombre de grossesses à l'adolescence, la détresse psychologique, le nombre d'hospitalisations et diverses causes de mortalité. On note aussi que, pour la plupart des indicateurs socioéconomiques, notamment la scolarité et le revenu, Montréal se classe en queue de peloton parmi les régions urbaines du Canada. On observe aussi que le cumul des facteurs de vulnérabilité, notamment chez les groupes en situation précaire et les nouveaux arrivants, se traduit par un clivage Nord-Ouest/Sud-Est.

Les actions proposées visent la mobilisation des communautés, la création de milieux favorables à la santé, la promotion de politiques publiques saines, c'est-à-dire qui favorisent l'amélioration de la santé particulièrement par le développement durable en matière de sécurité alimentaire, le développement des communautés et la lutte contre la pauvreté.

AXE 2 : L'intégration des mesures préventives efficaces dans les pratiques médicales et professionnelles

Il est établi qu'une action de prévention est possible, efficace et rentable pour plusieurs problèmes de santé et de bien-être. Rappelons que le capital santé d'une population est hypothéqué par divers comportements que les individus adoptent, comme la consommation de tabac, la sédentarité, les mauvaises habitudes alimentaires, les comportements sexuels à risque, l'usage de drogues et d'alcool. Diverses stratégies sont utilisées par les cliniciens pour appliquer les pratiques préventives reconnues efficaces auprès des individus, par exemple : renforcer le développement des habiletés personnelles pour l'adoption de comportements favorables à la santé, encourager l'éducation à la santé et le counselling (ex. : l'abandon du tabac), faire le dépistage (ex. : cancer du sein) et offrir des mesures de protection (ex. : la vaccination).

Les actions proposées visent à outiller et à soutenir les omnipraticiens, les professionnels des CLSC ainsi que certains spécialistes pour renforcer le dépistage, l'éducation à la santé et des mesures de protection adaptées.

AXE 3 : La réduction des problèmes liés au développement, à l'adaptation et à l'intégration sociale des enfants, des jeunes, des adultes et des personnes âgées

Montréal compte 127 000 enfants entre 0 et 5 ans dont la grande majorité se développe normalement. Toutefois, le développement de certains d'entre eux peut être compromis en raison d'un contexte de vie peu propice. En effet, près de la moitié (44 %) vivent sous le seuil de faible revenu et un enfant de moins de six ans sur cinq vit dans une famille monoparentale.

Les actions proposées visent à améliorer et à intégrer les programmes actuels en assurant aux mères, aux pères et aux enfants (0-5 ans) en situation de vulnérabilité (grande pauvreté, sous-scolarisation, jeune âge des mères, immigration récente) un soutien intensif. D'autre part, il faut poursuivre le travail avec les décideurs politiques et municipaux pour lutter contre la pauvreté.

- *Promouvoir le développement, l'adaptation et l'intégration sociale des jeunes (6-11, 12-17, 18-25 ans) tout en favorisant le soutien des familles et la création de milieux propices au développement*



Les jeunes vivent un très grand nombre de transitions, mais certains connaissent des problèmes de santé et de bien-être liés aux difficultés d'adaptation et d'intégration sociale : le décrochage scolaire, les grossesses à l'adolescence, les troubles anxieux, les jeux de hasard et d'argent, le suicide.

► *Prévenir la détresse psychologique et les problèmes de santé mentale chez les adultes*

Certains facteurs propres à la vie urbaine, que ce soit l'isolement social, la précarité économique ou la détresse psychologique, viennent exacerber les difficultés que vivent les différents groupes d'âge.

Les actions proposées visent simultanément plusieurs stratégies pour améliorer la santé mentale des adultes : mieux connaître les manifestations précoces des troubles et améliorer les pratiques cliniques préventives à l'endroit des personnes en détresse et des aidants familiaux en intégrant mieux la gamme complète des services (première, deuxième et troisième lignes) et en facilitant l'accès aux services aux populations immigrantes.

► *Améliorer les conditions favorables à la santé, au bien-être, à l'intégration et à la participation sociale des aînés*

À Montréal, où la proportion d'aînés est plus forte que dans les autres centres urbains au Canada, une personne de 65 ans peut espérer vivre encore 13 ans sans incapacité. Toutefois, des événements peuvent compromettre cet avenir, comme le deuil d'un conjoint, avec ses répercussions émotionnelles, relationnelles et économiques. La surmortalité masculine rend les femmes plus vulnérables à cet égard : à 65 ans, 45 % d'entre elles vivent seules et, en plus, après 75 ans, près de la moitié vivent sous le seuil de faible revenu. Les incapacités liées à la mobilité physique constituent aussi une contrainte importante : une personne sur cinq en est affectée entre 65 et 74 ans, et une sur trois entre 75 et 84 ans.

Les actions proposées visent à promouvoir l'adaptation, en collaboration avec la Ville, des environnements (logements et transports adaptés et accessibles, aménagement urbain convivial et sécuritaire, etc.) en vue de favoriser l'intégration et la participation sociale des aînés, prévenir l'exclusion et retarder la perte d'autonomie.

AXE 4 : La prévention des maladies et des traumatismes ayant un impact mesurable sur la santé

Les habitudes de vie des Montréalais demeurent problématiques et les tendances vont dans le sens opposé aux attentes, comme en témoignent les données sur la sédentarité, l'excès de poids et le tabagisme. Les conséquences en sont connues et les risques se trouvent multipliés si un individu cumule plusieurs de ces facteurs. Sans intervention, on connaîtra une évolution inquiétante des maladies chroniques qui hypothèquent déjà lourdement les services de santé.

On connaît l'importance de promouvoir le soutien et l'éducation auprès des personnes aux prises avec des maladies chroniques, comme les maladies cardiovasculaires, les cancers, l'asthme, les maladies pulmonaires obstructives chroniques, le diabète, l'obésité, les maladies bucco-dentaires et l'ostéoporose. En plus d'une action individuelle pertinente (gestion clinique et éducation à la santé), il faut créer des environnements favorables à la santé, notamment par le biais de la concertation intersectorielle.

Au chapitre de la mortalité par blessures, Montréal connaît des taux inférieurs ou semblables à ceux de l'ensemble du Québec, sauf pour la mortalité des piétons qui est de 25 % supérieure. En outre, les accidents demeurent la première cause de décès chez les enfants et les chutes demeurent responsables d'un fort pourcentage d'hospitalisations chez les aînés.



Les actions proposées visent à encourager des habitudes de vie favorables en aménageant les milieux de vie, notamment par des politiques concertées qui soutiennent la pratique de l'activité physique et une meilleure alimentation, par de meilleures stratégies de prévention du tabagisme. Elles portent aussi sur un plus grand déploiement d'activités préventives des blessures et des chutes chez les aînés et des approches de promotion d'aménagement urbain sécuritaire.

AXE 5 : La prévention et la vigie sanitaire des menaces dues aux agents biologiques, chimiques ou physiques

Il faut demeurer à l'affût des éclosions de maladies transmissibles dans un environnement urbain où les populations sont très mobiles. Les infections transmises sexuellement et par le sang doivent continuer d'être des préoccupations majeures. La propagation des infections VIH et hépatite C dans les groupes marginalisés, comme les usagers de drogues injectables, connaît une hausse sensible. Malgré une diminution du nombre de cas de SIDA en raison d'une meilleure thérapie, le nombre de personnes atteintes du VIH augmente. Des liens privilégiés doivent donc s'établir avec les intervenants de première ligne et du réseau hospitalier, tant pour signaler des menaces réelles ou appréhendées, que pour déclarer des maladies et pour appliquer des mesures de contrôle s'il existe des moyens efficaces et disponibles (la vaccination).

Les actions proposées visent à faire face aux situations urgentes, habituelles ou exceptionnelles, pouvant avoir un impact sociosanitaire, organisationnel ou économique majeur. D'autres proposent d'intensifier les efforts de prévention et de promotion des comportements sécuritaires visant à réduire les infections transmissibles sexuellement ou par le sang et améliorer l'accessibilité au continuum de services pour les populations vulnérables.

► Améliorer la santé en milieu de travail et prévenir les lésions professionnelles par l'amélioration des conditions de travail

Un peu plus d'un million de personnes travaillent à Montréal, dont le tiers ne réside pas sur le territoire. Il s'agit de 53 % d'hommes et 47 % de femmes ; les jeunes de moins de 30 ans représentent près de 25 % de la population active, tandis que les 60 ans et plus en constituent moins de 5 %. Les travailleurs se regroupent surtout dans le secteur des services (80 %) et de l'industrie manufacturière (18 %).

La Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) a indemnisé, en l'an 2000, environ 40 000 personnes pour lésions, ce qui correspond à un recul de plus de 34 % par rapport à 1990. On assiste en outre à une hausse des problèmes de santé mentale et de violence en milieu de travail.

Les actions proposées visent à consolider les services de santé au travail, notamment à soutenir les pratiques cliniques préventives concernant les lésions professionnelles et à répondre à un problème en émergence, les troubles de santé mentale.

► Prévenir les maladies d'origine environnementale, protéger la population et promouvoir un environnement sain selon une approche de développement durable

Les problèmes de qualité de l'air tant intérieur (moisissures, amiante, fumée de tabac dans l'environnement) qu'extérieur (smog urbain, pollen de l'herbe à poux, trafic routier) contribuent fortement à augmenter la morbidité et la mortalité respiratoire (asthme, rhinite allergique, aggravation des maladies cardiorespiratoires préexistantes) chez les personnes âgées. L'augmentation prévisible des températures, associée aux changements climatiques, augmentera cet impact sur la santé, et des stratégies pour s'adapter devront être implantées.



Les actions proposées visent à promouvoir, auprès des décideurs, des politiques concertées pour améliorer la salubrité des logements et des milieux institutionnels (écoles, hôpitaux), pour réduire les émissions atmosphériques de sources fixes et mobiles, pour contrôler l’herbe à poux et pour définir des stratégies d’adaptation aux changements climatiques.

En plus, en collaboration avec les différents partenaires (Ville, ministères, CLSC, organismes non gouvernementaux, médecins), il faudra sensibiliser le public et les professionnels de la santé à cet enjeu et aux mesures préventives individuelles et collectives pour réduire les sources d’exposition et les problèmes de santé (ex. : programme de contrôle de l’asthme, programme Info-Smog, programme d’alerte à la chaleur accablante, etc.).

AXE 6 : Une connaissance approfondie de l’état de santé globale de la population et de ses déterminants

Il faudra maintenir et renforcer notre capacité d’innover et de produire des données fiables pour soutenir la prise de décision.

Les actions proposées visent à assurer un meilleur accès aux données pertinentes, à en produire, à les analyser, à les diffuser auprès des décideurs et des divers partenaires en vue d’éclairer leurs choix, et à évaluer l’impact de l’organisation des services de première ligne sur la santé de la population.

De façon globale, le Plan d’action montréalais en santé publique vise les résultats attendus suivants et nécessite la réalisation des actions proposées.



Les résultats attendus

- ▷ Réduction de l’impact des inégalités sociales sur la santé.
- ▷ Amélioration des résultats de santé et de bien-être observés dans le rapport annuel 2002 de la Direction de la santé publique, « *La santé urbaine* ».

Les actions proposées

- ▷ Optimiser l’utilisation des ressources actuelles de 55,6 M\$ consacrées spécifiquement à la prévention et à la santé publique à Montréal.
- ▷ Intégrer la prévention dans les activités courantes des médecins, du personnel et des établissements du réseau.
- ▷ Consolider et développer, au niveau d’intensité requis, des actions préventives reconnues efficaces, certaines menées par le réseau et d’autres réalisées avec nos principaux partenaires, en matière de santé publique et de prévention (la Ville de Montréal, le milieu scolaire, Centraide et diverses fondations, les organismes communautaires).



Les actions proposées (suite)

- ▷ Collaborer à l'arrimage des plans stratégiques des principaux acteurs montréalais visant le développement social, la lutte aux inégalités sociales et à l'exclusion, la persévérance, la réussite scolaire et le soutien aux raccrocheurs :
 - Plan stratégique 2003-2006 de la Régie régionale
 - Plan de développement social de la Ville de Montréal et contrat de ville
 - Plans stratégiques des commissions scolaires et Plan d'action pour la persévérance, la réussite scolaire et le soutien aux raccrocheurs.
- ▷ Élaborer et mettre en œuvre un Plan d'action local en santé publique dans chaque territoire de CLSC.

La réalisation de ces actions nécessitera d'y consacrer des ressources financières additionnelles de 42 M\$ à répartir de la façon suivante entre les six axes du projet de Plan d'action montréalais en santé publique :

Ressources financières additionnelles requises				
5.1 Réduire l'impact des inégalités sociales sur la santé par des actions efficaces de prévention				
	BESOINS (M\$)			
	Récurrent	Non récurrent	Immobilisations	Indexation
Axe 1 : Un engagement pour la réduction des inégalités sociales de la santé, avec les communautés et dans les milieux de vie	3,1			
Axe 2 : L'intégration des mesures préventives efficaces dans les pratiques médicales et professionnelles	2,8			
Axe 3 : La réduction des problèmes liés au développement, à l'adaptation et à l'intégration sociale des enfants, des jeunes, des adultes et des personnes âgées	23,6			
Axe 4 : La prévention des maladies et des traumatismes ayant un impact mesurable sur la santé	2,8			
Axe 5 : La prévention et la vigie sanitaire des menaces dues aux agents biologiques, chimiques ou physiques	9,2			
Axe 6 : Une connaissance approfondie de l'état de santé globale de la population et de ses déterminants	0,5			
Total	42,0			



5.2 Apporter, en partenariat, des solutions adaptées aux problématiques sociales montréalaises

Nous sommes confrontés à Montréal, comme dans la plupart des grandes villes, à des problèmes sociaux d'une intensité et d'une complexité particulières en raison :

- ▶ des clivages socioéconomiques et des inégalités sociales plus marqués;
- ▶ de la solitude et de l'isolement social qui caractérisent une partie importante de la population;
- ▶ de la fragilité du tissu social entourant plusieurs personnes vulnérables comme les tout-petits et les personnes âgées en perte d'autonomie dans certains quartiers.

C'est d'ailleurs l'importance et la complexité de ces problèmes à Montréal qui ont contribué à ce que la lutte à la pauvreté, à l'exclusion et aux inégalités sociales soit une des priorités retenues dans le contrat de ville entre Montréal et le gouvernement du Québec.

Bien que Montréal soit un pôle de développement contribuant pour plus de 50 % à la richesse totale du Québec et regroupant près de la moitié des emplois, elle se caractérise aussi par les inégalités sociales et les risques d'exclusion d'une partie de sa population. La dévitalisation de certains quartiers, bien identifiés sur la carte produite par la Ville de Montréal et dans le rapport annuel 2002 de la Direction de santé publique, « *La santé urbaine* », accentue les problèmes sociaux auxquels nous sommes confrontés :

- ▶ difficultés d'insertion sociale et professionnelle de certaines catégories de personnes dont les jeunes, les immigrants et les personnes appartenant à des minorités visibles;
- ▶ paupérisation des personnes seules, des familles monoparentales et des tout-petits;
- ▶ itinérance;
- ▶ pénurie de logements abordables.

Afin d'améliorer significativement cette situation et de réduire les inégalités sociales qui entraînent des iniquités importantes dans l'accès à la santé et au bien-être, nous aurons à collaborer avec la Ville de Montréal et les ministères québécois concernés pour mieux intégrer nos interventions territoriales à l'échelle de la ville et des zones prioritaires identifiées dans le contrat de ville. Le projet⁷ entrepris cette année conjointement par la Ville de Montréal et la Commission administrative régionale des ministères et organismes à vocation sociale dans l'arrondissement Montréal-Nord est une amorce d'application, à petite échelle, d'une stratégie territoriale multisectorielle plus intégrée (voir annexe 3).

Avec d'autres partenaires majeurs, les cinq commissions scolaires de l'île de Montréal et le Conseil régional de développement de l'île de Montréal, nous sommes associés à une importante démarche de concertation sur l'île de Montréal pour améliorer la persévérance et la réussite scolaire ainsi que le soutien aux raccrocheurs.

Dans ce contexte, il nous apparaît que d'intervenir plus efficacement en partenariat face aux problèmes sociaux et environnementaux montréalais doit être une priorité de notre Plan stratégique 2003-2006.

⁷ | Projet Démarche-action initié par la Conférence administrative régionale
– volet Développement social en 2001-2002



5.2.1 Jeunesse

Favoriser le développement et l'adaptation sociale des jeunes demeure l'un des plus importants défis de la communauté montréalaise. La plupart des indicateurs reliés au développement des enfants et des adolescents démontrent des problèmes plus importants qu'ailleurs au Québec.

De plus, ces problèmes sont concentrés dans les zones prioritaires d'intervention identifiées par la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec. Cette concentration est évidente, que l'on regarde la variation des taux de grossesse à l'adolescence à l'intérieur de la ville ou le taux de victimisation, abus, négligence des jeunes.

Cinquante (50) des 125 écoles secondaires de Montréal ont des indices de défavorisation parmi les plus élevés au Québec.

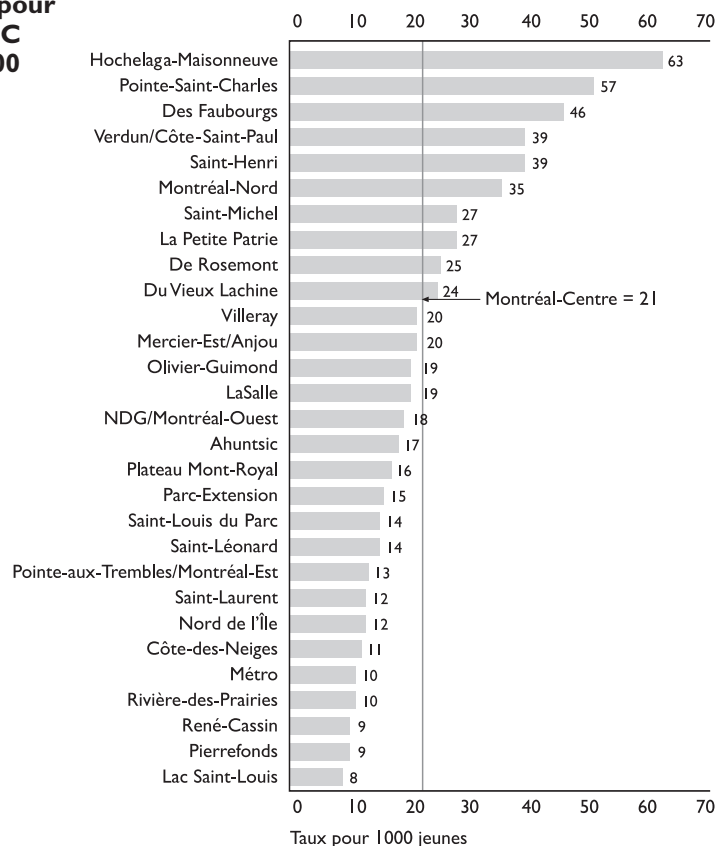
Indicateurs des facteurs de risque et d'adaptation sociale		Montréal	Québec
Facteurs de risque¹			
Naissance selon la scolarité de la mère (1994-1998)	%	17,6	14,7
Moins de 11 ans			
Taux de grossesse à l'adolescence (1996-1998)		28,1	19,6
pour 1000 adolescentes 14-17 ans			
Adaptation sociale¹			
Taux d'incidence des nouvelles prises en charge		5,0	4,4
dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse			
(1993-1998) (0-17 ans) pour 1000 jeunes			
Taux de jeunes de 12-17 ans ayant contrevenu au Code civil		6 147	5 963
et aux lois (1999) pour 100 000			
Taux de victimisation pour violence conjugale		616	385
(femmes de 12 ans et plus) (1999) pour 100 000			
Scolarisation²			
Sortants sans diplômes (1999-2000)	%	32,6	26,4

¹ Le portrait de santé, Le Québec et ses régions, Édition 2001, Institut national de santé publique du Québec

² Actes du Forum régional de l'île de Montréal sur la persévérance, la réussite scolaire et le soutien aux rattachés, Michèle Fafard, ministère de l'Éducation du Québec, 2002



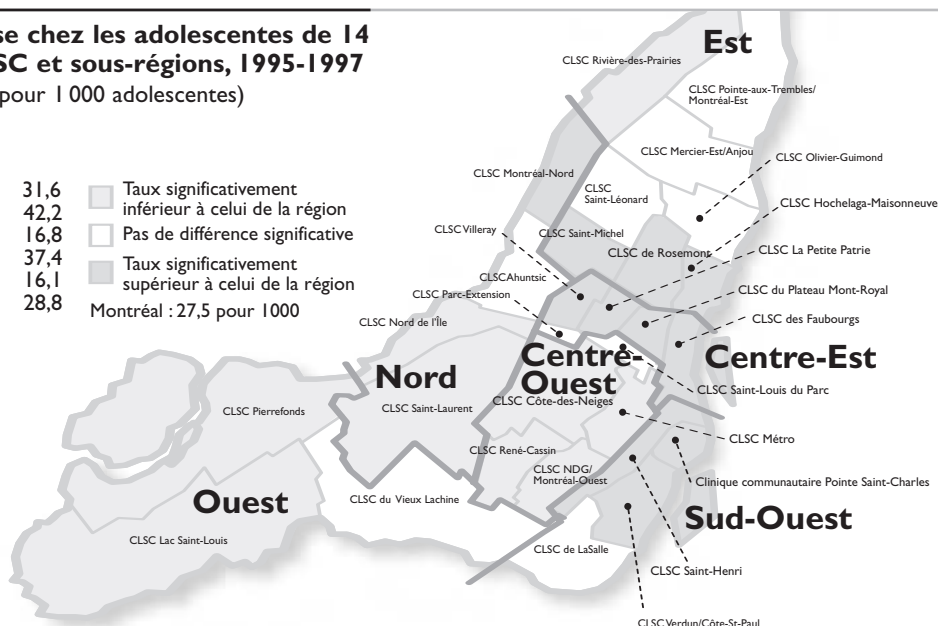
Taux annuel de victimisation pour le groupe d'âge 0-17 ans, CLSC de Montréal-Centre, 1998-2000



Source : www.santepub-mtl.qc.ca

Taux de grossesse chez les adolescentes de 14 à 17 ans par CLSC et sous-régions, 1995-1997 (Taux annuel moyen pour 1 000 adolescentes)

Est	31,6	Taux significativement inférieur à celui de la région
Centre-Est	42,2	Pas de différence significative
Centre-Ouest	16,8	Taux significativement supérieur à celui de la région
Sud-Ouest	37,4	
Ouest	16,1	
Nord	28,8	
Montréal : 27,5 pour 1000		



Source : « La santé urbaine », Rapport annuel 2002 sur la santé de la population, Direction de santé publique, 2002



Du côté des interventions et des services aux jeunes, on constate :

- ▶ des programmes de prévention efficaces dont l'intensité et l'accès sont insuffisants;
- ▶ des stratégies intersectorielles à simplifier, à mieux articuler dans des zones prioritaires communes reconnues par la Ville, l'ensemble des ministères, la Régie régionale, les commissions scolaires et Centraide;
- ▶ des services de base sous-développés en CLSC :
 - ce qui a déplacé vers les services spécialisés des centres jeunesse une partie de la fonction accueil, évaluation, orientation des demandes de services;
 - ce qui rend difficile la prise en charge en première ligne des 4 817 jeunes⁸ dont le signalement n'est pas retenu par la Direction de la protection de la jeunesse mais qui présentent des problèmes de santé et des problèmes sociaux significatifs;
- ▶ des services difficiles à coordonner, lorsque les situations ne relèvent ni clairement des CLSC ni des centres jeunesse, ni des établissements en toxicomanie, en déficience intellectuelle, en déficience physique ou en santé mentale;
- ▶ des services spécialisés pour lesquels les délais d'accès à l'évaluation en protection de la jeunesse sont meilleurs que la moyenne provinciale mais en deçà des objectifs nationaux;
- ▶ des stratégies d'intervention dont l'efficacité doit faire l'objet d'une évaluation continue.

Durée moyenne, en jours, entre la rétention des signalements et le premier contact à l'évaluation⁹
(objectif national : 12 jours)

Centre jeunesse de Montréal	19
Centre de la jeunesse et de la famille Batshaw	17
Ensemble du Québec	22,8

Pour soutenir le développement, l'adaptation et l'intégration sociale des tout-petits et des jeunes, nous proposons, dans le cadre de notre Plan d'action en santé publique, de réaliser les actions suivantes :

8 | AS-400, 2001-2002, pour les deux centres jeunesse de la région de Montréal

9 | Idem



	Les résultats attendus	Qu'est-ce que c'est ?
	▷ Diminution des problèmes de développement et d'adaptation sociale chez les enfants vivant dans un contexte de pauvreté. Les actions proposées Promotion du développement et de l'adaptation sociale des tout-petits ▷ Déployer, dans les 29 territoires de CLSC, le Programme intégré de promotion et de prévention en périnatalité et petite enfance à l'intention des femmes enceintes, des mères, des pères et des enfants vivant en contexte de grande pauvreté, tout en travaillant dans une perspective de santé globale. ▷ Travailler à l'amélioration des conditions de vie des familles (sécurité alimentaire, développement social, logement, accès au revenu, à l'éducation et à l'emploi) notamment avec les CLSC, la Ville, les organismes communautaires et les centres de la petite enfance. ▷ Soutenir et intensifier les pratiques cliniques préventives chez les médecins et les professionnels, comme la promotion de l'allaitement maternel, le counselling sur les saines habitudes de vie (tabac et alcool), la stimulation précoce des tout-petits et la détection des problèmes psychosociaux tels l'abus et la violence. ▷ Implanter et soutenir des interventions en stimulation précoce (sur les plans moteur, langagier, cognitif et social) auprès des tout-petits, en complémentarité avec les CLSC et les organismes communautaires et de concert avec les milieux de garde. ▷ Soutenir la pratique de l'allaitement maternel, notamment en instaurant le réseau de type Amis des bébés dans les services de maternité des centres hospitaliers, les CLSC et les maisons de naissance.	Le Programme intégré de promotion et de prévention en périnatalité et petite enfance (Intégration des programmes « Soutien aux jeunes parents » et « Naître égaux – Grandir en santé ») 900 familles par année dont la mère a moins de 20 ans à la naissance de l'enfant; 3 200 familles vulnérables : > Un suivi et un soutien individualisés aux familles, de la période de grossesse jusqu'à ce que l'enfant ait cinq ans. > Une intensification des services pour les familles dont la mère a moins de 20 ans. > La création d'environnements favorables, par le développement de projets et d'activités intersectorielles pour soutenir les familles et favoriser le développement des enfants, comme la mise en place de haltes-garderies, de services de répit de fin de semaine, l'organisation d'ateliers de stimulation précoce, de cuisines collectives, de groupes d'achat économique, de services de prêt de jouets et d'accessoires pour enfant, d'accompagnement dans la réinsertion socioprofessionnelle des parents, etc. Les services intégrés de promotion et de prévention en périnatalité et petite enfance ont permis d'observer que les femmes enceintes qui reçoivent ce type de services : > sont en meilleure santé mentale en présentant moins d'état dépressif que les femmes enceintes du groupe qui n'ont pas accès au programme; > reçoivent plus de soutien social, plus d'aide émotionnelle et matérielle; > améliorent leurs habitudes alimentaires.



Les résultats attendus

- ▷ Réduction des problèmes d'adaptation sociale chez les jeunes.
- ▷ Réduction des grossesses à l'adolescence.
- ▷ Réduction des suicides chez les jeunes.
- ▷ Diminution de l'accès à l'alcool chez les moins de 18 ans.



Les actions proposées

Promotion du développement, de l'adaptation et de l'intégration sociale des jeunes

- ▷ Réduire les problèmes d'adaptation des jeunes :
 - implanter et consolider, dans les 29 territoires de CLSC, des plans locaux intersectoriels basés sur des stratégies de développement des compétences personnelles et sociales, d'accompagnement intensif des jeunes vulnérables, de soutien aux parents, et d'aménagement de milieux favorables à la santé et au bien-être;
 - en milieu scolaire (primaire, secondaire, collégial), poursuivre, en collaboration avec les CLSC, l'implantation des programmes destinés aux jeunes et à leurs parents visant la persévérance scolaire, la promotion de la santé mentale, l'adaptation aux phases de transition, le développement des compétences et la prévention de la violence et des jeux de hasard et d'argent (ex. : programmes de soutien scolaire, outils d'intervention de type *Le Sac à dos*, *Un double saut non périlleux*, *Contes sur moi* et *VIRAJ*, un programme qui vise la prévention de la violence dans les relations amoureuses, etc.);
 - poursuivre l'implantation de programmes visant à développer l'employabilité, la participation et l'insertion sociale des jeunes;
 - favoriser l'accessibilité et l'adaptation culturelle des programmes et des interventions à l'intention des jeunes immigrants.
- ▷ Réduire le nombre de grossesses à l'adolescence :
 - établir et suivre le profil des grossesses à l'adolescence et leurs déterminants;
 - faciliter et améliorer l'accès à des services cliniques (ex. : cliniques jeunesse), à la contraception orale d'urgence et à des services gratuits d'interruption volontaire de grossesse et favoriser l'accompagnement dans la poursuite normale des activités scolaires;
 - soutenir le développement de pratiques cliniques préventives (ex. : information et counselling en matière de sexualité tel le programme d'éducation sexuelle développé par le Centre jeunesse de Montréal) dans une approche de responsabilité partagée;
 - intensifier les approches intégrées de prévention en les adaptant aux genres et aux réalités culturelles.
- ▷ Réduire le suicide et les tentatives de suicide:
 - établir et suivre le profil des suicides chez les jeunes de Montréal et leurs déterminants;
 - consolider, par le transfert des connaissances, les interventions intégrées en prévention menées dans les territoires de CLSC en collaboration avec les centres jeunesse;
 - poursuivre la concertation avec les partenaires régionaux (Table de concertation en prévention des suicides) en vue d'améliorer les pratiques cliniques préventives, comme les protocoles d'évaluation et de suivi des jeunes à risque.
- ▷ Promouvoir des politiques publiques saines :
 - appuyer les actions d'influence, comme la promotion de lois et règlements, pour restreindre l'accessibilité à l'alcool chez les moins de 18 ans.



Les résultats attendus

- ▷ Assurance d'un suivi en CLSC pour les jeunes qui ont besoin de services parmi les quelques 4 800 jeunes dont le signalement à la Direction de la protection de la jeunesse n'est pas retenu chaque année.
- ▷ Des services intégrés aux jeunes qui requièrent l'expertise de plusieurs établissements et partenaires.
- ▷ 15 jours ou moins de délai entre le signalement et l'évaluation en protection de la jeunesse.

Les actions proposées

Organisation des services aux jeunes

- ▷ Dans le cadre de l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, mettre sur pied un guichet enfance-jeunesse pour l'accueil, l'évaluation et l'orientation des demandes de services psychosociaux pour les enfants, les jeunes et les familles, et consolider les services de base dans les 29 CLSC de Montréal incluant les services en milieu scolaire. Cette mesure n'affecte en rien l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse et de la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents.
- ▷ Appliquer le Guide de collaboration CLSC-Centres jeunesse, notamment pour les jeunes dont le signalement n'a pas été retenu et dont les situations requièrent la dispensation de services.
- ▷ Mettre sur pied une **équipe d'intervention jeunesse** sur une base locale réunissant les partenaires du réseau pour donner une réponse aux besoins des jeunes et des familles dont les situations font l'objet d'une impasse clinique ou administrative.
- ▷ Élaborer, dans les deux centres jeunesse, un mécanisme formel de liaison avec les services de pédopsychiatrie pour les jeunes hébergés dans les centres de réadaptation et dans les foyers de groupe.
- ▷ Mettre sur pied des services d'intervention de crise et de suivi intensif en désignant des CLSC responsables d'offrir les services sur une base sous-régionale.

Qu'est-ce que c'est ?

L'équipe d'intervention jeunesse

Clientèle-cible :

- > jeunes dont la situation tombe dans une zone grise qui ne semble relever ni du CLSC, ni du centre jeunesse, ni des établissements en toxicomanie, en déficience intellectuelle, en déficience physique ou en santé mentale;
- > jeunes dont la situation requiert l'expertise et l'intervention de plusieurs acteurs, soit pour identifier les services à offrir, soit pour la prestation des services;
- > jeunes dont la situation présente des indices de compromission du développement mais où une intervention apparaît possible et appropriée dans le cadre de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

Résultats attendus :

- > les jeunes et les familles visés ont accès à des services et sont pris en charge;
- > les partenaires agissent ensemble et offrent des services de qualité;
- > les partenaires agissent ensemble sur le territoire visé pour améliorer la situation des jeunes et des familles concernées.

Composition :

- > un coordonnateur, nommé par la Régie régionale après consultation des institutions partenaires, relevant administrativement du CLSC;
- > des agents de liaison, désignés dans chaque établissement partenaire, en provenance de CLSC, centres jeunesse, centres de réadaptation en déficience intellectuelle, en déficience physique, en toxicomanie, services de pédopsychiatrie.

Implantation :

Une telle équipe est en voie d'implantation à Montréal-Nord. Il est proposé d'implanter graduellement de telles équipes en commençant par les zones prioritaires d'interventions concertées.

Ce concept d'équipe décloisonnée est recommandé par la Commission multidisciplinaire régionale dans son avis déposé au conseil d'administration de la Régie régionale le 23 janvier 2003 :

« ... nous aurions plutôt avantage à favoriser le continuum de services en décloisonnant les frontières entre les divers établissements du réseau et en développant des protocoles de collaboration interétablissements pour arriver, de façon encadrée, à plus de polyvalence, plus de mobilité du personnel et plus de souplesse dans nos façons de faire¹⁰. »

10 | Réflexion partagée de la réalité montréalaise en matière de santé et de services sociaux, Commission multidisciplinaire de la Régie régionale de Montréal-Centre, novembre 2002



Les actions proposées (suite)

- ▷ Dans le cadre des ententes de gestion, s'assurer de la mobilisation des ressources nécessaires à la réduction des délais d'accès aux services en protection de la jeunesse qui sont actuellement de 19 jours au Centre jeunesse de Montréal et de 17 jours au Centre Batshaw.
- ▷ S'assurer de la mobilisation des ressources nécessaires pour réduire les délais d'accès aux services d'expertise psychosociale à la Cour supérieure en utilisant, de façon optimale, les budgets déjà attribués à cette fin.
- ▷ Développer un nombre additionnel de places en ressources intermédiaires et en ressources de type familial afin de répondre aux besoins des jeunes ayant des troubles mentaux.
- ▷ Favoriser l'utilisation systématique des plans d'intervention et des plans de services individualisés.
- ▷ Appliquer le Programme national de formation en CLSC et en centre jeunesse afin de réduire le recours au placement et de diminuer les séjours en hébergement.
- ▷ Participer à l'application de l'Entente MSSS-MEQ.
- ▷ Développer des programmes pour l'intégration sociale des jeunes de 16 ans et plus ainsi que des ententes et des projets spécifiques en réponse à différents besoins des enfants, des jeunes et des familles, en collaboration avec des partenaires intersectoriels.
- ▷ Supporter le développement de services médicaux de première ligne pour les enfants, les jeunes et leur famille en CLSC, en cliniques privées et dans les groupes de médecine de famille (GMF).
- ▷ Supporter l'accès à des services médicaux dans les centres jeunesse notamment pour la clientèle jeunesse hébergée et éprouvant des troubles mentaux.
- ▷ Faire en sorte que les centres jeunesse développent davantage leur capacité d'assurer une première réponse en santé mentale à leur clientèle jeunesse qui éprouve des troubles mentaux, plus particulièrement la clientèle jeunesse hébergée.

La demande pour les services de pédopsychiatrie est croissante et ce, particulièrement en provenance des partenaires du réseau, notamment les centres jeunesse et les CLSC. Les 10 établissements hospitaliers qui dispensent ces services pour les régions de Montréal et Laval doivent composer avec un accroissement constant de la demande combiné à une pénurie et une diminution des effectifs de pédopsychiatres. De plus, l'utilisation des services de Montréal par les régions limitrophes est en nette croissance et contribue à cette congestion.

Les services de première ligne en santé mentale pour les jeunes sont presque inexistants. Bien que certaines interventions soient réalisées en première ligne, elles sont trop peu nombreuses; dès qu'un cas devient complexe, la tendance est de référer rapidement en deuxième ligne ou alors, d'utiliser l'urgence hospitalière pour obtenir un accès plus rapide aux services. Il est d'ailleurs fréquent que des jeunes patients soient référés en pédopsychiatrie sans évaluation préalable, ce qui contribue à la congestion des services de pédopsychiatrie.

Il existe un cloisonnement important et une absence de liaisons fonctionnelles entre les services de pédopsychiatrie et les établissements ou professionnels du réseau de la santé et des services sociaux oeuvrant auprès des enfants et des jeunes. Enfin, les ressources d'hébergement des centres jeunesse ne sont pas suffisamment accessibles aux jeunes présentant des pathologies particulièrement sévères. Cette situation entraîne une prolongation de l'hospitalisation de ces jeunes bien qu'ils aient obtenu leur congé. L'hospitalisation est donc souvent utilisée à des fins d'hébergement.



Les résultats attendus

- ▶ La disponibilité d'un pédopsychiatre et de trois professionnels pour 10 000 jeunes dans chaque sous-région.
- ▶ Les jeunes hébergés dans les centres jeunesse sont desservis en pédopsychiatrie par des hôpitaux désignés.
- ▶ Des services de base en santé mentale pour les jeunes dans tous les CLSC.

Les actions proposées

Organisation des services de pédopsychiatrie

- ▶ Désigner des établissements qui auront le mandat d'offrir aux réseaux locaux des services intégrés de clinique externe, de consultation ainsi que l'accès aux services d'urgence.
- ▶ Assurer la mise sur pied d'un mécanisme d'accès à des services de pédopsychiatrie (consultation, évaluation/diagnostique et traitement) pour les jeunes hébergés des centres jeunesse (centres de réadaptation et foyers de groupe).
- ▶ Assurer la présence d'un intervenant-pivot lié à l'offre de services de santé mentale dans chaque CLSC, en liaison avec les équipes de cliniques externes de pédopsychiatrie.
- ▶ Élaborer un programme de formation en santé mentale des jeunes pour les intervenants des CLSC et des centres jeunesse.
- ▶ Implanter un mécanisme de liaison/consultation entre les équipes de cliniques externes de pédopsychiatrie, les équipes de CLSC et les équipes territoriales des centres jeunesse.
- ▶ Développer un outil de référence vers les services de pédopsychiatrie, pour les CLSC et les centres jeunesse.

5.2.2 Problèmes sociaux montréalais

Tout en accordant une très haute priorité au développement, à l'adaptation et à l'intégration sociale des enfants et des jeunes Montréalais, nous devons, avec nos principaux partenaires, identifier et appliquer les meilleures solutions possibles aux principaux problèmes sociaux de Montréal. Ces problèmes d'itinérance, de prostitution, de violence conjugale, d'agressions sexuelles, de jeu pathologique, d'alcoolisme et de toxicomanie sont souvent interreliés et affectent des multiples façons les personnes concernées et leurs proches. Comme l'a confirmé le Conseil québécois de la santé et du bien-être, la région de Montréal se démarque du reste du Québec quant à l'incidence des problèmes sociaux. Ces problèmes sociaux interreliés sont particulièrement exacerbés au centre-ville de Montréal.



Les résultats attendus

- ▷ Amélioration de l'intégration sociale et de la coordination des services des jeunes de la rue, des personnes itinérantes, des prostitué(e)s de rue.
- ▷ Amélioration de l'accès aux services d'orientation rapide en situation de crise pour les victimes de violence conjugale, pour les conjoints agresseurs et pour les victimes d'agression sexuelle.
- ▷ Amélioration de l'accès à des services de traitement et de soutien dans leur milieu pour les joueurs en difficulté et leur famille.
- ▷ 500 logements sociaux avec support communautaire.



Les actions proposées

Itinérance

- ▷ Réduire l'incidence de l'itinérance par la prévention de la marginalisation et de l'exclusion sociale chez les jeunes :
 - consolider les services cliniques auprès des jeunes de la rue;
 - élaborer et diffuser un outil de repérage de la clientèle à risque de devenir itinérante et intervenir plus tôt;
 - consolider les ressources communautaires d'hébergement des jeunes en difficulté par un financement additionnel récurrent.
- ▷ Assurer une réponse permanente et continue aux besoins des personnes itinérantes en matière de santé, de services sociaux, d'insertion sociale et d'hébergement :
 - élaborer un plan d'action intersectoriel en itinérance et signer un protocole d'entente avec la Ville de Montréal;
 - augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence pendant la saison froide;
 - consolider les services de l'équipe Itinérance du CLSC des Faubourgs;
 - mettre sur pied un service d'urgence sociale et de coordination des services accessibles 24 heures par jour;
 - consolider les services offerts par les organismes communautaires d'hébergement.

Prostitution

- ▷ Réduire les méfaits associés aux conditions de vie difficiles des prostitué(e)s de rue en améliorant les services qui leur sont offerts :
 - accès aux services de base et d'urgence;
 - accès à des programmes de prévention et à des services adaptés.

Logement social

- ▷ Faire du logement social le point d'ancrage des démarches d'insertion des personnes vivant des problèmes multiples :
 - mettre en œuvre le protocole d'entente Régie régionale - Ville de Montréal - Société d'habitation du Québec et ministère des Affaires municipales et de la Métropole sur le financement du support communautaire en logement social auprès des sans-abri;
 - assurer le financement requis pour la mise sur pied des services de support communautaire nécessaires à la réalisation de la totalité des 500 unités de logements sociaux prévues.



Les actions proposées (suite)

Transport adapté

- ▷ Promouvoir le développement du transport adapté pour les clientèles vulnérables, notamment les personnes âgées à mobilité restreinte, en collaboration avec la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal (STM), et les partenaires du milieu.

Violence

- ▷ Intensifier les activités de promotion et de prévention en matière de violence en portant une attention particulière aux jeunes, aux femmes et aux personnes âgées.
- ▷ Renforcer le continuum de services en matière de violence conjugale :
 - intensifier les activités de dépistage et de référence appropriées à l'intention des personnes aux prises avec la violence conjugale en portant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables : les enfants exposés à la violence conjugale, les jeunes parents, les personnes âgées en perte d'autonomie;
 - intensifier l'intervention rapide en situation de crise (24-48 heures après l'agression) auprès des victimes et des agresseurs;
 - consolider et développer les services de base pour les femmes victimes de violence conjugale, les enfants exposés et les agresseurs.
- ▷ Renforcer le continuum de services en matière d'agression à caractère sexuel :
 - consolider et développer les activités reliées au dépistage et à la référence appropriée des victimes d'agression sexuelle;
 - améliorer l'intervention en situation de crise;
 - consolider les services de base disponibles pour les victimes et les agresseurs.

Jeu pathologique

- ▷ Élaborer et implanter une stratégie régionale de promotion du jeu responsable et de prévention en matière de jeu pathologique.
- ▷ Développer des outils d'information et de sensibilisation sur les risques associés au jeu pathologique et sur les facteurs de protection.
- ▷ Doter chaque CLSC d'un programme de dépistage et d'intervention brève auprès des personnes vulnérables en complément aux services de dépistage et d'intervention précoce en alcoolisme et toxicomanie.
- ▷ Développer et implanter graduellement les éléments d'une gamme de services intégrés destinés aux joueurs et à leur famille : accueil, évaluation, orientation, traitement, soutien, réinsertion sociale.



5.2.3 Alcoolisme et toxicomanie

Pour compléter le réseau des services de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie, nous proposons de réaliser les actions suivantes d'ici 2006 :

Les résultats attendus

- ▷ Un programme de prévention dans tous les CLSC de Montréal.
- ▷ Une augmentation de 49 à 69 des places disponibles dans les services de désintoxication.
- ▷ Un accès accru au traitement de maintien à la méthadone.

Les actions proposées

- ▷ Intensifier les actions en amont des problèmes d'adaptation sociale et prévenir l'aggravation des problèmes liés à l'usage des substances psychotropes :
 - élaborer et diffuser un rapport annuel sur l'épidémiologie des toxicomanies à Montréal;
 - réviser et généraliser le programme régional de prévention en passant de 16 à 29 CLSC;
 - supporter et financer l'intervention préventive dans les milieux à risque (ex.: *rave parties*);
 - intervenir auprès des buveurs excessifs en supportant le programme régional Alcochoix.
- ▷ Améliorer le dépistage et l'action précoce en première ligne :
 - favoriser la formation des intervenants des centres jeunesse sur l'intervention en toxicomanie;
 - rendre disponibles des services de dépistage et d'intervention précoce en CLSC;
 - intégrer l'intervention en toxicomanie à l'intérieur du programme « *Soutien aux jeunes parents* ».
- ▷ Compléter la gamme de services spécialisés et favoriser l'insertion sociale des personnes toxicomanes :
 - augmenter le nombre de places en désintoxication de 49 à 69;
 - consolider les services internes pour les jeunes anglophones et francophones;
 - développer les services spécialisés pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale associés à leur toxicomanie;
 - consolider les services de formation et d'expertise de la clinique Cormier-Lafontaine;
 - offrir des services en toxicomanie aux personnes judiciarisées afin d'assister le tribunal dans l'orientation des personnes toxicomanes;
 - développer des services en toxicomanie dans les trois établissements de détention de Montréal;
 - créer des ressources intermédiaires pour l'hébergement des personnes âgées toxicomanes.
- ▷ Élargir l'accès aux services de traitement de maintien à la méthadone :
 - assurer un financement récurrent et consolider les services de traitement de maintien à la méthadone;
 - supporter les équipes des CLSC en assurant la formation des médecins, des infirmières et des intervenants sociaux pour la prise en charge des patients stabilisés;
 - supporter le traitement de maintien à la méthadone à l'Établissement de détention de Montréal (Bordeaux).
- ▷ Assurer l'accès des personnes cocaïnomanes à des services adaptés :
 - créer des lieux d'insertion sociale pour les personnes cocaïnomanes;
 - mettre sur pied une équipe multidisciplinaire pour offrir des services adaptés à cette clientèle;
 - mener une étude de faisabilité quant à l'implantation de sites d'injection assistée pour prévenir la propagation des infections (VIH,VHC).



Ressources financières additionnelles requises				
5.2 Apporter, en partenariat, des solutions adaptées aux problématiques sociales montréalaises				
	BESOINS (M\$)			
	Récurrent	Non récurrent	Immobilisations	Indexation
5.2.1 Jeunesse	20,0			
5.2.2 Problèmes sociaux montréalais	6,6			
5.2.3 Alcoolisme et toxicomanie	5,1			
TOTAL	31,7			

La réalisation des mesures mises de l'avant pour cette priorité nécessiterait un ajout budgétaire de 31,7 M\$ récurrents, d'ici 2006.

Ces mesures permettront de compléter ce que nous avons déjà amorcé grâce aux budgets additionnels reçus cette année :

- ▶ 4 M\$ pour assurer l'implantation du Programme de soutien aux jeunes parents;
- ▶ 2,5 M\$ pour améliorer les services de première ligne destinés aux jeunes de 6 à 17 ans.



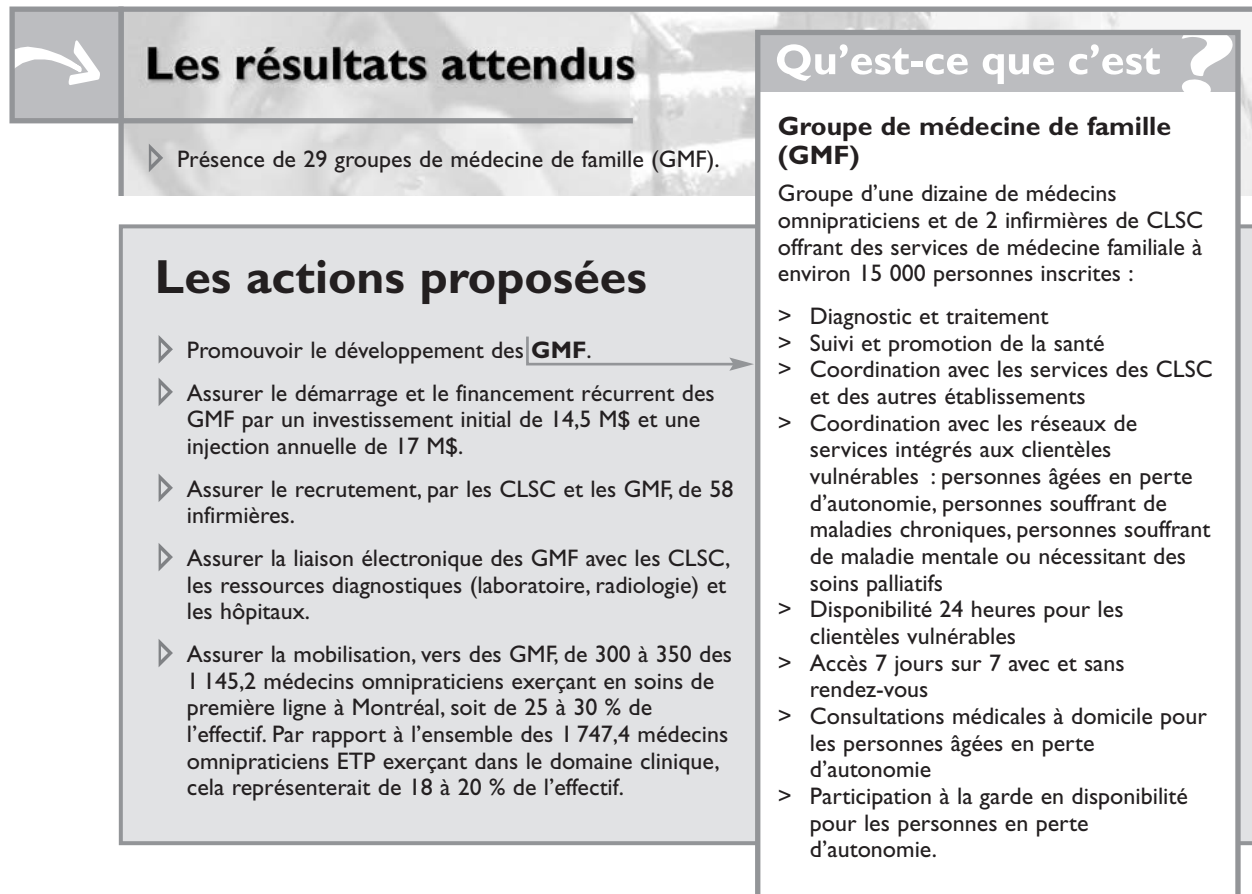
5.3 Développer un réseau de services de première ligne tissé serré autour des groupes de médecine de famille (GMF)

Notre troisième priorité est de développer, sur l'ensemble du territoire, un réseau de services médicaux et psychosociaux de première ligne :

- ▶ accessibles 24 heures / 7 jours;
- ▶ garantissant la continuité des services;
- ▶ assurant la prise en charge des clientèles vulnérables : personnes âgées en perte d'autonomie, personnes souffrant d'une maladie chronique évolutive (maladie pulmonaire, insuffisance cardiaque, diabète), personnes ayant des problèmes de santé mentale, personnes nécessitant des soins palliatifs.

5.3.1 Implanter 29 groupes de médecine de famille (GMF) d'ici 2006

La mise sur pied, en trois ans, de 29 GMF, soit en moyenne deux par territoire de CLSC, permettrait la prise en charge de 350 000 à 435 000 personnes, soit de 19,5 à 24 % de la population montréalaise.





5.3.2 Offrir, dans tous les CLSC, des services de base uniformes et accessibles 7 jours par semaine pour un total de 80 heures

Les résultats attendus

- ▷ Des services infirmiers et psychosociaux 7 jours sur 7 dans tous les CLSC.
- ▷ Des services de prélèvement sans rendez-vous 7 jours sur 7 dans tous les CLSC.
- ▷ L'accès à chaque CLSC 80 heures/semaine.
- ▷ Un accès en moins de 4 minutes à Info-Santé.
- ▷ Des soins psychosociaux intégrés à Info-Santé.

Les actions proposées

- ▷ Assurer 80 heures d'accueil, d'évaluation, d'orientation et d'intervention en soins infirmiers et en services psychosociaux incluant les troubles transitoires de santé mentale.
- ▷ Doter tous les CLSC de services de prélèvement sans rendez-vous.
- ▷ Assurer une garde en soins infirmiers 24 heures par jour pour les clientèles vulnérables.
- ▷ Réduire les délais d'accès aux services téléphoniques Info-Santé CLSC : traiter 90 % des appels en moins de 4 minutes.
- ▷ Ajouter à Info-Santé CLSC un service téléphonique Info-Social, accessible 24 heures par jour, pour les personnes ayant des problèmes psychosociaux et de santé mentale.

Ressources financières additionnelles requises

5.3 Développer un réseau de services de première ligne tissé serré autour des groupes de médecine de famille (GMF)

	BESOINS (M\$)			
	Récurrent	Non récurrent	Immobilisations	Indexation
5.3.1 Implanter 29 groupes de médecine de famille (GMF)	17,0		14,5	
5.3.2 Offrir, dans tous les CLSC, des services de base uniformes et accessibles 7 jours par semaine pour un total de 80 heures	30,0			
TOTAL	47,0		14,5	



5.4 Assurer l'accès aux services médicaux et hospitaliers à l'intérieur des délais recommandés

5.4.1 Services d'urgence

La diminution de l'encombrement et de la durée de séjour dans les salles d'urgence demeure une priorité à Montréal.

Urgence

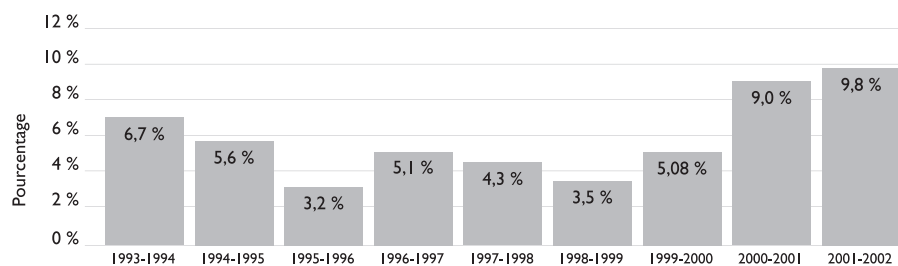
Croissance de la demande depuis 1998-1999

► transports ambulanciers :	+ 16 %
► nombre de patients couchés sur civière :	+ 4,5 %
► visites totales :	+ 2,7 %

Si l'on regarde l'évolution des séjours de plus de 48 heures au cours des 10 dernières années, on remarque une diminution importante de ces séjours de 1993 à 1999, période correspondant au premier plan de réorganisation des services à Montréal au cours duquel le nombre de lits de courte durée est passé de 8 500 à 6 000 et où près de 155 M\$ ont été réalloués

notamment vers les services à domicile, les services d'hébergement et l'accès aux services spécialisés et à la chirurgie d'un jour. À compter de 1999-2000, le nombre de séjours de plus de 48 heures s'est remis à augmenter pour atteindre 9,8 % en 2001-2002.

Santé physique : séjours de plus de 48 heures



Les principales mesures prévues dans le plan stratégique 1998-2002 n'ont pas pu être implantées, en particulier celles visant à réduire le recours à la salle d'urgence. Ainsi, l'accès 365 jours par année au médecin de famille en lien avec les services diagnostiques n'a pas vu le jour durant cette période. Les conditions nécessaires à la réorganisation des services médicaux de première ligne à Montréal n'ont pu être réunies. La situation a évolué depuis la Commission Clair, suite aux ententes avec la Fédération des médecins omnipraticiens et à la mise sur pied du Département régional de médecine générale.

De même, l'implantation du Guide de gestion de l'urgence n'est réalisé que partiellement dans les hôpitaux montréalais. Enfin, les développements attendus en aval de l'urgence ont été moindres que prévus. Les budgets additionnels obtenus (33,5 M\$) pour améliorer les soins à domicile et les services d'hébergement ont été en deçà de ce qui avait été requis (75,8 M\$). Ces différents facteurs combinés ont fait que le remède prescrit en 1998 n'a pas été administré et que nous n'avons pu contourner les effets de la pénurie de main-d'oeuvre qui a amené la fermeture à long terme de 830 lits de courte durée.



Dans le cas des salles d'urgence, le diagnostic demeure valide. Le véritable enjeu est de se donner la capacité de mettre en oeuvre les solutions nécessaires en amont de la salle d'urgence, dans l'hôpital, et en aval de la salle d'urgence et de l'hôpital.

Les conditions de succès apparaissent meilleures maintenant :

- ▶ Ententes avec les médecins permettant la mise sur pied de groupes de médecine de famille (GMF).
- ▶ Financement disponible pour le lancement et le fonctionnement des groupes en liaison avec les CLSC pour les soins infirmiers.
- ▶ Négociation d'ententes de gestion avec les hôpitaux permettant de convenir des volumes de soins attendus et des objectifs prioritaires en fonction des ressources octroyées.

Ces nouveaux éléments nous amènent à proposer la réalisation des actions suivantes pour améliorer la situation dans les salles d'urgence montréalaises.

Note : Pour les urgences ayant des services psychiatriques, les résultats attendus et les actions proposées sont présentés à la section 5.5.5.

	Les résultats attendus
	▶ La réduction de 30 % des visites à l'urgence. ▶ Des services diagnostiques accessibles rapidement en première ligne.
	Les actions proposées En amont des services d'urgence ▶ Mettre sur pied un réseau d'accès rapide aux services diagnostiques accessibles en première ligne, de 8 heures à 20 heures, 365 jours par année. Pour ce faire, nous proposons de désigner, parmi les cliniques médicales, les groupes de médecine de famille (GMF) et les CLSC, 30 points de service (dont 12 répartis dans chacune des 6 sous-régions du DRMG) dès la première phase d'implantation, accessibles sans rendez-vous de 8 heures à 20 heures, à longueur d'année. Parmi les 30 points de services, nous proposons d'en désigner certains qui offriraient un service d'échographie. Qu'est-ce que c'est ? Points d'accès rapide aux services diagnostiques > Clinique médicale, GMF ou CLSC désigné > Bassin de desserte d'environ 60 000 personnes > Accès sans rendez-vous, de 8 heures à 20 heures, 365 jours par année > Centre de prélèvements urgents avec accès à l'analyse immédiate > Certains points de services désignés offrent des services d'échographie et d'autres services diagnostiques > ECG, spirométrie > Service de liaison avec les GMF, les CLSC, les réseaux de services intégrés pour les clientèles vulnérables > Accès aux ressources diagnostiques > Liaison avec les urgences hospitalières > Liaison électronique avec les autres partenaires du réseau.



Les résultats attendus

- ▷ La réduction des séjours de plus de 48 heures de 9,8 % à 0 %.
- ▷ La diminution de la durée moyenne de séjour à 12 heures ou moins pour les patients sur civières.



Les actions proposées

Dans l'urgence et dans l'hôpital

- ▷ Obtenir et maintenir l'engagement ferme des établissements à considérer l'urgence comme prioritaire et changer la culture hospitalière dans cette perspective.
- ▷ S'assurer de l'application des mesures essentielles du « Guide de gestion de l'unité d'urgence » (notamment coordonnateurs médicaux à l'urgence) et du « Plan de gestion du débordement de l'unité d'urgence » si requis.
- ▷ Assurer un suivi auprès de tous les établissements par le biais du Comité de suivi des urgences de la Régie régionale et donner aux établissements problématiques un encadrement particulier ou du support avec l'aide d'experts.
- ▷ Convenir avec les hôpitaux, dans le cadre des ententes de gestion, des volumes de soins attendus en relation avec les ressources allouées, des objectifs à atteindre dans les services d'urgence, notamment par une gestion optimale des lits (exemple : unité de soins de court séjour médical dédiée à la clientèle de l'urgence).
- ▷ Se doter d'un fonds récurrent de 35,3 M\$ permettant des ajustements ponctuels (achat de lits de soins subaigus ou d'hébergement, entre autres) à l'offre de services pour permettre de tenir compte des variations saisonnières de l'achalandage des salles d'urgence et pour pallier l'insuffisance du réseau de première ligne et d'hébergement de longue durée et de santé mentale en attendant le développement dans ces secteurs. De plus, prévoir un budget dédié à des mesures structurantes directement en lien avec la performance des salles d'urgence.
- ▷ Réaménager et/ou agrandir les salles d'urgence qui le nécessitent pour améliorer les lieux et augmenter la sécurité pour la clientèle et le personnel.
- ▷ Mettre en œuvre, dans tous les hôpitaux, des projets de réorganisation du travail visant une utilisation optimale de la main-d'œuvre.
- ▷ Revoir, dans le contexte de l'organisation future du CHUM et du CUSM, l'offre de services d'urgence.

À l'intérieur des orientations précisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Régie régionale proposera les balises à respecter pour garantir l'accès aux soins et aux services pour la population du territoire dans le but d'assurer une organisation adéquate et optimale des services de première et de deuxième lignes ainsi que des services d'urgence.

Le nouveau cadre exige maintenant, comme nous le proposons dans notre projet initial du plan stratégique, le maintien dans chacun des projets d'un hôpital complémentaire au centre-ville.

Les balises proposées porteront sur la nature, le volume et les niveaux d'intensité de services à maintenir dans ces hôpitaux en apportant une attention particulière à l'accessibilité aux services d'urgence, compte tenu de l'importance des besoins et de l'achalandage.



Les actions proposées (suite)

En complément, ces balises permettront de préciser la nature et la capacité des services d'urgence dans les sites principaux qui seront construits.

La recommandation de ces balises s'inscrira dans le mandat plus large confié à la Régie régionale d'évaluer l'effet des projets des CHU sur l'offre de services, leur impact sur l'activité économique et sociale du centre-ville ainsi que sur l'utilisation des sites actuels.

- ▷ À très court terme, maximiser l'outil Siturg+, implanté en avril 2003, afin d'optimiser le monitoring des salles d'urgence.
- ▷ Assurer l'implantation, dans toutes les salles d'urgence, d'un système d'information permettant le monitoring et l'analyse des services et facilitant l'identification des correctifs à apporter à court, moyen et long terme, à partir de données probantes.
- ▷ Collaborer avec les groupes universitaires de recherche sur les urgences de façon à :
 - faciliter l'accès aux données pertinentes à la recherche appliquée sur les urgences et à l'évaluation des mesures envisagées ou prises pour améliorer la performance des salles d'urgence;
 - mieux intégrer et synthétiser les données probantes et les connaissances relatives aux urgences;
 - prendre les décisions basées sur la connaissance disponible et appuyées sur des données probantes;
 - faciliter l'intégration des données nécessaires à l'étude des phénomènes relatifs à l'urgence;
 - exploiter tout le potentiel des systèmes d'information reliés aux urgences.
- ▷ Mettre en service les trois centres ambulatoires prévus à l'Hôpital du Lakeshore, à l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et à l'Hôpital du Sacré-Cœur.

En aval de l'urgence et de l'hôpital

Ces actions sont des préalables au bon fonctionnement des salles d'urgence puisqu'elles ont pour but d'augmenter l'accessibilité aux lits et aux services pour la clientèle. Elles doivent donc être considérées comme primordiales dans la solution de l'encombrement des urgences.

- ▷ Accroître les services à domicile.
- ▷ Accroître les services d'hébergement dans la communauté pour les personnes âgées en perte d'autonomie et les personnes ayant des problèmes de santé mentale.
- ▷ Augmenter l'accès aux soins palliatifs à domicile.
- ▷ Développer les soins postopératoires et la réadaptation à domicile.
- ▷ Accélérer l'accès aux services de réadaptation.

Autres actions

- ▷ Désigner des salles d'urgence pour la thrombolyse des patients ayant un accident vasculaire cérébral (AVC).



5.4.2 Assurer l'accès aux services médicaux spécialisés à l'intérieur des délais cliniquement recommandés

Une seconde priorité en matière d'accès aux services médicaux spécialisés est d'assurer les traitements requis pour les patients à l'intérieur des délais recommandés.

Les résultats attendus		
Des délais d'accès plus courts pour les chirurgies et les services spécialisés		
Cardiologie tertiaire	- chirurgie cardiaque :	< 3 mois
	- hémodynamie et angioplastie :	< 2 mois
Radio-oncologie	- traitements :	< 3 mois
Orthopédie	- arthroplastie totale de la hanche et du genou :	< 3 mois
Ophthalmologie	- chirurgie de la cataracte :	< 6 mois
Autres chirurgies	- chirurgie avec hospitalisation :	< 6 mois
	- chirurgie d'un jour :	< 6 mois

Les actions proposées

- ▷ Octroyer un financement additionnel ciblé pour ramener les listes d'attente aux délais d'accès visés et pour soutenir la croissance de la demande d'ici 2006 en respectant les délais recommandés.
- ▷ Désigner **trois centres majeurs de la cataracte** en milieu hospitalier répondant aux paramètres suivants :
 - un volume d'activité annuel de 5 000 à 8 000 cas en chirurgie d'un jour dans chaque centre;
 - deux de ces centres seraient reliés aux réseaux universitaires, soit McGill et Université de Montréal;
 - des centres satellites seraient maintenus pour soutenir le volume supplémentaire requis.
- ▷ Concentrer les activités de **remplacement de la hanche et du genou** et réorganiser le continuum de services afin :
 - d'augmenter le nombre d'interventions pour répondre aux besoins dans les délais prescrits;
 - de diminuer la durée moyenne de séjour hospitalier des arthroplasties de la hanche et du genou à 7,3 jours; actuellement, elle varie de 7,4 à 13,2 jours selon l'hôpital;
 - d'atteindre 50 % de retour à domicile au congé hospitalier, en toute sécurité, d'ici 2005;
 - d'offrir des services de réadaptation adaptés à la clientèle en fonction de protocoles standardisés.
- ▷ Retenir un scénario de concentration des activités dans un nombre limité de centres hospitaliers, suite à un appel de propositions, pour déterminer la meilleure approche et atteindre le meilleur rapport qualité-prix, dans un environnement sécuritaire.
- ▷ Augmenter le volume de chirurgies en récupérant les capacités opératoires excédentaires disponibles dans certains hôpitaux et établir des corridors de service lorsque requis.

La désignation d'hôpitaux où seraient concentrés certains services spécialisés se fera dans le respect des principes recommandés par la Commission médicale régionale dans son avis de décembre 2002 sur le Plan d'organisation des services médicaux spécialisés (annexe 4).



5.4.3 Plan d'organisation des services médicaux spécialisés et mise sur pied de réseaux universitaires intégrés en santé

Les stratégies proposées pour améliorer l'accès à certains services médicaux spécialisés nous ont amenés à réfléchir sur la pertinence de procéder à des désignations ou à des concentrations de certains services dans deux spécialités : l'ophtalmologie et l'orthopédie. Cette réflexion tient compte de l'organisation générale de ces spécialités à Montréal, des interrelations avec les autres spécialités et de leur contribution aux réseaux universitaires. De même, les propositions mises de l'avant pour réorganiser les services médicaux de première ligne nécessitent de repenser l'interface omnipraticiens-spécialistes dans un réseau d'accessibilité aux services médicaux à Montréal.

Dans cette perspective d'intégration, la Commission médicale régionale a adopté un avis devant guider l'élaboration d'un Plan montréalais d'organisation des services médicaux spécialisés et des besoins en effectifs médicaux. Dans cet avis (voir annexe 4), qui est une partie intégrante de la consultation, la Commission médicale fait des recommandations portant sur des éléments importants pouvant servir de base à l'élaboration d'un plan d'organisation régional en médecine spécialisée.

Les dispositions actuellement en vigueur de la Loi sur les services de santé et les services sociaux renforcent la nécessité de se doter d'un processus et d'un plan intégrés d'organisation des services médicaux spécialisés, si l'on veut adopter des plans d'effectifs et des plans d'organisation cohérents dans les hôpitaux pour chacune des 34 spécialités médicales. Les dispositions prévues dans le projet de loi 142 (2002, chapitre 66), adoptée et sanctionnée en décembre 2002, vont dans la même direction.

Ces plans d'organisation et d'effectifs auront aussi à être élaborés dans les établissements universitaires dans le contexte de la mise sur pied, à Montréal, de deux réseaux universitaires intégrés en santé (RUIS), l'un rattaché à l'Université McGill et l'autre, à l'Université de Montréal.

LES RÉSEAUX UNIVERSITAIRES INTÉGRÉS EN SANTÉ (RUIS)

Les RUIS ont pour mandat :

- ▶ d'aviser les autorités ministérielles;
- ▶ de définir, pour leur milieu, les orientations des établissements universitaires relatives :
 - aux services spécialisés et centres spécialisés;
 - à l'enseignement de sciences de la santé;
 - à la recherche;
 - à l'évaluation des technologies de la santé et des modes d'intervention;
- ▶ d'harmoniser leurs activités avec l'organisation des services médicaux et de santé des régions qu'ils parrainent, susciter un partenariat avec ces milieux, y développer la formation et y assurer un soutien professionnel.



LA COMPOSITION DES RÉSEAUX UNIVERSITAIRES INTÉGRÉS EN SANTÉ

Sous l'autorité conjointe de chaque faculté de médecine et de son CHU, les RUIS sont composés :

- ▶ de responsables de l'université;
- ▶ d'un représentant du Fonds de la recherche en santé du Québec;
- ▶ d'un représentant de l'Agence d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé;
- ▶ d'un représentant du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- ▶ d'un représentant de la Régie régionale;
- ▶ des représentants des autres cadres hospitaliers ayant une désignation universitaire;
- ▶ des représentants des autres régies régionales concernées.

Des plans régionaux d'organisation de services

Sous réserve des nouvelles dispositions législatives et des mandats confiés aux régies régionales, la Régie régionale de Montréal pourra entreprendre l'élaboration des plans régionaux d'organisation de services pour chacune des spécialités médicales.

Afin de pouvoir démontrer, sur des bases solides, nos besoins en effectifs médicaux, il nous faut réaliser la programmation de nos plans régionaux d'organisation de services (PROS). Ultimement, ce sont les PROS qui définiront les objectifs montréalais en matière d'accessibilité et de volume de services, de diversité de pratique, de hiérarchisation et de continuums de soins.

Le PROS de chaque spécialité comprendra :

- 1. les principes directeurs;**
- 2. la détermination des champs d'exercice couverts par la spécialité;**
- 3. le portrait des sites de production de services;**
- 4. l'identification des besoins de services demeurant sans réponse;**
- 5. une recommandation portant sur une nouvelle offre de service, intégrant les principes de réseautage et de hiérarchisation et incluant les besoins en développement;**
- 6. le positionnement des programmes et des réseaux de services intégrés (MPOC, insuffisance cardiaque, diabète, cancer, etc.) dans les plans régionaux d'organisation de services;**
- 7. l'impact sur les ressources humaines et matérielles requises ainsi que sur les plans régionaux d'effectifs médicaux.**

Le processus d'élaboration des PROS permettra la participation de tous les intéressés. Ainsi, la Régie régionale créera des tables de travail qui regrouperont les représentants des associations médicales concernées, des directeurs universitaires, des chefs de département hospitalier, des directeurs concernés de la Régie régionale (Direction de la gestion du réseau de services, Direction des affaires médicales et universitaires, Direction de santé publique, Direction de l'information et de la planification). Les travaux de ces tables seront aussi suivis de près par la Commission médicale régionale.



Lorsqu'ils auront été adoptés, ces plans serviront de base à l'élaboration et à l'approbation des plans d'effectifs des établissements en médecine spécialisée. En attendant, les plans d'effectifs seront élaborés et approuvés, pour l'année 2003-2004, en fonction des éléments d'information disponibles et des objectifs établis par le ministre en février 2003. Le ministère s'étant engagé à réviser les plans régionaux d'effectifs médicaux pour les années 2004-2005 et 2005-2006, les travaux de planification que nous entreprendrons serviront de base à cet exercice dans la région de Montréal.

 Ressources financières additionnelles requises				
5.4 Assurer l'accès aux services médicaux et hospitaliers à l'intérieur des délais recommandés				
	BESOINS (M\$)			
	Récurrent	Non récurrent	Immobilisations	Indexation
Services d'urgence				
Réseau d'accès rapide aux services diagnostiques	17,0			
Urgences hospitalières				
- désignation des urgences pour la thrombolyse de patients avec AVC				1,5
- fonds d'ajustement pour répondre aux variations saisonnières	35,3			3,6
- rénovation de 10 urgences			127,6	
- systèmes d'information		0,5		
Mise en service de trois centres ambulatoires (Hôpital du Lakeshore, Hôpital Maisonneuve-Rosemont et Hôpital du Sacré-Cœur)				11,0
Accès aux services médicaux et hospitaliers spécialisés	0,2	65,0		75,6
TOTAL	52,5	65,5	127,6	91,7



5.5 Développer des programmes et des réseaux de services intégrés à l'intention des clientèles vulnérables

Pour les personnes aux prises avec des problèmes complexes (problèmes de santé, sociaux et fonctionnels) et pour les personnes atteintes d'une maladie chronique évolutive, les données probantes démontrent que des réseaux de services intégrés produisent les effets visés :

- ▶ de meilleurs résultats de santé et de bien-être pour les personnes rejointes;
- ▶ des soins plus satisfaisants parce que continus et complets;
- ▶ l'obtention de services au bon endroit et au bon moment coucourageant ainsi à diminuer les hospitalisations évitables et les séjours à l'urgence.

L'évaluation du projet SIPA (Services intégrés pour personnes âgées en perte d'autonomie) a démontré qu'une prise en charge plus intégrée permet de diminuer le recours à l'hébergement, de réduire la durée de séjour à l'urgence et d'assurer une plus grande satisfaction des patients. Une étude en santé respiratoire menée au Québec par le Dr Jean Bourbeau a démontré qu'un programme structuré d'intervention auprès des malades pulmonaires chroniques a entraîné une diminution de 40 % des visites à l'urgence et des hospitalisations et de 60 % des visites imprévues chez le médecin. Une étude américaine récente tend à démontrer une réduction radicale des hospitalisations chez des patients souffrant d'insuffisance cardiaque¹¹.

De plus, une meilleure coordination et une meilleure intégration des services sont des améliorations recherchées par l'ensemble de la population. C'est le diagnostic que faisait la Commission Clair pour ensuite recommander la mise sur pied de réseaux de services intégrés, prenant appui sur un réseau de services de première ligne et misant sur la collaboration des groupes de médecine de famille et des CLSC.

La continuité des services

« En fait de continuité des services, le citoyen a l'impression qu'on se relance la balle, et que la balle, c'est lui. Autant il est généralement très satisfait des soins et services individuels reçus, autant il déplore de faire les frais de la fragmentation et de la confusion du système de santé. Il ne comprend pas qu'il doive faire lui-même le lien entre les divers professionnels qui s'occupent de son cas. Il accepte mal qu'on lui donne des rendez-vous étalés sur quatre jours pour quatre examens diagnostiques lors d'un même épisode de soins. Il est fatigué de devoir raconter la même histoire à différents professionnels et aussi d'apporter chaque fois ses médicaments parce que l'information ne circule pas entre eux. Il est angoissé parce qu'il craint que cette fragmentation nuise à sa guérison ou à sa réadaptation¹². »

La mise sur pied de réseaux de services intégrés pour les clientèles vulnérables nécessite la contribution d'un ensemble de professionnels qui répondent à divers aspects des besoins d'un individu de façon complète et continue.

11 | Michèle Bitoun-Blecher, « Beyond managed care » Hospitals and Health Networks, volume 75, no 8, septembre 2001, p. 50-53

12 | Les solutions émergentes - Rapport et recommandations, Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux, 2000



Nous partageons le point de vue de Lise Lamothe qui affirme que :
« Le défi, qui est au centre de cette réorganisation, consiste à repenser l'organisation de la production de soins et de services, de façon à intégrer les activités cliniques dans un contexte où les frontières organisationnelles sont éclatées ¹³ ».

En effet, la mise sur pied de réseaux de services intégrés à Montréal nécessite de tisser (au bénéfice des patients) des liens fonctionnels entre les médecins de famille, les CLSC, les services diagnostiques (laboratoire, imagerie médicale), les services médicaux et hospitaliers spécialisés et les services de réadaptation. Il ne s'agit pas tant de tisser des liens entre les établissements mais surtout entre les professionnels eux-mêmes.



Les résultats attendus

- ▷ La réduction des visites à l'urgence et des hospitalisations chez les clientèles vulnérables.
- ▷ L'augmentation de la satisfaction des personnes rejointes.
- ▷ Le maintien dans la communauté des personnes vulnérables.

Les actions proposées

- ▷ Développer **des programmes et des réseaux de services intégrés** pour les clientèles vulnérables :
 - personnes âgées en perte d'autonomie
 - personnes souffrant de maladies chroniques évolutives :
 - maladie pulmonaire obstructive chronique
 - insuffisance cardiaque
 - diabète
 - personnes atteintes de cancer
 - personnes atteintes du VIH-SIDA
 - personnes souffrant de maladie mentale
 - personnes ayant des troubles envahissants du développement.
- ▷ Réaliser la priorité visant à assurer à un réseau de services de première ligne tissé serré autour des groupes de médecine de famille (GMF).

Qu'est-ce que c'est ?

Un réseau de services intégrés

Les caractéristiques recherchées :

- > la personne qui en bénéficie est enregistrée et participe activement à ses soins;
- > elle a un médecin de famille et une infirmière ou un autre professionnel qui agit comme coordonnateur de ses services et assure la liaison avec les différents partenaires du réseau;
- > chaque composante du réseau dispose des ressources nécessaires pour jouer le rôle attendu d'elle par les autres;
- > les patients ont accès à un service de garde 24 heures/7 jours par semaine;
- > les membres du réseau ont accès à l'information pertinente, en temps opportun concernant les patients et bénéficient des outils informatiques et communicationnels adaptés à leurs besoins;
- > le réseau donne accès à toute la gamme des services requis pour prévenir, guérir, soigner : promotion de la santé, prévention des maladies, services de santé et services sociaux de première ligne, soutien à domicile et à l'hébergement, services spécialisés.

Une définition :

Un réseau de professionnels et de médecins appartenant à des organisations différentes et collaborant :

- > pour la prestation d'un continuum de services continus;
- > pour une clientèle définie (personnes âgées en perte d'autonomie ou malades chroniques);
- > pour obtenir des résultats que chaque composante ne peut fournir par elle-même;
- > pour assurer la prise en charge de la clientèle.

Un programme

Un ensemble de services et d'activités intégrés :

- > destinés à une clientèle définie;
- > visant des résultats spécifiques ;
- > pour lesquels sont consenties des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles.

¹³ | Lise Lamothe, La recherche de réseaux intégrés, un appel à un renouveau de la gouvernance, Gestion, automne 2002



Les actions proposées (suite)

Nous pensons que le développement de réseaux de services intégrés pour les clientèles vulnérables ne pourra se faire que sur la base d'un réseau de services de première ligne mieux organisé et mieux équipé. Si nous ne disposons pas d'une base solide en première ligne, il est utopique de vouloir construire des réseaux intégrés visant des clientèles spécifiques en comptant uniquement sur des services spécialisés.

- ▷ Améliorer les services à domicile et les services dans la communauté à l'intention des personnes âgées en perte d'autonomie.

Le point de départ des réseaux de services intégrés pour les clientèles vulnérables est la création d'un réseau impliquant la contribution de tous les médecins omnipraticiens de Montréal qui offrent des services médicaux de première ligne, quel que soit leur milieu d'exercice. Par la suite, l'enjeu sera, pour les médecins de famille, d'identifier leurs patients vulnérables et de les mettre en lien avec les réseaux de services intégrés développés en collaboration avec les CLSC pour les personnes âgées en perte d'autonomie, les malades pulmonaires, etc.

- ▷ Implanter des mécanismes de liaison interactifs fonctionnels.

Il est essentiel de soutenir, par des outils électroniques efficaces, la transmission des informations pertinentes et en temps utile entre les composantes du réseau :

- référence entre professionnels;
- requêtes et résultats : laboratoire, imagerie médicale.

- ▷ Renforcer la confiance entre les professionnels des différentes organisations et des différents niveaux de services.

Pour que les réseaux de services fonctionnent, il faut que les médecins omnipraticiens soient sûrs de pouvoir compter sur des délais raisonnables pour les consultations auprès des spécialistes, que les médecins spécialistes aient confiance de référer des patients, après une hospitalisation, au CLSC et au médecin de famille, et finalement, que le CLSC puisse compter sur une garde médicale, lorsqu'il donne des soins palliatifs.

Cette condition milite en faveur d'une approche graduelle, permettant la participation et l'apprentissage de tous ceux dont la contribution est nécessaire : médecins généralistes, médecins spécialistes, professionnels, gestionnaires, informaticiens.

- ▷ Aligner les incitations de façon à favoriser l'atteinte des objectifs des réseaux intégrés.

Il faut offrir des incitations encourageant les partenaires à faire ce qui est nécessaire afin que les objectifs visés par les réseaux intégrés soient atteints.

Ainsi, dans le cas des groupes de médecine de famille (GMF), il est prévu l'octroi d'un budget non récurrent de 500 000 \$ pour leur mise sur pied, et par la suite, d'un budget annuel récurrent de 580 000 \$ permettant notamment la disponibilité de deux infirmières provenant des CLSC. De plus, les médecins pratiquant dans ce mode bénéficieraient d'une rémunération majorée d'environ 8 %. Dans le cas des réseaux d'accès rapide aux services diagnostiques, il est prévu une allocation de 17 M\$ pour assurer une accessibilité accrue aux services médicaux et aux services diagnostiques.

Enfin, la nouvelle entente entre la Fédération des médecins omnipraticiens et le gouvernement prévoit une bonification de la rémunération des médecins lorsqu'ils prennent en charge un patient vulnérable.



Les actions proposées (suite)

Ce nouveau **protocole de prise en charge** et de suivi devrait inciter les médecins omnipraticiens à prendre en charge les clientèles vulnérables identifiées et à collaborer aux réseaux de services intégrés qui seront développés à l'intention de ces clientèles.

▷ Établir des ententes contractuelles claires.

Pour assurer la pérennité des réseaux de services intégrés et bien établir les responsabilités mutuelles, nous projetons d'utiliser la formule de contrats ou d'ententes qui lieront les partenaires entre eux :

GMF - Régie régionale, GMF - CLSC, centres d'accès rapide - Régie régionale, CLSC - CH, Régie régionale-établissements.

C'est à travers ces contrats ou ces ententes que se formaliseront les responsabilités des partenaires, face à une clientèle définie, ainsi que l'alignement des incitations.

Qu'est-ce que c'est ?

Prise en charge et suivi des clientèles vulnérables

Le protocole de prise en charge et de suivi des clientèles vulnérables permettra au médecin de famille d'un patient visé par ce protocole de facturer un supplément de 7,00 \$ pour chacun des examens effectués au cabinet et à domicile. Pour le médecin de CLSC ou UMF - CH, un forfait annuel de 15,00 \$ sera versé au premier examen.

C'est le médecin habituel du patient que celui-ci doit identifier, et non celui qui lui dispense ponctuellement un service dans le cadre d'une clinique sans rendez-vous ou ailleurs en remplacement de son médecin de famille. À moins que le patient décide de changer de médecin, cette identification n'a pas à être répétée. Les modalités permettant à un patient de changer de médecin seront à déterminer.

Aucune obligation autre que celle découlant du code de déontologie du médecin n'est rattachée à cette identification. Ce n'est pas un mécanisme d'inscription de clientèle entraînant de nouvelles obligations, tant pour le médecin que pour le patient. Le formulaire d'identification n'est qu'un outil administratif permettant de verser le forfait au médecin de famille qui assure le suivi de son patient.

Clientèle visée

Enfant de 0 à 5 ans

Tout patient âgé de 70 ans et plus

Patients de moins de 70 ans et souffrant de l'un ou l'autre des problèmes suivants :

- > Psychose ou sevrage de drogues dures ou d'alcool
- > MPOC, asthme modéré ou sévère, pneumopathie professionnelle
- > Maladie cardiaque artério-sclérotique
- > Cancer associé à un traitement passé, présent ou projeté en chimiothérapie systémique ou en radiothérapie, ou en phase terminale
- > Diabète avec complication à un organe cible
- > Toxicomanie sous traitement à la méthadone
- > VIH/SIDA
- > Maladie dégénérative du système nerveux central.



Les actions proposées (suite)

Dans le cas des GMF et des CLSC, la liaison sera facilitée par la présence d'**infirmières de CLSC faisant partie intégrante du groupe de médecine de famille.**

Pour mettre sur pied des réseaux de services intégrés amenant les professionnels de différentes organisations à collaborer, nous miserons notamment sur :

- la liaison et la coordination des services (**gestion de cas**) par des infirmières-pivots placées aux endroits stratégiques du réseau (GMF, CLSC, hôpitaux);
- des programmes spécifiques visant des clientèles souffrant de maladies chroniques évolutives bien identifiées (MPOC, insuffisance cardiaque, diabète);
- des incitations bien alignées favorisant notamment la participation des médecins;
- des ententes formelles.

Qu'est-ce que c'est ?

L'infirmière en groupe de médecine de famille (GMF)

Elle effectuera des activités de :

- > prévention
- > promotion
- > dépistage
- > gestion de cas
- > coordination des services
- > liaison avec les CLSC et les services spécialisés
- > suivi systématique des clientèles vulnérables
- > prise en charge
- > évaluation des demandes urgentes.

Qu'est-ce que c'est ?

Le gestionnaire de cas

C'est le professionnel responsable de :

- > développer un plan de services intégrés avec la personne et ses proches;
- > s'assurer que ces services sont bien rendus;
- > guider la personne et ses proches dans le réseau.

5.5.1 Réseau de services intégrés pour les personnes âgées en perte d'autonomie

Ce réseau de services est déjà très développé à Montréal, mais il nécessite, compte tenu du vieillissement de la population, d'être renforcé de façon importante. Il est une des composantes fondamentales du réseau de première ligne que nous voulons améliorer en priorité à Montréal d'ici 2006.



Les résultats attendus

- ▶ Augmentation du nombre de personnes âgées recevant des services à domicile en proportion des budgets de services à domicile obtenus, la cible étant de passer de 37 000 à 49 000 personnes desservies avec une intensité accrue de 25,4 à 34,2 visites par année.
- ▶ Accès assuré à un système de garde infirmière et médicale associée en place sur tout le territoire de Montréal.
- ▶ Accessibilité aux services de santé et services sociaux pour 500 logements sociaux ou plus.
- ▶ Développement d'un maximum de ressources intermédiaires qui nous rapproche de la cible de 1 245 places.
- ▶ Rehaussement d'un maximum de places à un niveau de services de 2,5 heures/soins et plus qui nous rapproche du 60 % visé (plan 1998-2002).
- ▶ Rehaussement progressif du taux de réponse qui nous rapproche du 80 % visé (plan 1998-2002).
- ▶ Augmentation des lits d'hébergement de longue durée pour les personnes de langue anglaise qui nous rapproche du 30,9 % visé (plan 1998-2002).
- ▶ Implantation de nouveaux programmes de confort culturel en CHSLD.
- ▶ Création d'une unité spécifique III de 12 à 15 lits pour une clientèle en perte d'autonomie qui présente des comportements agressifs répétitifs envers eux-mêmes ou autrui et dont la dangerosité a été documentée.

Les actions proposées

Si l'ajout de ressources est une façon d'améliorer notre offre de services, un projet comme SIPA nous a démontré qu'un changement d'approche est aussi nécessaire pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées et éviter la fragmentation des services.

Les actions proposées sont donc de deux ordres : d'une part, elles visent une meilleure intégration des services, et d'autre part, elles visent le développement ou la transformation de ressources pour améliorer la gamme de services offerts aux personnes âgées.

L'intégration des services

Dans les « Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie », on entend par réseaux de services intégrés des réseaux qui « incorporent les soins de santé et les services sociaux offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie dans la communauté ou en établissement, qu'ils soient préventifs ou curatifs, de réadaptation ou palliatifs. Les réseaux de services intégrés reflètent une perspective clinique, organisationnelle et financière, et un mode d'organisation de service plutôt qu'un type de services¹⁴ ».

Un tel mode d'organisation de services exige que l'ensemble des établissements et des intervenants, incluant les médecins, se perçoivent et agissent comme des éléments d'un tout, collectivement responsables et solidaires sur leur territoire de répondre aux besoins des clientèles visées avec leurs moyens combinés respectifs. C'est le défi de l'intégration des services qui appelle un changement des mentalités et des pratiques tant organisationnelles, qu'administratives et cliniques.

14 | Orientations ministérielles sur les services sociaux offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie, MSSS, page 23, février 2001



Les actions proposées (suite)

Dans cette perspective, la Régie régionale propose, suite aux consultations, de:

- ▷ Recommander, dans le cadre de la mise sur pied des réseaux de services intégrés, un modèle permettant de répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie. Ce modèle devrait être basé sur un système de première ligne avec des assises communautaires et une approche principalement clinique, qui répond aux caractéristiques des personnes âgées vulnérables, supportée par des modes de gestion et de financement qui facilitent la réalisation des objectifs cliniques et qui assurent une continuité coordonnée de la prestation des services.
- ▷ Compléter la révision et implanter le cadre de référence du Guichet unique, préciser et promouvoir le rôle du gestionnaire de cas ainsi que sa clientèle cible.
- ▷ Supporter l'émergence des réseaux intégrés de services en adoptant des outils de gestion ou des outils cliniques pertinents.
- ▷ Compléter l'implantation de l'**Outil d'évaluation multiclientèle (OEMC)** qui servira à évaluer, au plan clinique, toutes les demandes de services à domicile ainsi que toutes les demandes d'hébergement en milieux substituts de longue durée et assurera la continuité des soins à l'intérieur des réseaux de services.

D'ici novembre 2003, 900 personnes impliquées dans les demandes d'hébergement et 1 200 personnes concernées par les réseaux de services intégrés recevront la formation pour l'utilisation de l'Outil d'évaluation multiclientèle (version papier).

L'implantation de la version électronique débutera dès que le Ministère la rendra disponible.

Qu'est-ce que c'est ?

Outil d'évaluation multiclientèle (OEMC)

L'Outil d'évaluation multiclientèle origine d'une collaboration entre la Régie régionale de Montréal et R. Hébert, R. Carrier et A. Bilodeau du Centre de recherche en gérontologie et gériatrie de l'Institut universitaire de Sherbrooke. Implanté en 1992 dans les CLSC de Montréal et de Laval, l'Outil d'évaluation multiclientèle a fait l'objet d'une révision en 1994 et d'une bonification en 2002. En mars 2002, le ministère de la Santé et des Services sociaux annonçait l'implantation de l'outil dans tous les établissements du Québec et son utilisation par tous les intervenants du réseau qui ont à évaluer des personnes en perte d'autonomie.

La version 2002 de l'Outil d'évaluation multiclientèle se compose de six instruments :

- Prise de contact
- Évaluation de l'autonomie
- Profil évolutif de l'autonomie
- Évaluation de l'autonomie Clientèle de soins court terme
- Plan d'intervention et d'allocation de services
- Tableau de soins.

Au plan conceptuel, l'Outil d'évaluation multiclientèle repose sur une approche globale des besoins de la personne et de son milieu : l'évaluation doit couvrir l'ensemble des besoins relatifs à la santé physique et psychique, aux capacités fonctionnelles et à la situation psychosociale de la personne.



Les actions proposées (suite)

- ▶ Implanter la **Demande de service interétablissements (DSIE)** en version électronique.

Cet outil de référence électronique devra être déployé dans tous les établissements concernés (hôpitaux, CLSC, centres de réadaptation) ainsi que dans les groupes de médecine de famille (GMF).

- ▶ Favoriser l'utilisation des protocoles de soins (SIPA) et autres suivis systématiques existants susceptibles d'améliorer l'intervention clinique, en assurer la diffusion et la mise à jour.
- ▶ En fonction de l'évolution des travaux du Ministère à cet égard, implanter un nouvel outil d'orientation pour les services basés sur des « profils clientèle » et évaluer les capacités d'accueil des établissements en fonction de ce nouvel outil.

La consolidation, le développement et la transformation des ressources

- ▶ Se doter, d'ici le 1^{er} avril 2004, d'un plan d'action régional précisant comment, à l'intérieur d'un délai de cinq ans, seront organisés les services destinés aux personnes âgées en perte d'autonomie en privilégiant le soutien dans la communauté et diverses formules alternatives à l'hébergement.

Ce plan inclura les éléments suivants :

- ▶ Accroître les activités visant à prévenir les problèmes de santé (influenza), les problèmes sociaux (abus et négligence) et les traumatismes (chutes) qui entraînent une perte d'autonomie.
- ▶ Augmenter le budget montréalais consacré aux services à domicile de 76 M\$ d'ici 2006 pour accroître la clientèle desservie.

En 2000-2001, les CLSC ont desservi à domicile 37 185 personnes âgées en perte d'autonomie, ce qui correspond à 13,6 % des 273 616 personnes âgées de la région. Avec le budget actuel de 97,5 M\$, le niveau d'intensité des services offerts correspond à 2 622 \$, permettant en moyenne de donner 25,4 visites par personne desservie par année. À titre de comparaison, l'intensité des services offerts dans le projet SIPA correspondait à un coût annuel de 4 994 \$ par patient.

Notre pourcentage de desserte et notre intensité de service sont au-dessus de la moyenne provinciale, qui est de 12,5 % et 20,5 visites par année. Ceci s'explique par le fait que notre population de 65 ans et plus est significativement plus importante. En effet, la proportion de gens âgés de 75 à 84 ans est de 5,5 % à Montréal,

Qu'est-ce que c'est ?

La demande de service interétablissements (DSIE)

Développée par la Régie régionale de Montréal et SOGIQUE

La demande de service interétablissements (DSIE) est un système d'information qui supporte le continuum de soins et de services entre les établissements. Cet outil facilite le passage d'un patient des soins généraux ou spécialisés vers la première ligne. Ce maillage des processus de référence entre les établissements permet de gagner en rapidité et en fiabilité.

Actuellement, si un centre hospitalier donne un congé à un patient, il doit envoyer une fiche papier par télécopieur avec une série d'indications. Ainsi naît une longue chaîne téléphonique afin de déterminer le suivi pour le transfert du patient. Avec la demande de service interétablissements, cela permet un échange électronique de l'information. Lorsqu'un CLSC reçoit une demande de service, un accusé de réception est automatiquement envoyé au demandeur. Par la suite, le CLSC peut expédier un avis d'acceptation ou de refus tout en indiquant les motifs appropriés. S'il accepte, il sera ensuite en mesure d'informer le demandeur du suivi effectué avec le patient et de certaines données d'intervention pertinentes (par exemple, les coordonnées de l'intervenant responsable du patient). Les données qui circulent gagnent en clarté et en fiabilité tout en étant présentées uniformément d'un établissement à un autre.

La demande de service interétablissements est aussi connectée aux centraux Info-Santé afin de répondre aux demandes lorsque les CLSC sont fermés. De plus, cet outil peut permettre à un établissement de demander l'avis d'un CLSC concernant le maintien à domicile ou le placement d'un patient. L'évaluation du niveau d'autonomie du patient pourra être faite par le CLSC. Les établissements qui envoient des demandes par l'entremise de la demande de service interétablissements ont aussi la possibilité d'indiquer sommairement leur propre évaluation du patient grâce à un petit outil intégré dans l'application.

La demande de service interétablissements a fait l'objet d'une expérimentation dans trois établissements montréalais : le Centre universitaire de santé McGill (CUSM), le CLSC Métro et l'Hôpital de réadaptation Lindsay. Ces établissements utilisent maintenant la DSIE quotidiennement.



Les actions proposées (suite)

comparativement à 3,9 % pour le reste du Québec. Pour les gens de plus de 85 ans, nous avons un taux correspondant à 1,5 fois celui du reste du Québec.

Comme la perte d'autonomie augmente de façon importante après 75 ans, et compte tenu des facteurs sociodémographiques propres à Montréal, les besoins sont particulièrement importants dans notre région.

Le Ministère, en se basant sur les études comparatives avec d'autres provinces canadiennes, estime à 17 % le pourcentage optimal de personnes âgées de 65 ans et plus que devrait rejoindre le programme de services à domicile. Ce pourcentage prend en compte le fait que 41 % des personnes de 75 ans et plus présentent des incapacités modérées ou graves. Le taux actuel moyen de desserte au Québec est de 12,5 % et le Ministère a établi comme cibles d'atteindre 15 % d'ici 2006 et 17 % en 2008.

À Montréal, d'ici 2006, la population âgée de 65 ans et plus comprendra 289 039 personnes.

Donc, avec un budget additionnel de 76 M\$, nous pourrions desservir, en 2006, 15 % de personnes âgées de 65 ans et plus, soit 43 355 personnes, avec une intensité équivalent en moyenne à 4 000 \$ par personne par année. L'autre option serait de rejoindre, dès 2006, 17 % de ces clientèles-cibles, soit 49 136 personnes, avec un niveau d'intensité correspondant en moyenne à 3 531 \$ par personne.

La première option nous amènerait à 80 % de l'intensité atteinte dans le projet SIPA qui a démontré les impacts favorables suivants: diminution des durées de séjour à l'urgence et dans les lits des centres hospitaliers, baisse du nombre de personnes en attente d'un hébergement en centre hospitalier, augmentation de la satisfaction des usagers et des proches. Précisons toutefois que ces résultats ne sont pas uniquement dus à l'injection de ressources supplémentaires en services à domicile mais aussi dus à l'approche de services intégrés, mise de l'avant par le projet, et qui contribuait à une meilleure coordination des services des partenaires impliqués, d'où l'importance des actions sur le front d'une meilleure intégration des services.

- ▷ Assurer le suivi et consolider un système de garde infirmière et médicale les soirs, nuits, fins de semaine et congés fériés sur chacun des quatre territoires couverts par les centraux 24/7 des CLSC.

Ce service de garde infirmière et médicale couvre toute la ville de Montréal et est accessible à tout patient inscrit aux services à domicile des CLSC (incluant nécessairement la personnes âgée) qui répond aux caractéristiques suivantes: nécessite des soins palliatifs, est atteint d'une maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), souffre d'une insuffisance cardiaque sévère, est en perte d'autonomie et présente des facteurs de risque importants de nature physique.

- ▷ Assurer, dans chaque CLSC, la mise sur pied ou la consolidation d'un programme de soutien aux personnes aidantes naturelles : services de répit (à domicile, en centre de jour, en hébergement temporaire), groupes d'entraide et de soutien, counselling individuel, formation et sensibilisation des intervenants aux besoins des personnes aidantes naturelles, etc.
- ▷ Harmoniser et consolider l'offre de services des centres de jour de la région:
 - Développer un cadre de référence pour répondre aux besoins actuels
 - Adapter le cadre aux besoins de confort culturel d'une population multiethnique
 - Réviser et consolider les budgets si nécessaire.
- ▷ Augmenter l'accessibilité et l'efficacité des services en hébergement temporaire:
 - Augmenter le nombre de lits pouvant recevoir la clientèle en moins de 24 heures
 - Réviser la distribution des sites pour tenir compte des dimensions socioculturelles des clientèles ainsi que des clientèles ayant des besoins particuliers (troubles de comportement, antécédents psychiatriques, problèmes cognitifs).
- ▷ Optimiser les services offerts par les hôpitaux de jour, lesquels devraient être disponibles sur l'ensemble des sous-territoires.
- ▷ Préciser le rôle des URFI par rapport aux autres ressources de réadaptation fonctionnelle.



Les actions proposées (suite)

- ▷ Évaluer l'accessibilité clinique et géographique et dégager des pistes d'action pour que les programmes spécialisés de gériatrie, psychogériatrie et gériopsychiatrie pour la clientèle dans la communauté et en milieux substitués soient disponibles et intégrés aux réseaux de services.
- ▷ Soutenir le développement d'unités de logements sociaux avec services pour les personnes âgées en perte d'autonomie :
 - assurer les services requis pour la réalisation de 500 unités de logements sociaux et communautaires dans le cadre du programme Accès-Logis, volet 2;
 - rendre disponibles les services et soins requis via les CLSC pour ces 500 unités de logements sociaux et communautaires;
 - développer des ententes avec les partenaires concernés quant aux services complémentaires requis tels la sécurité et l'alimentation.
- ▷ Établir un partenariat avec la Fédération de l'Âge d'or du Québec en vue d'implanter un programme d'appréciation de la qualité des résidences privées appelé « Roses d'or » sur le territoire de l'île de Montréal.
- ▷ Documenter la capacité d'hébergement de longue durée dont nous aurons besoin d'ici les années 2006 et suivantes en mettant à contribution diverses formules possibles et en évaluant le financement requis.
- ▷ Évaluer la part de services dispensée aux clientèles des autres régions et arrêter des orientations à l'égard de la desserte extra-régionale.
- ▷ Réévaluer les projets d'immobilisations en attente de réalisation, réviser l'ordre des priorités s'il y a lieu ainsi que les stratégies de financement à notre disposition.
- ▷ Développer dans une première phase 1 245 places d'hébergement alternatif à l'hébergement en institution :
 - Mandater des CHSLD publics de la région pour susciter le développement de places en ressources intermédiaires conformes au cadre de référence du Ministère pour répondre aux clientèles ayant besoin de moins de 2,5 heures-soins/jour mais ayant besoin d'encadrement ou de surveillance intensive et ne pouvant vivre seules.
 - Financer la création des places en ressources intermédiaires.
 - Explorer la création d'autres ressources alternatives équivalentes mettant à profit le secteur communautaire ou privé.
 - Maintenir, dans l'intervalle, le nombre de lits actuels de 13 542 dont 12 263 pour les personnes âgées de 65 ans et plus et relever l'intensité des services au-delà de 2,5 heures-soins/jour dans 1 675 lits, en priorité dans les CHSLD rénovés, mis aux normes, pour lesquels il ne manque que le budget de fonctionnement adéquat. Ce rehaussement permettrait d'atteindre un niveau de 60% de lits offrant des services de 2,5 heures-soins et plus, par rapport au 47 % actuel.
 - Rehausser le taux de réponse à 80 % conformément au plan de la Régie régionale de 1998-2002.
 - Améliorer l'équité d'accès aux services en fonction des caractéristiques linguistiques et culturelles de la population:
 - assurer un meilleur équilibre entre la demande et la disponibilité de lits pour les personnes de langue anglaise, l'objectif était de 30,9 % en 1998-2002, la situation actuelle est de 22 %
 - améliorer l'adaptation culturelle de nos services en poursuivant la mise en place de programmes de confort culturel dans les établissements existants ou dans de nouvelles ressources intermédiaires.
- ▷ Consolider et développer des unités spécifiques dans certains CHSLD (mandat régional) :
 - des unités de type I pour des clientèles en perte d'autonomie présentant des comportements agressifs liés principalement mais non exclusivement à une pathologie organique
 - des unités de type II pour des clientèles en perte d'autonomie présentant des comportements agressifs liés à une double problématique, psychiatrique et organique
 - une unité spécifique de type III de 12 à 15 lits pour des clientèles en perte d'autonomie qui présentent des comportements agressifs répétitifs envers eux-mêmes ou autrui et dont la dangerosité a été documentée.



Le Ministère a établi comme objectifs, l'atteinte, d'ici cinq ans, d'un taux d'hébergement institutionnel correspondant à 3,5 lits par 100 personnes âgées de 65 ans et plus et le rehaussement du niveau d'admission en longue durée à 3 heures de soins requis par jour. Ceci implique, pour chaque régie régionale, de se donner un plan d'action sur cinq ans en privilégiant le soutien dans la communauté et le développement de diverses formules alternatives à l'hébergement institutionnel.

Des enjeux majeurs en hébergement

Un tel objectif soulève plusieurs enjeux majeurs à Montréal, compte tenu des éléments suivants :

1. Montréal compte 50 % de plus de personnes âgées de 85 ans et plus que le reste du Québec.

Comme les taux d'institutionnalisation par groupe d'âge augmentent de façon considérable à partir de 75 ans, les projections du Regroupement des CHSLD de Montréal, en utilisant les taux retenus par le comité Bédard, estiment les besoins de lits d'hébergement à 12 983 en 2003 et à 13 962 en 2006.

Groupe d'âge	Besoins pour lits de longue durée	
0-20 ans	Aucune personne en CHSLD	0,0 %
20-64 ans	1 personne sur 1000	0,1 %
65-69 ans	7 personnes sur 1000	0,7 %
70-74 ans	15 personnes sur 1000	1,5 %
75-79 ans	31 personnes sur 1000	3,1 %
80-84 ans	70 personnes sur 1000	7,0 %
85-89 ans	137 personnes sur 1000	13,7 %
90 ans et +	290 personnes sur 1000	29,0 %

Ce nombre de lits correspond, pour les 65 ans et plus, à un taux d'hébergement de 4,6 % en 2003 et de 4,8 % en 2002. Dans cette perspective, il faudrait augmenter le nombre de lits actuels de 1 689.

2. Le nombre actuel de lits disponibles pour les 65 ans et plus est de 12 263, ce qui correspond à un taux d'hébergement de 4,4 %. Pour atteindre un taux de 3,5 % en 2006, il nous faudrait passer à 10 116 lits d'hébergement et, en conséquence, réduire notre parc actuel de 2 147 lits.
3. En considérant les personnes âgées de 65 ans et plus, le taux relatif d'hébergement à Montréal est à 1,2 par rapport au Québec (1,0). Ce taux baisse cependant à 1,1% si l'on considère uniquement les gens âgés de 75 ans et plus. Or, actuellement, les personnes âgées de 75 ans et plus constituent 75 % des personnes hébergées à Montréal et la proportion atteindra 88 % en 2006.
4. Si on additionne les places d'hébergement publiques et privées à but lucratif ou sans but lucratif et qu'on les rapporte au nombre de personnes de 65 ans et plus, alors Montréal a le même taux d'hébergement que le reste du Québec. Si on utilise le nombre de personnes de 75 ans et plus, alors le taux d'hébergement relatif à Montréal est inférieur de 10 % à ce qu'on observe dans l'ensemble du Québec. Si l'on s'intéresse uniquement aux



personnes de 75 ans et plus vivant seules, le taux montréalais d'hébergement, toutes ressources confondues, est inférieur de 20 % à celui du Québec.

RÉGIONS	Pop 65 ans et + ¹	Pop 75 ans et + ¹	CHSLD/RTI RTF privés ²	65 ans %	Taux d'hébergement relatif		
Montréal	276 988	130 000	33 119	12,0	1,0	25,5	0,9
Québec	958 682	415 065	114 440	11,9		27,6	

1 : Perspectives démographiques des régions du Québec, 1996 à 2021, Institut de la statistique du Québec, juin 2000
2 : Ressources d'hébergement observées par région au Québec 2001-2002, DAAR, MSSS, octobre 2002

5. Les besoins d'hébergement varient selon les caractéristiques socioéconomiques des territoires de CLSC. Même lorsqu'on standardise les demandes selon l'âge, on note une variation importante (allant de 1 à 4) selon les territoires de CLSC. Ce phénomène n'est pas lié à des différences de pratique, mais à des facteurs socio-économiques reliés aux variations dans l'espérance de vie. Ces deux phénomènes sont fortement associés comme le démontrent les taux de corrélation entre les deux variables.

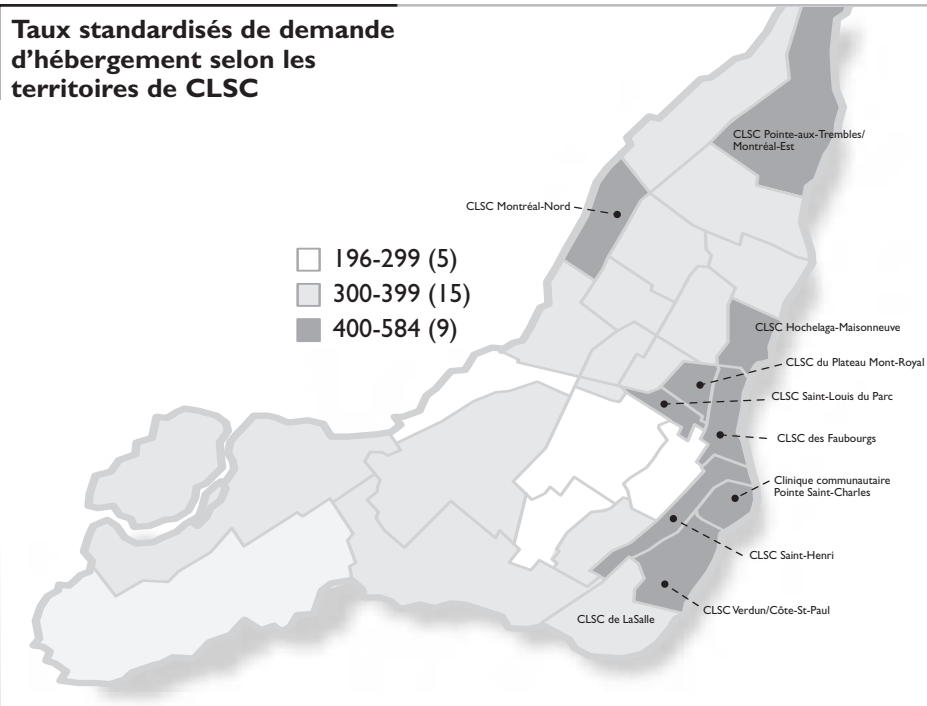
Heures-soins requises	Coefficient de corrélation entre le taux standardisé de demande d'hébergement et l'espérance de vie (par CLSC)
1,5 heure-soins et +	0,70
1 à 1,5 heure-soins	0,80
Moins de 1 heure-soins	0,82

On note que l'association est d'autant plus forte que le nombre d'heures-soins requises est faible. Dans les territoires les plus défavorisés (faible espérance de vie), les demandes d'hébergement sont plus importantes surtout pour les personnes demandant moins de 1 heure-soins.

La carte ci-contre montre clairement que les taux standardisés de demande d'hébergement sont plus élevés dans les territoires les plus défavorisés.



Taux standardisés de demande d'hébergement selon les territoires de CLSC



C'est dans ces territoires que les besoins d'hébergement pour des niveaux de soins plus faibles (moins de 1,5 heure-soins) sont importants, à cause de l'état de santé, de la situation socioéconomique et de la faiblesse du tissu social des personnes.

6. L'objectif de relever les critères d'admission à 3 heures-soins par jour devient un enjeu très important si l'on considère la répartition actuelle des lits.

Évolution des lits de longue durée en CHSLD 1998-2002

Situation	< 1,5 h.-s.	%	1,5 à 2,5 h.-s.	%	2,5 h.-s. et +	%	Total
1997-1998	1 053	7,6 %	6 644	48,2 %	6 084	44,1 %	13 781
31/03/2002	738	5,4 %	6 354	46,9 %	6 450	47,6 %	13 542
Écart	-315	-2,2 %	-290	-1,3 %	366	3,5 %	-239

La région compte 738 lits offrant moins de 1,5 heure-soins par jour et 6 354 lits offrant entre 1,5 et 2,5 heures-soins.



La presque totalité des lits de moins de 1,5 heure-soins est située dans les établissements déjà rénovés et mis aux normes. Il faudrait, pour rehausser ces lits (environ 700), rehausser le budget des établissements concernés de 13,8 M\$ par année.

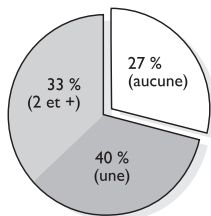
Chaque tranche de mille lits, qui passerait de la catégorie intermédiaire (1,5 à 2,5 heures-soins) à la catégorie supérieure (plus de 2,5 heures-soins), nécessiterait un ajout annuel de 10 M\$. D'autre part, chaque groupe de 1 000 lits qui pourraient être fermés pour des raisons de vétusté ou de diminution du taux d'hébergement institutionnel représente un potentiel de réallocation de 27 M\$.

On notera enfin que le parc de lits montréalais compte 3 295 lits très vétustes et que la mise aux normes de ces lits nécessiterait des immobilisations de l'ordre de 228,2 M\$.

7. Avant leur demande d'hébergement, les personnes âgées vivent souvent une période de fragilisation qui les amène à être hospitalisées, à plusieurs reprises et pour de longues périodes. Ce phénomène a un impact non négligeable sur la disponibilité des lits de courte durée dans les hôpitaux montréalais.

De plus, le nombre de lits de courte durée occupés par des personnes âgées en attente d'hébergement, en sus des places prévues à cette fin dans les hôpitaux, est en croissance constante.

% de demandeurs selon le nombre d'hospitalisations



Les trois quarts des personnes qui ont fait une demande d'hébergement en 2001 (N=4620) ont été hospitalisées dans l'année précédant leur demande. Un tiers des personnes ont été hospitalisées deux fois ou plus.

En prenant dans la cohorte de 2001, les personnes de Montréal de 70 ans et plus, on observe qu'elles ont utilisé l'équivalent de 407 lits au cours de l'année précédant leur demande. Ceci représente 20 % du total des lits de courte durée utilisés en 2000-2001 pour des résidents de Montréal de 70 ans et plus en médecine et chirurgie.

8. Le taux d'hébergement montréalais pour les personnes de 20 à 64 ans est supérieur de 44 % à celui du reste du Québec. Au total, les personnes de ce groupe occupent près de 650 lits, ce qui s'explique par leur situation socio-économique, par la disponibilité en services spécialisés offerts dans certains centres montréalais et par le peu de ressources intermédiaires pour cette clientèle.
9. Une étude récente du ministère de l'Emploi et de la Solidarité de la France établit clairement que, dans les pays d'Europe, où une faible proportion des personnes âgées vivent avec leurs enfants, le taux de personnes âgées vivant en établissement est élevé¹⁵.

Ainsi, dans les pays scandinaves, un quart des personnes de 85 ans et plus et 8 % des personnes de 65 ans et plus sont hébergées. En France, les taux sont respectivement de 26,7 % et de 6,8 %. Dans les pays du sud de l'Europe, les taux d'hébergement chez les personnes âgées de 65 ans et plus sont inférieurs à 5 %.

Donc, en Europe, il y a une corrélation très forte entre le pourcentage de personnes âgées vivant seules ou en

¹⁵ Études et résultats, La prise en charge de la dépendance des personnes âgées : une comparaison internationale, L. Assous et P. Ralle, no 74, juillet 2000



couple et le taux d'hébergement. La proximité et la contribution des enfants semblent être des facteurs déterminants.

À Montréal, on trouve une proportion très élevée de personnes âgées vivant seules, donc, ce facteur aussi doit être pris en compte.

Un Plan d'action régional pour les services destinés aux personnes âgées en perte d'autonomie d'ici avril 2004

Dans le contexte actuel, compte tenu des objectifs ministériels et de la spécificité montréalaise, nous proposons d'élaborer, d'ici le 1^{er} avril 2004, un Plan d'action régional pour les services d'hébergement et de soins prolongés en répondant aux questions suivantes:

Quel devrait être la gamme et le niveau de services de soutien à la communauté ?

Quelle capacité d'hébergement doit-on viser d'ici cinq ans, en prenant en compte la contribution des diverses formules possibles :

- hébergement institutionnel
- ressources intermédiaires
- ressources de type familial
- hébergement privé avec but lucratif
- hébergement privé sans but lucratif
- logements sociaux avec services communautaires ?

Quelle formule permettrait de desservir adéquatement les personnes ayant des problèmes cognitifs et nécessitant des services de gardiennage et de surveillance ?

Comment rendre accessibles des formes d'hébergement privé avec ou sans but lucratif aux personnes socioéconomiquement défavorisées ?

Comment financer le développement préalable des ressources alternatives à l'hébergement institutionnel avant de réduire le nombre de places dans ce secteur et de rehausser l'intensité des services offerts ?

Par quel type de ressources remplacer les installations vétustes ?

Comment assurer, dans la communauté, une prise en charge 24 heures, 7 jours, des clientèles vulnérables ?

Quelles sera la contribution des différents secteurs à la desserte des personnes âgées en perte d'autonomie : secteur public, secteur privé, secteur communautaire, secteur coopératif, secteur de l'économie sociale, secteur du logement social, secteur municipal ?

5.5.2 Réseau de services intégrés pour les personnes atteintes de maladies chroniques évolutives

Le traitement et le suivi des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives sont inégalement développés dans la région de Montréal. Ces patients utilisent fréquemment les services médicaux, les services hospitaliers et les services d'urgence. Ce sont aussi les clientèles qui nécessitent le plus d'intervention dans la communauté. Les données de santé publique nous démontrent que, chez les personnes âgées de 65 ans et plus, 85 % des hospitalisations sont dues à l'insuffisance cardiaque ou à une maladie pulmonaire obstructive chronique.



Les résultats attendus

Pour ces clientèles :

- ▷ une meilleure prise en charge;
- ▷ une plus grande satisfaction;
- ▷ la réduction des visites à l'urgence;
- ▷ la réduction des hospitalisations.



Les actions proposées

- ▷ Renforcer les équipes multidisciplinaires en CLSC pour accroître leur capacité à prendre en charge les personnes souffrant d'une maladie chronique évolutive :
 - consolider et compléter les équipes dans les domaines pertinents : **nutrition**, physiothérapie, ergothérapie, orthophonie;
 - donner accès à des consultations en **pharmacie** et en psychogériatrie.
- ▷ Poursuivre l'implantation du continuum de services intégrés sur le **modèle développé** par la Régie régionale pour les personnes atteintes de maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC) et le rendre accessible pour les maladies chroniques suivantes : insuffisance cardiaque, diabète.

Qu'est-ce que c'est ?

Le nutritionniste évalue des patients et établit les plans de traitement requis pour les clientèles :

- > post-chirurgicales (résection du colon, etc.),
- > dysphagiques,
- > en soins palliatifs,
- > malnutries et dénutries,
- > diabétiques.

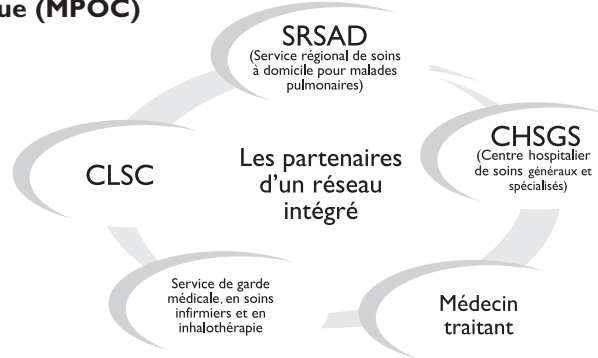
Le pharmacien :

- > agit auprès de l'usager en tenant compte de son milieu de vie;
- > assure le suivi pour la résolution des problèmes reliés aux médicaments;
- > contribue à coordonner le plan d'ensemble du traitement médicamenteux;
- > favorise la continuité des soins pharmaceutiques.



Qu'est-ce que c'est ?

Modèle de réseau de services intégrés pour maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC)



CLSC :

- Mise en place de services spécifiques destinés aux personnes atteintes de MPOC soit : détection, immunisation, cessation de fumer, suivi systématique, enseignement à l'autogestion de sa maladie, réadaptation respiratoire, intervention psychosociale, support aux proches, formation et animation de groupes d'entraide et services de fin de vie; aux services courants ou aux services à domicile du CLSC.
- Clientèle cible : les personnes atteintes ayant un résultat au VEMS supérieur à 50 % ou en l'absence de VEMS avec un DÉBIT DE POINTE supérieur à 50 % ainsi qu'aux clientèles avec équipement respiratoire ou avec des atteintes plus sévères qui ont été stabilisées par le SRSAD.
- Désignation d'une infirmière chargée du programme MPOC dans chacun des CLSC. Celle-ci a pour fonctions : la formation, l'aide conseil auprès des intervenants, la prise en charge clinique des personnes atteintes exigeant une connaissance plus approfondie de la maladie.
- Nomination d'un gestionnaire de cas pour chaque personne atteinte.
- Élaboration du plan de services individualisé en collaboration avec les partenaires.

SRSAD (Service régional de soins à domicile pour malades pulmonaires) :

- Clientèle cible : services respiratoires à domicile pour les personnes atteintes ayant besoin d'équipement respiratoire, personnes réfractaires au traitement et les personnes sans équipement respiratoire dont le résultat du VEMS est de 50 % et moins ou en l'absence de VEMS avec un DÉBIT DE POINTE de 50 % et moins et ceci jusqu'à la stabilisation de l'état.
- Participation au plan de services individualisé avec les partenaires.
- Consolidation des services d'inhalothérapie.
- Garde régionale en inhalothérapie, vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine, incluant les congés fériés.
- Gestion du parc d'équipements respiratoires à l'échelle régionale.
- Support individuel et de groupe aux intervenants des équipes locales.
- Collaboration au plan de formation, à l'élaboration et implantation d'outils communs de suivi.

CHSGS (Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés) :

- Services spécialisés et généraux pour les clientèles atteintes en phase aiguë.
- Participation au plan de services individualisé avec les partenaires.
- Désignation d'un intervenant-pivot (gestionnaire de cas) rattaché et intégré à une clinique ayant une programmation spécifique pour la clientèle atteinte de MPOC. Cet intervenant s'assure de la prise en charge du client par le médecin traitant, le médecin spécialiste, s'il y a lieu, les CLSC et, selon l'analyse de l'état de santé, permet l'accès aux ressources spécialisées lorsque le besoin du client ou des référents le nécessite.
- Réadaptation pulmonaire : mise en place de processus de réadaptation pulmonaire.

Médecin traitant :

- Assure la prise en charge médicale de son patient en collaboration avec le CLSC, le SRSAD, le CHSGS et les autres partenaires dans le cadre du plan de services individualisé.

Service de garde médicale, en soins infirmiers et en inhalothérapie :

- Les personnes atteintes vivant à domicile pourront compter sur une garde médicale, en soins infirmiers et en inhalothérapie, vingt-quatre (24) heures par jour, sept (7) jours par semaine, incluant les congés fériés.
- Une garde médicale et infirmière sera mise en place selon un modèle régional pour les clientèles vulnérables.
- La garde en inhalothérapie sera assumée par le SRSAD.

Le budget de 2,4 M\$ récurrent pour la mise sur pied de la première phase du réseau de services intégrés pour les patients MPOC est déjà disponible.



5.5.3 Réseau de services intégrés en oncologie et en soins palliatifs

Dans le cadre de l'implantation du Programme québécois de lutte contre le cancer (PQLCC), la Régie régionale a produit, avec la collaboration de tous les acteurs régionaux, un état de situation¹⁶ sur l'organisation des services en oncologie. On y constate :

- ▶ des délais d'accès trop longs aux services et aux plateaux techniques;
- ▶ des difficultés d'accès à l'information :
 - fichier des tumeurs;
 - résultat d'examen;
 - dossier oncologique;
- ▶ un manque de continuité entre les intervenants et la difficulté pour le patient de s'y retrouver;
- ▶ une gamme incomplète de services surtout au plan du support psychosocial et des services de première ligne;
- ▶ un manque de standardisation des approches cliniques;
- ▶ le besoin de consolider les services de prévention et de dépistage.

Pour améliorer les services en oncologie, il faut :

- ▶ faciliter la circulation du bénéficiaire dans un ensemble complexe de services;
- ▶ améliorer la continuité entre les différents dispensateurs de services;
- ▶ diminuer les délais d'accès;
- ▶ harmoniser des pratiques et approches cliniques.



Les résultats attendus

Une efficacité améliorée en oncologie :

- ▶ des délais d'accès plus courts pour les services;
- ▶ des services continus;
- ▶ des pratiques et des approches cliniques de qualité;
- ▶ des soins palliatifs accessibles à 5 000 personnes par année dans les CLSC et les CHSLD.



¹⁶ | État de situation sur l'organisation des services en oncologie, Régie régionale de Montréal-Centre en collaboration avec des partenaires du réseau, mai 2002



Les actions proposées

Plan régional

- ▷ Élaborer et adopter d'ici avril 2004 un plan régional intégré de lutte contre le cancer conformément au programme national.

Désignation des centres d'oncologie

- ▷ Désigner des centres régionaux de lutte contre le cancer pour les adultes et pour les enfants ainsi que les centres locaux avec lesquels ils seront en lien et les mandater pour implanter les équipes oncologiques dont les fonctions sont présentées à l'annexe 6.

Le mandat de ces centres désignés sera de :

- ▷ Mettre sur pied les équipes régionales et locales d'oncologie, par siège de cancer, avec leurs partenaires : hôpitaux, CLSC, GMF.
- ▷ Convenir, avec la Régie régionale, de la désignation des équipes régionales pour les cancers à volume restreint ou exigeant une expertise rare.

La désignation se fera en fonction des critères recommandés par le Programme québécois de lutte contre le cancer (voir annexe 7) et en suivant les principes recommandés par la Commission médicale régionale pour rendre disponible l'expertise requise et dispenser des services de qualité. Les désignations des équipes suprarégionales seront faites par le Ministère.

Sur le plan de la dispensation des services d'oncologie, les équipes ont les mandats suivants :

- ▷ Respecter les délais d'accès convenus par les experts, tant pour l'accès aux services diagnostiques que pour les chirurgies, la radiothérapie et la chimiothérapie.
- ▷ Mettre sur pied des équipes interdisciplinaires pour les différents sièges tumoraux regroupant l'ensemble des professionnels requis. Ces équipes permettent de faire le lien entre les différents intervenants et cela permettra au patient de bénéficier d'une prise en charge complète en un seul endroit.
- ▷ Confier aux professionnels appropriés la responsabilité d'intervenant-pivot. Le rôle de l'intervenant-pivot consiste à évaluer les besoins de la personne atteinte d'un cancer et ceux de ses proches mais aussi à les informer, les soutenir et les accompagner tout au long du processus de traitement et à assurer une continuité dans les actions entreprises par les différents professionnels.
- ▷ Harmoniser les modes de pratique des intervenants en fonction des approches les plus efficaces et efficaces.

Améliorer la gamme de services en oncologie

- ▷ Promotion et prévention
 - Dans le cadre du Plan d'action montréalais en santé publique, réaliser en priorité une stratégie de communication et d'intervention visant la prévention du tabagisme;
 - Initier un programme d'information aux parents sur les mesures protectrices à prendre pour éviter le cancer de la peau dû à l'exposition prolongée au soleil chez les jeunes enfants.
- ▷ Dépistage
 - Développer un plan de surveillance continu de l'état de santé des travailleurs et des facteurs d'exposition concernant les maladies pulmonaires liées à l'amiante : amiantose et mésothéliome;
 - Dans le cadre du Plan d'action montréalais en santé publique, développer et appliquer une stratégie visant à augmenter la participation des femmes au programme de dépistage du cancer du sein. Le taux actuel n'est que de 32,2 % alors qu'il devrait être au moins de 70 % pour que le programme soit efficace;
 - Mettre en œuvre un projet pilote de dépistage du cancer du col utérin qui pourrait servir de base à l'établissement d'un programme général.



Les actions proposées (suite)

► Investigation, traitement et soutien

- Mettre sur pied les systèmes d'information requis pour :
 - faciliter l'accès aux résultats des tests de laboratoire et d'imagerie médicale dans les cinq centres régionaux à être désignés;
 - compléter l'informatisation des centres de référence et d'investigation diagnostique (CRID);
 - développer un registre régional électronique des tumeurs;
- Réduire les délais d'accès en radio-oncologie et en chirurgie oncologique en fonction des normes recommandées par les experts;
- Doter les centres régionaux désignés d'intervenants-pivots (gestionnaires de cas);
- Standardiser les pratiques cliniques en fonction des normes et standards développés par le Programme québécois de lutte contre le cancer ainsi que par le Conseil québécois et former le personnel œuvrant en oncologie dans cette perspective;
- Développer les services de première ligne et uniformiser le panier de services offerts en CLSC lors du renforcement des équipes multidisciplinaires des soins aux personnes atteintes de maladie chronique évolutive.

► Soins palliatifs

- Développer les services de soins palliatifs à domicile;
- Mettre sur pied des mécanismes de référence formels entre les différents partenaires afin d'assurer la continuité des services entre les hôpitaux, les centres d'hébergement et de soins de longue durée, les CLSC, les GMF et les services de garde médicale et infirmière rattachée aux quatre centraux 24/7-Info-Santé et les organismes communautaires. Utiliser la demande de service interétablissements (DSIE) à cette fin;
- Mettre sur pied un réseau de services intégrés en soins palliatifs :
 - mobilisant les divers partenaires pertinents,
 - standardisant les outils de travail clinique,
 - établissant le cheminement de la clientèle et les critères de référence;
- Développer l'expertise des intervenants œuvrant auprès des personnes malades et de leurs proches en rendant accessible la formation de base requise et le soutien en deuxième ligne des centres désignés;
- Intensifier l'offre de soins palliatifs en première ligne et dans les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) de façon à pouvoir desservir 5 000 personnes par année.

5.5.4 Réseau de services intégrés pour les personnes vivant avec le VIH-SIDA et les personnes à risque d'être infectées

Au Québec, la grande majorité des cas de VIH-SIDA se retrouve dans la région de Montréal. Les populations vulnérables à cette infection présentent souvent un cumul de risques (toxicomanie, prostitution, itinérance, etc.), souvent jumelé à des problèmes de santé mentale ou à la présence conjointe de l'Hépatite C.

Les développements cliniques récents ainsi que le désintérêt des communautés face à la prévention et aux comportements sécuritaires ont contribué à installer la perception que le VIH-SIDA est devenu une simple maladie chronique. On sait maintenant que la banalisation de l'infection au VIH-SIDA et le relâchement des comportements de réduction des risques peuvent entraîner des conséquences désastreuses, étant donné le risque d'apparition de souches résistantes aux traitements et l'incertitude quant à l'efficacité et à l'innocuité à long terme des thérapies anti-VIH.

De plus, de récentes données de la santé publique font ressortir une hausse importante de l'infection gonococcique et de la syphilis en phase contagieuse ces dernières années. Le nombre annuel de cas déclarés de syphilis double chaque



année depuis 1998, alors que le nombre d'infections gonococciques a augmenté de 120 % depuis le plancher atteint en 1996. Dans les deux cas, une proportion importante touche les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, renforçant ainsi l'hypothèse du relâchement des pratiques sexuelles sécuritaires.

L'arrivée des nouveaux médicaments a aussi apporté plusieurs changements au niveau de la maladie et du mode de vie des personnes atteintes, notamment en retardant les manifestations du SIDA et en maintenant ces personnes plus longtemps dans leur milieu de vie. Malgré cela, en raison d'effets secondaires importants, du développement de souches résistantes, de la présence conjointe du VIH et de problèmes de toxicomanie, de la co-infection VIH et hépatites, pour ne nommer que ceux-là, les traitements médicaux sont devenus relativement complexes.

La culture ou les conditions de vie des nouvelles populations infectées ne facilitent pas toujours l'accès ou l'utilisation des services. Ainsi chez certaines communautés culturelles, la sexualité, et encore plus le SIDA, sont sources de tabou. Avant qu'un service de dépistage soit accepté, il est nécessaire de gagner la confiance du milieu en tenant compte de ses particularités et de ses valeurs. Du côté des utilisateurs de drogues injectables, les conditions de vie propres à la consommation rendent difficiles la prise en charge de leur santé et la fidélisation au traitement.

Au 30 juin 2002, 4 557 cas, dont 81 enfants, avaient été déclarés au Programme de surveillance du SIDA au Québec pour la région de Montréal, soit 77 % des cas déclarés au Québec. On estimait qu'environ 1 833 de ces personnes étaient toujours vivantes, bien que les décès n'aient pas nécessairement été tous déclarés au Programme de surveillance.

PARTENAIRES DU RÉSEAU VIH-SIDA

- Quatre (4) unités hospitalières de recherche, d'enseignement et de soins en SIDA (UHRESS);
- Deux (2) hôpitaux satellites ayant des mandats spécifiques (formation en médecine familiale et soins dentaires);
- Une équipe mobile spécialisée auprès des itinérants et toxicomanes atteints du VIH-SIDA;
- Trois (3) cliniques médicales privées regroupant 27 omnipraticiens;
- Dix (10) CLSC ayant des mandats spécifiques, soit pour les équipes de prévention liées aux clientèles vulnérables ou pour les services généraux aux personnes vivant avec le VIH (incluant le soutien à domicile);
- Seize (16) organismes communautaires de prévention, de soutien ou d'hébergement;
- Un centre de réadaptation en toxicomanie (Centre Dollard-Cormier) qui gère un contrat de services avec la Fédération des organismes sans but lucratif d'habitation de Montréal (10 places).

Répartition des ressources financières

Le financement pour les services VIH - SIDA atteint 9 708 104 \$ et provient de deux sources :

- 1) Le budget alloué par le Ministère, par le biais du Centre québécois de coordination sur le SIDA (CQCS) et distribué aux établissements et aux organismes communautaires pour la prévention, les soins et services SIDA est de 6 880 504 \$.
- 2) Le budget « Soutien aux organismes communautaires » atteint 2 827 600 \$. Ces subventions servent à défrayer une partie des coûts liés à la mission des organismes communautaires impliqués en VIH - SIDA. De façon globale, nous retrouvons en :

Prévention :	3 165 826 \$	(33 %)
Services de première ligne :	3 387 838 \$	(35 %)
Services ambulatoires spécialisés :	404 847 \$	(4 %)
Services spécialisés et ultraspecialisés :	2 749 593 \$	(28 %)



Les résultats attendus

- ▷ Des services adaptés et accessibles pour les personnes à risque et pour les personnes infectées par le VIH-SIDA.



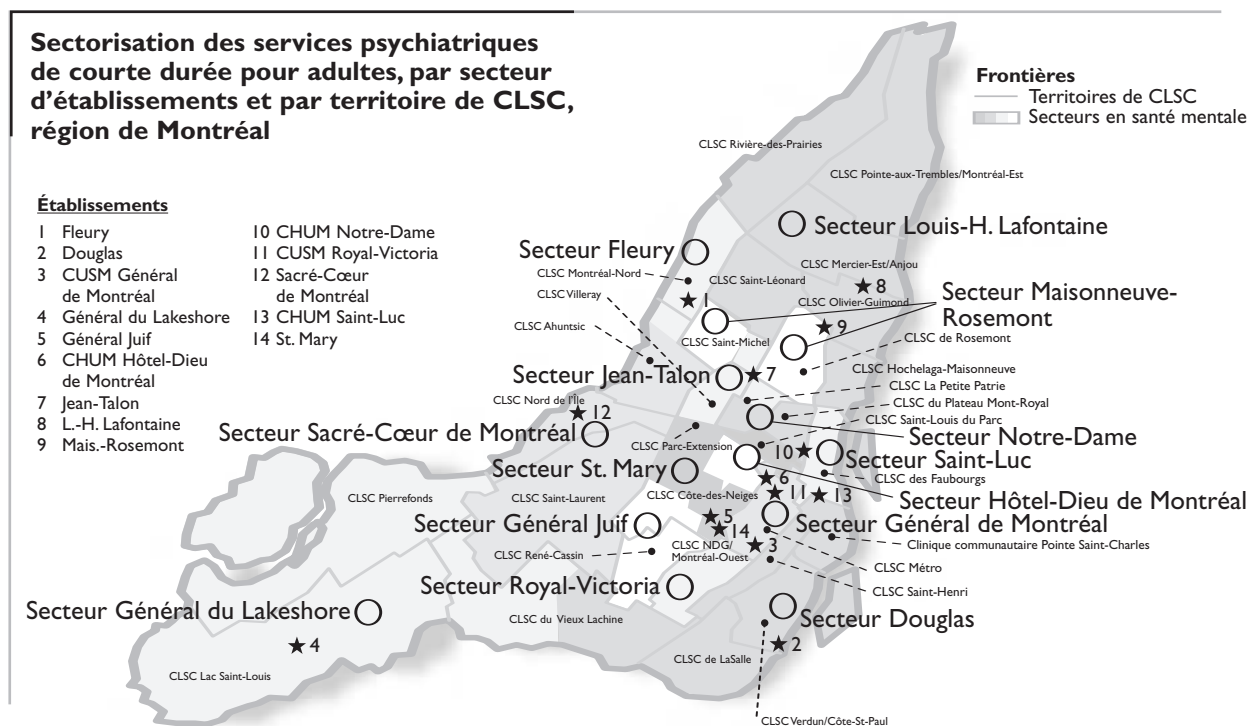
Les actions proposées

- ▷ Rehausser le financement de 2,5 M\$ pour le porter à 12,2 M\$ afin de répondre à l'ensemble des besoins des personnes vivant avec le VIH-SIDA et de rejoindre adéquatement les personnes vulnérables à l'infection par le VIH.
- ▷ Assurer l'accès à une gamme de services préventifs efficaces, adaptés et intégrés aux milieux de vie pour chacune des populations vulnérables :
 - utilisateurs de drogues injectables,
 - hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes,
 - membres des communautés culturelles et autochtones,
 - jeunes de la rue,
 - prostitué(e)s.
- ▷ Assurer un dépistage systématique chez les femmes enceintes.
- ▷ Augmenter les ressources médicales et professionnelles des services de première ligne et de l'équipe mobile du CHUM.
- ▷ Adapter le volet recherche aux nouvelles problématiques ainsi qu'aux traitements et modes d'intervention efficaces pour les populations vulnérables.
- ▷ Mettre sur pied un système commun de monitoring.
- ▷ Rendre accessibles différents types d'hébergement : hébergement d'aise et de convalescence, logements sociaux avec support communautaire, hébergement de longue durée.
- ▷ Mettre sur pied des mécanismes de communication, de liaison et de coordination efficaces entre les différents partenaires du réseau.

L'organisation des services de santé mentale pour adultes est basée sur la concertation, à partir des tables multisectorielles sous-régionales. Ces structures ont été mises en place par la Régie régionale depuis plusieurs années. Leur autonomie de fonctionnement leur permet aujourd'hui d'assumer un leadership dans le développement des réseaux intégrés.

La sectorisation actuelle ne correspond plus aux besoins du système et est un obstacle à l'appropriation du pouvoir des personnes utilisatrices. L'organisation des réseaux locaux de services intégrés permettra une meilleure distribution de services par sous-région.

Les solutions proposées visent à assurer une organisation de services intégrés dans toutes les sous-régions à partir des éléments concluants qui se dégagent des expériences en cours sur le terrain.





Les résultats attendus

- ▷ Une réduction des troubles anxieux et dépressifs.
- ▷ Une réduction du taux de suicide.
- ▷ La consolidation des services de première ligne en santé mentale dans chacun des 29 CLSC.
- ▷ La réduction des séjours à l'urgence amenant l'élimination des séjours de plus de 48 heures et une diminution de la durée des séjours de 35 à 12 heures.
- ▷ La diminution de la durée moyenne de séjour dans les départements de psychiatrie des centres hospitaliers.
- ▷ Le soutien communautaire assuré à 1500 personnes et l'hébergement en ressources de type familial ou intermédiaire à 500 personnes de plus.

Les actions proposées

Promotion-prévention

Dans le Plan d'action montréalais en santé publique, plusieurs actions sont proposées en matière de prévention et de promotion :

- ▷ Collaborer au plan d'action sur les troubles anxieux chez les jeunes de 14 à 25 ans.
- ▷ Favoriser le dépistage précoce et accroître les demandes d'aide grâce à des outils d'information et de sensibilisation pour la population ainsi que pour les intervenants du secteur de la santé, des services sociaux et du milieu communautaire.
- ▷ Développer des interventions de prévention et de promotion en collaboration avec la filiale de Montréal de l'Association canadienne de santé mentale, les CLSC et les autres partenaires.
- ▷ Soutenir les pratiques cliniques préventives efficaces par des activités et des outils de formation et d'information.
- ▷ Mettre à jour régulièrement l'état de situation des suicides afin de soutenir la mise en œuvre du Plan d'action régional en prévention.
- ▷ Collaborer au développement d'activités préventives avec les partenaires intersectoriels.
- ▷ Collaborer à réduire l'accès à des moyens de suicide et à améliorer la prise en charge et le suivi des personnes suicidaires par la concertation intersectorielle amorcée avec le groupe de travail sur la prévention du suicide au pont Jacques-Cartier.

Intégration des interventions auprès des personnes suicidaires

- ▷ Identifier et implanter les meilleures pratiques dans chacun des secteurs concernés (services de première ligne et communautaire, services hospitaliers, services médicaux, services psychiatriques).
- ▷ Assurer la mise en place de protocoles clairs entre les organismes et établissements qui assurent une prise en charge rapide, des références personnalisées et qui s'inspirent des meilleures pratiques.
- ▷ Offrir et évaluer l'efficacité de programmes spécifiques visant un impact sur les clientèles à plus haut risque de suicide (hommes, personnes ayant fait une tentative de suicide, personnes ayant un trouble affectif, personnes souffrant d'un problème d'alcool ou de toxicomanie).



Les actions proposées (suite)

Services de base en CLSC

- ▷ Mettre sur pied, dans chacun des CLSC, une équipe multidisciplinaire offrant des services de première ligne en santé mentale.
- ▷ Assurer des services de base uniformes en santé mentale en regard de l'accueil, de l'évaluation, de l'orientation et de l'intervention.
- ▷ Assurer, au sein de chaque équipe, la présence d'au moins un intervenant responsable de la liaison avec le réseau de services intégrés de la sous-région.
- ▷ Élaborer des protocoles de réponse aux questions concernant la santé mentale pour le service Info-Social qui s'ajoutera au service Info-Santé.
- ▷ Assurer le suivi de la clientèle référée par Info-Social et établir des mécanismes de relais avec les partenaires pertinents : les centres d'écoute en santé mentale, les centres de crise et Suicide-Action Montréal.

Services médicaux partagés

- ▷ Assurer, dans les six sous-régions, la présence d'un réseau partagé entre les omnipraticiens et les psychiatres, assurant des services intégrés et continus aux personnes ayant des problèmes de santé mentale.
- ▷ S'assurer que chacun des 11 départements de psychiatrie des hôpitaux offre des services de consultation-liaison accessibles aux omnipraticiens 80 heures, réparties sur 7 jours par semaine.

Intégration et optimisation des services spécialisés et ultraspécialisés

- ▷ Mettre en application, dans les 11 départements de psychiatrie, un nouveau protocole d'accueil des demandes facilitant l'accès des personnes aux services sans égard au secteur géographique dont l'hôpital est responsable.
- ▷ Prévenir le recours à l'urgence ou l'utilisation non pertinente de l'urgence en assurant :
 - la disponibilité d'une plage horaire pour des consultations psychiatriques urgentes
 - le suivi intensif, en équipe, des personnes qui utilisent l'urgence à répétition
 - la présence d'une infirmière de liaison à l'urgence, 80 heures par semaine, réparties sur 7 jours, dans les urgences ayant des services psychiatriques.
- ▷ Finaliser l'implantation du Guide de gestion des urgences et obtenir, de chaque hôpital, la réalisation des actions requises pour réduire la durée des séjours à l'urgence des patients psychiatriques.
- ▷ Libérer des lits d'hospitalisation de courte durée:
 - par l'accès, à travers un système régional d'admission, à l'hospitalisation de moyen séjour
 - par l'accès à de l'hébergement de transition pour les personnes en attente de logement ou de ressources résidentielles.

Accès à l'hébergement

- ▷ Rendre accessibles des services de soutien communautaire à 1 500 personnes.
- ▷ Assurer l'intégration, dans des logements autonomes, de 300 personnes actuellement hébergées dans des ressources de type familial ou intermédiaire.



Services intégrés en psychiatrie légale

La demande pour les services de psychiatrie légale en provenance du réseau de la justice est en augmentation exponentielle depuis la révision du code criminel canadien en 1992. Parallèlement, la capacité d'accueil de l'Institut Philippe Pinel de Montréal, centre hospitalier ultraspécialisé possédant à la fois l'expertise et l'environnement adapté pour évaluer, traiter et garder les contrevenants référés par les tribunaux, a diminué de 38 lits suite à la fermeture de deux unités depuis 1998. De plus, les milieux d'accueil de cette clientèle doivent répondre à des normes de sécurité particulières afin de donner suite aux ordonnances des tribunaux et se conformer aux exigences légales. Les mesures proposées s'inscrivent dans le cadre de la révision du protocole interministériel de 1989 et dans les suites du rapport du coroner Kronström.

Les problèmes découlant de ce contexte particulier sont de différents niveaux :

- ▶ Le réseau montréalais n'est pas en mesure de répondre à toutes les ordonnances des tribunaux et certains contrevenants, dont l'état mental est perturbé, transitent par les centres de détention sous la responsabilité de la Sécurité publique, alors que la nature de leurs besoins requiert une réponse adaptée en centre hospitalier. D'autres sont dirigés vers des centres hospitaliers désignés en vertu d'un arrêté ministériel de 1998, mais ces hôpitaux ne possèdent pas l'équipement sécuritaire et l'expertise nécessaire pour desservir cette clientèle;
- ▶ Des référents du réseau, ayant besoin, en urgence, de services d'hospitalisation pour leur clientèle dangereuse, n'ont pas accès au milieu sécuritaire requis par leur condition particulière, ce qui augmente le risque d'incidents violents dans les établissements;
- ▶ Les soins médicaux et professionnels donnés dans les centres de détention ne satisfont pas aux normes des établissements du réseau de la santé et des services sociaux;
- ▶ Les contraintes légales et le profil des clientèles desservies par l'Institut Philippe Pinel de Montréal entraînent des difficultés importantes lors des transferts d'établissements.



Les résultats attendus

- ▷ L'élimination du transit via les centres de détention de 500 contrevenants par année en besoin de services psychiatriques.
- ▷ Le transfert de 20 personnes, bénéficiant des ressources d'hébergement communautaire en psychiatrie légale, vers des ressources moins spécialisées.
- ▷ L'augmentation de 18 places en ressources intermédiaires d'hébergement communautaire.

Les actions proposées

- ▷ Implanter une organisation de services intégrés sur la base de la hiérarchisation :
 - Première ligne :** Mesures alternatives à la judiciarisation (CLSC, centres de crise, cliniques externes, organismes communautaires)
 - Deuxième ligne :** Évaluations simples d'aptitude à comparaître, traitement et garde (médecin à la cour, centres hospitaliers désignés)
 - Troisième ligne :** Évaluations complexes d'aptitude à comparaître et de responsabilité criminelle, traitement et garde des clients violents et dangereux (Institut Philippe Pinel de Montréal).
- ▷ Recommander, pour modification à l'arrêté ministériel de 1998, de réduire le nombre d'hôpitaux désignés.
- ▷ Créer 42 lits de psychiatrie légale en unité sécuritaire dans les centres hospitaliers désignés.
- ▷ Optimiser la capacité d'accès de l'Institut Philippe Pinel de Montréal pour financer la réouverture des 38 lits fermés depuis 1998.
- ▷ Transférer la responsabilité des services médicaux et professionnels offerts dans les centres de détention de la Sécurité publique vers le réseau de la santé et des services sociaux.
- ▷ Développer des services spécialisés post-hébergement pour favoriser le transfert des clients hébergés dans les ressources communautaires vers des ressources adaptées.
- ▷ Développer 18 places en ressources intermédiaires d'hébergement communautaire.
- ▷ Favoriser l'accès à des programmes de réinsertion sociale.



5.5.6 Réseau de services intégrés pour les personnes présentant un trouble envahissant du développement

La Régie régionale, en collaboration avec l'ensemble des partenaires concernés, a mené plusieurs travaux afin d'élaborer et d'implanter un modèle de réseau de services intégrés pour les personnes présentant un trouble envahissant du développement et leur famille. Le trouble envahissant du développement comprend les syndromes suivants : le trouble autistique, le syndrome de Rett, le trouble désintégratif de l'enfance, le syndrome d'Asperger et le trouble envahissant du développement non spécifié. Le modèle proposé comprend huit composantes :

- ▶ l'information et la sensibilisation;
- ▶ la prévention et le dépistage;
- ▶ l'évaluation diagnostique et globale des besoins;
- ▶ la réadaptation;
- ▶ le soutien à la famille et aux proches et l'intégration sociale;
- ▶ la recherche;
- ▶ la formation et l'évaluation;
- ▶ la coordination et la concertation.

Notre objectif est d'implanter les quatre composantes prioritaires du modèle de réseau et d'en assurer l'accès rapide.



Les résultats attendus

- ▷ L'accès à un programme d'intervention comportementale intensive pour les 350 enfants de 0 à 5 ans.
- ▷ Le rehaussement, de 10 à 20 heures par semaine, des services offerts aux enfants de 0 à 5 ans.
- ▷ L'assurance d'un service intégré d'évaluation offert par quatre équipes surspécialisées.
- ▷ La diminution, à 30 jours, du délai moyen pour obtenir une évaluation diagnostique dans l'un des quatre centres désignés (Hôpital Douglas, Hôpital de Montréal pour enfants du CUSM, Hôpital Sainte-Justine, Hôpital Rivière-des-Prairies).
- ▷ Un service de soutien en situation de crise pouvant doubler la desserte de 40 à 80 familles par année.

Les actions proposées

- ▷ La réadaptation intensive comportementale:
 - Planter le service de réadaptation spécialisée en intervention comportementale intensive;
 - Mettre sur pied une programmation régionale commune aux cinq centres de réadaptation en déficience intellectuelle (Services de réadaptation L'Intégrale, Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal, Centre Miriam, Centre de réadaptation en déficience intellectuelle Gabrielle-Major, Centre de réadaptation Lisette-Dupras);
 - Éliminer les dédoublements de services en statuant sur les champs d'intervention respectifs des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et les hôpitaux qui ont des centres de jours.
- ▷ L'évaluation diagnostique et globale des besoins :
 - Mettre sur pied des équipes spécialisées intersectorielles pour l'évaluation diagnostique et globale des besoins afin d'assurer un service intégré d'évaluation;
 - Préciser l'offre de services surspécialisés en évaluation des quatre hôpitaux désignés (Hôpital de Montréal pour enfants, Hôpital Sainte-Justine, Hôpital Rivière-des-Prairies, Centre hospitalier Douglas) et des autres hôpitaux de Montréal et des régions du Québec;
 - Développer des ententes de services entre les quatre centres hospitaliers afin d'assurer l'application uniforme du protocole d'évaluation diagnostique;
 - Préciser les modalités de collaboration et de référence entre les quatre centres hospitaliers désignés et les autres hôpitaux.
- ▷ Le soutien aux familles en situation de crise :
 - Adapter et consolider des mesures de soutien pour aider les familles en situation de crise.
- ▷ L'organisation de services pour les personnes ayant un trouble envahissant du développement sans déficience intellectuelle :
 - Désigner les établissements responsables de l'offre de services en précisant leur rôle et responsabilité;
 - Planter les services prioritaires de suivi intensif, de réadaptation et d'entraide.



Ressources financières additionnelles requises				
5.5 Développer des programmes et des réseaux de services intégrés à l'intention des clientèles vulnérables				
	BESOINS (M\$)			
	Récurrent	Non récurrent	Immobilisations	Indexation
5.5.1 Réseau de services intégrés pour les personnes âgées en perte d'autonomie				
- augmenter le budget des services à domicile	76,0			
- développer les logements sociaux avec services communautaires	0,5			
- système de garde médicale et infirmière	0,7			
- implanter la Demande de service interétablissements électronique		0,9		
5.5.2 Réseau de services intégrés pour les personnes atteintes de maladies chroniques évolutives	38,0			
5.5.3 Réseau de services intégrés en oncologie et en soins palliatifs	14,0	1,8		
5.5.4 Réseau de services intégrés pour les personnes vivant avec le VIH-SIDA et les personnes à risque d'être infectées	2,5			
5.5.5 Réseaux de services intégrés pour les adultes ayant des problèmes de santé mentale			20,4	
- réseaux sous-régionaux pour les adultes	8,0	5,5		12,6
- réseaux de services intégrés en psychiatrie légale	1,3	3,3		6,8
- réseaux de services intégrés pour les personnes suicidaires	4,0			
5.5.6 Réseau de services intégrés pour les personnes présentant un trouble envahissant du développement	12,5			
Total	157,5	11,5	20,4	19,4



5.6 Élaborer des plans d'action dans quatre secteurs prioritaires

- 1. Services destinés aux personnes âgées en perte d'autonomie**
- 2. Services en déficience physique**
- 3. Services en déficience intellectuelle**
- 4. Services en périnatalité**

Dans le projet de plan stratégique soumis à la consultation, nous avons proposé de nous doter de plans régionaux d'organisation de services (PROS) en vertu de l'article 347 de la loi, compte tenu de la complexité des enjeux dans ces secteurs.

L'élaboration de ces PROS aurait permis de :

- définir la nature et le volume des services requis dans chacun de ces domaines pour répondre aux besoins de la population en tenant compte des ressources financières identifiées à cette fin;
- préciser la contribution attendue de chaque établissement et de chaque organisme communautaire de la région.

Compte tenu de la réforme annoncée de la gouverne qui amènera des modifications encore inconnues à la Loi sur la santé et les services sociaux et qui entraînera une réflexion importante à Montréal sur la façon d'y constituer des réseaux de services intégrés, il n'apparaît plus pertinent de se lancer à court terme dans un processus de consultation menant à l'adoption de quatre PROS tel que défini à l'article 347 de la loi actuelle.

5.6.1 Services destinés aux personnes âgées en perte d'autonomie

En lieu et place du PROS, nous proposons, d'ici le 1^{er} avril 2004 :

- D'élaborer un plan d'action sur cinq ans visant à préciser comment seront organisés les services aux personnes âgées en perte d'autonomie en privilégiant le soutien dans la communauté et diverses formules alternatives à l'hébergement.

L'enjeu principal à Montréal sera de déterminer comment réorganiser les services d'hébergement de façon à augmenter d'ici cinq ans le nombre total de places disponibles dans les différentes formules de soutien aux personnes en perte d'autonomie, en rehaussant l'intensité des services à l'hébergement et en transformant une partie de nos ressources institutionnelles en ressources accessibles dans la communauté ou dans des formes alternatives d'hébergement.

Il est urgent de se doter d'un tel plan, compte tenu des orientations ministérielles en implantation dans ce domaine et des décisions majeures qui seront prises concernant les projets de modernisation dans les CHU montréalais qui assurent près de 40 % de la dispensation des soins de courte durée dans la région.

L'organisation des services aux personnes âgées en perte d'autonomie, notamment celle de la gamme des soins d'hébergement, doit être révisée si l'on veut éviter de se retrouver d'ici dix ans avec un manque de places disponibles et à utiliser à mauvais escient les ressources hospitalières comme les nouveaux CHU.

Il est donc impératif de déterminer, d'ici le printemps 2004, les objectifs visés et les stratégies pour arriver à répondre dans l'avenir aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie.



Dans le cas des services en déficience physique, en déficience intellectuelle et en périnatalité, nous croyons préférable de réviser l'organisation des services dans le contexte des consultations qui auront lieu sur la configuration des réseaux de services à Montréal dans le cadre de la réforme de la gestion du système de santé et de services sociaux mise de l'avant par le Ministre cet automne.

Cependant, nous proposons de réaliser dans chacun de ces secteurs des plans d'action visant à améliorer les services.

5.6.2 Services en déficience physique

La clientèle

Le réseau de la déficience physique doit répondre aux besoins de quatre types de clientèles de tous âges soit :

- **les personnes ayant une déficience motrice;**
- **les personnes ayant une déficience auditive;**
- **les personnes ayant une déficience visuelle;**
- **les personnes ayant une déficience du langage ou de la parole.**

Ces personnes ont une déficience qui entraîne ou, selon toute probabilité et de façon imminente, va entraîner des incapacités significatives et persistantes, et qui vivent ou risquent de vivre des situations de handicap.

Les établissements

Il y a actuellement 17 établissements offrant des services de réadaptation dans la région de Montréal, soit 6 centres hospitaliers de réadaptation (CHR), 5 unités de réadaptation fonctionnelle intensive (URFI) en centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) et 6 centres de réadaptation (CR). Un CR de la région de la Montérégie dessert la clientèle montréalaise francophone ayant une déficience visuelle.

Les centres hospitaliers de réadaptation comptent parmi leur clientèle des personnes qui présentent des incapacités temporaires et qui, de ce fait, ne relèvent pas du continuum de services en déficience physique (ex. : fractures, arthroplasties de la hanche et du genou).

Dans le cadre de leur programme de maintien à domicile, les CLSC disposent également d'effectifs en réadaptation pour la clientèle ayant une déficience physique. Le personnel des CLSC assure la gestion des services à domicile, l'évaluation et le conseil en matière d'aides techniques et d'adaptation domiciliaire, l'enseignement et le maintien des acquis.

Certains établissements de réadaptation sont désignés pour desservir la clientèle anglophone. L'utilisateur allophone adulte est orienté dans un établissement selon la prédominance de la seconde langue parlée, soit le français ou l'anglais et, en l'absence d'une seconde langue, l'établissement requiert les services d'interprète via le service régional d'interprétariat. Pour les enfants et adolescents de familles allophones, la langue de scolarisation détermine habituellement l'établissement qui offrira les services de réadaptation. Le recours au service d'interprétariat est utilisé pour répondre aux besoins de la famille.

Pour les usagers adultes ayant une déficience motrice, 13 établissements sont impliqués:

- 6 centres hospitaliers de réadaptation (Hôpital Catherine-Booth, Hôpital de réadaptation Lindsay, Hôpital Marie-Clarac, Centre hospitalier Richardson, Hôpital Villa Médica et Institut de réadaptation de Montréal);



- 5 unités de réadaptation fonctionnelle intensive (Institut universitaire de gériatrie de Montréal, Hôpital Notre-Dame de la Merci, Centre hospitalier Jacques-Viger, CHSLD Lucille-Teasdale et CHSLD Champlain-Manoir de Verdun);
- 2 centres de réadaptation (Centre de réadaptation Constance-Lethbridge et Centre de réadaptation Lucie-Bruneau).

L'accessibilité aux services est souvent difficile. La demande de services provenant de CH peut être acheminée à deux ou trois établissements différents dans l'objectif d'accélérer le transfert de la clientèle vers un établissement de réadaptation. Cette façon de faire entraîne un traitement inutile de plusieurs demandes d'admission dans chaque établissement. Considérant les nombreuses caractéristiques de la clientèle (besoins, âge, lieu de résidence, langue parlée), la mise en place de corridors de services s'avère un exercice complexe.

Ces établissements ont des offres de services différentes pour des usagers ayant des problématiques et des besoins similaires. De plus, la continuité et la complémentarité des services ne sont pas optimales. Les usagers peuvent transiter par deux établissements pour recevoir tous les services de réadaptation requis. Ils sont d'abord transférés en centre hospitalier de réadaptation pour la réadaptation fonctionnelle intensive et ensuite orientés en centre de réadaptation pour la réadaptation axée sur l'intégration sociale. Cette pratique entraîne un chevauchement de certaines interventions et un bris ou une absence de continuité dans plusieurs cas.

Les services externes pour la clientèle adulte sont insuffisants et inégalement développés, provoquant une accessibilité limitée et pouvant entraîner une prolongation de la durée de séjour.

Enfin, les rôles et responsabilités relevant des réseaux des personnes âgées en perte d'autonomie, de la santé physique et de la déficience physique ne sont pas clairement définis, ce qui empêche de répartir les ressources investies et de bien évaluer celles requises dans chacun des programmes clientèles.

Pour les enfants et adolescents ayant une déficience motrice, deux centres, le Centre de réadaptation Marie-Enfant et le Centre Mackay, offrent des services aux enfants et adolescents. Ils ont des volumes de clientèles très différents, de l'ordre de 1 pour 10.

L'accessibilité aux services est réduite, les délais d'accès sont importants dans les deux centres et peuvent s'étendre jusqu'à 12 mois.

Les corridors de services ont été révisés et les critères d'inscription harmonisés. Certaines catégories de clientèle sont toutefois majoritairement desservies dans un des deux CR (traumatologie, troubles musculo-squelettiques et maladies neuromusculaires).

L'articulation des services avec le réseau de la déficience intellectuelle, avec les CR en déficience sensorielle et avec les CLSC pour les enfants ayant des handicaps multiples est peu développée. Cette situation entraîne des bris de continuité dans les services offerts pour répondre aux nombreux problèmes des enfants et de leur famille.

Pour les personnes ayant une déficience auditive, deux établissements, le Centre Mackay (clientèle anglophone) et l'Institut Raymond-Dewar (clientèle francophone) affichent des volumes de clientèles très différents, de l'ordre de 1 pour 10.

L'accessibilité aux services en déficience auditive pour la population anglophone est pauvre, notamment en raison d'une offre de services peu développée et méconnue. En effet, l'établissement accueille très peu d'usagers, situation s'expliquant par la présence d'une école privée en déficience auditive qui reçoit les enfants de tous âges et par un faible



taux d'adultes et de personnes âgées desservis par l'établissement.

Les références des personnes âgées en CR ne sont pas toujours assurées et un meilleur arrimage avec les CLSC serait souhaitable. Mentionnons finalement que la région de Montréal vise toujours à développer un programme d'implant cochléaire pour la clientèle de l'Ouest du Québec.

Les personnes ayant une déficience visuelle reçoivent des services de l'Association montréalaise pour les aveugles et de l'Institut Nazareth et Louis-Braille, un établissement de la Montérégie qui a un point de services dans l'ouest de la ville. La langue d'usage détermine l'orientation des usagers vers l'un ou l'autre des établissements.

L'accès aux services pour les usagers de l'est de l'île est difficile, considérant que l'Association montréalaise pour les aveugles et le point de services de l'Institut Nazareth et Louis-Braille sont tous deux situés dans l'ouest de la ville.

Les usagers adultes ne reçoivent pas suffisamment de services pour maximiser leur participation sociale. La croissance de la demande oblige les établissements à saupoudrer les services pour desservir l'ensemble des usagers.

Pour les enfants ayant une déficience du langage et de la parole, des problèmes d'accessibilité et d'équité dans l'offre de services des établissements impliqués, soit le Centre de réadaptation Marie-Enfant, le Centre Mackay et l'Institut Raymond-Dewar, persistent, malgré les récents travaux visant à améliorer l'organisation des services.

En effet, chaque établissement adopte des moyens différents pour gérer la longue liste d'attente qui s'échelonne entre 6 et 12 mois. De plus, l'offre de services diffère entre les établissements, en terme d'intensité d'activités. Certains établissements privilégient une approche de groupe pour réduire le délai d'accès, ayant comme impact un niveau de service peu élevé, alors que d'autres offrent un suivi soutenu aux usagers, maintenant ainsi une liste d'attente élevée.

Il y a reconnaissance, dans le milieu, de la complexité du réseau, d'un fonctionnement non optimal et des impacts sur les services à la clientèle.

Le vieillissement de la population et l'émergence de nouvelles clientèles avec des problématiques complexes exercent une pression importante sur la quantité et la nature des services à offrir.



Les résultats attendus

- ▷ Des délais d'accès plus courts aux services de réadaptation.
- ▷ Augmentation de 230 personnes recevant des services de maintien à domicile.
- ▷ Augmentation de 1 050 personnes recevant des services de soutien à la famille.
- ▷ 110 places de plus en ressources résidentielles et d'hébergement.





Les actions proposées

- ▷ Préciser le rôle attendu des URFI par rapport aux autres ressources de réadaptation fonctionnelle.
- ▷ Confier la responsabilité des services de réadaptation pour les personnes de tous âges ayant des incapacités motrices temporaires à des centres hospitaliers de réadaptation désignés et réviser les pratiques cliniques à l'égard de cette clientèle, plus précisément pour la clientèle ayant subi une arthroplastie de la hanche et du genou, en misant sur sa desserte, sur une base externe et/ou à domicile.
- ▷ Développer les services de maintien à domicile et de soutien aux famille dispensés par les CLSC.
- ▷ Développer les ressources résidentielles incluant le répit.
- ▷ Développer les mesures de soutien à l'intégration.

5.6.3 Services en déficience intellectuelle

Nous avons déjà proposé, comme priorité, la mise sur pied d'un programme et d'un réseau de services intégrés pour les personnes présentant un trouble envahissant de développement qui nécessite un budget additionnel de 12,5 M\$ par année. Pour améliorer l'accès aux services pour les personnes ayant une déficience intellectuelle, d'autres actions sont requises.



Les résultats attendus

- ▷ 1 120 personnes de plus recevant des services de soutien à la personne et à la famille.
- ▷ 354 usagers de l'Hôpital Rivière-des-Prairies intégrés dans des ressources adaptées à leurs besoins.
- ▷ Une diminution de 50 % de la liste d'attente pour les services résidentiels.
- ▷ L'élimination de la liste d'attente pour les services socioprofessionnels.

Les actions proposées

- ▷ Assurer l'accès à des services de soutien diversifiés pour la personne, la famille et pour la communauté en fonction des besoins de chacun selon leur groupe d'âge, près du milieu de vie et axé sur la participation sociale :
 - Accès pour l'ensemble des personnes à au moins un service de soutien s'inscrivant dans le cadre d'un continuum de services intégrés d'ici mars 2006;
 - Accès pour l'ensemble des familles à une subvention répondant à ses besoins de répit dans le cadre du programme de soutien à la famille en CLSC.
- ▷ Développer, en collaboration avec les partenaires du milieu, une gamme de ressources résidentielles diversifiées, adaptées aux besoins des usagers et accessibles sur l'ensemble du territoire.
- ▷ Augmenter progressivement l'intégration en emploi pour des personnes présentant une déficience intellectuelle et ayant des contraintes sévères à l'emploi et développer 260 places pour les personnes en attente de services dans les programmes socioprofessionnels.



Les actions proposées (suite)

- ▷ Faciliter l'accès aux mesures génériques (mesures concernant les inégalités sociales, l'accès au logement social, la prévention, etc.) adaptées aux besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle.

Au-delà d'un financement additionnel, il apparaît pertinent, à ce stade-ci, de préciser le partage des responsabilités dans le cadre du programme de soutien aux personnes et aux familles. La situation actuelle présente des zones grises qui rendent problématiques la collaboration et l'utilisation optimale des ressources.

5.6.4 Services en périnatalité

On note une diminution de 24 % du nombre d'accouchements normaux depuis les 10 dernières années à Montréal : 31 547 naissances en 1992-1993 comparé à 23 828 en 2000-2001. Cette diminution du volume d'activités des unités d'obstétrique questionne l'organisation actuelle des services.

I. VIRAGE AMBULATOIRE EN PÉRINATALITÉ

En périnatalité, l'impact du virage ambulatoire se manifeste tout particulièrement par la réduction du temps d'hospitalisation lors de la naissance d'un enfant et la mise sur pied d'un programme de congé précoce.

- Les premiers résultats du virage ambulatoire en périnatalité

73 % des femmes qui ont accouché dans un hôpital de la région de Montréal ont une durée de séjour moyenne de 48 heures pour un accouchement normal et de 72 heures pour un accouchement par césarienne.

Selon les données du rapport annuel de santé publique (2000), le taux de réadmission associé à la réduction de la durée de séjour durant la période postnatale ne cesse d'augmenter. Selon les chercheurs, le délai à amorcer le suivi postnatal à domicile serait la principale cause de ces réadmissions.

Par ailleurs, il y a un écart important entre les territoires de CLSC dans l'organisation et la disponibilité des services offerts aux mères ayant bénéficié d'un congé précoce. On note aussi un dédoublement de certains services entre les hôpitaux et les CLSC (appels téléphoniques, visites de suivi).

Il y a un délai important dans la transmission des données informationnelles de l'hôpital vers les CLSC concernant l'avis de naissance ou une demande de services interétablissements.

Un cadre de référence précisant les rôles et modalités d'utilisation en périnatalité a été adopté en novembre 2000.



Dans ce cadre, la Régie régionale reconnaît :

1. l'importance de mobiliser l'ensemble des établissements et des intervenants, et de faire en sorte que chacun se reconnaisse comme étant un maillon important du continuum de services offerts durant toute la période périnatale;
2. que chacun est collectivement responsable de répondre aux besoins des femmes et de leur nouveau-né.

Il reste maintenant à convenir du panier de services à offrir durant les périodes prénatale et postnatale, sur les moyens de les rendre accessibles en complémentarité et sur les modes de fonctionnement organisationnel et clinique à privilégier.

Il apparaît donc opportun de se doter d'un plan d'action en périnatalité; de réviser les contributions attendues des différents secteurs et de se questionner sur le nombre d'établissements accoucheurs nécessaires à Montréal.



Les résultats attendus

- ▷ Accès à une gamme de soins et de services postnatals en continuité dès le congé hospitalier.
- ▷ Diminution de la durée de séjour à 48 heures ou moins aux mères et nouveaux-nés pour les accouchements par voie vaginale et à 96 heures ou moins pour les accouchements par césarienne.
- ▷ Diminution des délais d'intervention postnatale suite au congé hospitalier.



Les actions proposées

- ▷ Actualiser les orientations inscrites dans le « Cadre de référence sur les rôles et modalités d'articulation en périnatalité CHA/CLSC/Médecins traitants (période postnatale) ».
- ▷ Consolider les services postnatals réalisés par les CLSC par l'ajout récurrent de 1,9 M\$.
- ▷ Consolider des services de 2e et 3e niveaux de consultantes en allaitement maternel par l'ajout récurrent de 500 000 \$.
- ▷ Développer un programme de formation destiné aux infirmières des centres hospitaliers accoucheurs (CHA) et des CLSC en vue d'assurer la continuité des services et le développement d'un réseau intégré de services en périnatalité.
- ▷ Former les infirmières des équipes de périnatalité des CLSC et des infirmières des unités mère-enfant des centres hospitaliers accoucheurs (estimation de 1000 infirmières au total).
- ▷ Améliorer les systèmes de communication entre les centres hospitaliers accoucheurs, les maisons de naissance et les CLSC par le déploiement de l'Avis de naissance informatisé dans les 41 établissements concernés.



2. LES MAISONS DE NAISSANCE ET LA PRATIQUE DES SAGES-FEMMES

La création des maisons de naissance fait suite au besoin manifesté par les femmes d'accoucher dans des environnements ressemblant le plus possible au milieu naturel (à domicile) tout en assurant la sécurité et l'accès aux soins et à la technologie optimale pour leur nouveau-né et suite à l'adoption de la Loi 28 en 1999 sur les pratiques des sages-femmes. Les sages-femmes sont des travailleuses autonomes rémunérées par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). Elles doivent être engagées par un CLSC puisqu'une maison de naissance doit avoir un lien administratif avec un CLSC et constitue donc un programme spécifique du CLSC. À Montréal, les CLSC Côte-des-Neiges et Lac-Saint-Louis gèrent une maison de naissance dont les services sont régionaux. Quant à la pratique des sages-femmes, la loi prévoit qu'elle doit se faire en maison de naissance, en centre hospitalier et à domicile dans le cadre des accouchements sans complication. En 2002, seule la pratique à domicile n'est pas encore balisée.

Quelques faits saillants :

- ▶ Accessibilité réduite aux services de sages-femmes due à un manque de ressources, à la contingence des services et à l'accessibilité géographique réduite;
- ▶ Une complémentarité de services déficiente entre les maisons de naissance et les centres hospitaliers accoucheurs. Aucune entente de services n'a encore été conclue (Centre hospitalier accoucheur - Maison de naissance) pour la pratique des sages-femmes en centre hospitalier accoucheur.



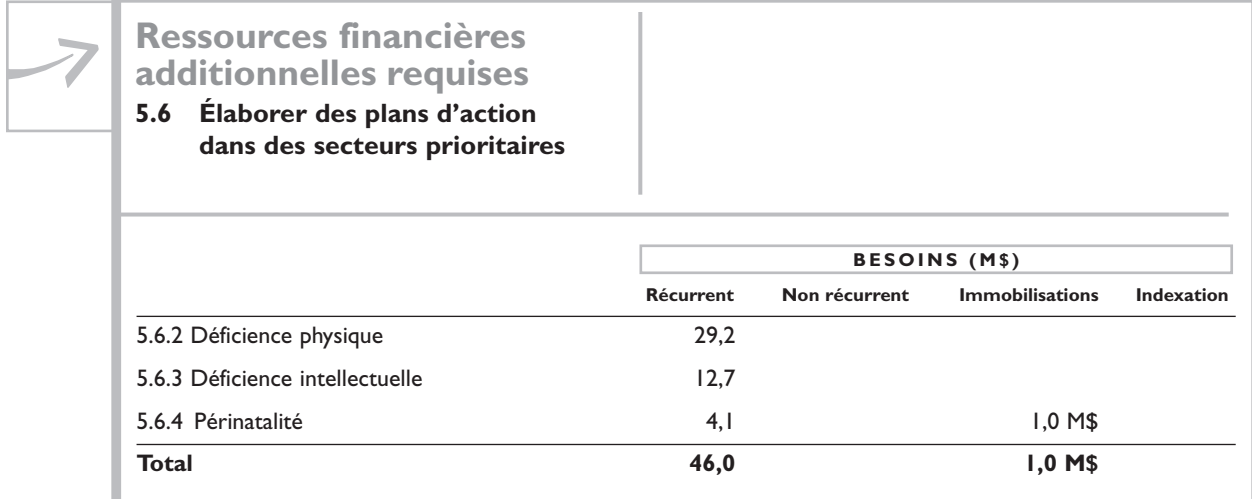
Les résultats attendus

- ▶ Augmentation de l'accessibilité aux services des sages-femmes pour les suivis et pour l'assistance à l'accouchement en maison de naissance et en centre hospitalier accoucheur.



Les actions proposées

- ▶ Développer un plan d'action régional visant à consolider la pratique des sages-femmes et leurs conditions d'exercice.
- ▶ Identifier les sources de financement en collaboration avec le Ministère pour le développement d'une troisième maison de naissance d'ici trois ans équivalent à 1,5 M\$ récurrent et 1 M\$ non récurrent.





5.7 Intégration des besoins des femmes à la planification régionale des différents continuums de soins et de services

En lien avec les objectifs ministériels et la stratégie d'action en santé et bien-être des femmes rendus publics en janvier 2003 dans le document « *Au féminin... à l'écoute de nos besoins* », la Régie régionale souhaite mieux prendre en compte les besoins des femmes dans les priorités mises de l'avant dans les différents continuums de soins et de services.

Dans cette perspective, nous poursuivrons les actions déjà entreprises en vue de sensibiliser les professionnels et les gestionnaires de la Régie régionale à l'analyse différenciée selon les sexes. Nous comptons expérimenter cette approche dans les dossiers les plus pertinents comme le développement du réseau des services intégrés pour les personnes âgées.

	Les résultats attendus
	▷ Intégration de la prise en compte des besoins des femmes dans les priorités régionales 2003-2006.

Les actions proposées

Prévention / promotion

- ▷ Intensifier les activités de **promotion**
 - des comportements pacifiques et des rapports sociaux égalitaires particulièrement chez les jeunes filles et garçons;
 - de saines habitudes de vie (alimentation saine, activité physique, image corporelle, soutien à l'arrêt tabagique) tout particulièrement en milieu scolaire;
 - des milieux sécuritaires pour réduire les traumatismes intentionnels.
- ▷ Intensifier les activités de prévention et les interventions adaptées aux besoins spécifiques des filles et des femmes pour contrer :
 - la violence dans les relations amoureuses
 - les agressions sexuelles
 - les grossesses à l'adolescence
 - le suicide
 - l'alcoolisme et les toxicomanies
 - les infections transmissibles sexuellement ou par le sang (MTS, VIH-SIDA)
 - les incapacités (liées à la maladie, aux problèmes sociaux et aux traumatismes) chez les personnes âgées.

Services de première ligne

Périnatalité

- ▷ Déployer le Programme intégré de promotion et de prévention en périnatalité et en petite enfance dans les 29 territoires de CLSC.
- ▷ Améliorer l'accessibilité à différents lieux de naissance pour les femmes suivies par les sages-femmes.
- ▷ Évaluer et réajuster les services offerts en CLSC suite à un congé précoce après un accouchement.



Les actions proposées (suite)

Planification des naissances

- ▷ Améliorer l'accessibilité et la disponibilité des services de soutien suite à une grossesse non désirée.
- ▷ Assurer le suivi et l'évaluation des mesures de consolidation des services d'interruption volontaire de grossesse.

Violence conjugale et agression sexuelle

- ▷ Renforcer le continuum de services en matière de violence conjugale :
 - intensifier les activités de dépistage et de référence appropriées pour les personnes aux prises avec la violence conjugale en portant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables : les enfants exposés, les jeunes parents, les personnes âgées en perte d'autonomie;
 - intensifier l'intervention rapide en situation de crise (24-48 heures après l'agression) auprès des victimes et des agresseurs;
 - consolider et développer les services de base pour les femmes victimes de violence conjugale, les enfants exposés et les agresseurs.
- ▷ Renforcer le continuum de services en matière d'agression à caractère sexuel :
 - consolider et développer les activités reliées au dépistage et à la référence appropriée des victimes d'agression sexuelle;
 - améliorer l'intervention en situation de crise;
 - consolider les services de base disponibles pour les victimes et les agresseurs.

Santé physique

- ▷ Poursuivre l'implantation et le suivi du Programme québécois de dépistage du cancer du sein.

Santé mentale

- ▷ Soutenir le développement des compétences sur l'analyse différenciée selon les sexes pour le personnel œuvrant en santé mentale.

Viellissement et perte d'autonomie

- ▷ Réévaluation des besoins des proches aidantes auprès des personnes en perte d'autonomie à domicile.
- ▷ Rehaussement graduel des services auprès des proches aidantes en tenant compte d'une approche basée sur l'analyse différenciée selon les sexes.

Services spécialisés ou de réadaptation

- ▷ Assurer une adaptation des services qui tienne compte de la réalité des femmes aux prises avec des problèmes multiples tout en facilitant leur maintien dans leur milieu de vie.
- ▷ Mise en place d'équipes de suivi pour les personnes atteintes de maladies chroniques notamment pour les femmes ayant une maladie cardiovasculaire.
- ▷ Adaptation des services offerts à domicile par les CLSC aux femmes présentant des handicaps physiques ou intellectuels. Ces services doivent tenir compte des aspects suivants : contraception, diverses formes de violence, périnatalité, etc.
- ▷ Adaptation des interventions de réadaptation en matière d'alcoolisme et de toxicomanie qui tiennent compte des besoins des femmes, notamment ceux des jeunes femmes et des femmes incarcérées qui consomment des drogues et ceux des femmes plus âgées qui ont des problèmes de consommation abusive de médicaments.

Délais d'accès

- ▷ Respecter les délais maximum d'accès pour l'obtention de services médicaux et hospitaliers spécialisés en matière de :
 - cancer du sein
 - cancer du col de l'utérus.



5.8 Synthèse des ressources additionnelles requises

L'atteinte des résultats attendus par la mise en oeuvre des six priorités nécessitera d'y consacrer des fonds additionnels récurrents atteignant 376,7 M\$ par année, à compter de 2005-2006.

		BESOINS (M\$)			
		Récurrent	Non récurrent	Immobilisations	Indexation
5.1	Réduire l'impact des inégalités sociales sur la santé par des actions efficaces de prévention	42,0			
5.2	Apporter, en partenariat, des solutions adaptées aux problématiques sociales montréalaises	31,7			
5.3	Développer un réseau de services de première ligne tissé serré autour des groupes de médecine de famille (GMF)	47,0		14,5	
5.4	Assurer l'accès aux services médicaux et hospitaliers à l'intérieur des délais recommandés	52,5	65,5	127,6	91,7
5.5	Développer des programmes et des réseaux de services intégrés à l'intention des clientèles vulnérables	157,5	11,5	20,4	19,4
5.6	Élaborer des plans d'actions dans quatre secteurs prioritaires	46,0		1,0	
Total		376,7	77,0	163,5	111,1



6.

Action intersectorielle, intégration des services et approche territoriale

L'objectif ultime de notre Plan stratégique 2003-2006 est d'améliorer la santé et le bien-être de la population montréalaise. En premier lieu, notre responsabilité populationnelle s'adresse aux 1,8 million de personnes résidant sur le territoire de l'île de Montréal. Dans les faits, nous contribuons de façon importante à la desserte des régions voisines soit : Laurentides, Laval, Lanaudière et Montérégie. Près de 20 % de nos services hospitaliers sont rendus à des non résidents; cette proportion dépassant 50 % dans le cas des services ultraspécialisés. De même, en matière de services médicaux généraux, 16 % des services rendus par nos omnipraticiens, le sont à des personnes ne résidant pas à Montréal. Nos médecins généralistes desservent 310 000 personnes provenant des régions voisines. C'est l'équivalent d'une région entière comme Laval ou l'Outaouais; c'est une population plus nombreuse que celle présente dans six des régions du Québec.

Donc, bien que notre responsabilité populationnelle en matière de santé et de bien-être soit très claire vis-à-vis les Montréalais et les Montréalaises, nous avons à collaborer de façon particulière avec les régions voisines, afin que nos plans stratégiques soient cohérents et que le citoyen recevant des soins hospitaliers à Montréal bénéficie d'une continuité de services sans faille, avec les services de première ligne de sa région d'origine. À cette fin, nous devons nous donner des objectifs convergents, des outils et des standards communs au plan des communications, des systèmes d'information et des protocoles cliniques.

En dehors de la région métropolitaine, cette responsabilité populationnelle s'exerce en général sur un territoire géographique bien identifié : le territoire du CLSC correspondant à celui de la MRC.

Ainsi, dans plusieurs régions moins fortement urbanisées et où les limites administratives et géographiques correspondent à des bassins naturels, on observe une évolution vers une intégration et une coordination des services publics sur la base du territoire de la MRC. Ce modèle repose sur une vision stratégique forte : l'intégration et la coordination à cette échelle des services municipaux, des services scolaires, des services de santé et des services sociaux de première ligne permettant d'agir plus efficacement en vue d'améliorer l'état de santé et de bien-être de la population. C'est le cas, notamment, pour les interventions axées sur des déterminants de la santé, qui peuvent être mieux ciblées et mieux coordonnées.

Dans le cas de Montréal, la Commission Clair mettait la Régie au défi de trouver la meilleure façon d'organiser des services pour en assurer l'intégration et la coordination nécessaires à leur efficacité.

« ... Dans les grands centres, la notion de territoire peut prendre différentes formes. L'important, c'est que les individus s'y retrouvent aisément. La régie régionale devra organiser sa base de services de première ligne en fonction d'autres facteurs, comme la mobilité de la population, le lieu de travail, la vie de quartier, l'existence de réseaux déjà organisés, les réalités culturelles ou linguistiques¹⁷. »

17 | Les solutions émergentes : rapport et recommandations / Commission d'étude sur les services de santé et les services sociaux. – Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2000, p. 226



Le réel défi, compte tenu de la complexité du réseau montréalais des services de santé et des services sociaux, est de trouver les meilleures façons d'assumer notre responsabilité populationnelle en fonction des objectifs poursuivis et des continuums d'intervention.

6.1 PLAN D'ACTION MONTRÉLAIS EN SANTÉ PUBLIQUE ET DÉCOUPAGES TERRITORIAUX MUNICIPAUX, SCOLAIRES ET SOCIO SANITAIRES

Pour améliorer l'état de santé et de bien-être de la population, nous voulons nous donner un Plan d'action montréalais en santé publique. Ce plan régional devra s'appuyer sur des plans d'action locaux définis à l'échelle des territoires de CLSC.

Au plan régional, la situation s'est beaucoup simplifiée : avant, nous devions nous coordonner avec 29 municipalités; maintenant, nous avons à nous concerter avec la nouvelle Ville de Montréal. Cependant, au niveau local, la situation demeure très complexe parce que les cartes de fonds de terrain de la Ville, de la Régie et du milieu scolaire sont très différentes.

Ainsi, plusieurs des objectifs proposés dans le projet de Plan d'action montréalais en santé publique posent la question du territoire local de référence, pour coordonner l'action intersectorielle des partenaires, dont la contribution est essentielle à l'atteinte des objectifs, en particulier la Ville de Montréal et le milieu scolaire.

« ... Il serait intéressant de remettre en question les façons d'établir les territoires de services pour faciliter la concertation entre les partenaires. Actuellement, les municipalités ont leurs territoires, les commissions scolaires ont les leurs et les CH en ont d'autres, ce qui ne favorise pas le partenariat, mais invite plutôt au désengagement. La participation des personnes en pouvoir d'influencer leurs organisations sur les tables de concertation serait plus facile à obtenir si les territoires convergeaient. De cette façon, on réduirait probablement le nombre de tables de concertation et on rendrait ces dernières plus efficaces et efficaces¹⁸. »

Des territoires locaux différents au plan municipal, scolaire et sociosanitaire

Quand on compare les 27 arrondissements de la Ville de Montréal et les 29 territoires de CLSC, seuls trois territoires se superposent parfaitement : Montréal-Nord, Saint-Léonard et LaSalle.

Dans le cas des cinq commissions scolaires, les territoires correspondent à trois vastes sous-régions du côté francophone et à deux du côté anglophone, qui se superposent.

18 | Réflexion partagée de la réalité montréalaise en matière de santé et de services sociaux, Commission multidisciplinaire régionale de la Régie régionale de Montréal-Centre, novembre 2002



« La prévention en actions »

Plan d'action montréalais en santé publique

Axe 1 : Un engagement pour la réduction des inégalités sociales de la santé, avec les communautés et dans les milieux de vie

Objectif 1 : Contribuer à réduire les inégalités sociales de la santé en favorisant en partenariat l'amélioration des conditions de vie (logement, alimentation, revenu, etc.), et les initiatives qui permettent aux citoyens d'être pleinement acteurs de leur développement

Axe 3 : La réduction des problèmes liés au développement, à l'adaptation et à l'intégration sociale des enfants, des jeunes, des adultes et des personnes âgées

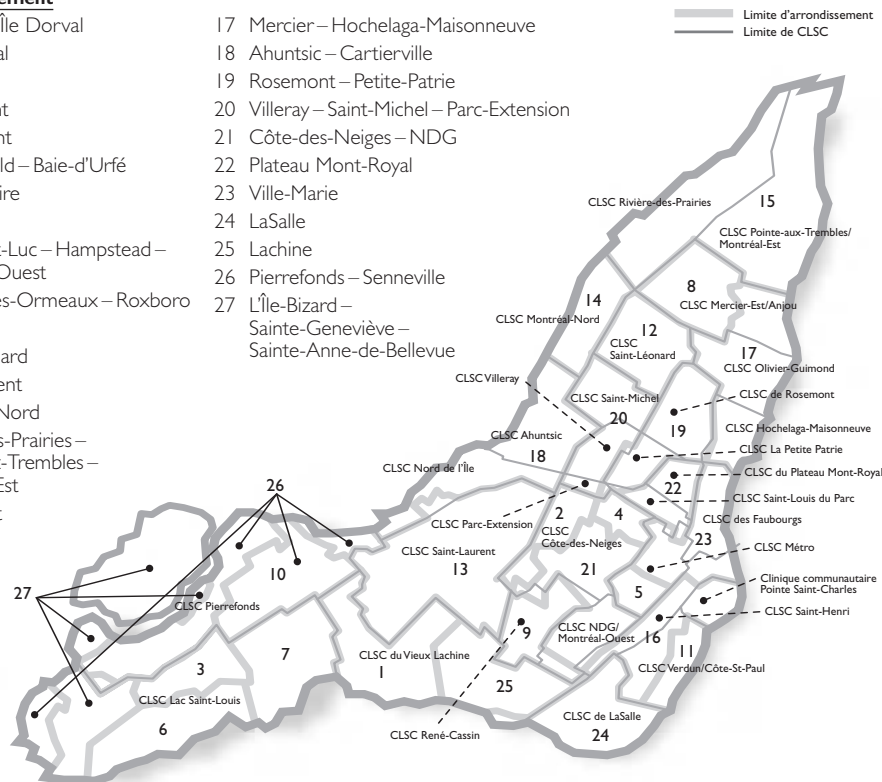
Objectif 3 : Favoriser le soutien des familles et l'amélioration de leurs conditions de vie pour le développement et l'adaptation sociale des tout-petits

Objectif 4 : Promouvoir le développement, l'adaptation et l'intégration sociale des jeunes (6-11, 12-17, 18-25 ans) tout en favorisant le soutien des familles et la création de milieux propices au développement

Les 27 arrondissements de l'île de Montréal

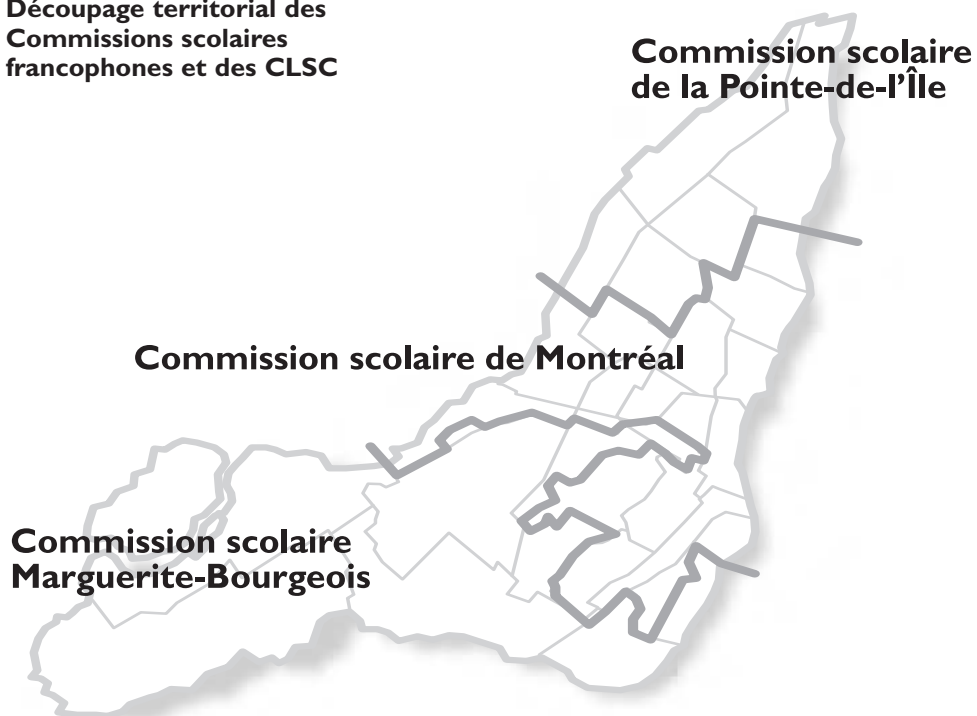
N° Arrondissement

- | | |
|--|--|
| 1 Dorval – L'Île Dorval | 17 Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| 2 Mont-Royal | 18 Ahuntsic – Cartierville |
| 3 Kirkland | 19 Rosemont – Petite-Patrie |
| 4 Outremont | 20 Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension |
| 5 Westmount | 21 Côte-des-Neiges – NDG |
| 6 Beaconsfield – Baie-d'Urfé | 22 Plateau Mont-Royal |
| 7 Pointe-Claire | 23 Ville-Marie |
| 8 Anjou | 24 LaSalle |
| 9 Côte-Saint-Luc – Hampstead – Montréal-Ouest | 25 Lachine |
| 10 Dollard-des-Ormeaux – Roxboro | 26 Pierrefonds – Senneville |
| 11 Verdun | 27 L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève – Sainte-Anne-de-Bellevue |
| 12 Saint-Léonard | |
| 13 Saint-Laurent | |
| 14 Montréal-Nord | |
| 15 Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est | |
| 16 Sud-Ouest | |

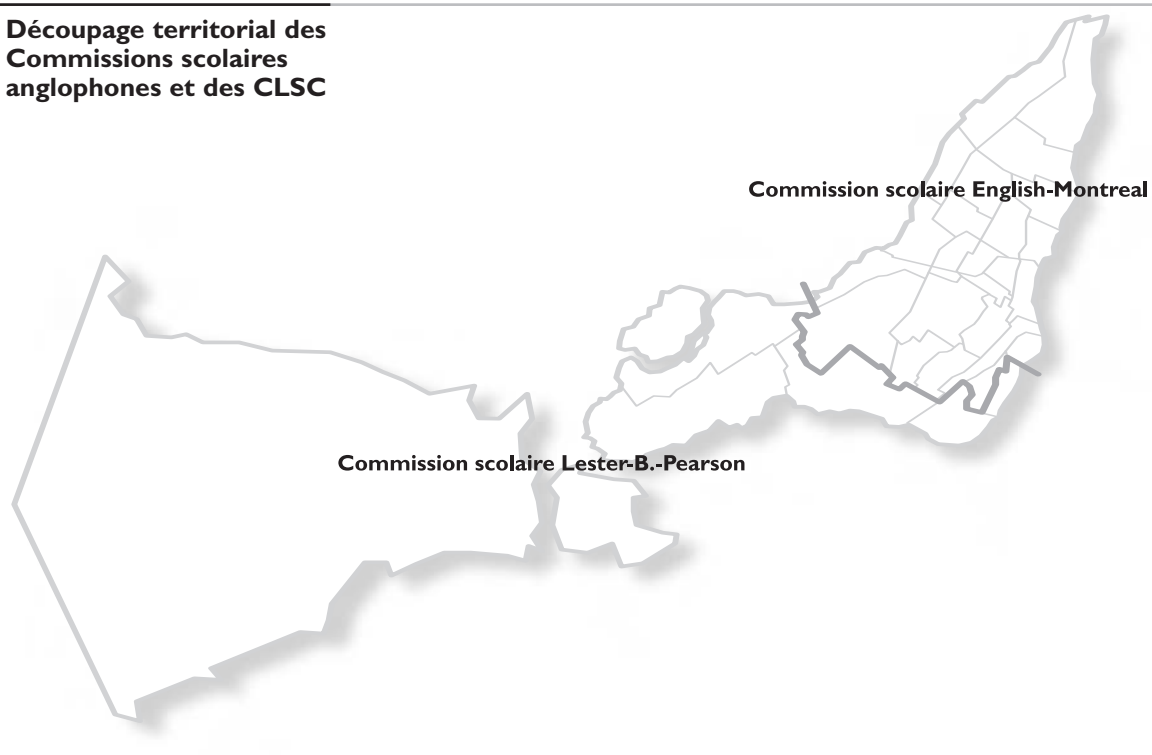




**Découpage territorial des
Commissions scolaires
francophones et des CLSC**



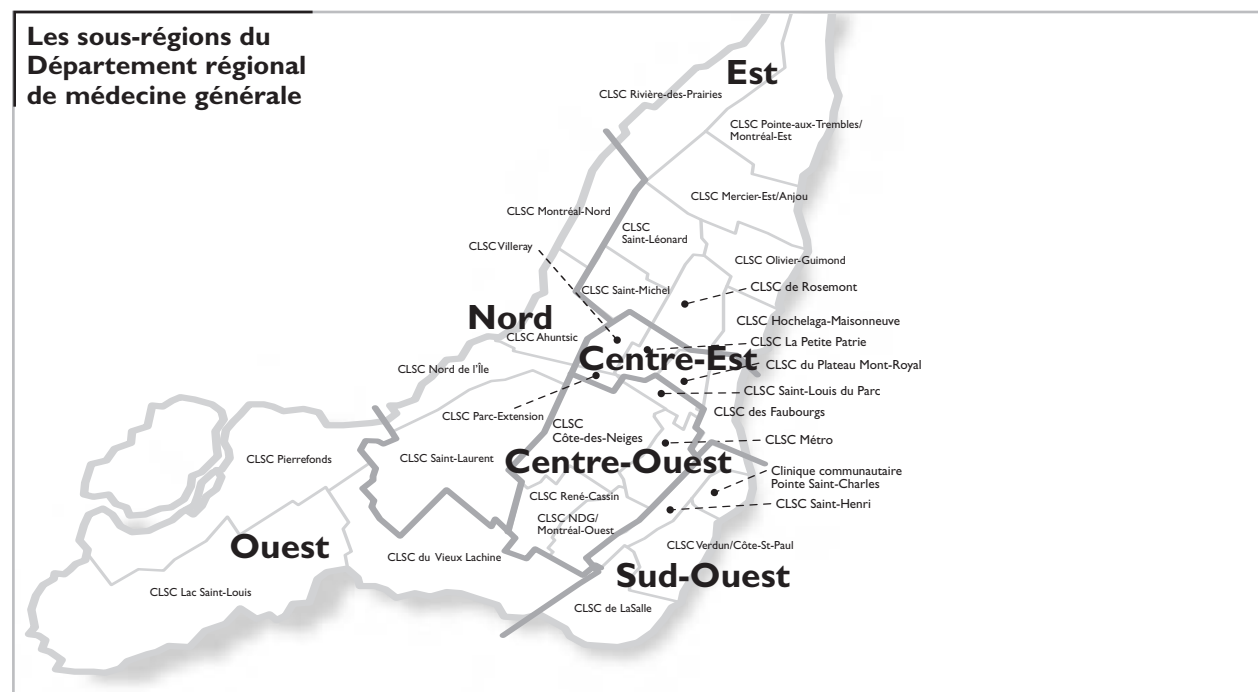
**Découpage territorial des
Commissions scolaires
anglophones et des CLSC**





Le réseau scolaire est passé d'une logique territoriale à une logique linguistique. Ainsi, le territoire du CLSC NDG – Montréal-Ouest fait partie, du côté francophone, de deux commissions scolaires (Montréal et Marguerite-Bourgeois) et du côté anglophone, d'une autre commission scolaire (English Montréal). Du côté municipal, la partie NDG se trouve dans l'arrondissement Côte-des-Neiges – NDG et la partie Montréal-Ouest dans l'arrondissement Côte-Saint-Luc – Hampstead – Montréal-Ouest.

Les sous-régions scolaires ne correspondent pas non plus aux sous-régions proposées par le Département régional de médecine générale.



Dans plusieurs parties de la ville, on constate que l'utilisation du territoire, comme outil de coordination d'une approche populationnelle, n'est pas simple. En apparence, la solution la plus évidente serait de réorganiser le tout sur la base des arrondissements municipaux. Même si cela paraît rationnel, cette solution est peu réaliste à court terme.

En effet, la Ville de Montréal vient à peine d'être créée et ses arrondissements sont le fait d'un compromis politique assurant le plus possible la préservation des limites territoriales des anciennes municipalités. En conséquence, la population des arrondissements varie de 17 322 (Dorval – L'Île Dorval) à 142 161 (Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension). Il est logique de penser qu'à long terme, la carte municipale subira des ajustements visant à réduire le nombre d'arrondissements et à mieux équilibrer leur population respective. Cependant, à court terme, cela est fort peu probable, tant que les débats en cours sur l'adhésion à Montréal, la décentralisation des pouvoirs vers les arrondissements et les défusions ne seront pas terminés.

Dans ce contexte, il n'est pas possible d'envisager à court terme une réorganisation des territoires de CLSC sur la



base des arrondissements. Du côté scolaire, il est aussi peu probable que la situation change, puisque l'organisation linguistique actuelle a fait l'objet d'un amendement constitutionnel.

De nouveaux outils de coordination intersectorielle

Malgré cette complexité, plusieurs éléments sont favorables à une meilleure coordination et à une meilleure intégration des interventions des partenaires municipaux, scolaires et sociosanitaires, en vue d'améliorer l'état de santé et de bien-être de la population montréalaise, dont nous avons la responsabilité commune.

- Le contrat de ville

Le contrat de ville entre Montréal et le gouvernement du Québec établit comme objectif prioritaire d'améliorer la qualité de vie et la cohésion sociale par une approche territoriale intégrée. Celle-ci aura pour but de lier concrètement les interventions reliées à l'aménagement du territoire et celles touchant le développement social et communautaire, le développement culturel et le développement économique. Le résultat recherché sera l'amélioration du cadre de vie des arrondissements et la revitalisation urbaine des zones prioritaires d'intervention concertée.

Le gouvernement et la Ville ont convenu de la nécessité d'assurer la cohérence des actions entreprises dans ces zones, par la mise en place d'une approche d'intervention multisectorielle et intégrée. Il y a donc un engagement mutuel de la Ville et du gouvernement pour que soit défini un cadre d'intervention interministérielle et intersectorielle, lequel associera les partenaires de la santé et de l'éducation en plus des ministères et organismes signataires du contrat de ville : ministères (Culture et Communication, Emploi et Solidarité sociale, Environnement, Finances, Économie et Recherche, Transports) et Société d'habitation du Québec.

Un des éléments structurants du contrat de ville est la définition commune des zones d'intervention prioritaires devant bénéficier d'une approche de développement territoriale multisectorielle intégrée.

- Des zones prioritaires communes

Les zones prioritaires identifiées sont pratiquement les mêmes que celles apparaissant dans le rapport annuel 2002 de la Direction de santé publique « *La santé urbaine* », comme celles présentant un état de santé et de bien-être préoccupant.

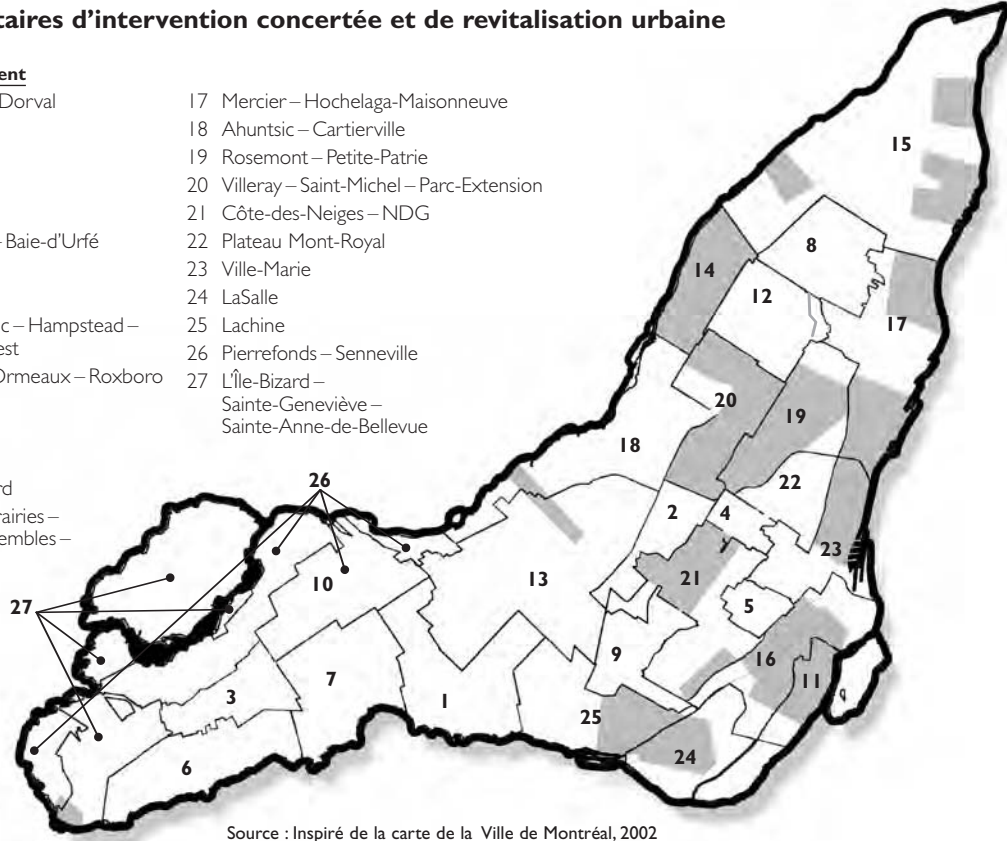
Le défi est maintenant de définir un plan d'intervention concertée pour chacun de ces territoires, lequel mobilisera la Ville, les ministères signataires du contrat de ville, la Société d'habitation du Québec, la Régie régionale ainsi que les partenaires locaux, présents dans les quartiers ciblés : arrondissements, CLSC, commissions scolaires, écoles, équipes des centres jeunesse, centres locaux d'emploi.



Zones prioritaires d'intervention concertée et de revitalisation urbaine

N° Arrondissement

- | | |
|--|--|
| 1 Dorval – L'Île Dorval | 17 Mercier – Hochelaga-Maisonneuve |
| 2 Mont-Royal | 18 Ahuntsic – Cartierville |
| 3 Kirkland | 19 Rosemont – Petite-Patrie |
| 4 Outremont | 20 Villieray – Saint-Michel – Parc-Extension |
| 5 Westmount | 21 Côte-des-Neiges – NDG |
| 6 Beaconsfield – Baie-d'Urfé | 22 Plateau Mont-Royal |
| 7 Pointe-Claire | 23 Ville-Marie |
| 8 Anjou | 24 LaSalle |
| 9 Côte-Saint-Luc – Hampstead – Montréal-Ouest | 25 Lachine |
| 10 Dollard-des-Ormeaux – Roxboro | 26 Pierrefonds – Senneville |
| 11 Verdun | 27 L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève – Sainte-Anne-de-Bellevue |
| 12 Saint-Léonard | |
| 13 Saint-Laurent | |
| 14 Montréal-Nord | |
| 15 Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles – Montréal-Est | |
| 16 Sud-Ouest | |

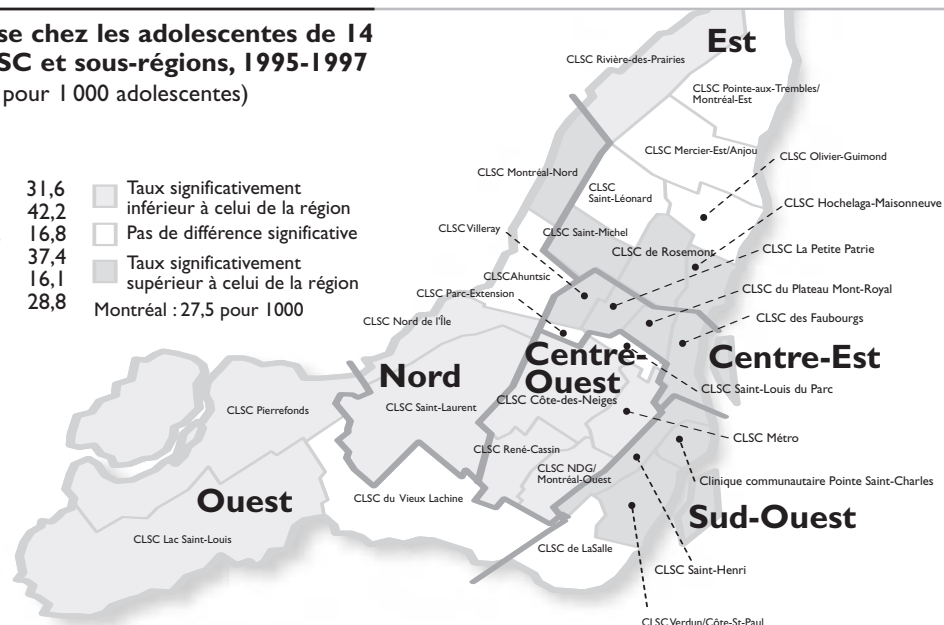


Source : Inspiré de la carte de la Ville de Montréal, 2002

Taux de grossesse chez les adolescentes de 14 à 17 ans par CLSC et sous-régions, 1995-1997 (Taux annuel moyen pour 1 000 adolescentes)

Est	31,6	
Centre-Est	42,2	
Centre-Ouest	16,8	
Sud-Ouest	37,4	
Ouest	16,1	
Nord	28,8	
Montréal : 27,5 pour 1000		

Taux significativement inférieur à celui de la région
 Pas de différence significative
 Taux significativement supérieur à celui de la région



Source :
« La santé urbaine »,
Rapport annuel 2002
sur la santé
de la population,
Direction de santé
publique, 2002



C'est dans cette perspective que le projet d'action concertée entrepris depuis quelques mois à Montréal-Nord réunit la Ville et l'arrondissement, les ministères québécois à vocation sociale, la Régie régionale, Centraide, les CLSC, le Centre local d'emploi et les organismes communautaires. Nous espérons que cette expérience sera utile pour l'élaboration d'une stratégie d'ensemble visant les zones prioritaires d'intervention.

Suite à un appel de propositions auprès des arrondissements concernés, la Ville avec la participation de la Régie, de Centraide et de la Fondation Chagnon, a sélectionné trois autres zones prioritaires d'intervention dans les arrondissements Ville-Marie, Sud-Ouest et Lachine.

L'identification de zones prioritaires communes d'intervention, par les principaux partenaires, favorisera la coordination des interventions et la concentration des efforts et en conséquence, une plus grande efficacité.

- La généralisation et l'harmonisation des programmes de prévention efficaces

En complément aux interventions concertées dans des zones prioritaires communes, en mode gestion de projet, une autre stratégie favorisant la coordination et l'intégration des interventions consiste à généraliser, sur toute l'île, des programmes de prévention reconnus efficaces.

L'adoption de normes et de standards communs est un mécanisme puissant pour favoriser la coordination entre les partenaires.

Nous pensons que la combinaison de ces deux approches peut contribuer à favoriser la coordination locale des interventions.

- La synchronisation et l'harmonisation des plans stratégiques régionaux

Un autre outil de coordination à notre portée est la synchronisation et l'harmonisation de nos plans stratégiques. La conjoncture actuelle est favorable, car plusieurs partenaires régionaux sont en processus de planification stratégique.

- En 2003, la Ville de Montréal, suite à la signature du contrat de ville, aura à adopter son Plan de développement social, qui sera suivi de l'adoption de plans similaires dans les arrondissements.
- À l'automne 2003, la Régie régionale, après un processus de consultation ayant permis une large participation, adoptera son Plan stratégique d'organisation des services 2003-2006 et son Plan d'action montréalais en santé publique. L'an prochain, chaque CLSC adoptera son plan d'action local de santé publique.
- Cette année aussi, les commissions scolaires devront adopter leur plan stratégique pour la période 2003-2006.
- La table des partenaires, pilotée par les commissions scolaires et le Conseil régional de développement de l'île de Montréal, dont font partie la Régie régionale et la Ville, s'est dotée, au printemps 2003, d'un plan régional pour favoriser la réussite et la persévérance scolaire et le soutien aux raccrocheurs.

Comme ces planifications auront des effets structurants sur les priorités et l'allocation des ressources de chacun des partenaires, il est important, à ce moment, de se concerter avant de faire nos choix. Un bon arrimage des plans de match des principaux acteurs régionaux devrait favoriser une meilleure coordination sur le terrain et dans chacun des milieux.

- Une information partagée respectant le territoire de chacun

Enfin, compte tenu du fait que la Régie régionale, la Ville et les commissions scolaires conservent, à court terme, leurs



propres cartes de fonds de terrain, il serait nécessaire d'organiser nos systèmes d'information et nos infocentres de façon à faciliter les échanges d'information et les analyses de données produites par chaque milieu.

LES PISTES DE SOLUTION

- ▶ Se doter de meilleurs outils de coordination intersectorielle :
 - le contrat de ville entre Montréal et le gouvernement du Québec;
 - des zones prioritaires communes d'intervention concertée : Ville, ministères, Régie régionale, commissions scolaires;
 - la généralisation et l'harmonisation de programmes de prévention efficaces, accessibles dans tous les territoires de CLSC;
 - la synchronisation et l'harmonisation des plans stratégiques régionaux des principaux partenaires : Ville, commissions scolaires, Régie régionale;
 - une information partagée et accessible en fonction des territoires de chacun : arrondissements, territoires de CLSC, territoires des commissions scolaires.

6.2 INTÉGRATION ET COORDINATION DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DÉCOUPAGES TERRITORIAUX

Au sein même du réseau montréalais de la santé et des services sociaux se pose, à Montréal, la question de la contribution de l'approche territoriale à l'intégration et à la coordination des services, notamment dans les continuums de services suivants : soins de première ligne, services aux personnes âgées en perte d'autonomie, santé physique et santé mentale. La même question se pose aussi quant aux services jeunesse où la collaboration entre les CLSC, les centres jeunesse et les commissions scolaires est essentielle.

Ici encore, la situation montréalaise est complexe : d'abord, parce qu'il existe une multiplicité d'acteurs qui répondent chacun à une partie des besoins de la population et qui doivent se coordonner pour rendre accessibles des services intégrés et continus.

Du côté des organisations, chacune des composantes du réseau est une entité légale autonome. Dans le cas des établissements publics et des organismes communautaires, chaque organisation a un conseil d'administration autonome. Une partie de la complexité du système de santé montréalais vient du fait qu'il existe un très grand nombre de centres de décision, chacun avec sa vision, son plan, ses intérêts organisationnels.

Du côté de la prestation des services aux personnes, la complexité vient du fait qu'elle nécessite la coopération d'un grand nombre de personnes de professions diverses, rattachées ou non à des établissements du réseau.

Dans ce contexte, comment renforcer la coopération entre les intervenants pour atteindre l'intégration des services donnés aux personnes ?

Nous misons sur la mise sur pied et le renforcement des réseaux collaboratifs entre les professionnels eux-mêmes, au-delà des fonctions organisationnelles. Ces réseaux s'appuieront sur des normes, des protocoles cliniques, des systèmes d'information, des outils de communication communs, des services de liaison présents aux endroits stratégiques. Enfin, ils nécessiteront un alignement cohérent des incitations encourageant la coopération. Ce réseautage repose sur l'existence de relations de confiance mutuelle entre les professionnels eux-mêmes. Il fait partie des stratégies



recommandées par la Commission médicale régionale dans son avis sur le Plan d'organisation de services médicaux spécialisés¹⁹.

« Les organisations s'articulent dorénavant en réseaux plutôt qu'en pyramides de pouvoirs, en cellules interdépendantes plutôt qu'en postes cloisonnés et en systèmes informationnels plutôt qu'en secteurs aux fonctions imperméables »

Source : Joël de Rosnay, L'homme symbiotique, 1995

Dans la recherche d'une meilleure accessibilité à des services intégrés, est-ce que l'approche territoriale peut contribuer à l'atteinte de nos objectifs, et si oui, comment ?

Le contexte montréalais et l'approche territoriale

La fonction première recherchée par l'approche territoriale est de définir une responsabilité claire face à une population définie.

La Régie régionale est responsable de la santé et du bien-être des habitants de la Ville de Montréal. De la même façon, les habitants de la Ville, en fonction de leur lieu de résidence, savent quel arrondissement est responsable des services municipaux de base, quelle commission scolaire, qu'elle soit francophone ou anglophone, est responsable de l'enseignement primaire ou secondaire.

Nous venons de voir la complexité qu'entraîne cette approche au plan de l'action intersectorielle locale, lorsque les divisions territoriales des différents partenaires sont très divergentes.

En effet, en matière de services médicaux et de services hospitaliers, la notion de responsabilité face à la population d'un territoire donné n'existe pas. D'ailleurs, la loi précise que toute personne a le choix du professionnel ou de l'établissement duquel elle désire recevoir des services de santé et des services sociaux. Ce choix s'exerce cependant en tenant compte des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement ainsi que des ressources dont il dispose.

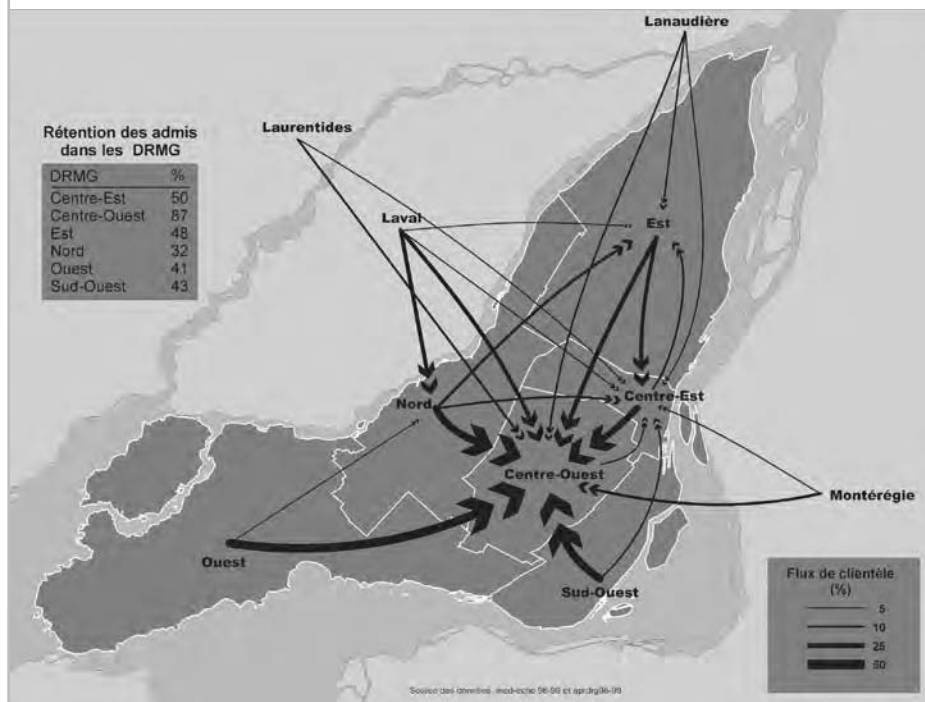
Seuls deux types d'établissements ont une responsabilité populationnelle clairement définie dans la loi : les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse face à la population de la région et les CLSC face à la population de leur territoire.

En pratique, dans la situation actuelle à Montréal, les bassins de desserte des hôpitaux, des CLSC et des cliniques médicales s'entrecoupent et s'entrecroisent sans se superposer. Pour ne donner qu'un exemple, en matière de soins postopératoires et posthospitaliers, chaque hôpital peut avoir des liens avec plusieurs CLSC de Montréal et des régions voisines. De même, chacun des 29 CLSC de Montréal peut recevoir des références provenant de plusieurs hôpitaux différents.

¹⁹ | « L'accès en actions » : Plan montréalais d'organisation des services médicaux spécialisés et des besoins en effectifs médicaux, Partie 2 : Le réseautage : un modèle pour des services plus accessibles, Avis de la Commission médicale régionale, décembre 2002



Déplacement de la clientèle admise et en chirurgie d'un jour entre les sous-régions du DRMG de Montréal-Centre, 1998-1999



On constate donc que le taux de rétention est relativement faible à l'échelle sous-régionale. De plus, compte tenu du taux de déménagements et des flux de population dans la région, la population d'un territoire local sous-régional change de façon importante sur une période de trois à cinq ans.

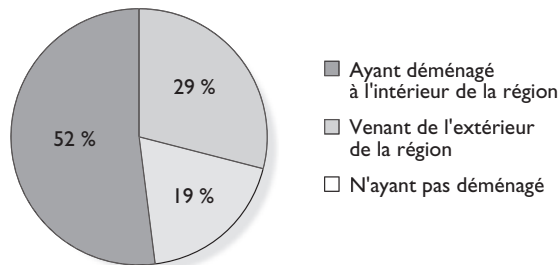
Cependant, pour confier une responsabilité populationnelle claire à certaines institutions et pour tenir compte des masses critiques nécessaires à la prestation de certains services, il s'est construit, au fil des ans, une série de divisions sous-régionales adaptées aux programmes concernés.

De façon générale, l'objectif visé par cette approche territoriale était de garantir l'accès de la population, résidant dans un secteur donné, au service concerné, dans l'établissement désigné à cette fin. De plus, cette approche a servi de base à la mise sur pied de tables de concertation territoriales, favorisant les ajustements mutuels entre les acteurs des sous-régions. Enfin la sous-région, dans plusieurs cas, est devenue une unité de planification et d'allocation de ressources.

Dans certains domaines, cette stratégie, visant à garantir l'accès aux services, a eu comme effet pervers de servir de base au refus des patients ne résidant pas dans le secteur couvert par l'institution. Ce problème a été particulièrement criant dans le secteur des services psychiatriques destinés aux adultes.



Répartition de la population de 5 ans et plus, selon la mobilité sur une période de 5 ans, Montréal, 1996



Source : « La santé urbaine », Rapport annuel 2002 sur la santé de la population, Direction de santé publique, 2002

Au fil du temps, des découpages sous-régionaux, différents d'un programme à l'autre, ont été élaborés. En effet, la répartition des ressources spécialisées, la possibilité de concentration des masses critiques, les caractéristiques linguistiques des clientèles à desservir, la localisation géographique des infrastructures existantes, ont amené des choix de découpages différents d'un programme à l'autre.

6.2.1 Continuum des services en santé physique

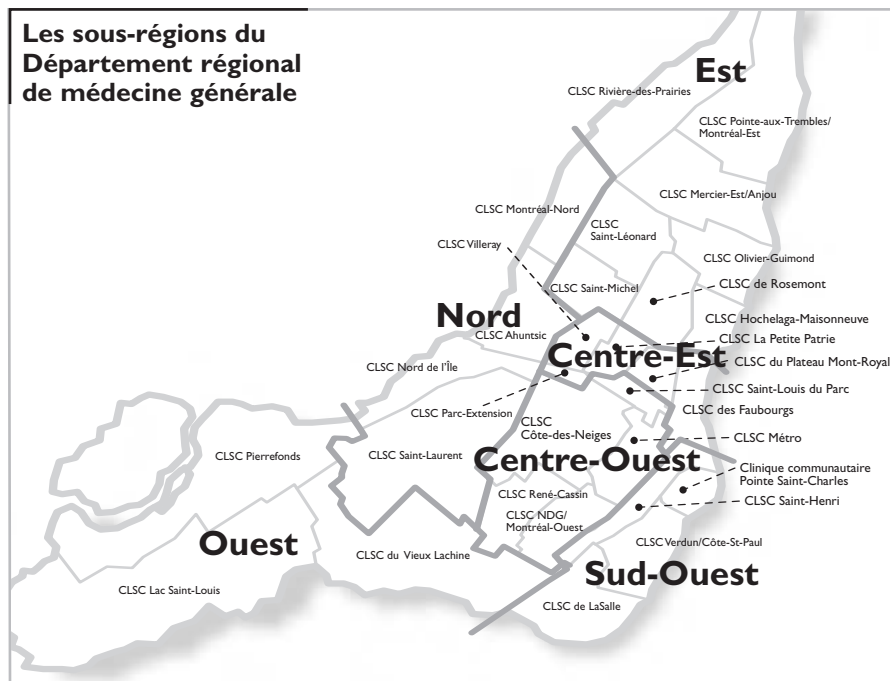
Un premier élément de préoccupation concerne l'arrimage entre le découpage émanant du

Département régional de médecine générale et celui des centraux Info-santé 24 heures/7 jours dans le contexte où on veut enregistrer les clientèles vulnérables auprès des centraux et leur donner accès à un service de garde médicale et infirmière.

Serait-il préférable de faire en sorte que les quatre centraux desservent une ou des sous-régions complètes du Département régional de médecine générale ?

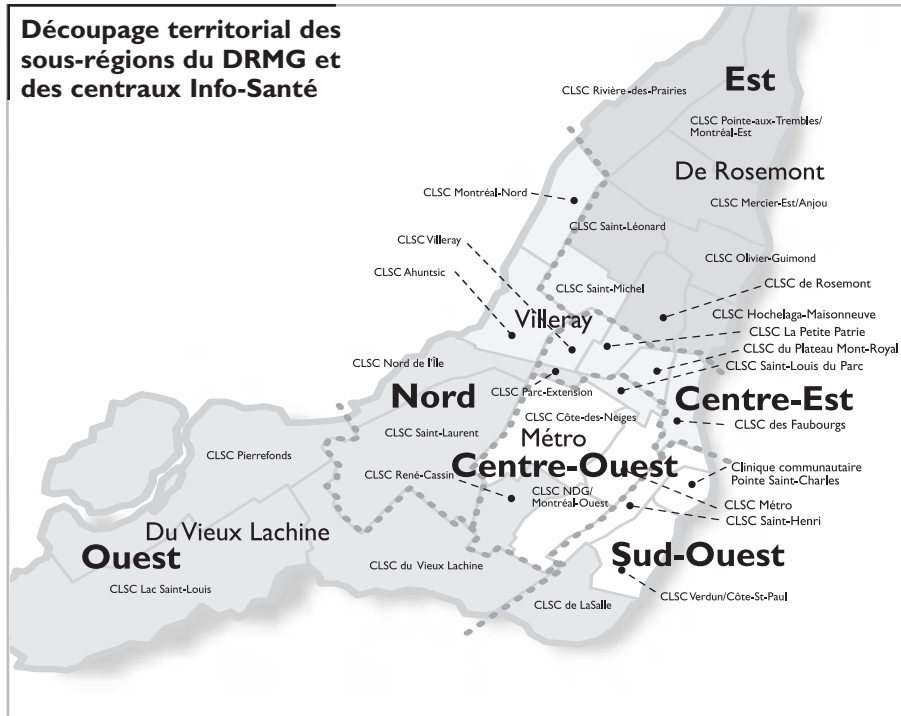
Si oui, est-il préférable de modifier les bassins de desserte des centraux pour les ajuster aux sous-régions du Département régional de médecine générale ou l'inverse ?

Les sous-régions du Département régional de médecine générale

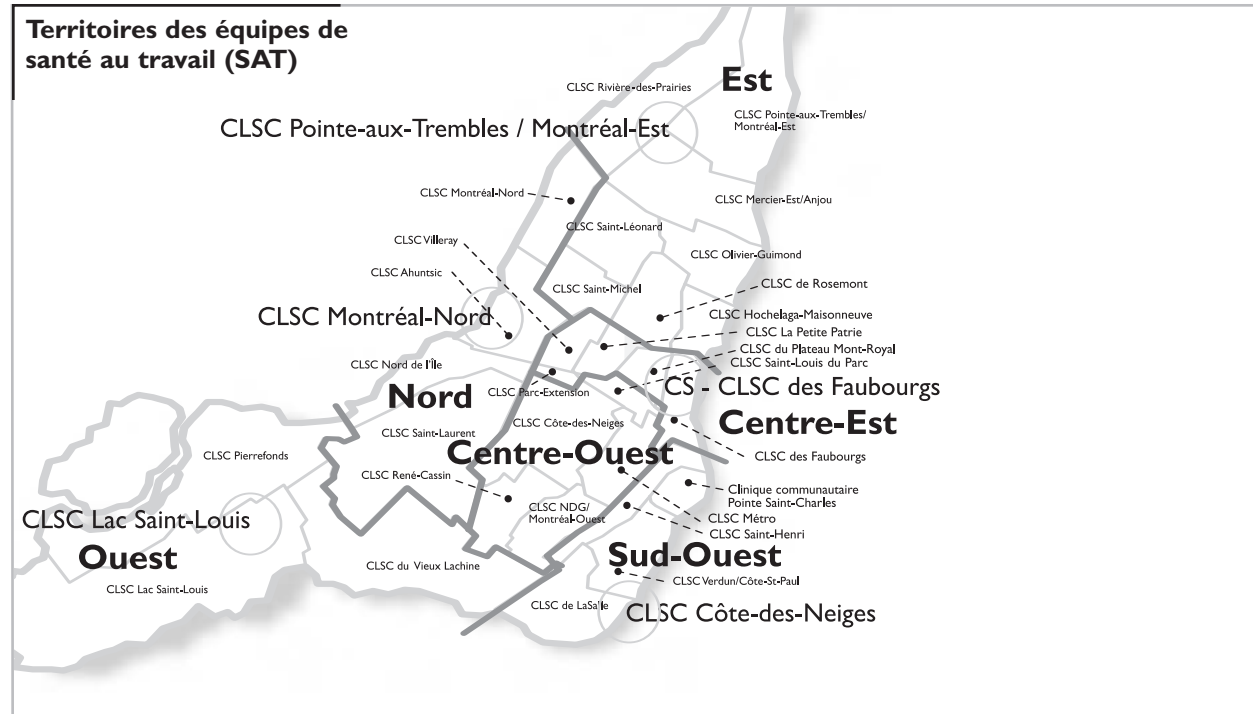




Découpage territorial des sous-régions du DRMG et des centraux Info-Santé



Enfin, dans le projet de Plan d'organisation des services médicaux généraux, proposé par le Département régional de médecine générale, il était recommandé de transférer le territoire du CLSC Parc-Extension de la sous-région Centre-Est à la sous-région Centre-Ouest et de faire l'inverse pour le territoire du CLSC Saint-Louis du Parc. Dans les deux cas, les CLSC étaient en faveur de ce changement, justifié par les liens développés entre Parc-Extension et le réseau gravitant autour de l'Université McGill et ceux de Saint-Louis du Parc avec le réseau francophone relié au CHUM. Suite aux représentations des CLSC Saint-Louis du Parc et Parc-Extension, le DRMG a décidé de modifier son découpage territorial afin de faciliter l'intégration des services de première ligne et leur articulation avec la deuxième ligne. Ainsi, le CLSC Saint-Louis du Parc passe du Centre-Ouest au Centre-Est et, inversement, le CLSC Parc-Extension passe du Centre-Est au Centre-Ouest.



6.2.2 Continuum des services aux personnes âgées en perte d'autonomie

La réponse aux enjeux identifiés en santé physique aura un impact important dans le continuum des services aux personnes âgées en perte d'autonomie, particulièrement en ce qui concerne les services de garde médicale et infirmière, organisés sur une base sous-régionale.

Au sein de ce continuum, les services de maintien à domicile et les services dans la communauté sont organisés principalement sur la base des territoires locaux des CLSC, qui sont responsables de la livraison et de la coordination des services aux personnes en perte d'autonomie résidant sur leur territoire. Les CLSC, ayant une responsabilité territoriale bien délimitée, n'ont pratiquement pas à travailler ensemble auprès d'un même patient, sauf dans le cas des services qui ont été confiés à l'un d'entre eux sur une base sous-régionale, dans le cas des centraux Info-Santé 24/7 par exemple.

Psychogériatrie à domicile

Les services de psychogériatrie à domicile, mis sur pied au milieu des années quatre-vingt dans le cadre du Plan Lavoie-Roux de désengorgement des urgences, sont assurés sur une base sous-régionale par cinq CLSC désignés et une équipe rattachée au Pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal. Ces équipes desservent une clientèle à domicile et offrent un service de consultation pour les équipes de base en CLSC.

Les sous-régions ainsi découpées ne correspondent pas exactement aux sous-régions proposées par le Département régional de médecine générale, ni à celles des centraux 24/7, ni à celles des départements de psychiatrie desservant les adultes.



Territoire par sous-régions de DRMG	CLSC ou établissement désigné en psychogériatrie	Territoire de DSC	Sous-région en santé mentale
Sous-région Est			
Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est	Saint-Léonard	Maisonnette-Rosemont	Est
Mercier-Est/Anjou	Olivier-Guimond	Maisonnette-Rosemont	Est
Rivière-des-Prairies	Saint-Léonard	Maisonnette-Rosemont	Est
Olivier-Guimond	Olivier-Guimond	Maisonnette-Rosemont	Est
Hochelaga-Maisonnette	Olivier-Guimond	Maisonnette-Rosemont	Est
De Rosemont	Saint-Léonard	Maisonnette-Rosemont	Est
Saint-Léonard	Saint-Léonard	Maisonnette-Rosemont	Est
Saint-Michel	Sacré-Cœur	Sacré-Cœur	Est
Sous-région Centre-Est			
Des Faubourgs		Saint-Luc	Centre-Est
Du Plateau Mont-Royal		Saint-Luc	Centre-Est
La Petite Patrie : St-Luc	X	Saint-Luc	Centre-Est
Villeray		Saint-Luc	Centre-Est
Parc-Extension		Saint-Luc	Centre-Ouest
Sous-région Ouest			
Du Vieux Lachine	LaSalle	Lakeshore	Ouest
Lac Saint-Louis	LaSalle	Lakeshore	Ouest
Pierrefonds	LaSalle	Lakeshore	Ouest
Sous-région Centre-Ouest			
St-Louis du Parc		Général de Montréal	Centre-Est
Métro : Général de Montréal	X	Général de Montréal	Centre-Ouest
NDG/Montréal-Ouest		Général de Montréal	Centre-Ouest
Côte-des-Neiges		Sainte-Justine	Centre-Ouest
René-Cassin		Sainte-Justine	Centre-Ouest
Sous-région Sud-Ouest			
Pointe Saint-Charles	LaSalle	Verdun	Sud-Ouest
Verdun/Côte-Saint-Paul	LaSalle	Verdun	Sud-Ouest
LaSalle	LaSalle	Verdun	Sud-Ouest
Saint-Henri	Métro	Général de Montréal	Sud-Ouest
Sous-région Nord			
Montréal-Nord	Sacré-Cœur	Sacré-Cœur	Nord
Ahuntsic	Sacré-Cœur	Sacré-Cœur	Nord
Nord de l'Île	Sacré-Cœur	Sacré-Cœur	Nord
Saint-Laurent	Sacré-Cœur	Sacré-Cœur	Nord

X : ce CLSC dessert l'ensemble de la sous-région.



Est-il pertinent ou non d'harmoniser les sous-régions en santé mentale, les sous-régions du Département régional de médecine générale et d'ajuster en conséquence les sous-régions en psychogériatrie ?

Cela pourrait impliquer :

- ▶ de rattacher le CLSC Saint-Michel au secteur Est, desservi par le CLSC Olivier-Guimond;
- ▶ de rattacher le CLSC Parc-Extension au secteur Centre-Ouest, desservi par le CLSC Métro;
- ▶ de rattacher le CLSC Saint-Louis du Parc au secteur Centre-Est, desservi par le CLSC La Petite Patrie.

Il faudrait tenir compte des interrelations entre les domaines de la gériatrie, de la psychogériatrie et de la gérontopsychiatrie.

En plus des services de psychogériatrie à domicile, il existe :

- ▶ des services d'évaluation gériatrique dans 9 hôpitaux de jour;
- ▶ des soins d'évaluation gériatrique en interne dans 17 établissements, disposant de 346 lits à cette fin;
- ▶ des services de gérontopsychiatrie disponibles dans 7 départements de psychiatrie sur 11.

Maintien à domicile et hébergement

À Montréal, l'admission dans les 12 263 places disponibles pour les personnes âgées dans les centres d'hébergement publics et privés conventionnés est centralisée au Service régional d'admission géré par la Régie régionale. Les personnes peuvent donc être admises dans n'importe lequel des centres d'hébergement de l'île. D'une part, le lieu de résidence n'est pas un critère d'admission et les centres n'ont pas de responsabilité territoriale en matière d'hébergement. D'autre part, les facteurs linguistiques et culturels doivent être pris en compte, de même que les liens conjugaux et familiaux, les préférences des usagers, le niveau d'intensité des soins requis et l'offre de services disponibles à cet égard.

En région, l'intégration des services de première ligne et d'hébergement à l'échelle de la MRC permet de regrouper tous les budgets disponibles pour les personnes âgées en perte d'autonomie dans une même enveloppe, créant ainsi une réelle incitation à utiliser de façon optimale les ressources les plus intensives, en complément aux ressources familiales et intermédiaires et aux services à domicile, au sein d'un continuum de services intégrés dynamiquement.

À Montréal, actuellement, il n'y a pas de lien entre le déploiement des ressources d'hébergement sur une base géographique et les besoins de la population de chacun des territoires de CLSC. Il n'y a pas de lien entre le lieu de résidence et le territoire où la personne est hébergée, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle sous-régionale.

Le déploiement des ressources d'hébergement n'a pas été fait en fonction des besoins territoriaux mais en fonction de toute une série de facteurs qui ont évolué au cours de l'histoire.

Même si l'on passait de 29 à 6 CLSC, soit un par sous-région, dans le système d'admission actuel, 7 % des admissions proviendraient d'autres régions et le taux de desserte de la population locale varierait de 73,02 % dans le Centre-Est à 44,6 % dans le Nord.

Plus l'unité territoriale est petite, moins la capacité de créer un réseau d'hébergement autosuffisant est possible, compte tenu de la répartition actuelle des infrastructures et des capacités à fournir les niveaux de soins requis.



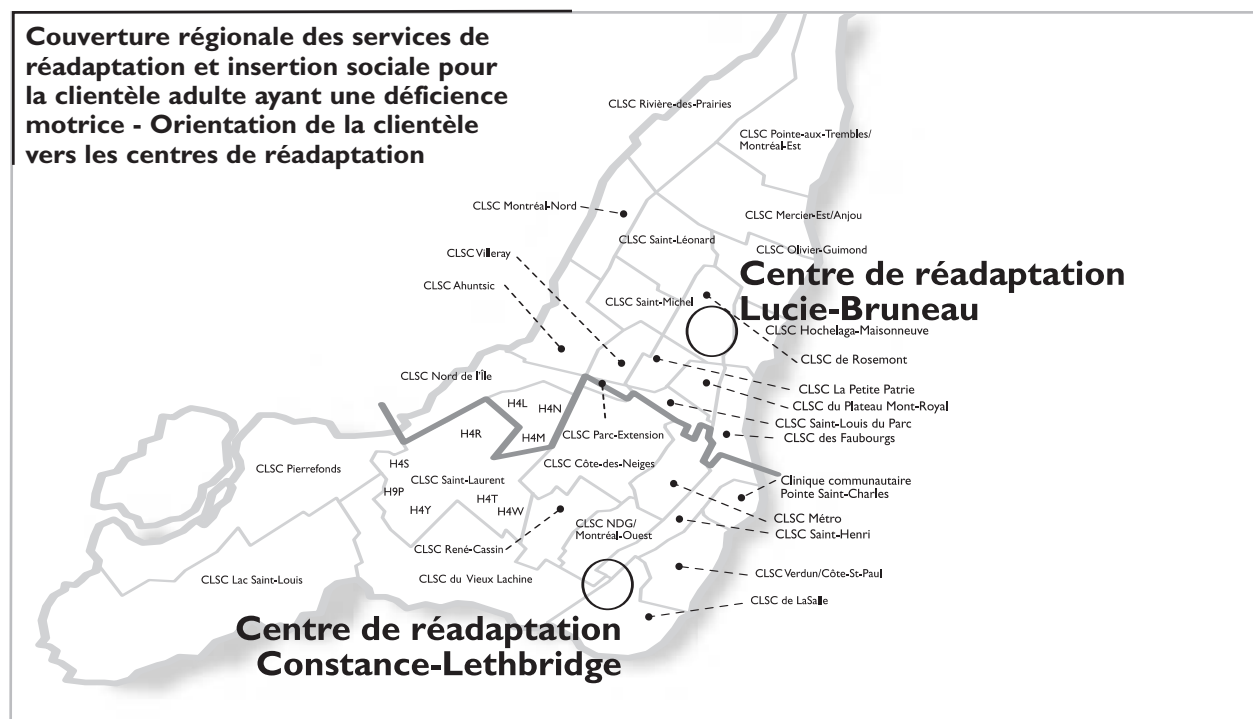
À titre d'exemple, il n'y a aucun centre d'hébergement et de soins de longue durée à Parc-Extension et à Saint-Léonard. Par contre, il y a 1 110 lits d'hébergement, soit 8 % du total régional, sur le territoire du CLSC des Faubourgs, où vivent 2 % des personnes de 65 ans et plus de la région. L'Hôpital Notre-Dame de la Merci, situé à Ahuntsic, a intégré le CLSC-CHSLD Bordeaux-Cartierville (maintenant CLSC-CHSLD Nord de l'Île), situé dans le territoire voisin, alors que le CLSC Ahuntsic s'est fusionné avec les Résidences Laurendeau, Louvain, Légaré.

Ainsi, du côté de l'hébergement, les regroupements territoriaux sur une base locale ne sont pas un levier permettant d'améliorer l'intégration des services aux personnes âgées en perte d'autonomie, compte tenu de la répartition des installations et du système d'admission actuel.

Une autre voie explorée dans le cadre du projet SIPA est envisageable, soit celle de rendre disponible au CLSC responsable de sa population locale en perte d'autonomie sa quote-part du budget régional consacré au maintien à domicile et à l'hébergement. Ainsi, en fonction des besoins, le CLSC pourrait acheter les soins d'hébergement requis ou financer le patient qui pourrait acheter lui-même les services requis.

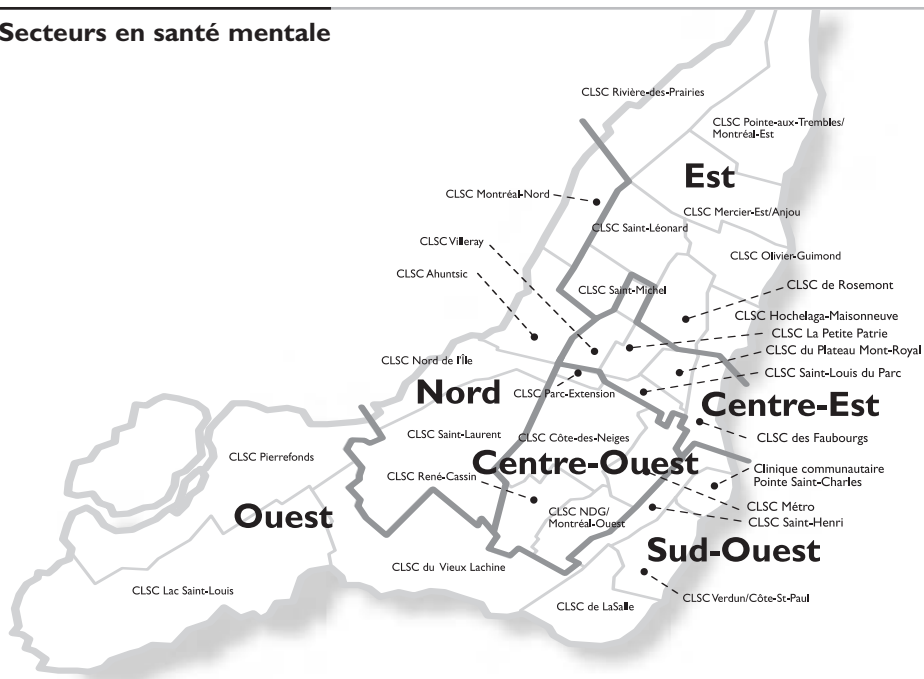
6.2.3 Sectorisation des services spécialisés : une multitude de découpages

Comme on peut le voir, l'arrimage entre les secteurs utilisés pour déterminer les responsabilités populationnelles des dispensateurs de services spécialisés et les secteurs de base utilisés pour des services de première ligne n'est pas simple. En effet, selon les spécialités, la répartition des ressources, compte tenu des masses critiques nécessaires, ne permet pas facilement l'utilisation des mêmes découpages. C'est le cas en psychiatrie adulte et en pédopsychiatrie, où les secteurs divergent, en particulier à cause de la répartition des effectifs psychiatriques entre les hôpitaux.

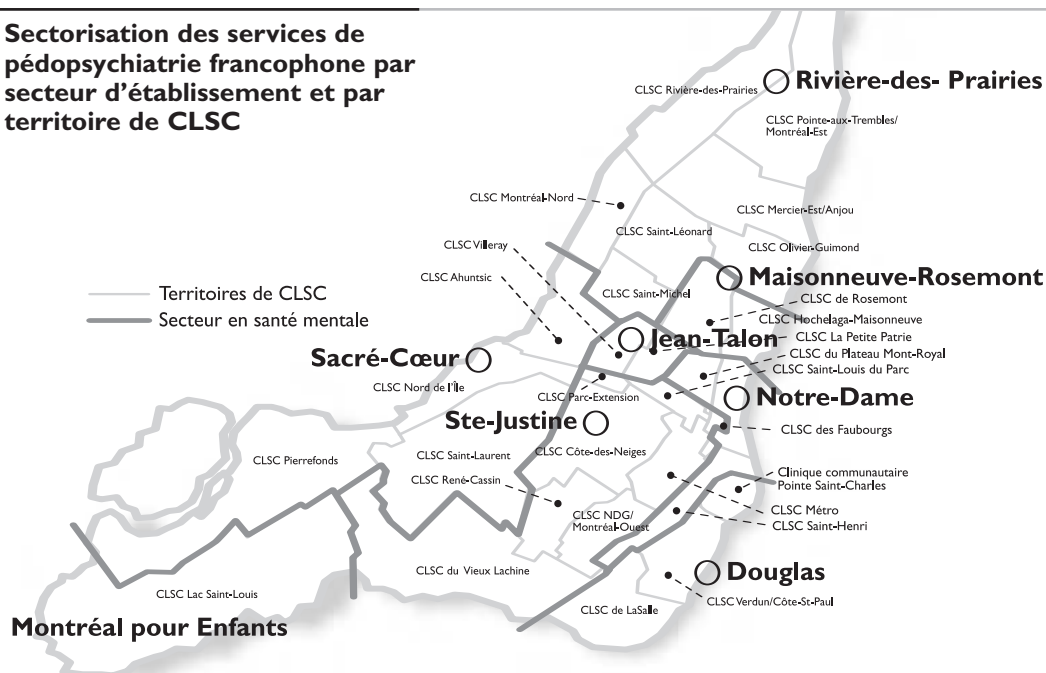




Secteurs en santé mentale

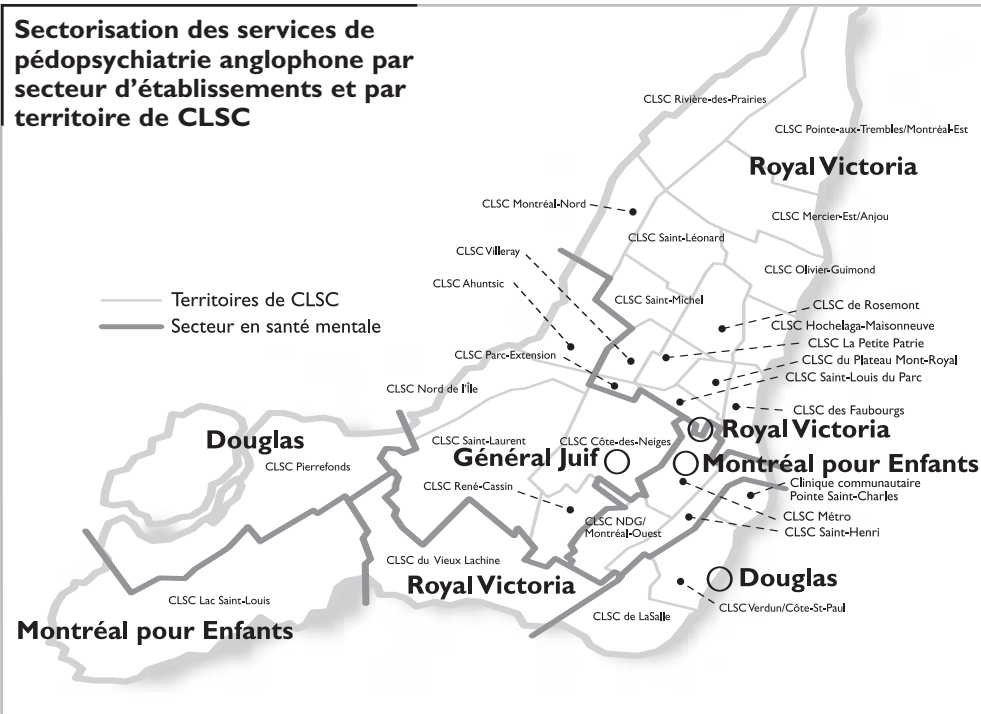


Sectorisation des services de pédopsychiatrie francophone par secteur d'établissement et par territoire de CLSC





Sectorisation des services de pédopsychiatrie anglophone par secteur d'établissements et par territoire de CLSC



Le très grand nombre de découpages différents utilisés dans le domaine de la santé et des services sociaux rend plus complexe encore l'intégration des services.

D'une part, cela rend plus ardue la concertation entre les institutions, surtout dans le centre-ville où s'entrecroisent les différents types de découpages territoriaux. D'autre part, et c'est le plus important, cela nécessite un bon pilotage des patients et un excellent service de liaison entre les professionnels oeuvrant dans les différents points de services.

Du côté des services spécialisés, il faudrait réviser les découpages territoriaux utilisés, en se demandant s'ils sont absolument nécessaires pour améliorer l'accès et la qualité des services. Ils ne devraient pas, comme on l'a trop vu en psychiatrie, devenir une façon de confiner les usagers à un territoire et à un seul dispensateur de services spécialisés.

6.2.4 Des voies de solution

Le défi identifié par la Commission Clair quant à la recherche des meilleurs modes d'organisation des services pour en assurer l'intégration et la coordination dans un milieu comme Montréal demeure entier, car on doit tenir compte de la mobilité de la population, des lieux de travail, de l'existence des réseaux déjà établis, des réalités linguistiques et culturelles, ainsi que de la liberté de choix des professionnels.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux a fait connaître sa volonté de procéder à une réforme des modes de gestion du réseau dont l'un des principaux éléments est la mise sur pied de réseaux de services intégrés permettant d'assurer un meilleur accès et une plus grande continuité des services au bénéfice des patients.



La formalisation des réseaux de services intégrés

Le projet de loi qui sera proposé par le ministre préciserait les formules juridiques et organisationnelles qui pourront baliser la formalisation des réseaux de services, regroupant les différents partenaires assurant une offre de services intégrés à la population.

La création de ces réseaux doit permettre :

- ▶ d'améliorer la santé et le bien-être de la population;
- ▶ de renforcer la première ligne;
- ▶ d'élargir l'accès aux soins et aux services;
- ▶ de soutenir l'intégration des soins et des services;
- ▶ de favoriser une gestion efficace et efficiente de la main-d'œuvre, des ressources financières, du parc immobilier et des équipements;
- ▶ de mieux contribuer localement et régionalement à l'atteinte d'objectifs nationaux de santé;
- ▶ de respecter et prendre en compte les besoins et spécificités des communautés locales (langue, religion,...).

En attendant de savoir quels seront les outils légaux à notre disposition, nous pensons que les éléments suivants pourraient servir de critères pour la configuration des réseaux de services à Montréal.

Un réseau devrait :

1. Permettre l'accès à toute la gamme des services et des programmes de santé et de services sociaux assurés par le régime public à la population dont il est responsable.

Pour assurer sa mission, un réseau doit être en mesure, soit à même ses propres ressources, soit par entente avec d'autres producteurs de soins, de rendre accessible toute la gamme des soins à ses usagers tout en assurant une prise en charge continue.

Les caractéristiques proposées des programmes et des réseaux de services intégrés pour les clientèles vulnérables déjà présentées dans le cadre de la priorité 5.5 doivent être respectés (voir « Qu'est-ce-que c'est ? », page 68).

2. Assurer la participation de tous les médecins aux réseaux de services intégrés.

Chaque médecin devrait être membre d'au moins un réseau de services.

Les médecins pratiquant en établissement contribueront évidemment au fonctionnement du réseau dont ils font partie.

En fonction de ces critères préliminaires proposés comme base de réflexion, nous aurons, au cours des prochains mois, à élaborer la meilleure configuration possible des réseaux de services en tenant compte des particularités de Montréal.

3. Respecter la liberté de choix des citoyens et des professionnels tout en assurant la continuité des soins.

Le respect de la liberté de choix des citoyens et des professionnels ainsi que des liens déjà créés en matière



d'utilisation de services ou de référence doivent être recherchés. Le respect de cette liberté de choix peut se conjuguer avec l'objectif de fidéliser la relation une fois le choix fait.

En conséquence la configuration des réseaux de services devrait épouser le plus possible les bassins naturels de desserte des différents producteurs ainsi que les habitudes de consommation de la population.

4. Viser la cohérence au plan géographique tout en respectant les réalités linguistiques et culturelles.

Plusieurs services offerts par les CLSC, dont les soins de soutien à domicile, ont des assises territoriales. De plus, ils ont des responsabilités en matière de santé publique face à la population de leur territoire.

Il faudrait donc rechercher une configuration qui assure à chaque réseau la meilleure cohérence possible, notamment entre les territoires de CLSC et les bassins de desserte des hôpitaux desservant un même réseau.

Au-delà de la localisation géographique des établissements, la configuration des réseaux devrait permettre l'affiliation au réseau le plus approprié, notamment pour les établissements désignés pour offrir des services dans une autre langue que le français.

La liaison et la normalisation dans le cadre de programmes

La mise sur pied de programmes et de réseaux de services intégrés nécessite un bon pilotage des patients lorsqu'ils utilisent des services spécialisés et ultraspecialisés ainsi qu'une liaison sans faille entre les différents points de services si l'on veut assurer une prise en charge continue en première ligne.

Les GMF auront une responsabilité populationnelle claire par le biais de l'enregistrement de leur clientèle. Les GMF n'auront pas de responsabilité territoriale. Leurs patients proviendront des différents territoires de CLSC de Montréal ou même des régions voisines.

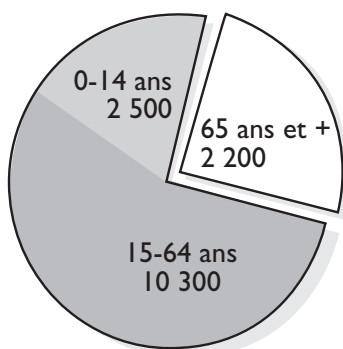
Un des enjeux les plus importants pour assurer des services intégrés et continus aux personnes sera la qualité de la liaison qui s'établira entre les infirmières de CLSC basées à plein temps au sein des GMF, les infirmières à l'accueil et à la coordination des programmes visant les clientèles vulnérables dans les CLSC et les infirmières de liaison des hôpitaux.

Quand on analyse ce que pourrait être une année dans la vie d'un GMF formé de 10 médecins généralistes et d'infirmières de liaison prenant en charge 15 000 patients représentatifs de la population montréalaise actuelle, on voit bien l'importance de cette liaison.

En effet, la clientèle comptera autour de 1 080 personnes atteintes de maladies chroniques évolutives (diabète, insuffisance cardiaque, maladie pulmonaire obstructive chronique) susceptibles de profiter des programmes offerts en CLSC. C'est aussi le cas d'une partie des 2 200 personnes âgées enregistrées, en particulier celles ayant une limitation d'activité à long terme. Avec 300 personnes par année, le lien devra être également fait avec les programmes de santé maternelle et infantile offerts par les CLSC.



Une année dans la vie d'un GMF (10 médecins) Population (15 000 personnes)



Hospitalisations	1 400
Chirurgies d'un jour	500
Personnes recevant un service de médecine ou de chirurgie* / an ...	12 400
Nombre de services de médecine ou de chirurgie* / an	142 000
Personnes diabétiques	660
Personnes avec insuffisance cardiaque (65 ans et +)	220
Personnes avec MPOC	200
Personnes ayant une limitation d'activité à long terme	1 300
Grossesses / an	300
Décès / an	130

* Actes médicaux posés par des médecins rémunérés à l'acte, dans l'ensemble du réseau

La liaison avec l'hôpital sera aussi importante, compte tenu du nombre d'hospitalisations qui surviennent chaque année.

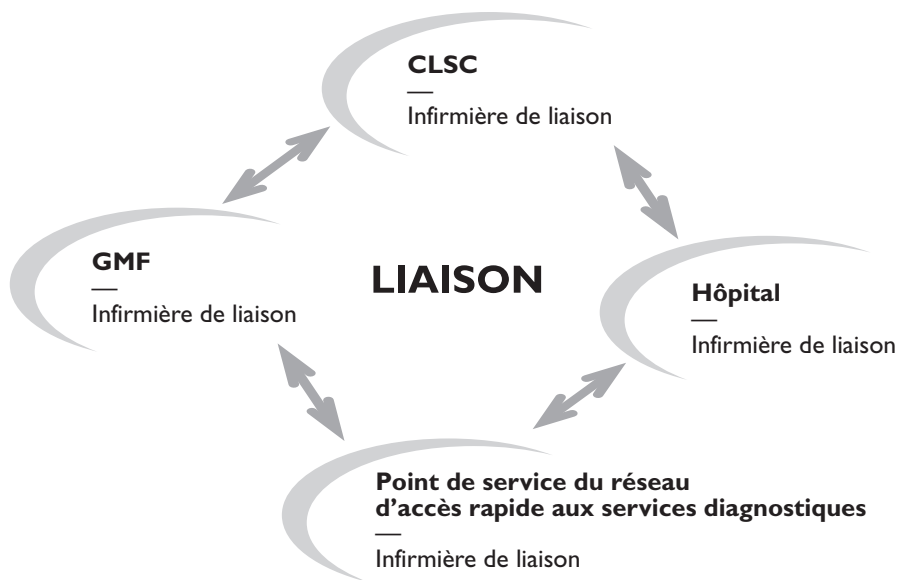
Nombre d'hospitalisations et de chirurgies d'un jour par année pour 15 000 personnes représentatives de la population de Montréal

Total des hospitalisations à Montréal (2000-2001)	1 404
Chirurgie	351
Médecine	607
Nouveaux-nés	170
Obstétrique	194
Psychiatrie	82
Total des chirurgies d'un jour à Montréal (2000-2001)	521
Chirurgie	434
Médecine	42
Obstétrique	33
Psychiatrie	1
Interventions dites pertinentes, 18 ans et + (1995-1999) *	
Cataracte/Rétinopathie	80
Angioplastie/Pontage/Pacemaker	39
Remplacement hanche/fémur/genou	16

* Légèrement surévalué, car population de 15 ans et + (au lieu de 18 ans et +)



L'enjeu de la qualité de la liaison entre les hôpitaux, les CLSC, les GMF et les points de services du réseau d'accès rapide est d'autant plus important que nous sommes aux prises avec une pénurie de médecins omnipraticiens et d'infirmières. En conséquence, nous devons nous doter des meilleurs outils de travail possibles pour favoriser la communication entre tous les intervenants appelés à collaborer ensemble au sein des réseaux de services et éviter les dédoublements d'activités.



Conditions de succès :

- ▶ confiance mutuelle entre les professionnels : infirmières de liaison, médecins spécialistes et généralistes
- ▶ protocoles cliniques communs
- ▶ outils électroniques de communication :
 - demande de services interétablissements
 - outil d'évaluation multiclientèles
 - outil de dépistage des clientèles vulnérables
 - registre – résultats de laboratoire, imagerie
- ▶ présence de gestionnaires de cas pour les personnes vulnérables
- ▶ accès réel à la première ligne, aux ressources diagnostiques et à la consultation
- ▶ ressources compétentes et en quantité suffisante en première ligne et en liaison



Par ailleurs, l'évolution des hôpitaux vers une organisation intégrée par programmes-clientèles (Hôpital Maisonneuve-Rosemont, CHUM, CUSM) contribuera à favoriser la liaison entre l'hôpital et les ressources de première ligne.

L'élément le plus important est probablement le développement d'une relation de confiance entre les professionnels directement concernés : infirmières de liaison, médecins spécialistes et médecins généralistes. L'élaboration de protocoles cliniques communs pour les techniques de soins, lors d'une prothèse totale de la hanche par exemple, est un outil indispensable pour l'intégration et la continuité des services, mais aussi pour l'instauration d'un sentiment de confiance en la compétence des uns et des autres.

Le palier des réseaux de services peut être un espace favorable à la création de ces liens de confiance entre les professionnels eux-mêmes et à l'élaboration d'outils cliniques communs. Cependant, à cause de l'entrecroisement des bassins de desserte des hôpitaux, des CLSC et des GMF, il faut viser à se donner des normes communes au niveau national, interrégional ou régional, en particulier en ce qui a trait aux protocoles de soins de santé, de sorte que le patient qui est référé au CLSC de Rosemont en provenance du CHUM ou de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont soit traité de la même façon.

Ainsi, la standardisation des méthodes des soins infirmiers à domicile a été le fruit de travaux menés à l'échelle québécoise par l'association des CLSC-CHSLD; un protocole pour la prothèse totale de la hanche a été élaboré dans les sous-régions Est et a par la suite été adopté par le CHUM.

Pour contrer les obstacles découlant de l'enchevêtrement des bassins de desserte dans la région, il nous semble essentiel de travailler à l'élaboration de normes et de standards communs, particulièrement en ce qui a trait aux protocoles cliniques, aux systèmes d'information, aux moyens de communication électronique et aux systèmes de transmission des requêtes et des résultats de services diagnostiques.

LES PISTES DE SOLUTION

- ▶ Formalisation des réseaux de services intégrés;
- ▶ Liaison et normalisation dans le cadre des programmes :
 - Protocoles cliniques communs;
 - Outils électroniques de communication;
 - Réseau d'accès rapide aux services diagnostiques.



7.

Défis de gestion 2003-2006

L'atteinte des objectifs proposés en matière d'amélioration de la santé et du bien-être de la population montréalaise nécessitera de relever 6 défis importants en matière de gestion du réseau régional :



- 1. Implanter de nouveaux outils de gestion orientés vers l'atteinte de résultats mesurés à partir d'objectifs préalablement fixés, la transparence et l'imputabilité :**
 - les ententes de gestion avec les établissements
 - une évaluation équilibrée des résultats et de la performance
- 2. S'assurer de la disponibilité et de la mobilisation des médecins**
- 3. S'assurer de la disponibilité et de la mobilisation de la main-d'œuvre**
- 4. Rendre accessible les systèmes et les technologies de l'information nécessaires au travail en réseau des professionnels, et à une gestion basée sur des données probantes**
- 5. Maintenir et renforcer les partenariats stratégiques au sein de la communauté montréalaise**
- 6. Développer une stratégie de financement favorisant une gestion optimale des ressources et la réalisation des priorités d'amélioration de la santé et du bien-être 2003-2006**



7.1 Implanter de nouveaux outils de gestion orientés vers l'atteinte de résultats mesurés à partir d'objectifs préalablement fixés, la transparence et l'imputabilité

Ajouter des ressources additionnelles dans le réseau montréalais de la santé et des services sociaux ne portera fruit que si l'on gère de façon optimale l'ensemble des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles dont nous disposons.

Avant de songer aux développements à venir, qui représenteront potentiellement une hausse récurrente d'environ 3 % par année d'ici 2006, il faut s'intéresser au 100 % actuel, qui représente à Montréal, en 2002-2003, 4 133 milliards \$ soutenant la prestation de services offerts par 82 500 employés et permettant de subventionner, à la hauteur de 50,5 M\$, plus de 500 organismes communautaires. De même, nous disposons d'un parc d'actifs immobiliers d'une valeur de remplacement de 4 milliards \$ et d'actifs informationnels évalués à plus de 200 M\$.

À ces ressources s'ajoutent la contribution de 3 216 spécialistes et 2 190 omnipraticiens, qui ont reçu une rémunération globale de 722 915 691 \$ en 2000-2001.

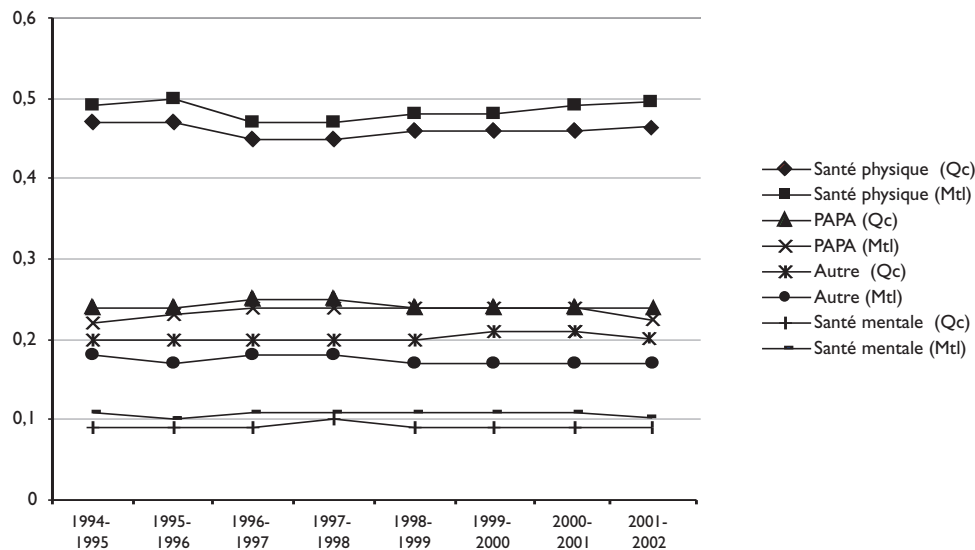
Les ressources actuelles servent principalement à financer les services de santé physique (48,5 %), les services aux personnes âgées en perte d'autonomie (PAPA) (25,5 %) et les services de santé mentale (11 %). Ensemble, ces trois programmes mobilisent 85 % des ressources financières. Depuis 1994-1995, la répartition des ressources entre ces différents programmes est demeurée relativement stable.

Dépenses selon les programmes - Montréal et le Québec 2001-2002

Programmes	Ensemble du Québec		Montréal	
	Milliers \$	%	Milliers \$	%
Alcoolisme et toxicomanie	74 545	0,64 %	24 011	0,58 %
Déficiences intellectuelle	620 722	5,34 %	168 807	4,07 %
Déficiences physique	479 387	4,12 %	178 927	4,31 %
Jeunes et leur famille	912 083	7,85 %	266 427	6,38 %
Personnes âgées en perte d'autonomie	2 827 647	24,32 %	963 219	23,23 %
Santé mentale	1 040 006	8,95 %	420 774	10,15 %
Santé physique	5 398 273	46,43 %	2 062 825	49,74 %
Santé publique	272 877	2,35 %	63 865	1,54 %
Total	11 625 540	100,0 %	4 148 855	100,0 %



Évolution du % des dépenses selon les programmes entre 1994-1995 et 2001-2002 - Montréal et le Québec



Du point de vue de la répartition entre les organismes qui assurent la livraison et la coordination des services, on constate que les hôpitaux généraux et spécialisés ainsi que les hôpitaux de réadaptation requièrent la plus grande part du budget régional (57 %).

Répartition des dépenses à Montréal en 2001-2002 selon les programmes et la catégorie d'établissement

Catégorie d'établissement	Santé physique	Santé mentale	Santé publique	PAPA	Déficiences physique	Déficiences intellect.	Jeunes	Alcoolisme Toxicomanie	Total	%
CHSGS incluant CH réadapt.	1 956 119	1 17 950	12 312*	150 951	92 063	27	100	2 268	2 331 790	56,20
CHSLD (et CHSLD-CLSC)**	39 040	5 744	5 973	693 043	5 272	2 209	2 836	1	754 118	18,18
CH psychiatriques	11 621	246 876	0	0	0	26 622	0	0	285 119	6,87
CLSC (et CLSC-CHSLD)***	56 029	29 403	43 238	107 066	33 727	6 314	26 145	15	301 937	7,28
CPEJ et CR jeunes en difficulté d'adaptation	0	0	0	0	0	0	223 078	0	223 078	5,38
CR déficiences physique, déficiences intellectuelle, alcoolisme-toxicomanie	16	85	0	2 401	44 650	131 000	525	21 180	199 858	4,82
Organismes communautaires	0	20 716	0	9 756	3 216	2 634	13 743	547	50 613	1,22
Régie régionale	0	0	2 342	0	0	0	0	0	2 342	0,06
Total	2 062 825	420 774	63 865	963 219	178 927	168 807	266 427	24 011	4 148 855	100

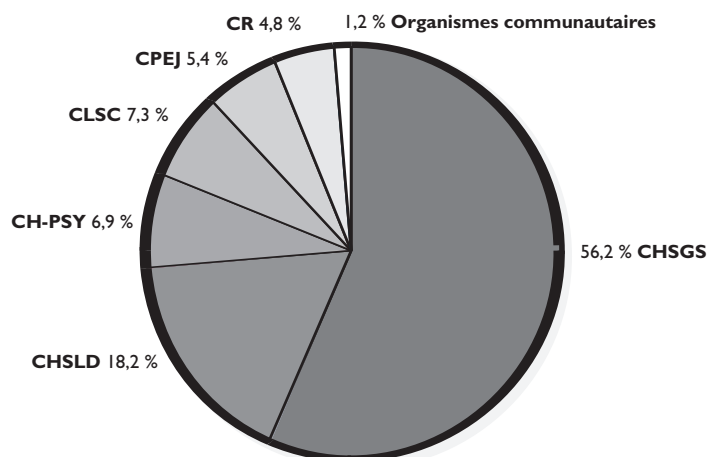
* Principalement dépenses salariales de professionnels en santé publique (Hôpital Général de Montréal et Hôpital Maisonneuve-Rosemont).

** Comprend les établissements à double mission: Saint-Laurent, Nord de l'Île et LaSalle

*** Comprend les établissements à double mission: Montréal-Nord, Rosemont et Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est.



Pourcentage des dépenses selon les organismes 2001-2002



Si l'on regarde maintenant l'utilisation des ressources sous l'angle des catégories de services, on constate que le pourcentage des heures travaillées dans les services directs à la population est passé de 68,5 % en 1995-1996 à 71,3 % en 2000-2001, alors qu'il a diminué dans les services de soutien et les services administratifs.

Évolution du % des heures travaillées par catégorie de services

	Services directs	Soutien	Administratifs	Autres
1995-1996	68,5 %	22,2 %	8,7 %	0,6 %
1996-1997	68,7 %	21,9 %	8,5 %	1,0 %
1997-1998	69,9 %	21,0 %	8,2 %	0,9 %
1998-1999	70,7 %	20,5 %	8,0 %	0,8 %
1999-2000	71,0 %	20,2 %	8,0 %	0,8 %
2000-2001	71,3 %	19,9 %	8,0 %	0,8 %

Source : Direction des immobilisations et finances, système budgétaire et financier régionalisé (S.B.F.R.),
15 octobre 2001



Avec ces ressources, nous avons produit, à titre d'exemple, les volumes de services suivants :

231 000 hospitalisations *
154 000 chirurgies *
681 952 visites à l'urgence *
28 834 personnes âgées desservies à domicile, ayant reçu des visites **
13 300 personnes hébergées **
20 800 personnes traitées dans les centres de réadaptation en déficience physique *
12 600 personnes traitées pour des problèmes de toxicomanie *
10 100 signalements traités par les directions de la Protection de la jeunesse ***
5 300 enfants pris en charge suite à ces signalements ***

*2000-2001 **2001-2002 *** AS 480, 2001-2002

Pour reconnaître et optimiser l'ensemble du travail effectué par les établissements responsables de la livraison des services de santé et des services sociaux efficaces, pertinents et satisfaisants pour les personnes qui les reçoivent, nous misons notamment sur deux outils structurants et stimulants.

7.1.1 Les ententes de gestion avec les établissements

Historiquement au Québec, l'offre de services a évolué en fonction des ressources disponibles et des énergies déployées par les établissements pour assurer leur développement. Comme l'a montré la Commission Clair, cette approche doit, de toute urgence, être révisée afin d'assurer une meilleure intégration des services et d'améliorer l'efficacité du système.

Avec les dernières modifications législatives, chaque régie a l'obligation de conclure une entente avec le Ministère. Le contenu spécifique de ces ententes reste encore à élaborer, mais on sait déjà qu'elles définiront des objectifs nationaux de santé et de bien-être, certains standards de qualité, le niveau d'activités qui devra être produit dans la région, ainsi que les ressources allouées pour atteindre des résultats visés. Afin de conclure des ententes avec les régies, il va de soi que le Ministère doit produire un plan stratégique national qui prendra en compte l'état de santé de la population, les besoins qui en découlent et les budgets consacrés par l'État à la santé et aux services sociaux.

Pour respecter son entente avec le Ministère, la Régie doit, à son tour, signer une entente de gestion avec chacun des établissements de son territoire. Cette entente doit être élaborée en collaboration avec les établissements pour être transparente et équitable. Elle doit clarifier le mandat et les responsabilités des établissements, en plus de spécifier les résultats attendus ainsi que les indicateurs et moyens qui seront utilisés pour évaluer l'atteinte des résultats.

En tant que gestionnaires, dans les établissements comme à la Régie, notre défi consiste à concevoir ces ententes. Nous devons profiter de cette occasion pour améliorer nos façons de faire et garder en mémoire que notre système doit être souple, équitable et accessible pour donner son meilleur rendement.

Des ententes à quatre volets

De façon à refléter l'esprit de la loi, les ententes de gestion comprendront quatre volets. Le premier définira les



volumes de services à offrir, et le deuxième, les ressources accordées à l'établissement pour rendre ces services. Dans le troisième volet, on établira la contribution attendue de la part de l'établissement dans l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux découlant des plans stratégiques du Ministère et de la Régie. Le quatrième et dernier volet spécifiera les indicateurs et le processus d'évaluation qui seront utilisés pendant et à la fin de l'entente de gestion. Il est prévu que les ententes seront négociées chaque année, mais il est clair qu'elles s'inscriront dans une perspective triennale.

- 1^{er} volet : les volumes de services

Définir la quantité de services requis pour répondre aux besoins de la population sera une tâche ardue et complexe. D'ailleurs, il est peu probable que l'opération puisse se réaliser en une seule année.

Dans les établissements, l'offre de services a été définie jusqu'à présent par rapport à l'offre de services des années précédentes : elle augmente lorsque des ressources s'ajoutent (indexation annuelle et budgets spéciaux) et se resserre en période de ralentissement. Cette façon de faire s'est enracinée au fil des ans et l'idée même de prévoir l'offre de services requise dans chaque établissement pour répondre aux besoins de la population constitue un défi majeur.

Même s'il est clair que ces questions ne pourront être résolues à court terme, on peut s'entendre sur la nécessité de réfléchir activement aux moyens d'améliorer l'efficacité du réseau et l'intégration des services. Par exemple, la chirurgie de la cataracte devrait-elle être offerte dans plusieurs hôpitaux ou seulement dans certains centres désignés ? Qu'en est-il pour l'obstétrique ou la chirurgie cardiaque ? Dans l'état actuel du réseau, de tels questionnements sont incontournables. Ils nous aideront, au cours des prochaines années, à voir comment définir l'offre de services pour chaque établissement.

L'entente de gestion est forcément appelée à évoluer avec le temps. Il faut donc s'attendre à ce que celles qui seront signées en 2003 ne contiennent pas tous les éléments assurant la plus grande efficacité du réseau.

- 2^e volet : l'allocation des ressources

Jusqu'à tout récemment, les ressources allouées aux établissements étaient calculées sur la base des budgets octroyés les années précédentes. Un taux d'indexation uniforme était appliqué, sans prendre en compte les variations de volumes d'activités ou la nature des services rendus. Chaque établissement, et c'était particulièrement vrai pour les hôpitaux de soins de courte durée, offrait la quantité et la variété de services que son personnel médical et ses ressources lui permettaient d'offrir. On sait aujourd'hui que cette approche a suscité la compétition entre les établissements et qu'elle a entraîné, par conséquent, un déficit structurel important.

La situation commence à changer et de nombreux travaux sont en cours, afin de déterminer le coût des services produits pour nos différentes clientèles. Ces travaux sont d'une grande importance, puisque le calcul des ressources à allouer à un établissement sera basé sur une estimation des coûts du volume d'activités convenu à la première partie de l'entente.

Le processus d'allocation qui sera appliqué par la voie des ententes de gestion assurera une distribution plus équitable des ressources entre les établissements. Lorsqu'il sera bien rodé, ce processus aura aussi l'avantage de clarifier le rapport entre les volumes d'activités à réaliser et les ressources attribuées pour le faire. En outre, les conseils d'administration n'auront plus à choisir entre l'équilibre budgétaire et l'offre de services : ce sera à la Régie de prendre de telles décisions et d'en assumer les conséquences. Les administrateurs du réseau pourront ainsi gérer leur établissement en toute connaissance de cause, sans crainte d'être confrontés à des choix impossibles.



- 3^e volet : la contribution à l'atteinte des objectifs nationaux et régionaux

Cette partie de l'entente de gestion vise à conférer à chaque établissement des responsabilités concrètes à l'égard de l'atteinte des objectifs définis par le Ministère pour l'ensemble du Québec, et par la Régie pour la région de Montréal.

Une fois le plan stratégique régional adopté, il s'agira de le traduire en actions concrètes réalisables pour chaque établissement. Il permettra aussi de baliser la planification stratégique des établissements pour assurer la cohérence et la coordination de l'ensemble du réseau.

- 4^e volet : l'évaluation

Cette partie de l'entente de gestion vise à clarifier, dès le départ, les résultats attendus de la part de l'établissement, ainsi que les indicateurs et le processus d'évaluation qui seront utilisés pendant la durée de l'entente.

La Régie proposera quatre grands critères d'évaluation : la satisfaction des clients (adaptation), la qualité des soins (efficacité), la pertinence des programmes et des interventions (pertinence) et la performance globale de l'établissement (efficience). Ce dernier critère pourra comprendre différents éléments dont l'atteinte des objectifs prévus à l'entente, le respect des budgets alloués, la satisfaction du personnel et la qualité du climat de travail ou tout autre indicateur convenu à l'avance.

Ici encore, il faudra investir temps et énergie pour concevoir des indicateurs et des instruments de mesure pertinents. Comme pour les autres volets, le choix des indicateurs et du processus d'évaluation devra être abordé dans une perspective d'amélioration continue.

L'approche montréalaise

La Régie de Montréal a choisi d'associer les gestionnaires d'établissements à la conception des ententes de gestion qu'ils seront appelés à conclure. Dans un premier temps, les regroupements régionaux d'établissements ont été invités à former des équipes de directeurs généraux désireux de participer à l'exercice. Des équipes ont été constituées, chacune correspondant à une grande catégorie d'établissements. Leur mandat : définir le canevas des ententes qui s'appliquera aux établissements de chaque catégorie.

Ces premières ententes seront influencées par les priorités soumises à la consultation dans le cadre de l'adoption du plan stratégique 2003-2006, « *La santé en actions* ». Une fois le plan final adopté, les ententes 2003-2004 pourront, le cas échéant, être révisées ou complétées en cours d'année. La synchronisation entre le plan stratégique et les ententes individuelles de gestion sera pleinement assurée pour les exercices 2004-2005 et 2005-2006.

7.1.2 Évaluer pour s'améliorer

L'évaluation dans une perspective d'amélioration continue de la santé et du bien-être de la population, ainsi que de la performance du réseau sociosanitaire est une priorité de la Régie régionale de Montréal depuis 1994.

Nous avons assuré une évaluation rigoureuse et transparente des résultats obtenus dans la réalisation de nos plans stratégiques précédents (« L'atteinte d'un nouvel équilibre 1995-1998 » et « Le Défi de l'accès 1998-2002 »). Pour ce faire, nous avons publié annuellement un tableau de bord faisant état des résultats obtenus sur trois dimensions :

- impact sur la santé et le bien-être (efficacité);



- satisfaction des usagers (réactivité);
- efficience dans l'utilisation des ressources.

De plus, nous avons publié, à la fin de chaque plan, un bilan exhaustif permettant de rendre compte de ce qui a été fait ainsi que les résultats obtenus, et d'identifier ce qui avait bien fonctionné et ce qui n'avait pas réussi. À travers ces évaluations, nous avons toujours cherché à identifier des pistes d'amélioration pour l'avenir.

En matière de satisfaction des usagers, les outils développés couplés avec des outils informatiques (ex. : logiciel SEQUUS) et des outils de formation (vidéo, CD-ROM) ont servi à l'implantation de programmes d'amélioration continue de la satisfaction dans 22 établissements de toutes les catégories. Ces projets ont démontré :

- la faisabilité d'implanter un tel programme de gestion des services à la clientèle dans tous les types d'établissements;
- l'impact positif sur la mobilisation des ressources humaines, d'une communication régulière des résultats de l'évaluation de la satisfaction des patients.

Les instruments développés dans le cadre de ce projet ont servi de base à ceux utilisés par le Ministère pour l'évaluation de la satisfaction des usagers des hôpitaux et des CLSC. Les résultats de ces évaluations ont été rendus publics par la publication, à l'automne 2002 et à l'hiver 2003 des Bulletins de santé.

Nous pensons maintenant que les conditions sont réunies pour généraliser, dans tous les établissements de Montréal, l'implantation d'un programme d'amélioration continue de la satisfaction des usagers adapté aux particularités de la région, et pour inclure dans les ententes de gestion des objectifs dans ce domaine.

L'évolution législative récente en matière de respect des droits des usagers, d'agrément et de prestation sécuritaire des services de santé et des services sociaux vont tous dans le sens de l'amélioration de la qualité des services aux personnes.

En matière de services administratifs et de soutien, la Régie régionale a instauré et utilisé systématiquement le balisage avec les meilleures pratiques comme outil pour stimuler l'amélioration de l'efficience dans ces secteurs. La diffusion de bulletins annuels, permettant aux établissements de se comparer les uns avec les autres, a stimulé la recherche et l'implantation des meilleures façons de faire. Elle a contribué à une amélioration de l'efficience correspondant à une réduction du pourcentage des dépenses consacrées aux services administratifs et de soutien.

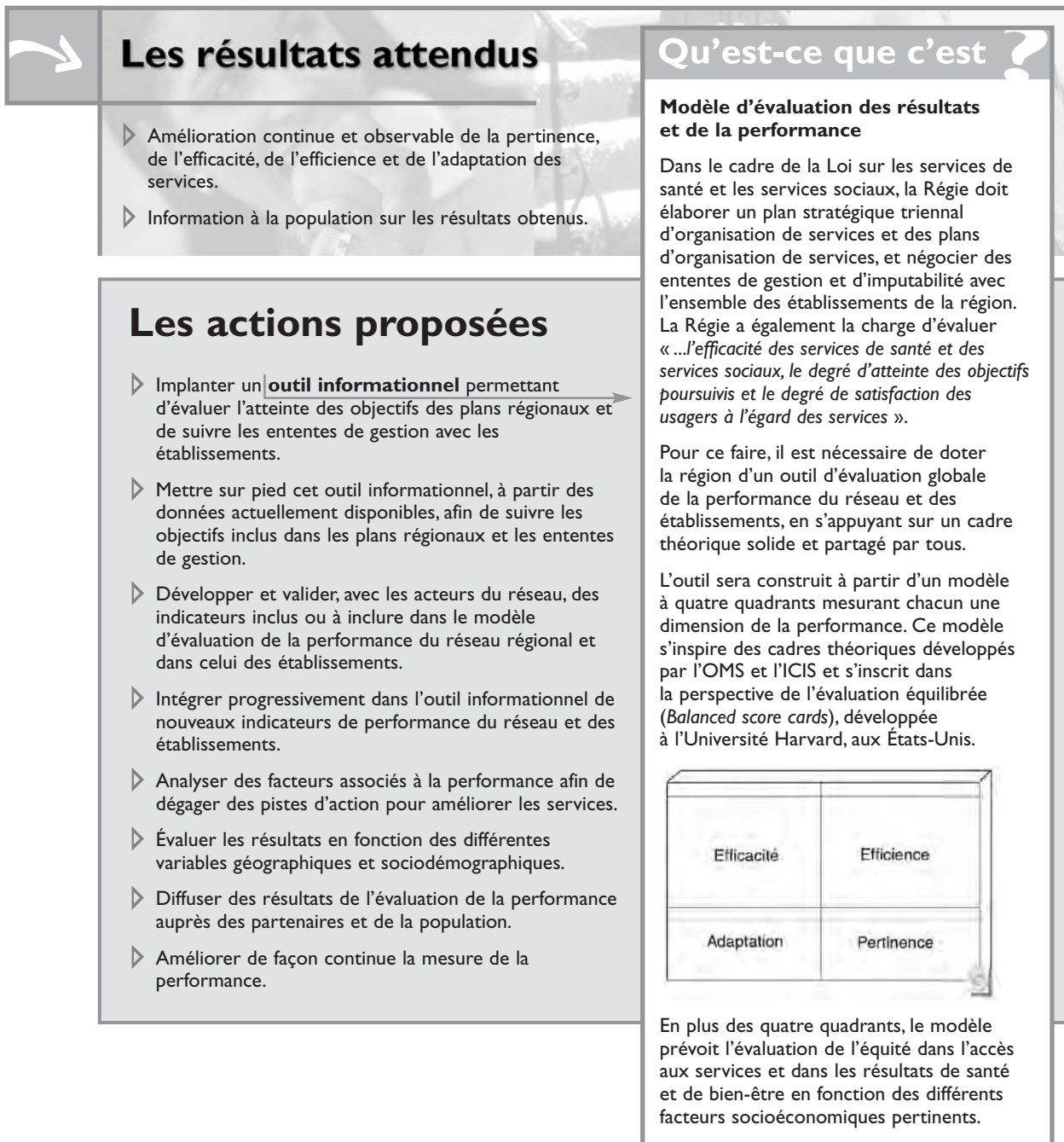
Enfin, nous avons amorcé, avec quatre hôpitaux, l'implantation d'un outil d'évaluation de la pertinence des hospitalisations et des séjours, car il s'agit là d'un enjeu majeur.

En effet, même si une césarienne a été efficace, que l'intervention a été réalisée de façon efficiente au plan des coûts, que le personnel a traité la patiente avec respect et empathie, si l'intervention n'était pas requise, il y a un problème important. De la même façon, si les gens sont hospitalisés pour des conditions pouvant être traitées en première ligne, sur un mode ambulatoire, cela fait problème. Il en est de même si des patients sont hébergés dans un centre hospitalier universitaire ou que des jeunes, faute de pouvoir bénéficier de services sociaux de première ligne en CLSC, doivent être pris en charge en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse. La pertinence, c'est donc le bon service, au bon endroit et au bon moment.



Une approche intégrée d'évaluation des résultats et de la performance

Nous pensons donc que les jalons ont été posés à Montréal au cours des dernières années pour implanter, d'ici 2006, une approche d'évaluation intégrée de la performance de chacun des établissements et du réseau régional dans son ensemble.





Le modèle de performance n'est pas statique. Il évoluera selon les besoins et la pertinence de développer des indicateurs additionnels. Dans certains cas, le modèle pourra également servir à l'évaluation de la performance d'un continuum de services (personnes âgées, jeunesse, ...) ou à l'organisation de certains services (soins infirmiers, urgence, ...).

Pour réussir, ce projet doit pouvoir compter sur l'expertise des différents secteurs de la Régie (affaires médicales, main-d'œuvre, santé publique, information, gestion du réseau) afin de construire des indicateurs pertinents, fiables et valides. Le choix et la construction des indicateurs devront également se faire en étroite collaboration avec les établissements, afin de s'assurer que tous, dans le réseau, adhèrent à une notion commune de performance et que les informations diffusées soient efficacement utilisées pour améliorer les services. Pour cela, il faudra prévoir un plan de formation pour aider les intervenants à mieux comprendre et utiliser l'information sur la performance.

Les indicateurs utilisés pour mesurer les quatre dimensions du modèle seront développés de façon continue durant les trois prochaines années. Ils seront choisis en fonction de leur capacité d'aider les décideurs et les intervenants à améliorer les services rendus à la population et ultimement la santé de la population. Le modèle de performance et ses indicateurs seront présentés sous la forme d'un outil informationnel, accessible à l'ensemble du réseau.

À moyen terme, ce processus nous amènera à meubler chacun des quadrants d'indicateurs pertinents en fonction des objectifs visés et des caractéristiques propres aux différents établissements, tout en nous permettant une évaluation plus équilibrée de la performance qu'en ne ciblant qu'un ou deux facteurs comme l'équilibre budgétaire et les délais.

Il faut débiter simplement et modestement, avec des indicateurs en nombre limité, mais bien ciblés et couvrant les quatre dimensions fondamentales. Nous pourrions ensuite enrichir le modèle.



Modèle d'évaluation des résultats et de la performance

Efficacité Amélioration de la santé et du bien-être : Déterminants de la santé; Bien-être, mortalité, morbidité; Incapacité. Impact des activités du réseau sur la santé : Impact sur la santé (amélioration/détérioration); Application des meilleures pratiques cliniques; Délais d'accès excessifs. Prévention et promotion de la santé : Implantation des mesures de prévention; Intégration de la prévention dans le système de soins.	Effizienz Production des services : Volume produit comparé au volume attendu; Durée moyenne de séjour. Gestion administrative et financière : Coûts attendus comparés aux coûts réels (technique Bédard); Déficit et emprunt des établissements; Maintien et développement des actifs et des immobilisations. Gestion des ressources humaines : Climat organisationnel (satisfaction, absentéisme...); Compétence et développement (formation continue...); Utilisation de la main-d'œuvre.
Adaptation Satisfaction des usagers. Adaptation et relation à l'environnement : Adaptation aux besoins de la communauté desservie; Relation avec la communauté (fondations, associations, universités...).	Pertinence et intégration Pertinence des services : Application des meilleures pratiques de gestion; Utilisation des ressources selon les besoins des patients; Innovation. Continuité et coordination des services.

Le modèle évalue l'équité dans l'accès aux services et dans les résultats de santé et de bien-être en fonction des différents facteurs socioéconomiques.

Des programmes d'amélioration de la satisfaction des usagers dans tous les établissements

La généralisation de tels programmes devrait contribuer à la cohérence entre les ententes de gestion, les bulletins de performance, le traitement des plaintes, l'agrément et l'implantation de la Loi 113 sur la prestation sécuritaire des services dans le cadre d'une stratégie intégrée d'amélioration continue de la qualité. De plus, ces programmes devraient favoriser la mobilisation des médecins et du personnel.



Les résultats attendus

- ▷ Des programmes d'amélioration continue de la satisfaction des usagers dans tous les établissements.
- ▷ 60 % des patients très satisfaits dans tous les établissements et les services évalués.
- ▷ Une amélioration des résultats obtenus dans les Bulletins de santé 2002 et 2003 (hôpitaux et CLSC).

Les actions proposées

- ▷ Inclure dans les ententes de gestion Régie/établissements des objectifs d'amélioration au chapitre de la satisfaction des usagers.
- ▷ Mettre à la disposition des établissements l'ensemble des instruments développés, incluant les supports informatiques (ANDROFACT, SEQUUS et SIGPAQS) nécessaires à la gestion des programmes d'amélioration sur les plans local et régional, permettant ainsi une évaluation continue.
- ▷ Évaluer périodiquement l'évolution des attentes de la population à l'égard des services de santé et des services sociaux.
- ▷ Supporter les gestionnaires et les commissaires locaux à la qualité des services dans la gestion des programmes d'amélioration continue de la qualité.
- ▷ Collaborer avec les organismes d'agrément (Conseil canadien, Conseil québécois) à l'évolution cohérente et à l'harmonisation des outils d'évaluation utilisés en matière d'agrément, des bulletins de performance et de suivi des ententes de gestion.
- ▷ Veiller à l'application de la Loi 113 sur la prestation sécuritaire des services de santé et des services sociaux, en s'assurant que tous les établissements :
 - mettent sur pied un comité de gestion des risques et de la qualité;
 - élaborent une politique de divulgation de tout accident ou incident;
 - constituent un registre local pour la déclaration de tout accident ou incident.
- ▷ Planter, dans tous les hôpitaux de soins généraux et spécialisés, un système d'évaluation de la pertinence des hospitalisations et des séjours.



Ressources financières additionnelles requises

7.1 Planter de nouveaux outils de gestion orientés vers l'atteinte de résultats mesurés à partir d'objectifs préalablement fixés, la transparence et l'imputabilité :

- les ententes de gestion
avec les établissements
- une évaluation équilibrée
des résultats et de la performance

	BESOINS (M\$)			
	Récurrent	Non récurrent	Immobilisations	Indexation
Soutien à l'implantation d'un système d'évaluation de la pertinence des hospitalisations et des séjours		4,8		
Généralisation du programme d'amélioration continue de la satisfaction des usagers		1,5		
TOTAL		6,3		



7.2 S'assurer de la disponibilité et de la mobilisation des médecins

La mise en œuvre des priorités du Plan montréalais d'amélioration de la santé et du bien-être 2003-2006 nécessite un deuxième défi de gestion, soit celui de déployer des stratégies efficaces pour s'assurer de la disponibilité et de la mobilisation des médecins.

Actuellement, nous pouvons compter, à Montréal, sur 1 747 médecins omnipraticiens équivalent temps plein (ETP) et sur 3 216 médecins spécialistes œuvrant dans 34 spécialités. Ces médecins desservent la population montréalaise mais aussi un nombre important de personnes des autres régions, notamment en médecine générale, où 16 % du travail réalisé par les omnipraticiens contribue à desservir près de 300 000 personnes ne résidant pas sur l'île de Montréal.

La Régie régionale ne peut développer et gérer un réseau d'accessibilité de services sans la participation des médecins. Certaines instances médicales assistent déjà la Régie pour qu'elle assume cette responsabilité de façon éclairée et efficace, qu'il s'agisse du Département régional de médecine générale, de la Commission médicale régionale ou de la Direction des affaires médicales et universitaires.

Mais le défi majeur pour la Régie est d'amener les médecins, tant en cabinet qu'en établissement, à adhérer à la vision régionale du plan d'organisation des services et à participer à sa mise en œuvre, en tenant compte des objectifs à atteindre et des ressources disponibles.

Pour relever ce défi, nous devons :

► Favoriser la participation.

Les médecins connaissent bien les enjeux de l'organisation des services et des ressources nécessaires. Plusieurs d'entre eux ont acquis de l'expertise en gestion. Plutôt que de les consulter après que des orientations aient été données à des dossiers, la Régie entend les associer à la démarche d'élaboration de projet avant, pendant et après les processus de décision.

► Assurer des processus de prise de décision rapide.

Bien qu'ils reconnaissent que le processus de décision dans une région comme Montréal soit complexe, les médecins s'attendent à ce qu'on réponde à leurs demandes d'une façon ou d'une autre dans les meilleurs délais.

► Entretenir des liens de communication avec les médecins.

La Régie régionale doit continuer d'entretenir des liens très étroits avec les médecins, de même qu'avec les autres acteurs du réseau, comme elle le fait déjà à travers le Département régional de médecine générale, la Commission médicale régionale et la Direction des affaires médicales et universitaires.

De plus, nous devons favoriser le déploiement des systèmes d'information et de communication branchant les médecins au réseau et leur donnant accès à l'information dont ils ont besoin pour traiter les patients en temps opportun.

7.2.1 Les médecins généralistes

Le plan d'organisation

Dans le projet de Plan d'organisation des services médicaux généraux, le Département régional de médecine générale propose, comme but, l'amélioration de l'organisation des services médicaux de première ligne.



Le plan proposé met de l'avant six principes directeurs et des priorités pour l'action :

Principes directeurs

Le patient au centre de nos préoccupations :

- prise en charge
- continuité des soins et des services
- des soins globaux : prévenir, guérir, soigner
- accessibilité
- hiérarchisation des soins et des services médicaux
- collaboration interprofessionnelle et interétablissements

Source : Plan montréalais d'organisation des services médicaux généraux et des besoins en effectifs médicaux « L'accès en actions »



Les résultats attendus

- ▷ L'accès 365 jours par année à des services globaux assurant la prise en charge et la continuité.
- ▷ La prise en charge des clientèles vulnérables.

Les actions proposées

- ▷ Mettre sur pied un ou des réseaux de services médicaux intégrés de première ligne, accessibles 365 jours par année, assurant des soins globaux, la prise en charge et la continuité des services à la population.
- ▷ Assurer la prise en charge, dans une perspective de complémentarité avec le réseau, des clientèles vulnérables en perte d'autonomie due au vieillissement, à une maladie chronique ou à une maladie terminale et ce, dans chacune des sous-régions.
- ▷ Implanter l'organisation des services médicaux de première ligne pour les clientèles avec problèmes de santé mentale, selon un modèle de soins partagés entre les omnipraticiens et les équipes spécialisées en psychiatrie, pour un réseau intégré de soins continus en psychiatrie dans chacune des sous-régions du Département régional de médecine générale.
- ▷ Intégrer les pratiques cliniques préventives dans l'exercice médical courant.

De plus, dans le projet de Plan d'organisation des services médicaux généraux, le Département réitère la nécessité d'avoir, en première ligne, accès dans les meilleurs délais aux services diagnostiques et aux services médicaux spécialisés.

Ces propositions sont cohérentes avec les actions proposées dans le cadre des priorités montréalaises 2003-2006 présentées au chapitre 5, notamment celles concernant :

- le développement des groupes de médecine de famille (GMF);
- le réseau d'accès rapide aux services médicaux et aux examens diagnostiques;
- les réseaux intégrés pour les clientèles vulnérables;
- la prévention.



Le plan d'effectifs

Les données de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), analysées dans le projet de Plan montréalais d'organisation des services médicaux généraux, démontrent clairement que, de 1992 à 2001, la pratique médicale s'est déplacée vers les établissements tels que les CLSC et les CHSLD au détriment des services dans les cabinets et les cliniques (-107,7 ETP). Comme ces derniers constituent la principale porte d'entrée pour assurer l'accessibilité aux services médicaux, cette constatation préoccupe le Département régional de médecine générale.

Les activités des médecins omnipraticiens ETP exerçant en soins de première ligne dans la région de Montréal²⁰

Années	Cabinets médicaux	CLSC	CHSLD	Total en première ligne
1992-1993	1 017,7	81,3	60,3	1 159,3
1993-1994	1 005,8	132,6	69,8	1 208,2
1994-1995	1 004,3	140,7	73,1	1 218,1
1995-1996	997,4	155,3	71,1	1 223,7
1996-1997	985,9	156,4	68,6	1 210,9
1997-1998	939,2	151,7	71,0	1 161,9
1998-1999	916,3	146,1	68,2	1 130,6
1999-2000	926,8	148,2	76,1	1 151,2
2000-2001	910,0	151,9	83,3	1 145,2

Le réseau hospitalier, largement développé dans notre région à vocation régionale, extrarégionale et nationale constitue un pilier dans notre réseau de la santé. Près du tiers (30,2 %) des activités des omnipraticiens exerçant à Montréal se fait en deuxième ligne, où on remarque une augmentation des activités à l'urgence, malgré le fait que dans l'ensemble, le nombre d'omnipraticiens a diminué de 75 ETP depuis 1995-1996, soit une baisse de 6 % de l'effectif.

²⁰ | Collaboration-complémentarité entre établissements : partage des effectifs, Comité PROSEM, CMR, mai 2002, annexe 2



**Les activités des médecins omnipraticiens
ETP exerçant en soins de deuxième ligne
dans la région de Montréal²¹**

Années	ETP en CHSGS dans la région	ETP hospitalisation dans la région	ETP urgence	% en soins de deuxième ligne
1992-1993	520,00	174,49	170,19	29,7
1993-1994	525,40	180,38	178,37	29,8
1994-1995	526,04	173,91	185,50	29,6
1995-1996	515,42	162,49	183,42	29,2
1996-1997	490,11	165,70	173,77	28,4
1997-1998	473,75	158,50	176,49	28,4
1998-1999	459,67	157,78	180,76	28,3
1999-2000	476,68	165,24	191,58	28,6
2000-2001	511,21	181,37	205,73	30,2

Le maintien d'un juste équilibre entre les activités de première ligne et de deuxième ligne est un enjeu important afin de prévenir des ruptures de services.

Il faut établir les besoins de la région en services médicaux en tenant compte de la répartition des effectifs médicaux entre les services de première, deuxième et troisième ligne, et des problématiques qui caractérisent notre territoire.

En l'absence de données-terrain validées, les principales sources d'information utilisées sont celles du MSSS et de la FMOQ.

L'utilisation de la méthode de calcul proposée par la FMOQ nous indique un déficit de 188 omnipraticiens à Montréal :

- ▶ déficit omnipraticien en première ligne : 135
- ▶ déficit omnipraticien en salle d'urgence : 16
- ▶ déficit omnipraticien en deuxième ligne : 37

Par ailleurs, le DRMG croit que ce déficit n'est pas que de 188 médecins mais plutôt de 315 omnipraticiens à Montréal. Ses calculs tiennent compte du bassin de desserte réel, des facteurs de pondération selon l'âge, le sexe et la situation socioéconomique de la population montréalaise ainsi que du volume de médecins omnipraticiens œuvrant en santé publique et en éducation.

²¹ | Collaboration-complémentarité entre établissements : partage des effectifs, Comité PROSEM, CMR, mai 2002, annexe 2



Consciente de la pénurie provinciale en ressources médicales qui entraînera des choix difficiles à faire, la région de Montréal cherche à participer à une répartition équitable des effectifs médicaux, sans pour autant être privée d'une quote-part légitime. Le défi d'organiser une première ligne fonctionnelle, en mobilisant les ressources médicales intrarégionales ne suffira pas à maintenir les acquis en deuxième ligne sans ressources supplémentaires, compte tenu de la conjoncture actuelle.

Pour ce faire, le Département régional de médecine générale recommande d'établir une planification et une gestion des effectifs médicaux adaptées à la situation montréalaise, avec la collaboration de tous, et de partager un même objectif : répondre le mieux possible aux besoins de santé de notre population, en tenant compte des priorités établies.

	Les résultats attendus
▷ Un plan d'effectifs médicaux permettant la réalisation des priorités 2003-2006 et le maintien des services de deuxième ligne.	

Les actions proposées

- ▷ Élaborer le plan régional des effectifs médicaux généraux en conformité avec les orientations ministérielles et les besoins de notre région et faire connaître les règles de gestion.
- ▷ Mettre à jour et évaluer les besoins en omnipratique dans tous les établissements de notre région, afin de déterminer les établissements et les secteurs prioritaires qui présentent des besoins réels et immédiats en effectifs médicaux, dans l'ordre suivant :
 - centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés
 - centres d'hébergement et de soins de longue durée et centres hospitaliers de soins psychiatriques
 - CLSC et cabinets
 - centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés ayant une mission de réadaptation, centres de réadaptation, etc.
- ▷ Établir des critères de répartition et de besoins relatifs aux effectifs médicaux adaptés à la réalité de notre région, afin de sauvegarder les acquis et d'assurer une deuxième ligne, sans interruption de services.
- ▷ Identifier et dresser une liste des activités médicales particulières et des secteurs prioritaires afin de maintenir la pratique omnipratique en deuxième ligne sans fragiliser la première ligne.
- ▷ Mettre en œuvre la réorganisation de la première ligne et évaluer les besoins nécessaires en effectifs, afin d'assurer l'accessibilité, la prise en charge et la continuité des services médicaux adaptés aux besoins de la population.
- ▷ Adapter le plan régional des effectifs médicaux en fonction des plans d'organisation et des effectifs médicaux des établissements et du Plan montréalais d'organisation des services médicaux généraux du Département régional de médecine générale.



7.2.2 Les médecins spécialistes

Le plan d'organisation

Dans le cas des médecins spécialistes, la Commission médicale régionale, qui joue un rôle consultatif auprès du conseil d'administration de la Régie, a élaboré un avis proposant les bases sur lesquelles on devrait élaborer le plan régional d'organisation des services médicaux spécialisés et les plans d'effectifs dans les 34 spécialités concernées.

PREMIÈRE PARTIE : « L'interface omnipraticiens-spécialistes dans un réseau d'accessibilité » :

La hiérarchisation des services médicaux et la définition des champs d'exercice



Recommandations de la Commission médicale régionale (CMR)

- ▷ Que le conseil d'administration de la Régie régionale de Montréal fasse sien le concept de la hiérarchisation des services médicaux ci-énoncés.
- ▷ Que le président-directeur général de la Régie régionale :
 - sensibilise toutes les directions de la Régie régionale de sa volonté que l'organisation des services médicaux généraux et spécialisés sur le territoire de la Régie régionale de Montréal respecte et repose sur ce concept;
 - sensibilise toutes les directions générales, les directions des services professionnels, les conseils des médecins, dentistes et pharmaciens des établissements, et tous les médecins du territoire, de sa volonté que l'organisation des services médicaux généraux et spécialisés sur le territoire de la Régie régionale de Montréal respecte et repose sur ce concept;
 - fasse des représentations concertées auprès des facultés de médecine et du Collège des médecins du Québec pour que la formation des médecins les prépare à assumer adéquatement le rôle de médecins de première ligne ou de deuxième ligne et de troisième ligne;
 - fasse des représentations auprès des fédérations médicales et du Ministère pour qu'ils acceptent ce concept et qu'ils mettent en place des moyens concrets pour favoriser la hiérarchisation des services médicaux (ex. : mode de rémunération, adaptation des plans régionaux des effectifs médicaux, des budgets, du réseau de communication, etc.);
 - sensibilise la population à consulter un médecin omnipraticien avant de se diriger vers les services spécialisés.
- ▷ Que la Direction des affaires médicales et le Département régional de médecine générale collaborent étroitement dans cette organisation des services, dans le respect de ce concept de hiérarchisation.

L'accessibilité au plateau technique

Afin de rendre disponible le niveau d'accessibilité requis pour une bonne prise en charge des problèmes de santé des patients, la Commission médicale régionale recommande :



Recommandations de la Commission médicale régionale (CMR)

- ▷ Que la Régie régionale élabore, en collaboration avec les établissements et les cliniques hors établissement, un plan d'action afin de rendre accessible un plateau technique qui réponde aux besoins d'un réseau de première ligne bien organisé sur tout le territoire selon un horaire élargi, 7 jours par semaine, qui tienne compte des situations cliniques reconnues urgentes, semi-urgentes et électives.
- ▷ Que des ententes de services soient faites entre la Régie régionale et les cliniques hors établissement afin d'assurer l'accessibilité au plateau technique, sans déboursé additionnel, pour tous les patients.
- ▷ Que la Régie régionale identifie et fasse connaître à tous les médecins la liste des lieux où ces services pourront être disponibles dans les délais établis.
- ▷ Qu'un comité conjoint de suivi (Direction des affaires médicales – Commission médicale régionale – Département régional de médecine générale) puisse conseiller la Régie régionale sur les orientations à privilégier, en tenant compte des contraintes identifiées, afin de doter le réseau de première ligne des outils nécessaires à l'accomplissement de son rôle selon les différentes situations cliniques sur tout le territoire.
- ▷ Que l'informatisation du réseau et le déploiement des technologies modernes de communication puissent supporter et permettre l'organisation des services médicaux de première ligne.
- ▷ Que la Direction des affaires médicales de la Régie régionale de Montréal sollicite la participation du Collège des médecins du Québec, en lien avec les différentes instances impliquées dans la formation médicale (les universités, les associations et les fédérations professionnelles), afin d'optimiser l'utilisation appropriée de ce plateau technique (objectifs de formation prédoctorale, éducation médicale continue, conception, mise à jour et diffusion de guides d'utilisation)
- ▷ Que la Régie régionale, en collaboration avec les établissements et les cliniques affiliées par entente de services, favorise l'implantation d'un mécanisme d'évaluation pour permettre de réagir efficacement si les délais d'accès au plateau technique deviennent inacceptables.
- ▷ Que la Régie régionale, sur une base annuelle, fasse rapport à la Commission médicale régionale de l'état de réalisation de ces recommandations.

L'accessibilité à la consultation en spécialité

Afin de rendre disponible le niveau d'accessibilité requis pour une bonne prise en charge des problèmes de santé des patients, assumant les effectifs médicaux suffisants, la Commission médicale régionale recommande :



Recommandations de la Commission médicale régionale (CMR)

- ▷ Que la Régie régionale de Montréal supporte, de façon prioritaire, l'informatisation des lieux de consultations des médecins requérants et consultants, avec les liens nécessaires au Réseau de télécommunication sociosanitaire (RTSS).
- ▷ Que la Régie régionale de Montréal demande et supporte, dès maintenant, auprès des établissements de son territoire, l'optimisation de l'utilisation des technologies modernes de communication (télécopie, courrier électronique sécurisé) ainsi que du support clérical requis par les médecins spécialistes pour transmettre les informations pertinentes aux médecins référents.



➔

Recommandations de la Commission médicale régionale (CMR) (suite)

- ▷ Que la Direction des affaires médicales de la Régie régionale sollicite l'implication du Collège des médecins du Québec afin d'améliorer la qualité des informations échangées entre les spécialistes consultants et les médecins référents (demandes de consultation précises et accompagnées de toutes les informations pertinentes, rapports de consultation les plus informatifs possibles au sujet des plans d'investigation, de traitement et de suivi, rapports d'évolution avec résultats de tests subséquents).
- ▷ Que la Régie régionale de Montréal, en collaboration avec les établissements, encourage l'utilisation d'un formulaire standardisé de résumé d'information médicale sommaire lors du congé d'un patient hospitalisé.
- ▷ Que la Régie régionale identifie et fasse connaître à tous les médecins la liste des lieux où ces services de consultation spécialisée pourront être disponibles dans les délais établis, et s'assure de la mise à jour périodique de cette information.
- ▷ Que la Régie régionale sollicite les associations de médecins spécialistes et les directions des services professionnels des centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés de notre territoire, afin de choisir les moyens qui permettront de lever les contraintes à la réalisation des objectifs d'accessibilité dans les différentes sous-régions.
- ▷ Que la Régie régionale, en collaboration avec les établissements, favorise l'implantation d'un mécanisme d'évaluation pour permettre de réagir efficacement si les délais d'accès aux consultations en cliniques externes spécialisées deviennent inacceptables.
- ▷ Que la Régie régionale, sur une base annuelle, fasse rapport à la Commission médicale régionale de l'état de réalisation de ces recommandations.

DEUXIÈME PARTIE : « Principes directeurs devant guider son développement – Le réseautage : un modèle pour des services plus accessibles » :

La collaboration et la complémentarité entre établissements, avec autonomie relative dans chacune des sous-régions

➔

Recommandations de la Commission médicale régionale (CMR)

- ▷ Que la Table des directeurs des services professionnels, en utilisant notamment l'enquête récente de la Direction des affaires médicales et universitaires²² sur les pénuries réelles et appréhendées des effectifs médicaux spécialisés, identifie pour la Régie régionale les établissements, les départements et les services cliniques spécialisés dont la situation reflète une ou plusieurs des problématiques évoquées dans les prémisses et qui seraient intéressés à participer, sur une base volontaire, au développement d'un projet de collaboration et de complémentarité entre établissements. Dans le cas où deux établissements seraient en pénurie d'effectifs dans la même discipline, la Direction des affaires médicales et universitaires déterminerait lequel des deux pourrait bénéficier d'un ajout d'effectifs médicaux dans le cadre d'une entente entre établissements.
- ▷ Que la Régie régionale et les établissements concernés collaborent à l'identification et à la mise en place des conditions gagnantes pour chacun des établissements participants, telles que :
 - L'organisation des services médicaux visés, incluant la garde;
 - Les ressources humaines et matérielles nécessaires pour l'utilisation efficace et efficiente des effectifs médicaux spécialisés qui feront l'objet des ententes;

22 | Collaboration-complémentarité entre établissements : partage des effectifs, Comité PROSEM, CMR, mai 2002, annexe 2



Recommandations de la Commission médicale régionale (CMR) (suite)

- La budgétisation nécessaire, tenant compte, entre autres :
 - de la croissance des coûts, là où les services sont rendus;
 - de l'augmentation de l'offre de services.
- ▷ Que la Direction des affaires médicales et universitaires, en concertation avec la Commission médicale régionale, gère les effectifs médicaux de façon à favoriser la complémentarité des services et le partage des effectifs, notamment par l'utilisation du mécanisme de dérogation, lorsque indiqué.
- ▷ Que la Direction des affaires médicales et universitaires obtienne du Ministère l'autorisation de gérer les effectifs médicaux sur une base régionale, dans le cas d'une pénurie régionale d'effectifs médicaux dans une spécialité.
- ▷ Que la Table des directeurs des services professionnels, la Direction des affaires médicales et universitaires et la Direction des services spécialisés, ultraspecialisés et de réadaptation en santé physique, identifient les services dans les établissements universitaires, qui pourraient être offerts dans des établissements non universitaires, dans le cadre d'une complémentarité et d'une collaboration entre eux. Ce type de collaboration peut aussi se développer entre les hôpitaux non universitaires et les hôpitaux universitaires.

Dans ce contexte, l'établissement dont la couverture des services serait assurée par les effectifs d'un autre établissement devrait lui permettre d'utiliser les ressources humaines et matérielles pour les services qui y seraient transférés : ex. : utilisation du bloc opératoire pour chirurgie.

- ▷ Que la Régie régionale et le Ministère acceptent comme modèle un contrat²³ et qu'ils en considèrent son implantation et sa diffusion. Ce contrat définit les balises permettant aux établissements de partager des effectifs médicaux spécialisés et des corridors de services dans le respect de leurs missions respectives.

Le maintien d'une masse critique de patients et d'effectifs médicaux essentielle à la qualité des soins et au maintien de la compétence professionnelle

La Commission médicale régionale s'inquiète d'un certain nombre d'éléments qui pourraient empêcher l'optimisation des soins et de la compétence professionnelle des médecins :

- L'accessibilité de plus en plus difficile au bloc opératoire par manque de ressources;
- L'isolement de médecins spécialistes, à cause du manque d'effectifs : un ou deux médecins spécialistes dans certains hôpitaux de soins spécialisés généraux non universitaires;
- L'absence de masse critique de patients porteurs de conditions qui nécessitent de l'expertise. Dans son bulletin de juin 2002²⁴, l'*American College of Surgeons* publie un article avec revue de la littérature sur la relation entre le volume des activités et les résultats cliniques en chirurgie. Ce document montre une différence entre le taux de mortalité dans les hôpitaux où le débit chirurgical pour une intervention précise est élevé et celui des hôpitaux où le débit pour la même intervention est faible. Cette constatation est vraie non seulement pour des interventions compliquées, mais aussi pour de simples interventions. Plusieurs études dans la littérature médicale supportent ces affirmations.

23 | L'interface de la première ligne et de la deuxième ligne en santé mentale.
Association des médecins psychiatres du Québec, 12 avril 2002

24 | *Bulletin of the American College of Surgeons*, juin 2002, pp. 21-26



Recommandations de la Commission médicale régionale (CMR)

- ▶ Que la Table de concertation permanente sur la planification de l'effectif médical au Québec se penche sur ces aspects et en tienne compte dans la prochaine planification de l'effectif médical.
- ▶ De même, la Commission médicale recommande que la Régie régionale et les établissements s'entendent pour concentrer certains types d'activités chirurgicales et pour faciliter l'accessibilité au bloc opératoire.

De plus, la Commission a élaboré des principes qui devraient être respectés lorsque des processus de concentration des services médicaux spécialisés et de désignation de centres hospitaliers sont entrepris. Les recommandations de la Commission sur ces sujets ont déjà été présentées au chapitre 5, à l'intérieur de la priorité 5.4 « Assurer l'accès aux services médicaux et hospitaliers à l'intérieur des délais recommandés ».

Les cliniques médicales affiliées

La Commission médicale régionale endosse le concept mis de l'avant par la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) voulant que les cliniques de médecins spécialistes soient le prolongement des établissements. La Commission médicale régionale estime qu'il y a une certaine urgence à ce qu'il y ait une entente entre les parties concernées si on veut réaliser les objectifs suivants :

- diminuer la pression sur le réseau hospitalier;
- rendre accessibles des services à la population, en respectant le principe de leur gratuité;
- permettre à la première ligne médicale d'être fonctionnelle.

La Commission médicale régionale estime que cette approche est porteuse de solutions facilitant l'accessibilité à des services importants.

Recommandations de la Commission médicale régionale (CMR)

- ▶ Que le président-directeur général de la Régie régionale intervienne auprès du Ministère pour que soient mises en place, avec la collaboration de la Fédération des médecins spécialistes, des cliniques médicales affiliées.

Le plan d'effectifs

Au 1^{er} décembre 2001, il y avait 3 163 médecins spécialistes au plan d'effectifs avec un objectif ministériel de croissance de 68, soit 3 231 postes autorisés au 31 mars 2002. Selon la facturation à la Régie de l'assurance maladie du Québec, il y avait 3 216 médecins spécialistes, soit une différence de -15.

Enfin, le fait qu'un établissement ne comporte pas d'effectifs dans une spécialité ne signifie pas qu'il n'offre pas les services, puisqu'il peut le faire par des ententes avec d'autres établissements ou directement avec des médecins qui y ont le statut de membres associés.



La Commission a élaboré une série de recommandations concernant :

- ▶ la méthodologie pour définir les besoins en effectifs médicaux spécialisés;
- ▶ les spécialités de base qui doivent être présentes dans tous les centres hospitaliers qui opèrent une salle d'urgence;

Spécialités de base	
anatomopathologie	psychiatrie
anesthésiologie	chirurgie orthopédique
chirurgie générale	gynécologie
médecine interne	radiologie diagnostique

- ▶ les autres spécialités médicales, chirurgicales et de laboratoire;
- ▶ la concentration des services et des effectifs médicaux ultraspécialisés;
- ▶ l'organisation des services médicaux spécialisés sur une base sous-régionale.

À la demande de la Commission, ces recommandations présentées de façon détaillée dans son avis²⁵ ont fait l'objet d'une consultation auprès des principaux groupes concernés, plus particulièrement les conseils des médecins, dentistes et pharmaciens, les directeurs des services professionnels, le Collège et les associations professionnelles des médecins, de même que les deux facultés de médecine.

Cet avis sera évidemment un des éléments importants à considérer, avec le contenu de la nouvelle entente qui vient d'être conclue avec la Fédération des médecins spécialistes, lors de l'élaboration des plans régionaux d'organisation des services et des plans d'effectifs par spécialité, que nous avons à adopter au cours des prochains mois et des prochaines années.

25 | « *L'accès en actions* », Plan montréalais d'organisation des services médicaux spécialisés et des besoins en effectifs médicaux, Avis de la Commission médicale régionale, décembre 2002



7.3 S'assurer de la disponibilité et de la mobilisation de la main-d'œuvre

La réalisation des priorités telles qu'énoncées au chapitre 5 nécessite une injection significative de ressources. Dans l'absolu, la contribution de plus de 4 000 personnes additionnelles serait requise. Dans le contexte de pénurie actuelle et appréhendée, nous sommes forcés de constater que les solutions aux problématiques du réseau ne pourront s'implanter en utilisant les approches traditionnelles.

Certaines réflexions en ce domaine deviennent alors incontournables :

L'actualisation de la Loi 90 et les exercices d'organisation du travail nous permettront-ils de réallouer certaines ressources ?

Comment la technologie peut-elle soutenir notre efficience ?

Quels sont les développements véritablement incontournables ?

Quelle pourrait être la contribution des organismes communautaires, du secteur de l'économie sociale, des professionnels en cabinets privés et des entreprises privées ?

Les aidants naturels pourraient-ils assumer le recours à certains services par le biais d'une allocation directe ?

Le réalisme dans la réalisation de nos projets nous obligera à être imaginatifs dans l'utilisation des ressources.

Actuellement, 84 200 personnes œuvrent dans le réseau montréalais de la santé et des services sociaux. C'est la disponibilité de ces personnes qui assure l'accès aux services et c'est leur degré de mobilisation qui en assure la qualité.

Un de nos principaux défis de gestion est de s'assurer de maintenir cette disponibilité et cette mobilisation. Le Plan 2003-2006 propose d'augmenter de façon significative les ressources disponibles à Montréal au moment même où les régions voisines, où réside une partie de notre main-d'œuvre, connaîtront des développements importants. Comment trouver les personnes additionnelles dont nous aurons besoin; comment organiser de façon optimale les ressources que nous avons déjà; comment contourner les pénuries dans certains domaines ? Voilà notre défi collectif.

Les mesures proposées nécessitent :

- ▶ du personnel infirmier (implantation des GMF);
- ▶ du personnel du domaine social (accroître les services pour les jeunes en CLSC);
- ▶ du personnel des domaines de la réadaptation, de la nutrition, de la pharmacie (renforcer les équipes multidisciplinaires des CLSC pour la prise en charge des malades chroniques);
- ▶ des auxiliaires familiales, des infirmières auxiliaires (accroître les services de soutien à domicile pour les personnes âgées en perte d'autonomie);
- ▶ des travailleurs communautaires (réduire l'impact des inégalités sociales sur la santé par des mesures efficaces de prévention, développer les logements sociaux avec services communautaires).

Il y a aussi des actions proposées qui ne nécessitent pas l'embauche de personnel additionnel, car elles impliquent l'achat d'équipements ou de fournitures médicales, ou qui peuvent se faire par une allocation directe aux usagers (répit pour les aidants naturels, soutien à domicile pour les personnes ayant une déficience physique).



Nous avons donc à trouver les meilleures solutions pour améliorer les services, en mettant d'abord à contribution le personnel qui œuvre déjà au sein du réseau et en faisant les choix les plus judicieux possibles en matière d'organisation du travail, pour être à même d'ajouter les bonnes personnes aux bons endroits avec les développements budgétaires que nous obtiendrons.

Les priorités mises de l'avant pour la période 2003-2006 appellent des changements importants dans l'organisation de l'offre de services, et ce faisant, dans l'organisation du travail. Par ailleurs, les projections démographiques nous confirment que les pénuries de main-d'œuvre constatées dans de nombreux secteurs d'activités ne sont pas temporaires et risquent plutôt de se développer davantage, en raison de la diminution du nombre de jeunes dans la société québécoise et du départ à la retraite de nombreux « baby boomers » au cours des prochaines années.

C'est donc à plus d'un titre que nous devons nous préoccuper de la disponibilité d'une main-d'œuvre compétente et mobilisée.

Il est maintenant reconnu que la mobilisation repose sur de nombreux leviers, sur des éléments moteurs nombreux et diversifiés. S'inspirant de l'approche proposée par le professeur Michel Tremblay des HEC, l'identification de ces leviers nous permet donc d'aborder le dossier de la main-d'œuvre, non pas par une approche de contrôle, mais davantage par une stratégie plus globale d'amélioration continue de la santé organisationnelle.

7.3.1 Se doter d'un plan de main-d'œuvre intégré

La première étape des actions requises passe par un portrait et une analyse de la situation. Nous devons nous doter d'un plan de main-d'œuvre intégré pour soutenir l'offre de services prévue de 2003 à 2006. Ce plan devra inclure la disponibilité d'informations locales et régionales et des plans d'action spécifiques pour les secteurs déjà en pénurie.

Le réseau régional d'établissements de santé et de services sociaux comprend une main-d'œuvre importante et diversifiée avec ses 84 200 personnes. La main-d'œuvre régionale se caractérise principalement par 75 % de femmes et 25 % d'hommes, par 15 % de professionnels, 30 % de techniciens, 4 % de cadres et 50 % de soutien clinique, logistique et administratif, représentant au total plus de 500 titres d'emploi. En terme de statuts, on compte 48 % de personnel à temps complet régulier, 25 % à temps partiel régulier et 27 % de personnel à temps partiel occasionnel (données au 31 mars 2002).

Un nombre important de personnes quittent le réseau chaque année en raison de retraites bien méritées ou en raison du niveau d'exigences et des conditions d'exercice difficiles. Selon une cueillette de données réalisée au printemps 2002, le secteur des soins infirmiers a connu depuis l'an 2000 plus de 2 000 départs et autant d'arrivées, ce qui représente beaucoup d'investissements pour recruter, intégrer et former du nouveau personnel.

Le réseau compte déjà plusieurs secteurs d'emploi en situation de pénurie, tels que les soins infirmiers, la réadaptation (inhalothérapie) et l'éducation spécialisée.

Actuellement, 25 % de la main-d'œuvre du réseau est âgée de 50 ans et plus. Au cours des prochaines années, cette proportion augmentera et des milliers de personnes seront éligibles à la retraite. Un estimé fait à partir de ces données pourrait représenter plus de cinquante départs à la retraite par semaine dans le réseau montréalais d'ici l'an 2008.

Le vieillissement de la population a pour effet de réduire le bassin de recrutement des jeunes sur le marché de l'emploi et pourrait donc sérieusement aggraver les pénuries, compte tenu des besoins de renouvellement suite aux



départs à la retraite. Aucune prévision générale complète ne permet à ce jour d'avoir une idée de l'ampleur de ce changement pour tout le réseau montréalais.

Les pénuries actuelles fragilisent la capacité de rendre les services à la population et pourraient sérieusement diminuer l'offre de services futur par le réseau public. Seuls un plan stratégique et des actions concertées et soutenues permettront d'atténuer les impacts et de prévenir davantage les situations de rupture de services.

Une voie de solution est d'implanter une démarche et des outils intégrés de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, en collaboration avec les établissements.



Les résultats attendus

- ▷ Dépôt d'un plan local de main-d'œuvre par chaque établissement (effectifs en place et besoins prévisionnels).
- ▷ Plan d'action régional pour les secteurs d'emploi en situation de vulnérabilité.
- ▷ Cadre de référence régional et interrégional en dotation pour les développements de services.



Les actions proposées

- ▷ Articuler une planification de main-d'œuvre intégrée entre les établissements et la Régie régionale, de façon à agir plus rapidement pour répondre aux besoins prévisionnels quantitatifs et qualitatifs.
- ▷ Fournir à chaque établissement un outil et un support à la planification de ses besoins et l'évolution de ses effectifs, en lien avec les plans régionaux de services.
- ▷ Élaborer en concertation avec les partenaires concernés, un plan d'action pour les secteurs d'emploi en situation de vulnérabilité tels que les soins infirmiers, les services psychosociaux, la réadaptation, les services administratifs et les services reliés aux ressources matérielles.
- ▷ Se doter d'un système d'information intégré (Régie régionale - établissements), simple et efficace, pour mieux estimer les besoins et permettre une répartition des ajouts de personnel selon les priorités établies (réseaux de services intégrés).

7.3.2 Réviser l'organisation du travail

Le plan de main-d'œuvre devra être accompagné d'un programme généralisé de révision de l'organisation du travail afin d'utiliser de façon optimale les ressources disponibles.

Afin qu'il donne les résultats escomptés, ce programme devra s'accompagner d'investissements spécifiques dans les équipements et outils technologiques. Ces acquisitions viseront à augmenter l'efficacité des interventions et à améliorer les conditions d'exercice.



L'organisation actuelle du travail dans les établissements de santé et de services sociaux correspond à un mouvement passé de professionnalisation centré sur des fonctions ou postes indépendants les uns des autres.

L'évolution des pratiques et des services implique une plus grande collaboration et complémentarité de personnes occupant diverses fonctions et partageant des responsabilités envers une même clientèle. Elle nécessitera aussi la collaboration des syndicats et des ordres professionnels.

Également, il est de plus en plus reconnu que certaines personnes exécutent des tâches qui pourraient être accomplies par d'autres types de personnels. Cette réalité agit défavorablement sur la motivation des employés qui se sentent sous-utilisés. Des actions structurées de rééquilibrage auraient pour effet de revaloriser les personnes et d'assurer une meilleure utilisation de leurs compétences.

Avec le soutien de la Régie régionale, le secteur des soins infirmiers, principalement dans les hôpitaux de courte durée, participe à un programme de révision de l'organisation du travail depuis le début de 2002. Il s'agit là de l'amorce de projets concrets en établissements avec l'implication de tous les partenaires concernés. Les objectifs poursuivis par ces projets sont de revoir le rôle de l'ensemble du personnel aux soins, et plus particulièrement celui de l'infirmière, pour une meilleure utilisation de ses compétences et une valorisation des contributions attendues.

Enfin, l'adoption récente de la nouvelle Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé (Loi 90) incite à repartager le travail des différents personnels puisqu'elle autorise certains personnels à effectuer de nouvelles tâches.



Les résultats attendus

- ▷ Un projet structuré de réorganisation du travail dans chaque établissement.
- ▷ Un programme régional de formation et de sensibilisation en soutien à la réorganisation du travail.

Les actions proposées

- ▷ Adapter le programme de réorganisation du travail en soins infirmiers à d'autres secteurs d'activités du réseau de la santé et des services sociaux.
- ▷ Favoriser la mise en œuvre d'un programme de réorganisation du travail dans chaque établissement.
- ▷ Rendre disponibles aux gestionnaires et aux intervenants concernés un soutien et des programmes adaptés de formation en vue de la révision des processus et des modèles d'organisation du travail et selon l'évolution des pratiques (Loi modifiant le Code des professions).
- ▷ Faire connaître les résultats des projets d'organisation du travail afin d'en stimuler le développement et d'en faire valoir les bénéfices pour la santé organisationnelle.



7.3.3 Assurer la relève des cadres

Pour assurer une relève compétente des cadres du réseau montréalais de la santé et des services sociaux, des actions énergiques doivent être menées au cours des prochaines années. Deux objectifs complémentaires devraient être poursuivis :

► Développer la relève des cadres

Le budget régional de développement ne suffira pas à répondre à la demande. Pour répondre aux besoins de la relève cadre, il faudrait y consacrer la totalité du budget régional. Cela exigerait qu'aucune somme ne soit disponible pour le développement des cadres actuellement en fonction.

Les politiques de gestion de la main-d'œuvre (stabilité) ne sont plus adaptées au contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre. Celles-ci sont davantage des incitations à quitter le réseau plutôt qu'à y demeurer. En novembre 2002, les coûts recensés de la stabilité d'emploi des cadres pour Montréal s'élevaient à plus de 5,5 M\$.

Pour les postes cadres intermédiaires, la relève provient majoritairement du bassin des salariés du réseau pour lequel il existe déjà une pénurie de main-d'œuvre. Pour les 10 prochaines années, les programmes collégiaux et universitaires ne suffiront pas à répondre aux besoins de main-d'œuvre dans le réseau national, en raison de la décroissance démographique.

Cadres intermédiaires

Il existe actuellement un processus et des outils pour l'identification et le repérage de la relève cadre dans le réseau. Un programme de développement de la relève a été déployé en avril 2002. Deux cents (200) personnes y sont présentement inscrites.

Cadres supérieurs

Le processus et les outils pour l'identification de la relève sont disponibles. Il reste à implanter le programme de développement et à l'actualiser auprès des établissements, avec les mesures de financement requises. L'objectif est d'avoir 80 à 100 personnes d'ici 2004 et 65 personnes de 2005 à 2006 dans le programme de relève des cadres supérieurs.

L'environnement externe

La pénurie de main-d'œuvre est une réalité qui va toucher ou qui affecte déjà la majorité des organisations au Québec, qu'elles soient des secteurs public ou privé. Dans ce contexte, la concurrence pour attirer et conserver une relève compétente sera extrêmement forte. Le réseau devra instaurer des mesures stimulantes et adéquates pour attirer la relève.



	Les résultats attendus
	► Formation de 1245 personnes pour assurer la relève des cadres d'ici 2006.

Les actions proposées ► Réaliser un programme de relève pour les cadres supérieurs. ► Veiller à l'évolution du contenu des programmes de développement pour les cadres supérieurs et intermédiaires en fonction des besoins. ► Faire le repérage de la relève des cadres supérieurs et intermédiaires pour les trois prochaines années. ► Revoir les politiques de dotation et de recrutement pour les cadres supérieurs et intermédiaires. ► Soutenir le développement des candidats par des mesures de financement appropriées. ► Identifier et proposer des modifications aux conditions de travail et d'exercice à des fins de rétention et d'attraction des cadres. ► Identifier et proposer des approches organisationnelles permettant de réduire les écarts en besoin de main-d'œuvre cadre.

► **Créer un bassin régional pour préparer la relève des cadres du réseau.**

La majorité des établissements du réseau montréalais ont effectué, en mars 2002, un exercice de planification de la main-d'œuvre cadre. Au minimum, le départ de 65 cadres supérieurs d'ici 2004 et de 60 autres, pour la période 2005-2006 est anticipé. Pour les cadres intermédiaires, l'estimation s'élève à près de 1 200 postes à remplacer d'ici 2006.

Le nombre de postes affichés sur le site de recrutement en ligne de la Régie régionale s'est élevé à 2 197 en 2001-2002. Pour la région de Montréal, ce nombre s'élève à 1 024 dont 371 postes cadres.

Nous constatons des coûts élevés (près de 2 M\$), notamment pour les offres d'emploi dans les médias. Au dire des établissements, cette stratégie de recrutement s'avère de moins en moins efficace.

La mobilité dans le réseau de la santé et des services sociaux est une problématique importante. En effet, une étude du Centre de référence des directeurs généraux et des cadres (CRDGC) indique que les cadres qui veulent faire preuve de mobilité sont souvent mal perçus dans leur établissement. Il est difficile pour un cadre de faire carrière dans un autre établissement ou une autre mission.

Suite à des discussions avec les établissements et sur l'avis du comité régional du personnel d'encadrement, la création d'un bassin régional pour combler les besoins en effectif cadre s'avère une solution régionale à implanter considérant :

- le contexte de pénurie de main-d'œuvre;
- la concurrence de plus en plus vive dans le réseau et à l'extérieur de celui-ci, afin d'attirer et de conserver une main-d'œuvre compétente;



- la décroissance significative de la population active pour les prochaines années;
- les coûts des affichages dans les médias.

Le réseau de Montréal, de par son nombre d'établissements et son bassin de main-d'œuvre, a les conditions requises pour soutenir une telle approche.

Devant le contexte actuel, on constate une plus grande ouverture des établissements à cette nouvelle avenue.



Les résultats attendus

▷ Disponibilité d'un bassin régional de candidats évalués, qualifiés et formés au rôle de cadre.



Les actions proposées

▷ Créer un bassin régional de candidats évalués, qualifiés et formés au rôle de cadre intermédiaire, permettant aux établissements de combler leurs besoins de recrutement :

- Phase I : 2003-2004
Définir les modalités opérationnelles et financières pour les établissements concernant l'utilisation du bassin régional.
- Phase II : 2004-2005
Mettre en place le bassin régional de relève des cadres intermédiaires.

7.3.4 Attirer une nouvelle main-d'oeuvre

Des efforts importants devront être faits au cours des prochaines années pour encourager les jeunes à faire carrière dans le réseau montréalais de la santé et des services sociaux et nous devons accroître notre capacité d'accueil pour les stages en milieu de travail, nécessaires à la formation d'une nouvelle main-d'œuvre. Enfin, il faut faciliter l'intégration du nouveau personnel pour en assurer la rétention.

Attraction des jeunes

Les études démographiques démontrent que l'écart entre les jeunes de 15-24 ans (constituant la relève potentielle à former) et les 65 ans et + s'accroît de façon telle que, même si les jeunes étaient tous attirés par le domaine de la santé, il serait impossible de maintenir le même niveau d'effectifs pour combler les départs. Le secteur de la santé doit donc se montrer des plus attrayants pour rivaliser avec les autres disciplines d'enseignement et s'assurer du maximum de candidats.

Les changements de valeurs des jeunes générations rendent les conditions de travail et d'exercice qui prévalent actuellement dans le réseau moins attrayantes pour cette cohorte. Il convient d'adapter ces conditions à leurs attentes.



Les résultats attendus

- ▷ Des conditions de travail et d'exercice mieux adaptées aux besoins et aux valeurs des jeunes travailleurs.
- ▷ Recrutement des jeunes travailleurs pour combler les nouveaux postes offerts.

Les actions proposées

- ▷ S'associer à la promotion des disciplines particulièrement visées par la pénurie dans les écoles secondaires et collégiales, de même qu'à certains salons d'éducation, et ce, tant auprès des jeunes que des orienteurs.
- ▷ Poursuivre notre participation au Guide de l'emploi, véhicule privilégié pour atteindre les jeunes en recherche d'une orientation de carrière.
- ▷ Réaliser des activités promotionnelles auprès des jeunes et de la population non montréalaise pour rendre le réseau montréalais de la santé et des services sociaux attrayant comme milieu de travail.
- ▷ Appuyer des programmes novateurs qui visent à modifier les conditions de travail et d'exercice dans le but de mieux les harmoniser avec les valeurs des jeunes (ex. : conciliation travail-famille, formation continue, empowerment, environnement technologique, etc.).
- ▷ Étudier les possibilités d'offrir des conditions de travail différentes pour certaines catégories d'emploi dans la métropole.
- ▷ Montréal étant une région multiculturelle, faire valoir auprès des établissements les avantages de la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi (Loi 143) pour recruter auprès d'une population ethnique, réputée à la recherche d'emploi.
- ▷ Faire connaître les « bons coups » des établissements dans leurs efforts d'attraction du personnel.

Intégrer une nouvelle main-d'œuvre

Accueil des stagiaires

Les milieux de l'enseignement ont été interpellés face aux problèmes de disponibilité de main-d'œuvre et ont, pour la plupart, accru leur capacité d'accueil dans les programmes reliés au domaine de la santé. Le phénomène soulève des difficultés quant à la capacité des établissements d'accueillir les nombreux stages requis par les programmes de formation.

Les maisons d'enseignement ont donc de la difficulté à trouver les milieux de stage nécessaires, et au moment où elles en ont besoin. Il faut développer des solutions novatrices pour répondre aux besoins grandissants du nombre de stages dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre.



Les résultats attendus

- ▷ Un mécanisme de coordination régionale efficace.
- ▷ Une augmentation du nombre de milieux de stage.

Les actions proposées

- ▷ Mettre sur pied, en collaboration avec tous les partenaires (maisons d'enseignement, établissements, MSSS, MEQ), un mécanisme régional de coordination des stages.
- ▷ Développer de nouvelles approches afin de rendre accessibles des stages pendant toute l'année et d'innover dans un objectif d'augmenter la capacité d'accueil des stages.
- ▷ Doter le réseau régional d'un système d'information permettant de mieux monitorer et coordonner l'offre et la demande de stages.
- ▷ Identifier des mesures incitatives pour intéresser le personnel à l'organisation de stages et à l'enseignement.

Développer le mentorat

Compte tenu du contexte de pénurie ayant un impact sur l'ampleur de la tâche du personnel du réseau, les possibilités pour le personnel plus expérimenté d'encadrer et de soutenir les nouvelles recrues sont considérablement réduites. À cela s'ajoute la contrainte liée au fait que les personnes nouvellement embauchées doivent majoritairement exercer sur des quarts de travail (soir, nuit et fin de semaine) où les ressources expérimentées sont déjà présentes en moins grand nombre. Des difficultés d'intégration peuvent alors être la source d'un départ prématuré d'un établissement, ou même du réseau d'établissements montréalais.

En conséquence, une meilleure intégration des nouvelles ressources (environ 2 000 par année) par le transfert d'expertise et le développement de compétences, notamment dans les secteurs névralgiques (urgence, salle d'opération, etc.), par le biais de la préservation du patrimoine collectif des compétences, devient un enjeu majeur.



	Les résultats attendus
▷ La valorisation du rôle et le maintien en emploi du personnel senior pour permettre le transfert d'expertise avant le départ à la retraite. ▷ Un encadrement adéquat de toutes les nouvelles personnes embauchées et de celles ayant deux ans et moins d'expérience. ▷ Monitoring sur des éléments qualitatifs des conditions d'attraction et de rétention des nouvelles personnes embauchées.	

Les actions proposées ▷ Mettre sur pied une équipe régionale de mentors agissant comme agents multiplicateurs au sein des établissements (Projet pilote 2003-2004). ▷ Implanter le programme, en 2004-2005, dans les hôpitaux de soins généraux et spécialisés. ▷ Étendre le programme à l'ensemble du réseau en 2005-2006.
--

7.3.5 Soutenir le développement des compétences

Le capital compétence est de plus en plus un enjeu du réseau. On demande au personnel d'être compétent, en même temps que ses compétences ont besoin d'être renouvelées. L'atteinte des résultats visés dans le plan stratégique 2003-2006 nécessite d'investir dans le développement de la compétence du personnel. Bien sûr, il faut considérer les compétences individuelles, mais aussi notre compétence collective, qui est une affaire de synergie entre tous les établissements et tous les intervenants du réseau.

Le plan 2003-2006 nécessite le développement d'équipes interdisciplinaires, d'équipes décloisonnées interétablissements, la mise en place de liens de collaboration et de communication plus serrés entre les médecins et les établissements et l'utilisation, à grande échelle, d'outils de communication ou d'outils cliniques informatisés. Tous ces changements dans les pratiques devront être supportés par des mesures appropriées, favorisant le développement des nouvelles compétences requises.



	Les résultats attendus
	▶ Réalisation d'un plan de développement des compétences associées à la réalisation des objectifs stratégiques.
	Les actions proposées ▶ Se doter d'un plan de développement des compétences associé aux objectifs du plan stratégique 2003-2006. ▶ Organiser des activités de formation interactive sur l'intégration des services et des activités de développement des compétences collectives nécessaires au travail en réseau.

7.3.6 Accroître la stabilité du personnel et le mieux-être au travail

Les équipes déjà en place au sein des établissements doivent également faire l'objet d'une attention particulière afin de les garder à l'emploi, présentes et mobilisées.

Améliorer les conditions de travail et d'exercice en vue d'augmenter la stabilité des équipes de travail

Accroître la stabilité des équipes

Les établissements sont aux prises avec une problématique qui résulte notamment de fusions d'établissements ou de regroupements de services. En effet, certains établissements se retrouvent dans des situations où une même catégorie d'emploi peut être représentée par plusieurs syndicats. La présence de multiples unités d'accréditation augmente la complexité de gestion pour l'établissement. À titre d'exemple, on peut citer la gestion des listes de rappel, des horaires de travail et des congés. De plus, cette situation a pour effet de limiter la mobilité de la main-d'œuvre au sein même de l'établissement.

Plusieurs clauses conventionnées ne favorisent pas la rétention du personnel dans les établissements de la santé et des services sociaux. Par exemple, les dispositions pour lesquelles la règle d'ancienneté prévaut ne tiennent pas compte des réalités liées à la situation personnelle de la main-d'œuvre. Les choix « balisés » dans la prise de congés annuels et l'obligation de travailler pendant plusieurs années sur des quarts de soir ou de nuit avant d'accéder à un poste de jour ne sont que quelques-uns des effets pervers ne favorisant pas la rétention, voir même l'attraction.

De même, il n'existe pas de règles conventionnées permettant de favoriser une plus grande mobilité de la main-d'œuvre au sein de la région. Les mesures envisagées pour augmenter la stabilité des équipes de travail nécessiteront la collaboration active des syndicats pour se réaliser.



Les résultats attendus

- ▶ Augmentation de la disponibilité et de la mobilité d'infirmières dans les secteurs névralgiques.
- ▶ Augmentation de la stabilité des équipes de travail.

Les actions proposées

- ▶ Supporter financièrement la formation d'infirmières en spécialité, augmentant ainsi la disponibilité et la mobilité d'infirmières dans les secteurs névralgiques, tels que l'urgence.
- ▶ À l'aide d'un comité avisier, identifier les équipements et les outils technologiques ayant pour effet d'alléger les tâches, de diminuer le temps d'intervention et de réduire les déplacements tout en valorisant le personnel.
- ▶ Mettre sur pied des groupes témoins :
 - de jeunes infirmières afin d'identifier les conditions facilitantes de travail et d'exercice favorisant la rétention ou le retour dans le réseau montréalais;
 - d'infirmières ayant quitté le réseau d'établissements de santé mais exerçant toujours la profession d'infirmière (agences), afin d'identifier les conditions facilitantes de travail et d'exercice qui pourraient les inciter à un retour vers le réseau montréalais.
- ▶ Faire connaître aux partenaires, à l'intérieur des cadres législatifs, les possibilités de définir des règles permettant la mobilité entre les accréditations au sein d'un même établissement.
- ▶ Mettre sur pied des projets interétablissements ayant pour objectif de garantir aux établissements une stabilité de prestation de travail et aux personnes salariées, un nombre de jours de travail susceptible d'être mieux adapté à leurs besoins.
- ▶ Supporter financièrement les établissements dans la mise en place de projets novateurs concernant l'aménagement du temps de travail dans un but de rétention et d'amélioration des conditions d'exercice.
- ▶ Identifier les irritants conventionnés et faire les recommandations appropriées auprès des instances négociantes.

Développer des environnements de travail stimulants et mobilisants

Selon les dernières mises à jour des données statistiques sur l'assurance-salaire (octobre 2002, MSSS), de 1997-1998 à 2001-2002, le ratio des heures en assurance-salaire ou des heures travaillées a progressé de 29,5 % et les coûts de l'assurance-salaire ont augmenté de 28,3 %, passant de 177,4 M\$ à 253,3 M\$ en 2001-2002. Ces coûts sont cependant influencés par l'augmentation des heures totales travaillées et la hausse de la masse salariale.

À Montréal, ce ratio est passé de 4,47 à 5,83, soit une variation de plus de 30 % pour la même période.

Les travailleurs et les travailleuses âgé(e)s de 50 ans et plus seraient les plus sujets à s'absenter, plus particulièrement les infirmières auxiliaires, les préposés aux bénéficiaires et les infirmières. La tendance actuelle (entre 40 % à 45 %) démontre que le principal motif d'absence serait relié à des problématiques de santé mentale.



D'autres facteurs ont un impact sur l'absentéisme. Ces facteurs sont notamment les suivants :

- le vieillissement des travailleurs et travailleuses a comme impact l'apparition de maladies liées à ce processus;
- les emplois du réseau sont essentiellement occupés par des femmes, dont bon nombre sont monoparentales;
- la rareté de la main-d'œuvre;
- la charge de travail élevée;
- la difficulté à concilier les aspects travail-famille;
- la pression engendrée par les niveaux de performance attendus (la nécessité constante de développer de nouvelles compétences et la capacité de travailler en équipe sont sources de stress importantes).

Le plaisir au travail ne s'impose pas. Il s'agit plutôt de permettre à celui-ci de naître, en créant des environnements de travail stimulants, mobilisants et propices à sa croissance.

Le développement et la mise en place de mécanismes de dépistage, de prévention et de promotion de la santé sont des outils reconnus pour réduire l'absentéisme.

Le mieux-être au travail



Les résultats attendus

- ▷ Réduction de la croissance des coûts d'assurance-salaire.
- ▷ Augmentation de la présence au travail.



Les actions proposées

- ▷ Supporter financièrement des projets novateurs à caractère préventif, agissant sur les principaux déterminants de la santé (ex. : une bonne hygiène de vie, l'exercice physique, le soutien social et psychologique, etc.).
- ▷ Supporter financièrement des projets novateurs visant à réduire les risques reliés au travail et ayant une incidence sur la santé mentale.
- ▷ Outiller les gestionnaires pour mieux dépister les signes avant-coureurs chez le personnel présentant des risques d'absence.
- ▷ Octroyer des mesures incitatives financières pour les établissements performants en matière d'assurance salaire.



7.3.7 Mobiliser la main-d'œuvre

Bien que de nombreux employés accomplissent leur travail avec énergie et dévouement, la morosité des équipes et des individus a été maintes fois décrite et se traduit notamment par l'augmentation significative des absences pour problèmes psychologiques et le développement d'un certain cynisme face aux changements proposés ou aux améliorations possibles. Le professeur Michel Tremblay (HEC) résume ainsi les meilleures pratiques en matière de mobilisation : le partage du pouvoir, le développement des compétences et la reconnaissance.

	Les résultats attendus ▷ Des objectifs mesurables de mobilisation de la main-d'œuvre. ▷ Des incitations à les atteindre.
Les actions proposées ▷ Inclure dans les ententes de gestion des objectifs mesurables et des incitations en matière de mobilisation de la main-d'œuvre dans chacun des établissements. ▷ Soutenir le développement des compétences en lien avec les priorités du plan stratégique 2003-2006. ▷ Reconnaître les réussites de façon tangible. ▷ Développer une stratégie régionale de santé organisationnelle qui inclut les dimensions de performance du réseau et de mieux-être du personnel.	

7.3.8 Accompagner le changement et soutenir le développement organisationnel

De nombreux changements sont à venir dans l'organisation du travail. Ils devront être appuyés par des approches et des façons de faire qui faciliteront la collaboration du personnel à leur réussite.

Compte tenu de la complexité du réseau de la santé et des services sociaux, il faut rendre accessible l'expertise requise en accompagnement du changement et en développement organisationnel pour atteindre les objectifs proposés dans le plan stratégique 2003-2006, notamment en matière de réorganisation du travail et de développement de services et de programmes. Il faut aussi rendre accessible le déploiement à grande échelle de nouveaux outils de travail informatisés.

Une partie des budgets de développement prévus doit être réservée à cette fin pendant la période d'implantation et de déploiement de ces projets.



Les résultats attendus

- ▷ Réussite de l'implantation des changements prévus dans le plan stratégique 2003-2006.

Les actions proposées

- ▷ Identifier et réserver aux ressources humaines une portion des budgets de développement octroyés à la région; dans le cas d'enveloppes dédiées, la portion du budget attribué aux ressources humaines devra être investie dans le secteur d'activités visé.
- ▷ Rendre accessibles les ressources et l'expertise requises en accompagnement des changements lors du développement et du déploiement des projets majeurs prévus dans le plan stratégique 2003-2006.
- ▷ Rendre accessibles les ressources requises pour soutenir, en matière de développement organisationnel, les petits établissements dans l'implantation de changements ou de projets majeurs.
- ▷ Identifier les projets nécessitant un soutien en accompagnement du changement et en développement organisationnel.

L'ensemble des éléments du plan de disponibilité et de mobilisation de la main-d'œuvre nécessitera des dépenses non récurrentes de 26,6 M\$.

Ressources financières additionnelles requises				
7.3 S'assurer de la disponibilité et de la mobilisation de la main-d'œuvre				
BESOINS (M\$)				
	Récurrent	Non récurrent	Immobilisations	Indexation
7.3.1 Se doter d'un plan de main-d'œuvre intégré		3,8		
7.3.2 Réviser l'organisation du travail		3,5		
7.3.3 Assurer la relève des cadres		5,2		
7.3.4 Attirer une nouvelle main-d'œuvre		8,2		
7.3.5 Soutenir le développement des compétences		0,4		
7.3.6 Accroître la stabilité du personnel et le mieux-être au travail		3,6		
7.3.7 Mobiliser la main-d'œuvre		0,7		
7.3.8 Accompagner le changement et soutenir le développement organisationnel		1,2		
Total		26,6		



Diverses sources de financement complémentaires peuvent être mises à contribution pour réunir les fonds nécessaires à la réalisation du plan de développement et de mobilisation de la main-d'œuvre.

Les principales sources de financement envisagées sont :

- les programmes existants de stabilité et de sécurité et de formation de la main-d'œuvre;
- les subventions d'autres ministères ou organismes;
- l'autofinancement, à partir d'achats de services effectués par les établissements;
- l'allocation, sur une base non récurrente, d'un pourcentage des budgets de développement qui seront reçus et octroyés de 2003 à 2006.

Sources de financement	
À financer : 26,6 M\$ non récurrent	
- Autofinancement par les établissements utilisateurs :	- 5,1 M\$
- soutien du développement organisationnel, plans locaux de main-d'œuvre, formation de la relève pour les cadres supérieurs	
- Enveloppe régionale de stabilité et de sécurité d'emploi	- 5,7 M\$
- Budget régional de développement du personnel d'encadrement	- 1,5 M\$
- Subvention du ministère des Transports	- 0,2 M\$
- Allocation non récurrente, pour trois ans, d'un pourcentage des budgets de développement de services	14,1 M\$

La situation actuelle et appréhendée de la main-d'œuvre interpelle le réseau de façon pressante. Les actions en ce domaine doivent être porteuses de résultats et favoriser l'utilisation optimale de toute la main-d'œuvre disponible. Nous connaissons de mieux en mieux les gestes à poser en matière d'organisation de services pour un meilleur fonctionnement du réseau montréalais de santé et de services sociaux. Les ressources nécessaires pour actualiser la composante « main-d'œuvre » du plan doivent alors être considérées non pas comme une dépense, mais comme un investissement dans la réalisation de nos priorités, favorisant ainsi leur actualisation.

Comparativement aux développements prévus, le pourcentage est peu élevé et non récurrent. Ne pas investir, par contre, dans la disponibilité et la mobilisation de la main-d'œuvre risque de rendre beaucoup moins efficaces et efficaces les développements budgétaires récurrents qui seront octroyés aux établissements d'ici 2006, de même que l'utilisation des ressources actuelles.



7.4 Rendre accessible les systèmes et les technologies de l'information nécessaires au travail en réseau des professionnels et à une gestion basée sur des données probantes

Le projet de Plan stratégique 2003-2006 mise sur de nouveaux modes d'organisation des services :

- ▶ la mise sur pied des groupes de médecine de famille (GMF) en liaison avec les CLSC et les centraux Info-Santé, accessibles 24 heures/7 jours;
- ▶ le déploiement d'un réseau d'accès rapide aux services diagnostiques par la désignation de GMF, CLSC ou cliniques médicales accessibles de 8 heures à 21 heures, avec accès au laboratoire et à l'échographie;
- ▶ la mise sur pied de programmes et de réseaux de services intégrés pour les clientèles vulnérables;
- ▶ le développement d'équipes décloisonnées interétablissements, notamment dans le secteur jeunesse.

L'atteinte des objectifs visés nécessite de relier, par des outils informationnels adéquats, les différents professionnels et établissements qui ont à collaborer pour assurer des services de qualité de façon continue à la population. La mise en réseau nécessite le déploiement d'outils de communication et de protocoles standardisés permettant à ceux qui rendent les services de communiquer entre eux de façon efficace, efficiente et sécuritaire. Il est d'autant plus important de bien équiper les médecins et le personnel que nous nous trouvons en pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs. Il sera impératif de coordonner le développement des ressources informationnelles des grands établissements de la région, de manière à uniformiser l'accès et l'interprétation des données cliniques.

Au plan de la gestion, le projet de Plan stratégique 2003-2006 mise sur des ententes de gestion avec les établissements, appuyées sur des données probantes pour la détermination des volumes de services à assurer et pour le monitoring et l'évaluation des résultats. En conséquence, il faudra travailler à améliorer les systèmes d'information de façon à pouvoir couvrir des secteurs névralgiques (urgences, services ambulatoires, accès aux services médicaux spécialisés). De plus, il faut se doter d'outils facilitant l'analyse et la diffusion de l'information déjà disponible et s'équiper pour pouvoir analyser les continuums de soins, et non seulement ce qui se passe dans chacun des points de services du réseau de façon isolée.

Pour relever ce défi, nous allons nous appuyer sur quelques acquis développés au cours du Plan stratégique 1998-2002 :

- ▶ le déploiement généralisé, à Montréal et au Québec, du réseau de télécommunications sociosanitaire, qui permet d'échanger de l'information rapidement et de façon sécurisée;
- ▶ le déploiement du collecticiel Lotus Notes pour la transmission d'information et la gestion du flux de travail au sein du réseau; 22 500 utilisateurs répartis dans 94 établissements montréalais disposent déjà de ce collecticiel;
- ▶ la disponibilité, depuis 1999, d'un technocentre régional, infrastructure qui est le noyau du réseau régional de communications et d'information dans le secteur sociosanitaire;
- ▶ le développement d'applications favorisant l'échange d'information et le travail en réseau : demande de services interétablissements (DSIE), avis de naissance (ADN);
- ▶ la mise à niveau, en l'an 2000, du parc informatique régional;



- le programme accéléré d'investissement public, qui a justement accéléré l'informatisation dans le secteur jeunesse et dans celui des laboratoires et de la radiologie numérique.

7.4.1 Informatiser 29 groupes de médecine de famille (GMF)

	Les résultats attendus ► L'informatisation des GMF. ► L'établissement d'une liaison électronique avec les GMF.
--	---

Les actions proposées

- Installer les infrastructures
 - Installation des liens de télécommunications (haute vitesse)
 - Installation des équipements informatiques (postes, serveurs, imprimantes)
- Déployer les applications
 - Installation des applications bureautiques (Windows xp, Office, Lotus notes, Secure remote client)
 - Transférer les applications administratives et cliniques déjà en utilisation dans le GMF
 - Installation des applications permanentes :
 - Inscription des patients en ligne avec la RAMQ
 - Le prescripteur et l'aviseur pharmacologique
 - La liaison avec le central Info-Santé 24/7
 - Information sur les GMF
 - Liste de garde des médecins
 - Inscription de la clientèle vulnérable au service Info-Santé
 - Installation des applications transitoires
 - CÉRPRO (classeur électronique des résultats pour professionnels) ou de toute autre application jugée aussi ou plus fonctionnelle.
 - Planification et déploiement de l'architecture intégré des GMF, dont: (les diagnostics, requêtes-résultats, résumé de dossier, Information de gestion, prescripteur en lien avec les pharmacies)
- Former les utilisateurs
 - Formation des applications bureautiques (Windows, Office, Lotus notes, bureteur)
- Supporter les utilisateurs
 - Assurer le support de premier niveau de service selon les heures d'ouverture et selon un horaire de garde
 - Assurer le support des équipements, des liens de communication, l'entretien et l'évolution.
- Financer le déploiement et le support
 - Le financement de cette première phase est assuré, en grande partie, par le ministère. Le plan de financement couvre les équipements, la formation et le support aux utilisateurs, les applications cliniques essentielles à la prise en charge, le lien de télécommunication et l'entretien et l'évolution des solutions cliniques.



Il n'inclut pas les applications administratives. Cependant, les spécifications techniques favorisant l'intégration des systèmes seront disponibles.

À plus long terme, dans une deuxième phase, il est envisagé une évolution vers un portail intégré et l'accès à l'information clinique sur le profil et le parcours de la clientèle notamment.

Bien entendu, le développement de l'informatisation des GMF est tributaire de l'évolution de l'ensemble du réseau sociosanitaire dans ce domaine. Ainsi, les décisions concernant l'avenir de la carte accès-santé seront déterminantes à cet égard.

7.4.2 Assurer le déploiement d'un système d'information clinique dans les grands centres hospitaliers



Les résultats attendus

- ▶ Identifier de façon unique la clientèle.
- ▶ Assurer la disponibilité des résultats diagnostiques et le partage des informations cliniques.
- ▶ Disposer d'un langage médical commun et d'une approche uniformisée d'accès à l'information pour tous les intervenants du réseau.

Les actions proposées

- ▶ Appuyer la modernisation des systèmes de laboratoire, de radiologie et de pharmacie des grands centres hospitaliers.
- ▶ Supporter le déploiement d'un système d'information clinique commun pour chacun des grands centres hospitaliers et le doter d'un dictionnaire médical normalisé.
- ▶ Développer, en partenariat avec le Ministère, la RAMQ et la SOGIQUE, un index maître régional pour assurer une identification uniforme de la clientèle dans chacun des points de service de la région.
- ▶ Obtenir le support d'Inforoute Canada et du Ministère pour assurer la mise en place d'un dossier clinique partagé entre les établissements du réseau dans le plus grand respect du consentement accordé par la clientèle.
- ▶ Développer des processus et des mécanismes normalisés d'accès à l'information.

7.4.3 Doter le réseau d'accès rapide aux services diagnostiques des outils informationnels requis

Compte tenu de la mission particulière de ce réseau, il faudra s'assurer que tous les points de services auront les outils informationnels requis pour obtenir les services et les résultats diagnostiques, et assurer la liaison nécessaire au suivi et à la prise en charge de la clientèle :

- ▶ requête-résultat pour les analyses de laboratoire et de radiologie;
- ▶ demande de services interétablissements (DSIE);



- ▶ classeur électronique des résultats de laboratoires diagnostiques;
- ▶ inscription des clientèles vulnérables au service Info-Santé CLSC 24/7.

Donc, une partie des 17 M\$ prévus pour ce projet devra servir à financer les coûts reliés aux outils informationnels requis.

L'accès uniforme à l'information diagnostique ne saurait se matérialiser sans consentir, en parallèle, les investissements et les efforts de normalisation nécessaires pour mettre en place, dans les établissements de santé producteurs de même que dans les laboratoires et cliniques privées, les outils nécessaires à la collecte et à la diffusion des résultats diagnostiques. À ce chapitre, les efforts coordonnés du CHUM et du CUSM pour se doter de systèmes d'information clinique présentent une opportunité indiscutable. Les choix et les acquisitions prochaines devront nécessairement être harmonisés aux exercices d'autres établissements de santé, dont ceux impliqués dans la mise en chantier de « centres ambulatoires » ou de réseaux suprarégionaux.



Les résultats attendus

- ▶ L'accès rapide aux services diagnostiques en première ligne.
- ▶ La transmission électronique des requêtes et des résultats.



Les actions proposées

- ▶ Mettre sur pied les infrastructures matérielles requises dans les points de service concernés.
- ▶ Assurer le déploiement des applications et la formation des utilisateurs.
- ▶ Mettre en place les processus d'identification de la clientèle et l'accès aux résultats.
- ▶ Normaliser les transferts ou l'accès aux images radiologiques et aux dossiers numérisés.
- ▶ Déployer les applications favorisant l'échange ou le partage d'informations cliniques complémentaires (ex. : DSIE, dépôt de données régional).
- ▶ Mettre en place les modalités de support et d'entretien offerts aux points de service par le technocentre régional.

7.4.4 Assurer le déploiement, en version électronique, de la Demande de service interétablissements (DSIE), des Avis de naissance (ADN) et de l'Outil d'évaluation multiclientèle (OEMC)

Pour assurer le suivi de la clientèle et l'échange d'information dans le réseau d'établissements montréalais, il est essentiel de fournir aux intervenants du réseau les outils nécessaires pour accomplir leur rôle.



Les résultats attendus

- ▷ La prise en charge assurée de la clientèle à la fin d'un épisode de soins.
- ▷ La continuité des services périnataux.
- ▷ Un outil unique standardisé pour l'évaluation de la clientèle en perte d'autonomie.

Les actions proposées

- ▷ DSIE
Fort de l'appui moral et financier du Ministère, il y aura lieu de procéder rapidement au déploiement de la demande de services interétablissements (DSIE) dans la majorité des établissements de la région, et plus spécifiquement les CHSGS, les CHR et les CLSC. Cette application nécessite un déploiement rapide et synchronisé pour éviter que les établissements soient obligés de maintenir en parallèle un service de transmission-réception manuel (télécopieur) et électronique (DSIE).

Le technocentre de Montréal assurera le support et l'évolution de la DSIE à l'échelle régionale et nationale.
- ▷ ADN
Le déploiement de l'outil Avis des naissances (ADN) dans les hôpitaux accoucheurs et les CLSC de la région ainsi qu'à la Direction de santé publique a été complété avec succès au printemps 2003. Il appartiendra au Technocentre de Montréal d'en assurer le suivi, le support et l'évolution.

D'autres régions du Québec s'intéressent à cette application. Il y aura lieu de la rendre disponible, notamment aux régions avoisinantes.
- ▷ OEMC
Supporter le déploiement de l'Outil d'évaluation multiclientèles en format électronique lorsqu'il sera disponible.
De façon générale, il faut s'assurer d'une synchronisation des déploiements avec les régions voisines (Laval, Laurentides, Lanaudière, Montérégie) compte tenu du nombre de personnes résidant dans le bassin de desserte des hôpitaux montréalais.

7.4.5 Généraliser l'implantation d'un système d'information sur les urgences (SIURGE) dans tous les hôpitaux ayant une salle d'urgence

Dans la région de Montréal, 10 établissements ont déjà déployé le système d'information SIURGE et trois autres prévoient en faire l'acquisition prochainement. Certains envisagent des solutions alternatives ou des développements « maison » qui devront toutefois être certifiés conformes au cadre normatif en vigueur. Enfin, quelques établissements n'ont toujours pas fait connaître leur orientation. Des 22 urgences, trois sont psychiatriques, deux sont pédiatriques et 17 répondent aux besoins d'une clientèle variée.

La problématique d'engorgement des urgences perdure et constitue une priorité régionale et nationale depuis nombre d'années. La capacité d'analyse et de compréhension des phénomènes au quotidien ou de façon rétrospective est proportionnelle à la disponibilité d'une information complète et de qualité. Ce constat s'applique aussi bien pour les établissements qui ont à gérer une urgence que pour la Régie. Il apparaît donc essentiel que les établissements se dotent



de systèmes d'information pour leurs propres fins. Il apparaît tout aussi essentiel que la Régie dispose des informations nécessaires à une analyse régionale de la situation.

Les résultats attendus

- ▶ Faciliter la gestion locale des urgences et des délais d'hospitalisation.
- ▶ Identifier les moyens d'action visant la réduction des durées de séjour à l'urgence.
- ▶ Disposer à l'échelle régionale d'une information cohérente pour toutes les urgences.

Les actions proposées

- ▶ Faciliter le déploiement de systèmes d'information dans les urgences des établissements qui ne disposent d'aucun système à ce jour. Utiliser les subventions nationales et y adjoindre une subvention régionale.
- ▶ Favoriser une approche normalisée qui confère à la région un levier additionnel dans sa capacité de faire évoluer l'outil de gestion retenu par le plus grand nombre d'établissements possible. Le corollaire consiste à éviter la multiplication des frais d'évolution sur un nombre plus important de produits offerts par des fournisseurs distincts. Il s'agit aussi de déployer au moindre coût les éléments évolutifs du cadre normatif.
- ▶ Déployer, aux frais de la Régie, dans tous les établissements concernés, un outil normalisé de type « entrepôt de données », qui dote les établissements d'un outil de gestion facilitant l'analyse rétrospective et qui permette à la Régie d'obtenir une information identique mais dénominalisée de tous les établissements.
- ▶ Créer, à l'échelle régionale, une expertise spécifique en matière d'analyse et d'interprétation des données et des indicateurs disponibles, et appuyer l'analyse individuelle des établissements et la comparaison de leurs modes de gestion.

7.4.6 Initier et compléter le déploiement des systèmes nationaux prioritaires

Services aux jeunes en difficulté

La région a déjà entrepris le déploiement du système PIJ qui vise à soutenir la pratique professionnelle dans les centres jeunesse. Ce système modulaire supporte l'application de trois lois s'appliquant aux jeunes en difficulté :

- ▶ Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-4.2);
- ▶ Loi sur la protection de la jeunesse (L.R.Q., chapitre P-34.1);
- ▶ Loi fédérale sur le système de justice pénale pour les adolescents.

Le déploiement de ce système est amorcé dans les deux centres jeunesse à Montréal et sera complété au cours de la période 2003-2006. Il permettra le développement de banques de données régionales et nationales et pourra alimenter les tableaux de bord de gestion de services aux jeunes en difficulté. Il restera à animer les interfaces entre les centres jeunesse et les autres établissements du réseau en matière d'échange d'information et de référence de clientèle.



L'exercice à cet égard est déjà amorcé entre les centres jeunesse et les CLSC à l'initiative des associations respectives de ces missions d'établissement. L'hypothèse d'utiliser la DSIE semble en bonne voie d'être retenue à cette fin.

Les centres jeunesse de Montréal nous ont toutefois fait part des difficultés financières prévues pour compléter le déploiement et pour couvrir les frais récurrents de support, d'entretien et d'évolution du système.

Cardiologie et radio-oncologie

Le Système de gestion de l'accès aux services (SGAS) permettra :

- ▶ aux médecins orienteurs de connaître les délais d'accès par degré de priorité et par établissement;
- ▶ aux médecins spécialistes d'avoir une information plus complète sur les patients qui leur sont envoyés;
- ▶ au Ministère et à la Régie régionale d'avoir une information commune et fiable sur l'état véritable des listes d'attente et de prendre les meilleures décisions en matière d'allocation des ressources et d'organisation de services.

Les deux secteurs prioritaires pour le déploiement sont la cardiologie tertiaire et la radio-oncologie où la gestion des délais d'accès est vitale. Pour chacun de ces deux secteurs, un établissement de la région de Montréal a déjà été désigné pour servir de site pilote à cette nouvelle application.

En plus de ces deux systèmes qui sont reliés à nos priorités régionales 2003-2006, nous aurons à compléter le déploiement du système de gestion du sang (SIIATH) et à finaliser le déploiement du système d'information des centres d'hébergement (SICHELD) qui est presque complété.



Les résultats attendus

- ▶ Le déploiement complété des systèmes d'information nationaux prioritaires.



Les actions proposées

- ▶ Compléter la mise à jour du logiciel Intégration – CLSC V4.04 qui assure l'intégration avec la DSIE.
- ▶ Compléter le déploiement du système d'information PIJ pour les services aux jeunes en difficulté.
- ▶ Déployer le système de gestion des accès aux services (SGAS) en cardiologie et en radio-oncologie.
- ▶ Compléter le déploiement du système de gestion du sang (SIIATH).
- ▶ Finaliser le déploiement du système d'information des centres d'hébergement (SICHELD).
- ▶ Déployer le système d'information sur les ressources de type familiale et intermédiaire (SIRTF).
- ▶ Prévoir le déploiement d'un système informatisé de gestion (allocation des ressources et prix de revient).
- ▶ Participer au déploiement d'infrastructures nationales : index maître, carte santé...
- ▶ Contribuer à la valorisation du collecticiel Notes et à sa migration à la version 6.
- ▶ Contribuer à la mise en place et à la cogestion des infrastructures de communications des RUIs.



7.4.7 Doter la région d'un Intranet régional

Se doter d'un Intranet régional permettrait de donner un point d'appui central essentiel aux échanges d'informations cliniques et administratives, aux outils d'aide à la décision, aux entrepôts de données et aux communautés de pratique.

Les sites web « grand public »

La Régie dispose d'un site WEB grand public tout comme une cinquantaine d'établissements de la région. La majorité de ces sites présentent une information générale en lien avec la nature d'opération et à la mission de l'établissement. Ils ne constituent pas pour autant une porte d'entrée aux informations cliniques ou administratives ou aux outils de gestion réservés aux intervenants et aux gestionnaires du réseau.

Les Intranet des établissements

La Régie et un nombre restreint de 5 à 10 établissements disposent d'un Intranet local réservé au seul personnel de ces entités administratives. La majorité de ces Intranet locaux offrent, outre de l'information générale, des outils et des accès aux applications locales en fonction de privilèges déterminés. Ces Intranet locaux n'échangent cependant aucune information entre eux.

Les Intranet d'entreprise

Le concept d'Intranet ou de portail d'entreprise s'étend progressivement et présente l'intérêt d'offrir des services communs à l'ensemble des entités administratives qui relèvent de ladite entreprise. À titre d'exemple, l'Intranet gouvernemental (intranet.qc.ca) rejoint près de 65 000 fonctionnaires répartis dans tous les ministères et les Intranet d'Hydro-Québec ou de la SAQ assurent la liaison entre les divisions, succursales ou points de service de l'entreprise.

Un Intranet régional pour le secteur sociosanitaire

Il n'existe pour l'instant aucun point focal régional qui réunisse les acteurs du secteur sociosanitaire de la région de Montréal et leur offre la possibilité de consulter, d'échanger ou de contribuer à l'information et aux connaissances cliniques ou administratives de leur domaine d'activité. Dans le contexte des relations Régie – Établissements, et plus spécifiquement le suivi des ententes de gestion, l'évaluation de la performance et le transfert d'information en lien avec la mise en place d'un Carrefour montréalais d'information sociosanitaire, et en tenant compte des échanges interétablissements d'informations, de groupe d'intérêt ou de communauté de pratique régionale, il s'avère judicieux de considérer la mise en place d'un Intranet régional.



Les résultats attendus

- ▶ La création d'un Intranet régional servant de point d'appui :
 - aux échanges d'informations cliniques et administratives;
 - aux outils d'aide à la décision;
 - aux entrepôts de données;
 - aux communautés de pratique.

Les actions proposées

- ▶ Partant d'une vision d'ensemble partagée entre les acteurs ciblés du secteur sociosanitaire de la région, il convient maintenant de développer un prototype d'Intranet qui réunira les éléments et outils souhaités. Une fois le prototype disponible, il sera mis à l'essai au cours d'une période de pilotage puis déployé dans l'ensemble du réseau, voire du secteur sociosanitaire de la région.
- ▶ Compléter la mise en place de l'Intranet et diffuser ses modalités d'opération et son cadre de gestion.

7.4.8 Doter la région d'un Carrefour d'information sociosanitaire

Les modifications récentes apportées à la loi sur la santé et les services sociaux entraînent des changements importants sur la gouvernance (Loi 28) du réseau sociosanitaire. De plus, l'application des recommandations du comité Bédard I et II concernant la performance financière des établissements ainsi que les changements à la loi sur l'administration publique amèneront le Ministère, les régies régionales et les établissements à réviser leur approche de gestion et de partage de l'information. Ce nouveau contexte juridique nécessitera une demande accrue en information, car les organisations du réseau de la santé et des services sociaux devront dorénavant inclure dans leur planification stratégique les éléments d'information leur permettant, entre autres, une gestion par résultats, le développement d'indicateurs de performance afin de mesurer l'atteinte des objectifs (résultats), et la reddition de comptes qui portera sur la performance dans l'atteinte des résultats.

La Régie régionale avait déjà prévu la mise en place d'un Infocentre régional en 2001-2002 qui constituait la dernière étape du plan d'affaires de son Technocentre régional.

Compte tenu des nouveaux défis, le projet initial a été repensé pour permettre la mise sur pied d'un Carrefour montréalais d'information sociosanitaire.

Ce guichet informationnel aurait pour mission principale de supporter les activités reliées aux démarches de planification stratégique régionale et locales, à l'élaboration et au suivi des ententes de gestion, à l'élaboration et au suivi des plans d'action régionaux et locaux en santé publique. Ce carrefour permettrait de répondre aux besoins d'information des établissements, de la Régie régionale et des principaux partenaires du secteur sociosanitaire.



Les résultats attendus

- ▶ Un accès rapide, facile et complet à l'ensemble des informations provenant des banques de données médico-administratives.
- ▶ Un support adéquat aux décideurs (établissements, réseaux de services, Régie) pour une prise de décision basée sur des données probantes.

Les actions proposées

- ▶ Implanter le Carrefour en s'appuyant sur l'infrastructure du Technocentre régional.
- ▶ Développer un portail d'accès unique aux sources de données informationnelles.
- ▶ Réaliser des produits informationnels pour répondre aux besoins des établissements, des réseaux de services et de la Régie.
 - Implantation d'un outil informationnel permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs des plans régionaux et de suivre les ententes de gestion avec les établissements.
 - Mise en ligne d'un atlas sociosanitaire interactif permettant de dresser le portrait des CLSC de la région.
 - Mise en ligne d'un outil d'interrogation de la banque Med-Écho.
- ▶ Collaborer avec les partenaires du réseau, les universités et autres infocentres à l'amélioration de la collecte, de l'analyse, de l'interprétation et de la diffusion des données médico-administratives.

Les besoins financiers pour la réalisation de certains projets proposés en matière de ressources informationnelles ont déjà été pris en compte dans le cadre des priorités proposées pour 2003-2006, ou bénéficient déjà d'un financement assuré :

- ▶ informatisation des GMF;
- ▶ informatisation des points de service du réseau d'accès rapide aux services diagnostiques;
- ▶ élaboration du prototype d'un Intranet régional;
- ▶ déploiement, en version électronique, de la Demande de services interétablissements (DSIE) et des avis de naissance (ADN);
- ▶ mise en œuvre d'un Carrefour d'information sociosanitaire.

Plusieurs déploiements sont déjà dotés d'un plan de financement national (informatisation des laboratoires, PIJ, SICHELD, SIIATH, SGAS, SIURGE). Lors de l'élaboration des ententes de gestion entre le Ministère et la Régie régionale, de même qu'entre la Régie et les établissements concernés par ces projets, il y aura lieu de valider ou d'identifier les impacts financiers complémentaires, dont ceux associés à la récurrence des frais de support et d'entretien.



7.4.9 Faciliter l'application du cadre global de gestion des actifs informationnels – volet sécurité

	Les résultats attendus ▶ Assurer la protection des renseignements personnels en concordance avec les volontés et le consentement de la clientèle. ▶ Assurer la disponibilité soutenue, l'intégrité et la confidentialité des données et l'accès sécurisé aux systèmes et applications informatisés.
Les actions proposées ▶ Produire un état de situation régional en matière de sécurité. ▶ Identifier les groupes homogènes d'établissements en matière d'avancement, de risques ou d'actifs informationnels. ▶ Coordonner et supporter le travail collectif des groupes homogènes pour l'application du cadre global de gestion des actifs : politique, classification, analyse de risque, plan directeur.	

7.4.10 Élaborer une planification stratégique spécifique aux ressources informationnelles; produire et mettre en œuvre le plan d'affaires intégré qui en découle

Des décisions majeures à venir

Dans le domaine des ressources informationnelles, la suite des choses sera influencée par des décisions imminentes qui auront des effets structurants majeurs.

L'avenir du projet de carte santé

Celle-ci devrait contribuer à doter le réseau d'un identifiant unique pour les patients et d'un système d'habilitation pour les intervenants. De plus, le projet de carte devrait favoriser les échanges d'information et un meilleur suivi de la médication et des résultats de laboratoire et de radiologie.

Le développement d'un système d'information de gestion dans les hôpitaux

La décision et la capacité financière des hôpitaux de faire évoluer rapidement ou non les systèmes actuels vers un système intégré d'information sur les soins aux patients hospitalisés, auxquels s'ajoutent l'information sur les soins ambulatoires, les coûts standards moyens par épisode de soins et les outils de soutien à la gestion de la performance, auront des répercussions importantes sur l'avenir des systèmes d'information du plus important secteur d'activités du réseau au plan des ressources.

Le développement d'une architecture nationale et régionale des systèmes d'information suite aux recommandations du Vérificateur général

La décision du Ministère quant à l'approche à adopter aura des répercussions importantes sur les travaux à mener



au cours des prochains mois pour se doter d'un tel **plan d'affaires intégré** qui fixera nos orientations et encadrera nos décisions et celles des établissements pour les années à venir.

Se doter d'un tel plan d'affaires est un projet de grande envergure dans une région aussi complexe que la nôtre, qui comprend deux réseaux universitaires très importants.

Qu'est-ce que c'est ?

Plan d'affaires des ressources informationnelles

En lien avec le plan stratégique et les orientations du Ministère en matière d'actifs informationnels, le plan doit préciser :

- > l'environnement et les enjeux;
- > la stratégie d'évolution;
- > l'architecture courante des ressources informationnelles;
- > l'architecture visée;
- > le processus de transition;
- > les normes, règles et pratiques retenues.



Les résultats attendus

- ▷ Doter la région d'un plan d'affaires intégré ou plan directeur qui orientera les priorités et les choix des réseaux de services de la région.
- ▷ Identifier et chiffrer les enjeux financiers en matière de ressources informationnelles.

Les actions proposées

- ▷ Identifier et réserver aux ressources informationnelles une portion des budgets de développement octroyés à la région; dans le cas d'enveloppes dédiées, la portion du budget attribué aux ressources informationnelles devra être investie dans le secteur d'activités visé.
- ▷ Dresser un bilan des actifs informationnels du réseau de même que des priorités de développement déjà identifiées.
- ▷ Souligner les grands enjeux de la planification stratégique régionale et identifier la séquence et les efforts requis pour s'acquitter des actions prioritaires.
- ▷ Établir les principes directeurs, les objectifs et les actions structurantes du plan régional.
- ▷ Participer à la réalisation du plan d'affaires national en ressources informationnelles et assurer la cohérence du plan régional.
- ▷ Communiquer et partager le plan d'affaires avec le réseau : renforcer les objectifs communs.



7.4.11 Obtenir les crédits nécessaires au maintien d'actifs et aux investissements identifiés

Dans le domaine des technologies et systèmes d'information, les établissements de la région sollicitent ou sont sollicités pour mettre en œuvre des projets de partenariat ou d'impartition de services qui peuvent avoir un impact sur les architectures, les systèmes, la normalisation des informations et les modes de communications intersystèmes. Faute de disposer d'un capital d'investissement adéquat, certains établissements souhaitent profiter des offres de fournisseurs désireux de mettre en place des vitrines technologiques pour promouvoir leurs produits. S'il est possible que cette approche présente certains avantages financiers, il faut toutefois comprendre qu'elle contribue à la prolifération de systèmes distinctifs. Il sera donc important d'identifier les critères et les règles permettant d'assurer l'interopérabilité des systèmes.

La région héberge déjà bon nombre des projets « porteurs » pour l'ensemble des activités nationales propres au domaine de l'information; qu'on pense à la contribution des deux plus importants CHU au projet Infostructure de recherche intégrée en santé du Québec (IRIS-Q) ou au projet pilote avec HMS dans le cadre du « Réseau Mère-Enfant ». On doit également dégager à court terme des orientations et des choix critiques pour les centres ambulatoires de la région. Les décisions concernant les suites de ces grands projets doivent être cohérentes avec les plans d'affaires national et régional, et favoriser le fonctionnement des réseaux de services intégrés.



Les résultats attendus

- ▷ Identifier les coûts récurrents du maintien d'actifs et les scénarios de rationalisation possibles.
- ▷ Obtenir la reconnaissance et le support financier dus aux investissements en ressources informationnelles : Inforoute Canada, Ministère, Régie et direction d'établissements.

Les actions proposées

- ▷ Identifier les sources de financement disponibles pour la réalisation des investissements prévus au plan stratégique régional des ressources informationnelles.
- ▷ Préciser la contribution requise des budgets d'exploitation et d'immobilisation au maintien d'actifs.
- ▷ Valoriser les investissements à retombées macroéconomiques.
- ▷ Identifier et réserver aux ressources informationnelles une portion des budgets de développement accordés à des programmes particuliers.
- ▷ Identifier la contribution régionale et nationale en soutien aux ressources informationnelles.
- ▷ Proposer des modèles de collaboration et de partenariat qui réduiraient les coûts.
- ▷ Étendre sur 10 ans la période d'autofinancement de projets spécifiques.
- ▷ Identifier les sources de financement canadiennes et les modalités pour y avoir accès.



7.5 Maintenir et renforcer les partenariats stratégiques au sein de la communauté montréalaise

La Régie régionale et les établissements ne peuvent seuls réussir à améliorer la santé et le bien-être des Montréalais. La réussite passe par la création de partenariats efficaces avec les principaux acteurs de la communauté montréalaise, que ce soit dans le secteur public, privé, communautaire ou de l'économie sociale.

7.5.1 Le milieu municipal

Dans le cadre des priorités proposées pour le plan stratégique 2003-2006, nous avons déjà indiqué les partenariats que nous comptons renforcer avec la Ville de Montréal en matière de développement social pour réduire l'impact des inégalités sociales sur la santé par des actions efficaces de prévention et pour apporter des solutions adaptées aux problématiques sociales montréalaises. Plus particulièrement, suite à la signature du contrat de ville, nous reconnaissons les zones prioritaires d'intervention identifiées par la Ville et nous nous engageons à collaborer à une approche territoriale intégrée dans ces secteurs. De plus, nous comptons élargir notre collaboration en matière de logements sociaux et communautaires pour personnes âgées en perte d'autonomie.

7.5.2 Le milieu de l'éducation

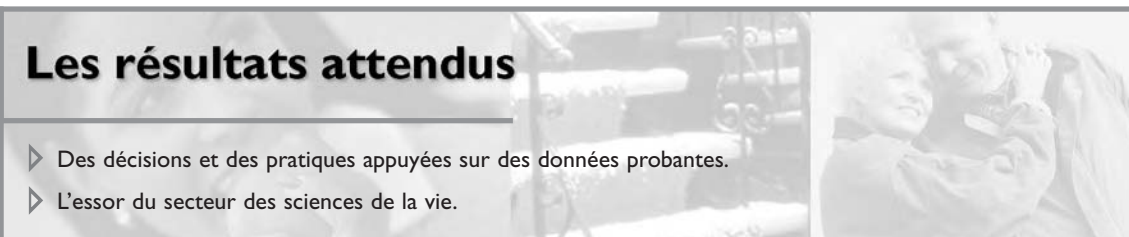
Avec les commissions scolaires et d'autres partenaires comme le CRDIM, le milieu communautaire et la Ville de Montréal, la Régie collabore à l'élaboration d'un plan régional pour favoriser la persévérance, la réussite scolaire et le soutien aux raccrocheurs. Nous avons déjà indiqué, dans le cadre de notre stratégie visant à assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre compétente et mobilisée, les collaborations prévues avec les collèges et les universités.

Avec les réseaux de l'Université McGill et de l'Université de Montréal, nous envisageons d'entreprendre les actions suivantes :



Les résultats attendus

- ▶ Des décisions et des pratiques appuyées sur des données probantes.
- ▶ L'essor du secteur des sciences de la vie.



Les actions proposées

- ▶ Intégrer des projets de recherche universitaires éclairant la prise de décision en lien avec les objectifs du plan stratégique 2003-2006.
- ▶ Favoriser la diffusion des connaissances acquises dans les projets de recherche reliés aux objectifs du plan stratégique 2003-2006.
- ▶ Collaborer, avec les leviers dont nous disposons, à l'essor du secteur de l'évaluation des technologies et des sciences de la vie à Montréal.



7.5.3 Le milieu communautaire

La Régie régionale a déjà reconnu, dans les plans d'amélioration des services de santé et des services sociaux 1995-1998 et 1998-2002, l'apport des organismes communautaires de sa région.

Le Plan 2003-2006 « *La santé en actions* » réitère ce positionnement et le renforce en faisant sienne la vision de la Politique du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) intitulée « *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec* ». Cette politique, lancée en septembre 2001, prévoit sa mise en œuvre sur une période de trois ans.

L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec

Fondements :

- ▶ le respect de l'autonomie des organismes communautaires;
- ▶ la reconnaissance des organismes communautaires comme outil de participation des citoyens et de développement social;
- ▶ la reconnaissance du rôle et de la contribution des femmes dans le développement du milieu communautaire.

Objectifs :

- ▶ valoriser, promouvoir et soutenir l'action communautaire dans son ensemble;
- ▶ valoriser, soutenir et consolider l'action communautaire dite autonome;
- ▶ assurer la consolidation des organismes à travers l'établissement de balises nationales;
- ▶ reconnaître et soutenir l'action bénévole.

La Régie régionale en assurera l'implantation notamment par l'adaptation progressive de ses pratiques de financement en conformité avec les impératifs de la Politique qui en identifie les trois principaux modes, soit :

- ▶ le financement en appui à la mission globale des organismes communautaires autonomes qui constituera une portion prépondérante du financement global accordé par la Régie régionale au milieu communautaire;
- ▶ le financement d'ententes pour des services complémentaires à ceux du réseau public;
- ▶ le financement d'activités particulières et de projets ponctuels ou de courte durée.

De plus, la Régie régionale mettra de l'avant une approche régionale de financement intégré de l'action communautaire. Dans le but de favoriser une gestion plus cohérente et équitable entre l'ensemble des organismes communautaires, cette approche précisera les paramètres de répartition de toute nouvelle enveloppe de développement, de façon à couvrir à la fois la mission globale des organismes, les ententes spécifiques et les projets. Concrètement et conformément à l'esprit de cette politique, une part de toute nouvelle enveloppe devra être affectée au soutien à la mission globale des organismes communautaires.

Dans le cadre du plan stratégique 2003-2006, la Régie régionale propose de rehausser le financement en appui à la mission globale des organismes communautaires de 11,3 M\$. Cette somme permettrait de rehausser le budget de base des 530 organismes déjà subventionnés et d'accorder un financement initial à 86 organismes communautaires admis au programme de soutien aux organismes communautaires, mais en attente de financement.



D'ailleurs, une résolution recommandant cette hausse a déjà été adoptée par le conseil d'administration de la Régie régionale en mai 2001 et cette recommandation a déjà été adressée au ministère de la Santé et des Services sociaux.

7.5.4 Le secteur de l'économie sociale

La Régie régionale a collaboré depuis 1995, avec des partenaires régionaux (ministère des Affaires municipales et de la Métropole, Emploi-Québec, ministère de la Sécurité du revenu et de la Solidarité), au développement des entreprises d'économie sociale, qui offrent des services d'aide domestique aux personnes en perte d'autonomie. Le gouvernement a créé un fonds administré par la RAMQ, qui verse aux entreprises une aide de 4,00 \$ pour toute heure de services rendus. De plus, le fonds octroie une aide variable additionnelle allant de 0,20 \$ à 6,00 \$ de l'heure en fonction du revenu pour les clientèles suivantes :

- ▶ toutes les personnes de 65 ans et plus;
- ▶ les personnes de 65 ans et moins en perte d'autonomie référées par les CLSC;
- ▶ les personnes en perte d'autonomie recevant des allocations financières directes plutôt qu'une prestation institutionnelle de services.

De 1 154 en 1998, le nombre de personnes desservies par les 11 entreprises d'économie sociale en aide domestique est passé à 11 246 au 31 mars 2002. La clientèle des entreprises est constituée à 80 % de femmes et à 68 % de personnes âgées de 65 ans et plus. Fait important, 46 % sont des personnes âgées de 75 ans et plus.

Le nombre d'heures de services rendus a connu une bonne croissance, passant de 16 595 en 1998 à 356 910 au 31 mars 2002.

La Régie régionale reconnaît le rôle important joué par les entreprises d'économie sociale en aide domestique, particulièrement pour les clientèles de maintien à domicile référées par les CLSC. En effet, ces entreprises viennent compléter l'offre de service publique qui ne répond pas à tous les besoins et se concentre sur les services cliniques.

Cependant, nous nous interrogeons sur les orientations futures de ce secteur qui joue et pourrait jouer un rôle plus important dans la réponse aux besoins d'une population vieillissante en offrant des services d'aide domestique de qualité et en sortant ce domaine d'activités de l'économie au noir.

En effet, la survie des entreprises montréalaises dépend très largement des subventions. Selon une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce, les subventions représentent en moyenne 43 % des revenus des entreprises à Montréal par rapport à 18 % pour le reste du Québec. Certaines entreprises perdent même de l'argent à chaque heure de services rendue.

D'autre part, la clientèle est confrontée à des problèmes d'accès provenant du fait que les entreprises, à qui on avait octroyé des territoires de CLSC spécifiques lors du démarrage, considèrent leur secteur comme exclusif. Donc, des personnes qui déménagent doivent changer d'entreprise et celles qui ne sont pas satisfaites ne peuvent changer de fournisseur, alors qu'il s'agit d'un programme gouvernemental universel.

Enfin, aucun organisme n'a juridiction en matière de contrôle de la qualité et de traitement des plaintes dans ce secteur.

Nous espérons que le rôle de ces entreprises sera précisé dans la Politique de soutien à domicile, que les entreprises



en difficultés financières puissent accroître leurs revenus autonomes et que le marché de ces services soit libéré des barrières territoriales.

7.5.5 Le secteur privé

La Régie régionale est aussi ouverte à établir des partenariats avec le secteur privé, qu'il soit à but lucratif, sans but lucratif, coopératif ou professionnel.

Bien que nous appartenions au secteur public, nous pensons que cela puisse aller de pair avec une collaboration soutenue avec le secteur privé dans plusieurs domaines.

Mentionnons des collaborations déjà établies avec le secteur privé dans les services d'hébergement et de soins de longue durée, les hôpitaux de réadaptation, la recherche, les industries de la santé, les technologies de l'information, les communications, les services de soutien et la sécurité.

Nous privilégions une approche pragmatique où nous recherchons les partenariats avec le secteur privé dans des créneaux où sa contribution peut apporter une valeur ajoutée réelle au plan économique, au plan social et au plan de la qualité des services, lesquels doivent demeurer accessibles à tous.

Dans notre plan stratégique 2003-2006, nous sommes intéressés à développer des partenariats avec les cliniques médicales privées désirant :

- ▶ devenir GMF;
- ▶ être désignées comme points de services de réseau d'accès rapide aux services diagnostiques;
- ▶ rendre accessibles les services diagnostiques requis en première ligne;
- ▶ être reconnues comme cliniques médicales affiliées en médecine spécialisée.

Ces cliniques associées à un hôpital traiteraient les patients référés par l'hôpital en fonction de l'urgence de leur cas.

De plus, nous sommes à la recherche des meilleures solutions pour rendre accessibles rapidement aux médecins de famille les résultats des tests de laboratoire et des examens de radiologie dont ils ont besoin, sans surcharger davantage les hôpitaux.

Nous sommes ouverts à recevoir des propositions nous permettant de mieux répondre, dans le futur, aux besoins variés d'hébergement de la population âgée en perte d'autonomie. Dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'action pour les services aux personnes âgées en perte d'autonomie, nous espérons que des propositions intéressantes émaneront du secteur privé à but lucratif ou sans but lucratif, de façon à diversifier notre gamme de services d'hébergement et de répondre le plus possible, dans la communauté, aux besoins de tous les groupes socioéconomiques.





Tableau I



Ressources financières additionnelles requises pour réaliser le Plan stratégique 2003-2006 « La santé en actions »

PRIORITÉS MONTRÉALAISES 2003-2006	Récurrent	Non récurrent	Immobilisations	Indexation
5.1 Réduire l'impact des inégalités sociales sur la santé par des actions efficaces de prévention				
Axe 1 : Un engagement pour la réduction des inégalités sociales de la santé, avec les communautés et dans les milieux de vie	3,1 M\$			
Axe 2 : L'intégration des mesures préventives efficaces dans les pratiques médicales et professionnelles	2,8 M\$			
Axe 3 : La réduction des problèmes liés au développement, à l'adaptation et à l'intégration sociale des enfants, des jeunes, des adultes et des personnes âgées	23,6 M\$			
Axe 4 : La prévention des maladies et des traumatismes ayant un impact mesurable sur la santé	2,8 M\$			
Axe 5 : La prévention et la vigie sanitaire des menaces dues aux agents biologiques, chimiques ou physiques	9,2 M\$			
Axe 6 : Une connaissance approfondie de l'état de santé globale de la population et de ses déterminants	0,5 M\$			
5.2 Apporter, en partenariat, des solutions adaptées aux problématiques sociales montréalaises				
5.2.1 Jeunesse	20,0 M\$			
5.2.2 Problèmes sociaux montréalais	6,6 M\$			
5.2.3 Alcoolisme et toxicomanie	5,1 M\$			
5.3 Développer un réseau de services de première ligne tissé serré autour des groupes de médecine de famille				
5.3.1 Implanter à Montréal 29 groupes de médecine de famille	17,0 M\$		14,5 M\$	
5.3.2 Offrir, dans tous les CLSC, des services de base uniformes et accessibles 7 jours par semaine pour un total de 80 heures	30,0 M\$			





Tableau I (suite)

Ressources financières additionnelles requises pour réaliser le Plan stratégique 2003-2006 « La santé en actions »				
PRIORITÉS MONTRÉALAISES 2003-2006	Récurrent	Non récurrent	Immobilisations	Indexation
5.5.3 Réseau de services intégrés en oncologie et en soins palliatifs	14,0 M\$	1,8 M\$		
5.4.4 Réseau de services intégrés pour les personnes vivant avec le VIH-SIDA et les personnes à risque d'être infectées	2,5 M\$			
5.5.5 Réseaux de services intégrés pour les adultes ayant des problèmes de santé mentale			20,4 M\$	
- réseaux sous-régionaux pour les adultes	8,0 M\$	5,5 M\$		12,6 M\$
- réseaux de services intégrés en psychiatrie légale	1,3 M\$	3,3 M\$		6,8 M\$
- réseaux de services intégrés pour les personnes suicidaires	4,0 M\$			
5.5.6 Réseau de services intégrés pour les personnes présentant un trouble envahissant du développement	12,5 M\$			
5.6 Élaborer des plans d'action régionaux en :				
5.6.2 Déficience physique	29,2 M\$			
5.6.3 Déficience intellectuelle	12,7 M\$			
5.6.4 Périnatalité	4,1 M\$		1,0 M\$	
SOUS-TOTAL	376,7 M\$	77,0 M\$	163,5 M\$	111,1 \$
DÉFIS DE GESTION 2003-2006				
7.1 Implanter de nouveaux outils de gestion orientés vers l'atteinte de résultats mesurés à partir d'objectifs préalablement fixés, la transparence et l'imputabilité				
- Soutien à l'implantation d'un système d'évaluation de la pertinence des hospitalisations et des séjours		4,8 M\$		
- Généralisation d'un programme d'amélioration continue de la satisfaction des usagers		1,5 M\$		
7.2 S'assurer de la disponibilité et de la mobilisation des médecins				



Tableau I (suite)



Ressources financières additionnelles requises pour réaliser le Plan stratégique 2003-2006 « La santé en actions »

DÉFIS DE GESTION 2003-2006	Récurrent	Non récurrent	Immobilisations	Indexation
7.3 S'assurer de la disponibilité et de la mobilisation de la main-d'œuvre				
7.3.1 Se doter d'un plan de main-d'œuvre intégré		3,8 M\$		
7.3.2 Réviser l'organisation du travail		3,5 M\$		
7.3.3 Assurer la relève des cadres		5,2 M\$		
7.3.4 Attirer une nouvelle main-d'œuvre		8,2 M\$		
7.3.5 Soutenir le développement des compétences		0,4 M\$		
7.3.6 Accroître la stabilité du personnel et le mieux-être au travail		3,6 M\$		
7.3.7 Mobiliser la main-d'œuvre		0,7 M\$		
7.3.8 Accompagner le changement et soutenir le développement organisationnel		1,2 M\$		
	Sous-total	26,6 M\$	**	
7.4 Rendre accessibles les systèmes et les technologies de l'information nécessaires au travail en réseau des professionnels et à une gestion basée sur des données probantes				
7.5 Maintenir et renforcer les partenariats stratégiques au sein de la communauté montréalaise				
7.5.3 Rehaussement du financement en appui à la mission globale des organismes communautaires	11,3 M\$			
SOUS-TOTAL	11,3 M\$	20,4 M\$		
TOTAL	388,0 M\$	97,4 M\$	163,5 M\$	111,1 M\$

* Pour les centres ambulatoires de Maisonneuve-Rosemont et de Sacré-Cœur, seuls les coûts de prise en charge de l'espace additionnel sont estimés pour l'instant.

** Moins 12,5 M\$ déjà financé par :

- Autofinancement par les établissements utilisateurs :	- 5,1 M\$
- soutenir le développement organisationnel, plans locaux de main-d'œuvre, formation de la relève pour les cadres supérieurs	
- Enveloppe régionale de stabilité et de sécurité d'emploi	- 5,7 M\$
- Budget régional de développement du personnel d'encadrement	- 1,5 M\$
- Subvention du ministère des Transports	- 0,2 M\$
	12,5 M\$



Par rapport à la proposition initiale, les éléments suivants ont été modifiés (voir Tableau 1) :

- ▶ la cible quant au nombre de GMF à implanter en trois ans a été réduite de 58 à 29, faisant passer les développements récurrents requis de 34,8 M\$ à 17 M\$ et les immobilisations de 29 M\$ à 14,5 M\$;
- ▶ au lieu de se doter d'un fonds non récurrent de 45 M\$ permettant des ajustements ponctuels à la variation saisonnière de l'achalandage dans les salles d'urgence, il est prévu maintenant de créer un fonds récurrent de 35,3 M\$ qui aura aussi comme mission de pallier l'insuffisance des réseaux de première ligne, d'hébergement et de santé mentale, en attendant les développements à venir dans ces secteurs;
- ▶ ajouter, dans les développements récurrents requis, une somme de 4M\$ pour la mise sur pied de réseaux de services plus intégrés pour les personnes suicidaires;
- ▶ ajouter 1 M\$ aux ressources requises en matière d'immobilisation pour les maisons de naissance.

L'effet net de ces modifications est de faire passer :

- ▶ les besoins récurrents de 366 M\$ à 388 M\$
- ▶ les besoins non récurrents de 142,4 M\$ à 97,4 M\$;
- ▶ les besoins en immobilisations de 177 M\$ à 163,5 M\$.

L'indexation additionnelle au taux de base pour les salaires et les autres dépenses régulières qui est requise demeure à 111,1 M\$. Cela correspond à un taux moyen d'indexation de 3,5 %.

Le développement récurrent de 388 M\$ requis pour atteindre les objectifs et réaliser les actions proposées correspond à ce qu'il faut faire pour répondre aux besoins de la population que nous desservons et améliorer son état de santé et de bien-être. La répartition proposée de ces développements est en lien avec les priorités qui correspondent aux besoins spécifiques de la population montréalaise et qui sont largement appuyées par le milieu, tel que l'a démontré la consultation publique menée au printemps dernier.

Les développements nécessaires pour assurer l'accès aux services médicaux spécialisés dans les délais requis visent à améliorer l'accès à ces services par la population de Montréal, mais aussi pour la population des régions de Laval, Laurentides, Lanaudière et Montérégie.

En effet, dans le cas des chirurgies visées (angioplastie, pontage coronarien, cataracte, prothèse du genou et de la hanche), rappelons que 32,4 % des interventions sont destinées à des patients provenant des régions voisines et 6,2 % à des patients provenant des autres régions du Québec. Plus l'intervention est spécialisée, plus grande est la proportion de services destinés aux résidents des autres régions. Ainsi, pour les pontages coronariens, 50 % des interventions sont faites au bénéfice des patients provenant des régions périphériques et 15 % au profit des résidents d'autres régions. Donc, cette partie du développement requis n'est pas destinée uniquement à la région de Montréal.

Le développement requis de 388 M\$ en trois ans correspond à l'évaluation des besoins du rehaussement des budgets dans le domaine de la santé faite par la Commission Romanow, si l'on tient compte de la part relative de la population montréalaise dans le Québec et le Canada.

En effet, à partir des données du rapport Romanow, on estime à 1,54 milliards de dollars la hausse annuelle récurrente des crédits requise pour la mise à niveau du système québécois de services de santé. À Montréal, compte



tenu de notre population, cela correspondrait à une hausse de 390 M\$ des crédits. Le plan stratégique proposé est donc cohérent avec les conclusions de la Commission Romanow au plan des besoins de financement additionnel.

D'autre part, quant à l'indexation des crédits, la Commission Romanow concluait qu'elle devait correspondre à 1,25 fois le taux de croissance du PIB pour tenir compte de la croissance des besoins et des coûts.

Dans le cas de la Commission Clair, on estimait à 5,2 % le taux d'indexation nécessaire.

La réalisation du plan stratégique 2003-2004 implique un taux d'indexation moyen de 3,5 %.

En appliquant la formule de la Commission Romanow, cela nécessiterait un taux de croissance moyen du PIB de 2,8 %.

Selon Statistique Canada, la croissance du PIB réel a été de 4,3 % au Québec en 2002. Le *Conference Board* du Canada projette une croissance du PIB de 2 % en 2003 et de 2,8% en 2004.

Quoiqu'il en soit, nous pensons qu'il est plus probable que le taux d'indexation oscille autour de 3,5 % que de 5,2 % au cours des prochaines années.

Comment assurer le financement du plan stratégique en demeurant à l'intérieur des ressources qui seront disponibles?

Les stratégies possibles de financement

1. Gérer, de façon optimale, le budget actuel de 4 milliards \$ et utiliser, de façon ciblée, l'indexation des crédits que nous obtiendrons au cours des prochaines années

La réalisation du plan proposé nécessite l'obtention d'un taux d'indexation annuel de base de 2,6 % pour couvrir la hausse des coûts reliés aux salaires et aux autres dépenses et d'une indexation additionnelle de 0,9 % pour tenir compte du vieillissement de la population, de l'évolution technologique et de coût des médicaments.

L'obtention d'une indexation de 2,6 % aurait représenté, en 2003-2004, une hausse des crédits de 105, 7 M\$.

Valeur en millions de dollars de divers taux d'indexation en sus du taux de base de 2,6 % couvrant l'augmentation des salaires et des dépenses diverses

	2003-2004	2004-2005	2005-2006
0,5 %	20,7	41,4	62,1
0,7 %	29,0	58,0	87,0
0,8 %	33,1	66,2	99,3
0,9 %	37,2	74,4	111,6
1,0 %	41,3	82,6	123,9
1,5 %	62,0	124,0	186,0
2,6 %	107,0	214,0	321,0

La réalisation de nos priorités nécessite de puiser 111,1 M\$ d'ici trois ans à même l'indexation additionnelle que nous obtiendrons en sus du taux de base de 2,6 %. La somme requise correspond à un taux d'indexation additionnel de 0,9 % pour atteindre un taux de 3,5 %.



L'indexation confirmée en 2003-2004 pour la première année est de 134,4 M\$, ce qui correspond à une indexation de 3,3 %. Cependant, l'indexation de base a été établie à 112,6 M\$, soit 2,77 %, et l'indexation additionnelle à 21,8 M\$, soit 0,53 %. Si la tendance se maintenait, nous pourrions obtenir une indexation additionnelle de l'ordre de 87 M\$ plutôt que de 111 M\$ en trois ans.

Par ailleurs, 75,6 M\$ de cette marge de manœuvre étaient requis pour atteindre nos objectifs en matière de délais d'accès à certains services médicaux spécialisés.

Si cette partie du plan était financée par une hausse récurrente de la base budgétaire, cela diminuerait d'autant notre besoin d'utiliser l'indexation additionnelle. Cela pourrait être le cas, compte tenu de l'octroi cette année par le Ministère d'une somme additionnelle de 22,7 M\$ à cette fin.

De même, le financement de 7 M\$ obtenu en 2003-2004 pour la mise en service du centre ambulatoire de l'Hôpital général du Lakeshore était sous la forme de crédits de développement, et nous n'avons pas eu à utiliser l'indexation additionnelle à cette fin, contrairement à ce que nous avons prévu au départ.

D'autre part, au début du processus de planification stratégique, la Régie avait prévu que le déficit budgétaire des établissements de Montréal atteindrait 140 M\$ à la fin de l'exercice 2002-2003.

Dans les faits, le déficit net a été finalement de 144,5 M\$, dont 142,2 M\$ provient des hôpitaux. Dans les autres catégories d'établissements, le déficit net est de 2,3 M\$: une partie d'entre eux a connu un déficit de 7,9 M\$, alors que l'ensemble des autres ont accumulé des surplus totalisant 5,6 M\$.

La majeure partie du déficit hospitalier provient des hôpitaux universitaires : 97 M\$ sur 142,2 M\$, soit 68 %. Ces hôpitaux produisent la plupart des services spécialisés et ultraspécialisés dont nous voulons augmenter les volumes pour en assurer l'accès à l'intérieur des délais cliniques recommandés.

La Régie régionale estimait à environ 100 M\$ la partie structurelle des déficits réalisés en 2002-2003. Le déficit projeté dans les hôpitaux en 2003-2004 est établi pour le moment à 116 M\$. Il y aura donc une amélioration significative par rapport à l'exercice précédent.

L'attribution par le Ministère d'une indexation additionnelle de 21,8 M\$ pour financer la hausse des coûts des médicaments et des fournitures médicales et chirurgicales contribuera à la réduction des déficits observés dans les hôpitaux et certains CHSLD.

2. Obtenir un développement budgétaire récurrent de 388 M\$ sur trois ans

Un budget additionnel, atteignant 388 M\$ au bout de trois ans, est requis pour atteindre les résultats proposés en matière de santé et de bien-être. Cela correspond à un rehaussement des crédits de 129,3 M\$ en moyenne par année sur un budget de 4 milliards \$.

Suite aux annonces faites cet été par le ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Philippe Couillard, nous avons la confirmation d'un développement budgétaire de 68,2 M\$ sur une base déboursée en 2003-2004. Annualisé, ce développement pourrait passer à 79,8 M\$ en 2004-2005.

D'autre part, le développement de 388 M\$ requis d'ici trois ans inclut 17 M\$ pour la mise sur pied de 29 GMF. Pour le moment, le financement de cet objectif est assuré par le Ministère. Si l'on retire ce montant, il reste à financer des développements de 371 M\$. La hausse des crédits obtenus annualisée en 2004-2005 à 79,8 M\$ correspond à 21,5 % de l'objectif.



Tableau 2

Ressources financières additionnelles obtenues en 2003-2004		
PRIORITÉS MONTRÉALAISES 2003-2006	Déboursé 2003-2004	Annualisation 2004-2005
5.1 Réduire l'impact des inégalités sociales sur la santé par des actions efficaces de prévention Axe 1 : Un engagement pour la réduction des inégalités sociales de la santé, avec les communautés et dans les milieux de vie Axe 2 : L'intégration des mesures préventives efficaces dans les pratiques médicales et professionnelles Axe 3 : La réduction des problèmes liés au développement, à l'adaptation et à l'intégration sociale des enfants, des jeunes, des adultes et des personnes âgées Axe 4 : La prévention des maladies et des traumatismes ayant un impact mesurable sur la santé Axe 5 : La prévention et la vigie sanitaire des menaces dues aux agents biologiques, chimiques ou physiques Axe 6 : Une connaissance approfondie de l'état de santé globale de la population et de ses déterminants		
5.2 Apporter, en partenariat, des solutions adaptées aux problématiques sociales montréalaises 5.2.1 Jeunesse 5.2.2 Problèmes sociaux montréalais (Violence faite aux femmes) 5.2.3 Alcoolisme et toxicomanie	60 000 \$ 1,7 M\$	100 000 \$ 2,8 M\$
5.3 Développer un réseau de services de première ligne tissé serré autour des groupes de médecine de famille 5.3.1 Implanter à Montréal 29 groupes de médecine de famille ** 5.3.2 Offrir, dans tous les CLSC, des services de base uniformes et accessibles 7 jours par semaine pour un total de 80 heures		
5.4 Assurer l'accès aux services médicaux et hospitaliers à l'intérieur des délais recommandés 5.4.1 Services d'urgence - Réseau d'accès rapide aux services diagnostiques - Urgences hospitalières • désignation des urgences pour la thrombolyse de patients avec AVC • fonds d'ajustement pour répondre aux variations saisonnières • rénovation de dix urgences • systèmes d'information - Mise en service du centre ambulatoire du Lakeshore 5.4.2 Assurer l'accès aux services médicaux spécialisés à l'intérieur des délais cliniquement recommandés	20,9 M\$ 7,0 M\$ 22,7 M\$	27,8 M\$ * À déterminer 22,7 M\$ *



Tableau 2 (suite)

Ressources financières additionnelles obtenues en 2003-2004		
PRIORITÉS MONTRÉALAISES 2003-2006	Déboursé 2003-2004	Annualisation 2004-2005
5.5 Développer des programmes et des réseaux de services intégrés à l'intention des clientèles vulnérables		
5.5.1 Réseau de services intégrés pour les personnes âgées en perte d'autonomie	3,5 M\$	5,5 M\$
- augmenter le budget des services à domicile		
- développer les logements sociaux avec services communautaires		
- système de garde médicale et infirmière		
- implanter la demande de service interétablissements électronique		
5.5.2 Réseau de services intégrés pour les personnes atteintes de maladies chroniques évolutives		
5.5.3 Réseau de services intégrés en oncologie et en soins palliatifs		
5.5.4 Réseau de services intégrés pour les personnes vivant avec le VIH-SIDA et les personnes à risque d'être infectées		
5.5.5 Réseaux de services intégrés pour les adultes ayant des problèmes de santé mentale		
- réseaux sous-régionaux pour les adultes	134 000 \$	215 000 \$
- réseaux de services intégrés en psychiatrie légale		
- réseaux de services intégrés pour les personnes suicidaires		
5.5.6 Réseau de services intégrés pour les personnes présentant un trouble envahissant du développement	3,1 M\$	5,0 M\$
5.6 Élaborer des plans d'action régionaux en :		
5.6.2 Déficience physique		
- Personnes ayant une déficience physique	1,9 M\$	1,9 M\$
- Enfants dysphasiques	360 000 \$	360 000 \$
- Aides techniques	600 000 \$	600 000 \$
5.6.3 Déficience intellectuelle	1,5 M\$	1,5 M\$
5.6.4 Périnatalité	1,9 M\$	1,9 M\$ *
Autre : Ressources intermédiaires	2,8 M\$	2,8 M\$
TOTAL	68,2 M\$	77,9 M\$
* possibilité de récurrence ** financé directement par le Ministère pour le moment		



Par comparaison, le développement obtenu de 1998 à 2002 dans le cadre du plan stratégique précédent a totalisé 92,8 M\$ en quatre ans.

Les développements budgétaires obtenus, dans l'ensemble, sont en lien avec les priorités identifiées dans le Plan stratégique 2003-2006, comme on peut le constater au tableau 2. Cependant certaines priorités, comme celles rattachées au Plan d'action montréalais en santé publique qui sera adopté cet automne et à l'amélioration des services de base en CLSC, ne bénéficieront pas de développements cette année.

3. Réallouer des ressources actuelles vers les actions prioritaires

Il faut évaluer, au cours de l'élaboration des ententes de gestion, quel est le potentiel de réallocation à l'intérieur des ressources actuelles du réseau pour réaliser certaines des priorités envisagées, plutôt que de compter uniquement sur un développement récurrent venant du Ministère.

Il faut évaluer notre capacité, en ce sens notamment, pour la réalisation des actions suivantes :

- ▶ extension des heures d'ouverture des CLSC;
- ▶ développement des réseaux de services intégrés en santé mentale;
- ▶ développement de ressources alternatives à l'hébergement institutionnel.

De plus, compte tenu des changements survenus et à venir au plan municipal, de l'implantation amorcée, suite à la signature du contrat de ville, d'une stratégie renouvelée de revitalisation urbaine dans des zones prioritaires d'intervention concertée et de la mise sur pied prochaine de réseaux de services intégrés, il apparaît pertinent à ce stade-ci de réviser avec nos principaux partenaires certains programmes conjoints, comme le soutien à la concertation, de façon à canaliser nos ressources vers les objectifs prioritaires du Plan d'action régional en santé publique : « *La prévention en actions* ».

4. Identifier des façons de réaliser les priorités à un coût moindre que ceux estimés

Par exemple, la concentration envisagée des chirurgies de la cataracte et des remplacements de la hanche et du genou devrait entraîner une réduction des coûts unitaires par rapport à ceux observés aujourd'hui.

De même, certains services de soutien dans la communauté pourraient être dispensés de façon plus importante qu'aujourd'hui par des allocations directes aux usagers, contournant ainsi certains problèmes de pénurie de main d'oeuvre.

Dans la même veine, il est moins coûteux de développer des logements sociaux avec services communautaires pour certaines clientèles vulnérables comme les personnes âgées en perte d'autonomie que de miser autant que nous le faisons sur l'hébergement institutionnel.

C'est pourquoi, il est prévu dans l'élaboration, d'ici avril 2004, de notre plan d'action en matière de services destinés aux personnes âgées en perte d'autonomie, de privilégier le soutien dans la communauté et d'identifier diverses formules alternatives à l'hébergement institutionnel appropriées au milieu montréalais.

Dans le cadre des travaux que la Régie mène pour évaluer l'impact des projets des deux CHU sur l'offre de services à Montréal, nous estimons qu'environ 2 000 places supplémentaires seront nécessaires pour répondre aux besoins en hébergement d'ici 2011, compte tenu du vieillissement de la population. Si l'on conserve la configuration actuelle des services, cela nécessiterait des ressources additionnelles de 80 M\$ à 100 M\$.



Nous pensons qu'il est possible de se donner un plan d'action permettant de passer d'ici là des 13 453 lits institutionnels actuels à environ 16 500 places, incluant le nombre requis de lits offrant une intensité élevée de services professionnels et une gamme variée de ressources alternatives adaptées aux différents types de personnes en perte d'autonomie.

En transformant la gamme actuelle de services, il apparaît possible de répondre à la croissance de la demande à l'intérieur des ressources disponibles.

Les travaux menant à l'élaboration de ce plan d'action seront lancés dès l'adoption du plan stratégique 2003-2006 et ils se poursuivront jusqu'à son adoption au printemps 2004.

Il est possible d'autofinancer le développement des places additionnelles requises en réorganisant le réseau d'hébergement. Pour y arriver, il faut être capable de financer le développement des ressources alternatives et le rehaussement des services dans certaines ressources dès le début du processus et rembourser cet investissement initial à même les économies qui seront générées par une gamme de services mieux adaptés.

Pour développer, dans une première phase, 1 245 places d'hébergement alternatif à l'hébergement institutionnel, il faudrait pouvoir investir 28 M\$ d'entrée de jeu.

De même, pour rehausser l'intensité des services disponibles au delà de 2,5 heures-soins par jour dans 1 675 lits dans des CHSLD que nous venons de rénover, il faudrait un ajout de 24 M\$ dans ces centres ou y transférer des ressources de certains CHSLD en augmentant de façon concomitante les places alternatives en développement.

Ces dépenses non récurrentes sont estimées maintenant à 97,4 M\$. Cependant, elles incluent 65 M\$ prévus pour financer l'accès aux services médicaux spécialisés et ultra spécialisés. Si le financement octroyé à cette fin devenait récurrent, les besoins résiduels se chiffraient à 32,4 M\$ non récurrents sur trois ans.

Il ne s'agit pas là d'un budget additionnel demandé car, pour l'essentiel, ces dépenses non récurrentes devraient être assumées à même les crédits de développement de façon à permettre d'assurer les préalables à la mise sur pied des nouvelles activités.

5. Établir un ordre de priorité et allouer les ressources avec flexibilité

Il est sûr que les développements budgétaires qui viendront seront étalés sur plusieurs années. Nous aurons d'ici 2006 à répondre aux questions suivantes :

- Si nous avons une première tranche de 60 à 100 M\$, à quelle priorité devrions-nous l'allouer ?
- Si le financement récurrent obtenu est inférieur à 388 M\$, quels projets devraient être maintenus en priorité ?

Nous aurons donc, au plan de l'allocation des ressources, à déterminer un ordre de priorité nous permettant de réaliser le meilleur projet possible en fonction des ressources qui seront disponibles, soit par voie de développement, soit par voie de réallocation.

Un plan doit être continuellement suivi et réévalué pour tenir compte des résultats et de l'évolution de la conjoncture et des ressources, tout en ne perdant pas de vue les objectifs prioritaires poursuivis.

Il est à souhaiter que la réforme de la gestion des services de santé et des services sociaux qui s'amorce permette aux instances régionales et aux réseaux de services intégrés de pouvoir allouer et réallouer les ressources entre les programmes et les services avec flexibilité et d'être évalués sur les résultats et non sur les moyens.



6. Réaliser certaines priorités en cinq ans

Compte tenu de l'ampleur du projet qui vise à apporter des changements fondamentaux à l'organisation des services de première ligne, il serait peut-être sage de prendre les décisions stratégiques et d'en assurer le financement rapidement, mais d'étaler l'implantation de certaines priorités sur cinq ans.

Un tel rythme d'implantation permettrait davantage la réussite, en donnant le temps à ceux qui donnent les services de bien s'organiser au plan des ressources humaines, des ressources matérielles et des ressources informationnelles.

Ajouter le personnel requis en fonction des développements qui seront obtenus et réorganiser de façon importante les services d'hébergement dans le réseau montréalais est un défi majeur à relever, compte tenu des modes actuels d'organisation du travail, des pénuries de main-d'oeuvre de certains secteurs et des adaptations à faire, au plan des locaux et des équipements informatiques notamment.

7. Se doter de plans stratégiques en matière d'immobilisations, d'équipements et de ressources informationnelles

L'adaptation des milieux de travail et de l'outillage technologique auront une influence majeure sur l'atteinte de nos objectifs au plan de la livraison des services et de la mobilisation des médecins et de la main-d'oeuvre.

Le parc d'équipements actuel a une valeur de 1,1 milliard \$ et nécessitera des budgets significatifs de remplacement et de développement au cours des années à venir. Les besoins pour le financement d'aides techniques pour les activités de la vie quotidienne et les activités de la vie domestique iront en croissant, compte tenu des développements importants qui seront faits en maintien à domicile. Il sera aussi nécessaire d'investir pour mieux équiper le personnel oeuvrant dans les unités de soins et les unités de vie afin de leur procurer de meilleures conditions d'exercice : lits à commandes électriques, lève-patients sur rails, etc.

De même, il faudra, en tenant compte des priorités nationales et régionales, planifier l'implantation, dans la région, des équipements de haute technologie comme les tomographes à émission de positron (TEP), à titre d'exemple.

Nous aurons à réviser la stratégie actuelle de maintien de notre actif immobilier régional, qui a une valeur de remplacement de 4 milliards \$ et qui ne bénéficie que d'un budget de maintien de 14,6 M\$ par année. Enfin, nous devons, suite à l'adoption du plan stratégique 2003-2006, nous doter d'un plan directeur des immobilisations et réviser nos priorités actuelles en matière de développement immobilier (voir annexe 9).

Du côté des systèmes et des technologies de l'information, dans la foulée de l'adoption du plan stratégique 2003-2006, nous aurons, tel que le recommande le Vérificateur général, à élaborer un plan d'affaires des ressources informationnelles en cohérence avec le plan actuellement en développement à l'échelle nationale.

La région de Montréal dispose d'un imposant parc d'équipements en matière de technologie et système d'information.

Un recensement récent (RESIR) permet d'évaluer le nombre de postes de travail dans la région à près de 30 000, d'imprimantes à près de 10 000 et de serveurs en tous genres à près de 1 000.

À ces investissements, il faut ajouter les frais d'infrastructures et les équipements de réseautique, de même que l'ensemble des frais d'acquisition de logiciels de bureautique et d'applications cliniques ou administratives en tous genres.



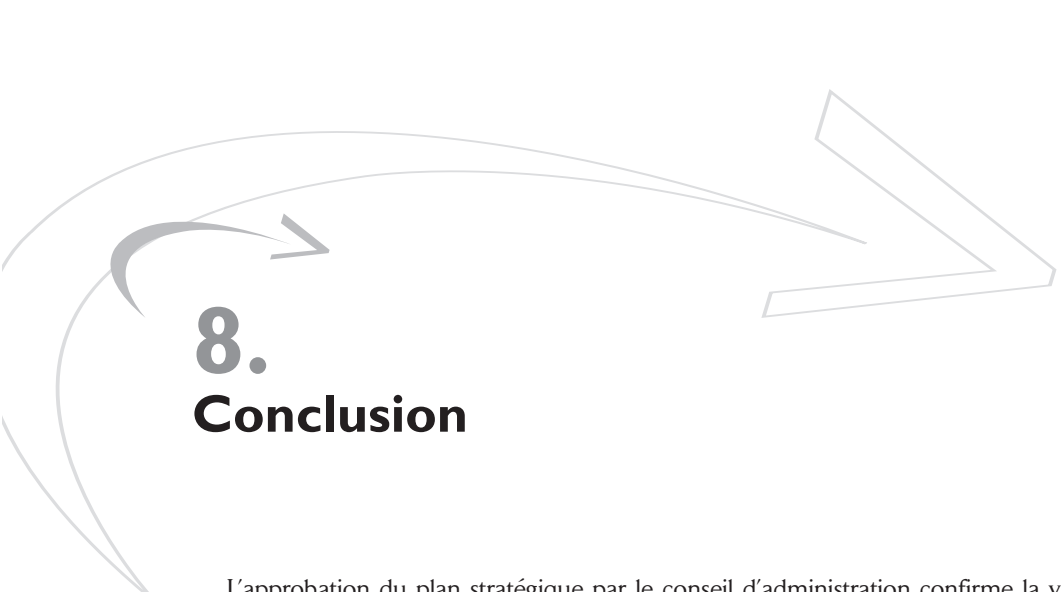
Pour compliquer ce tableau et à défaut de financement spécifique, plusieurs établissements ont recours à des formules de location et d'impartition de services qui incluent une forte composante d'amortissement des actifs. On peut affirmer sans risque que l'investissement se situe aux environs de 200 M\$ et que la durée de vie moyenne de la grande majorité de ces composantes ne dépasse guère 5 ans. C'est donc à la hauteur d'environ 40 M\$ que le réseau de la région de Montréal doit investir annuellement pour assurer le maintien de ces actifs.

La question qui se pose n'est pas de savoir si les dépenses de maintien des actifs doivent se faire, mais de déterminer s'il serait pertinent de créer un fonds régionalisé de maintien des actifs, comme il en existe pour les actifs immobiliers et les équipements médicaux, ou si l'on doit assurer le financement en y affectant un pourcentage des budgets d'exploitation et en y allouant, de façon systématique, un pourcentage de tous budgets de développement reçus dans l'avenir, comme on le fait pour le mobilier, l'équipement et les locations d'espaces.

Enfin, les établissements ont identifié des besoins de développements de plus de 130 M\$ qu'ils souhaitent faire au cours des trois prochaines années. Plus de 75 % des développements envisagés sont dans les systèmes d'information cliniques, la radiologie, les dossiers patients, les laboratoires et les technologies. En valeur, 90 % des projets envisagés sont dans les hôpitaux, dont la moitié dans les trois CHU de la région.

Donc, en plus des projets directement reliés aux objectifs spécifiques du plan stratégique 2003-2006, nous aurons à nous donner un plan stratégique de développement des ressources informationnelles qui déterminera les priorités dans ce domaine pour les années à venir et les stratégies de financement afférentes.





8. Conclusion

L'approbation du plan stratégique par le conseil d'administration confirme la voie que nous avons choisie, avec le milieu montréalais, pour les trois prochaines années.

Pour atteindre les objectifs visés, nous aurons besoin d'un développement récurrent de 388 M\$ d'ici trois ans. Ce montant a été établi suite à l'analyse des besoins pour assurer la santé et le bien-être des Montréalaises et des Montréalais. Aussi, il correspond de très près au montant évalué par la Commission Romanov afin de mettre à niveau le système de santé canadien, soit 390 M\$ pour Montréal compte tenu de l'importance de sa population.

Si un des enjeux demeure toujours l'annualisation de ces sommes, nous pouvons cependant aller de l'avant avec notre plan. Nous avons en effet la confirmation d'un développement budgétaire de 68,2 M\$ pour 2003-2004, lequel est en lien avec les priorités identifiées dans notre Plan stratégique. Quant aux développements budgétaires requis pour les priorités rattachées au Plan d'action montréalais en santé publique et à l'amélioration des services de base en CLSC, ils s'échelonneront sur plusieurs années.

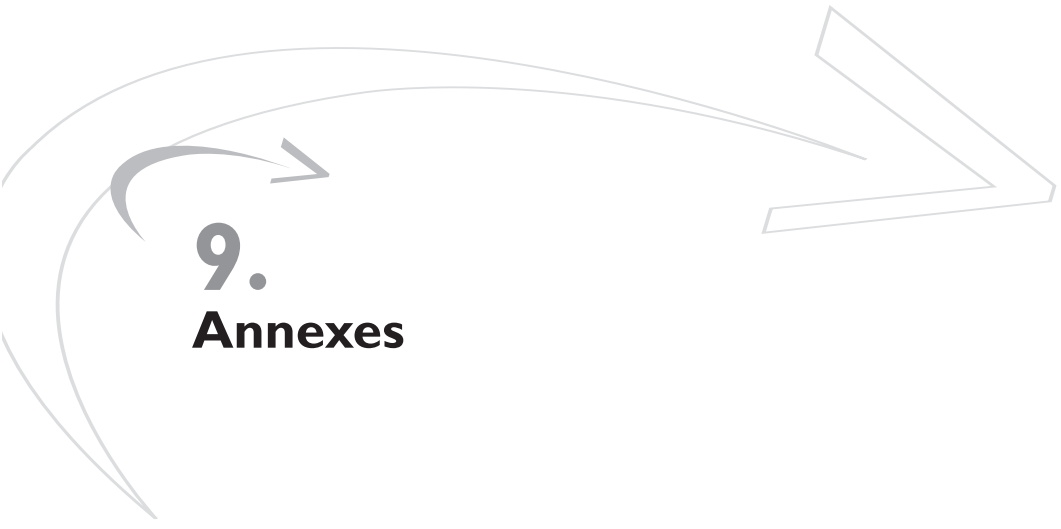
Concrètement, certaines des mesures du plan « *La santé en actions* » sont actuellement en cours de réalisation et progressent vers des résultats prometteurs. Il suffit de penser à la concentration des activités de chirurgies orthopédiques et de la cataracte dans un nombre restreint de sites, l'application de plusieurs mesures qui toutes concourent à réduire l'encombrement et la durée de séjour dans les salles d'urgences, ou encore, le déploiement, dans la majorité des établissements, de la demande de service interétablissements (DSIE), un système d'information qui supporte le continuum de soins et de services entre les établissements.

La première année du plan, 2003-2004, présente déjà de bons défis à relever. En priorité, d'ici avril 2004, nous proposons d'élaborer un plan de cinq ans sur l'organisation des services aux personnes âgées en perte d'autonomie, en privilégiant le soutien dans la communauté et diverses formules alternatives à l'hébergement. Une autre nouveauté contenue dans notre planification stratégique est l'élaboration et l'adoption, d'ici avril 2004, d'un plan régional intégré de lutte contre le cancer, conformément au programme national et aux orientations mises de l'avant dans notre plan. Ces deux plans se développeront à même les réseaux de services intégrés prévus dans le cadre du nouveau modèle montréalais d'organisation des services.

Au chapitre des programmes d'amélioration de la satisfaction des usagers dans les établissements, la signature d'une entente avec le Conseil québécois d'agrément contribuera à l'évolution cohérente et à l'harmonisation des outils d'évaluation utilisés en matière d'agrément, des bulletins de performance et de suivi des ententes de gestion, et ce, à travers l'ensemble des établissements.

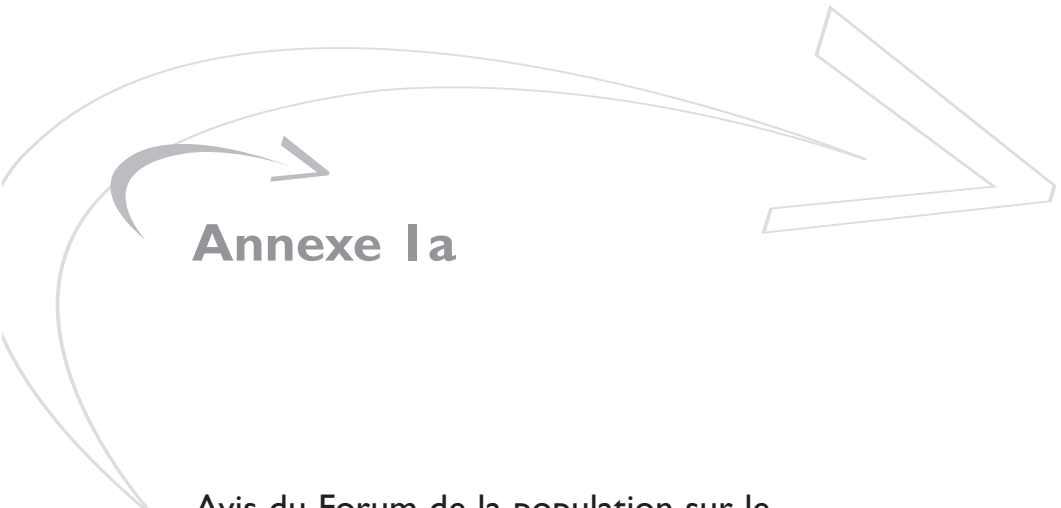
Le « *Plan montréalais d'amélioration de la santé et du bien-être 2003-2006* » identifie clairement nos priorités pour les prochaines années. Malgré des écarts possibles entre les ressources projetées et les ressources que nous obtiendrons, nous continuerons, à travers de nouveaux choix, à relever collectivement le défi proposé par « *La santé en actions* » pour le bien-être de la population montréalaise.





9. Annexes





Annexe 1a

Avis du Forum de la population sur le Plan montréalais d'amélioration de la santé et du bien-être 2003-2006



Les services à la population

Direction de l'information et de la planification

Mai 2003

Dans le cadre de notre mandat, nous, membres du Forum de la population, sommes appelés à nous prononcer sur la planification stratégique proposée par la Régie régionale Montréal-Centre. Au cours des dernières semaines, l'ensemble des membres a donc pris connaissance des documents relatifs à la planification stratégique et au plan d'action en santé publique. Nous avons également reçu une copie des synthèses des sept mémoires déposés par des citoyens-es et des représentants de la population et avons pris note des résultats de la journée de réflexion des membres des comités des usagers. Le 14 avril¹, le 28 avril et le 26 mai derniers, nous étions interpellés pour réagir aux priorités mises de l'avant dans le Plan montréalais d'amélioration de la santé et du bien-être : « *La santé en actions* ». Voici une synthèse des commentaires émis lors de cette dernière rencontre.

Le point de vue du Forum

Globalement, les membres du Forum se sont dits en accord avec la planification stratégique 2003-2006. Pour l'ensemble des membres, les deux plans proposés par la Régie régionale de Montréal-Centre (soit le Plan montréalais d'amélioration de la santé et du bien-être : « *La santé en actions* » et le Plan d'action montréalais en santé publique : « *La prévention en actions* ») doivent guider l'action gouvernementale aussi bien sur le plan de la prévention que sur celui de la prestation des services.

Pour les membres du Forum, il est fondamental que les options retenues soient mises en place de façon souple, adaptée aux réalités des différents milieux (quartiers, arrondissements, etc.) et aux différentes clientèles cibles concernées. Par ailleurs, l'expérimentation de solutions par le biais de projets pilotes permettrait de valider les approches préconisées et de les adapter, lorsque nécessaire, afin de répondre aux besoins et aux attentes de la population.

1 | Cette rencontre a été remise faute de quorum.



Les principales recommandations

- ▶ Afin de stabiliser le réseau de la santé et des services sociaux de Montréal, l'organisation et la gestion des services de santé doivent être réalisées par une entité régionale non politique et pérenne.
- ▶ Tout changement dans l'organisation et la gestion des services sociosanitaires devrait au préalable être « testé » par l'entremise de projets pilotes réalisés au sein des zones sensibles de Montréal.
- ▶ L'analyse différenciée selon le sexe doit être mise de l'avant dans tous les programmes de la Régie régionale.
- ▶ Il est important d'augmenter le financement aux organismes communautaires pour soutenir les clientèles vulnérables et assurer la continuité dans la coordination des ressources.
- ▶ Il faudrait s'assurer que le concept des GMF (groupes de médecine familiale) réponde à la problématique d'accessibilité aux services médicaux de première ligne et au réseau de la santé. Il faudrait également porter une attention particulière au risque de duplication des structures : GMF versus CLSC. Enfin, il y aurait lieu de proposer d'autres formules qui pourraient recueillir l'adhésion des médecins de la région.

Les recommandations spécifiques

- ▶ Il serait important de mettre en place des structures d'accueil pour les jeunes arrivant à Montréal, au terminus Voyageur, comportant un volet prévention et des services adaptés aux problématiques urbaines.
- ▶ Il y aurait lieu d'inclure la formule coopérative dans l'offre de services sociosanitaires.
- ▶ Dans la prestation de services, l'approche vis-à-vis du patient (le secteur relationnel) doit être au centre de tout processus visant à améliorer la qualité des services.
- ▶ Les membres du Forum ont manifesté une inquiétude en regard de l'utilisation d'une main-d'œuvre « à contrat » et mal payée dans l'offre de certains services en santé (notamment en maintien à domicile). Par conséquent, il faudrait s'assurer que ces emplois, souvent occupés par des femmes, deviennent des emplois de qualité.
- ▶ Il serait important de tenir compte du caractère multiethnique de la population montréalaise dans l'offre de services (accessibilité des services dans plusieurs langues).

Les questionnements

Dans le cadre du plan proposé en consultation, les membres du Forum notent également que le Plan 2003-2006 ne prévoyait aucun développement récurrent destiné aux centres hospitaliers pour faciliter l'accès aux services et réduire les durées d'attente.

2 | Cette rencontre a été remise faute de quorum.



Conformément à l'article 343.1. de la loi², le conseil d'administration de la Régie régionale de Montréal a procédé à la mise sur pied du Forum de la population. En janvier dernier³, après consultations auprès des organismes socio-économiques recommandés par le Conseil régional de développement de l'île de Montréal, le conseil d'administration de la Régie régionale a nommé les personnes suivantes membre du Forum de la population. Ces personnes siègent à titre de citoyen et ont été sélectionnées pour tenir compte des particularités sociodémographiques de la région.

Liste des noms des membres du Forum de la population

Monsieur Noël Alexander

Monsieur Denis Aumais

Madame Hélène Bohémier

Monsieur Sylvain Bouffard

Madame Vera Danyluk

Madame Claudette Demers-Godley

Monsieur Pietro Gasparrini

Monsieur Jean-Pierre Girard

Madame Sophie Gravel

Madame Christine Lao

Monsieur Gilles Larocque

Madame Nicole Loubert

Madame Niki Messas

Monsieur Pierre Mitchell

Madame Carole Robertson

Madame Nancy Schmidt⁴

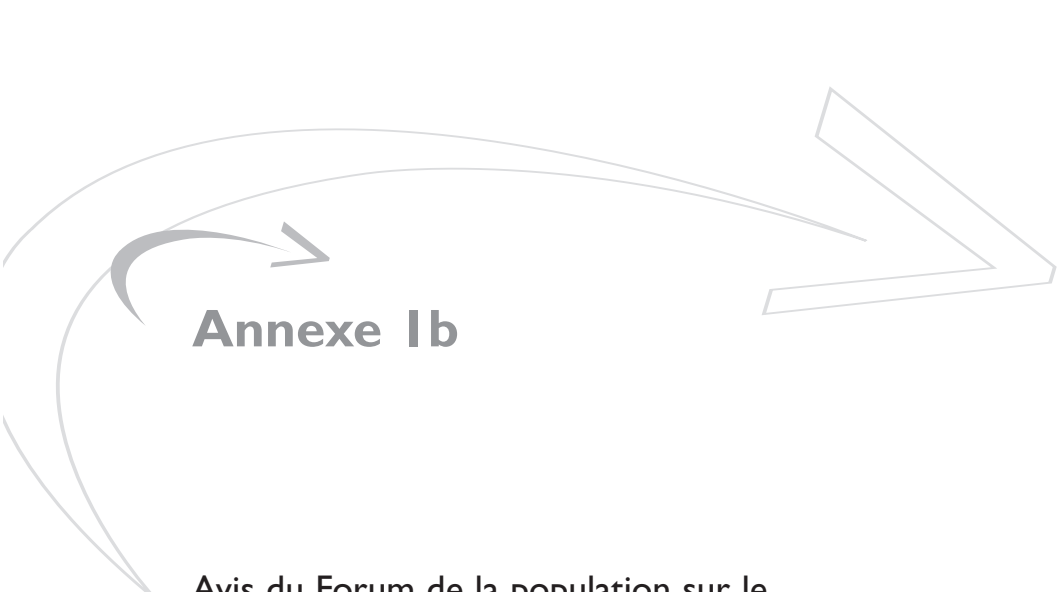
Monsieur David Tordjman

Monsieur John Richard Walker

2 | Loi sur les services de santé et les services sociaux, LRQ, chapitre S-4.2

3 | Réunion du conseil d'administration, jeudi 23 janvier 2003

4 | Nommée le 20 février 2003



Annexe Ib

Avis du Forum de la population sur le Plan d'action montréalais en santé publique



Les services à la population
Direction de l'information et de la planification
Mai 2003

Dans le cadre de son mandat, le Forum de la population est appelé à se prononcer sur la planification stratégique proposée par la RRSSS de Montréal-Centre. Le 14 avril⁵, le 28 avril et le 26 mai derniers, les membres du Forum étaient donc interpellés pour réagir devant les priorités mises de l'avant dans le Plan d'action montréalais en santé publique : « *La prévention en actions* ». Voici une synthèse des opinions recueillies lors de cette rencontre.

Le point de vue du Forum

Globalement, les membres du Forum se sont dits en accord avec la planification mise de l'avant en matière de santé publique et ont majoritairement souligné l'importance d'investir dans les GÉNÉRATIONS FUTURES.

Les principales recommandations

- ▶ L'analyse différenciée selon le sexe doit être mise de l'avant dans tous les programmes de la Régie régionale.
- ▶ Pour les membres du Forum, il est essentiel que la Santé publique joue un rôle politique auprès des différents acteurs de la société, particulièrement ceux qui ont une influence sur la santé des individus. La Santé publique doit être perçue comme l'institution promotrice de la santé dans sa globalité (logement social, éducation, environnement, aménagement du territoire, etc.).
- ▶ Vu l'impact de la pauvreté sur l'état de santé de la population, les membres du Forum considèrent que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale devrait être une des grandes priorités de la Direction de la santé publique.
- ▶ En regard du bilan de la dernière planification stratégique « Le défi de l'accès 1998-2002 », le Forum recommande que des mécanismes d'évaluation soient mis en place pour juger de l'atteinte des résultats de la planification 2003-2006.

5 | Cette rencontre a été remise faute de quorum.



Les recommandations spécifiques

- ▶ S'assurer que la distribution des ressources soit équitable et non pas uniquement basée sur des critères de « zones sensibles » tels que définis dans la région.
- ▶ Sur le plan de la prévention, la Santé publique doit privilégier une approche partenariale et multisectorielle, en sollicitant tous les acteurs sociaux montréalais concernés et plus particulièrement le milieu communautaire.
- ▶ Une attention particulière doit être portée à la détresse de la population, notamment par la mise en place d'un plus grand nombre de services d'écoute et de support psychologique.
- ▶ La qualité de l'air sur le réseau routier, en milieu de travail et dans les tours à bureau devrait être une priorité mise de l'avant par la Santé publique.
- ▶ La Direction de la santé publique devrait mettre l'emphasis sur la problématique environnementale et les moyens à mettre en place pour améliorer la qualité de vie des citoyens-es, notamment la promotion de la bicyclette, du transport collectif, du covoiturage, etc.
- ▶ Il y aurait lieu de mettre en place des structures d'accueil pour les jeunes arrivant à Montréal, au terminus Voyageur, comportant un volet prévention et des services adaptés aux problématiques urbaines.

Les questionnements

En regard de la planification stratégique telle que présentée, les membres du Forum se demandent comment ils peuvent se prononcer sur un ordre de priorité, sur les pistes de solution proposées et, plus largement, sur le financement nécessaire à la mise en œuvre du plan.



Conformément à l'article 343.1. de la loi⁶, le conseil d'administration de la Régie régionale de Montréal a procédé à la mise sur pied du Forum de la population. En janvier dernier⁷, après consultations auprès des organismes socio-économiques recommandés par le Conseil régional de développement de l'île de Montréal, le conseil d'administration de la Régie régionale a nommé les personnes suivantes membre du Forum de la population. Ces personnes siègent à titre de citoyen et ont été sélectionnées pour tenir compte des particularités sociodémographiques de la région.

Liste des noms des membres du Forum de la population

Monsieur Noël Alexander

Monsieur Denis Aumais

Madame Hélène Bohémier

Monsieur Sylvain Bouffard

Madame Vera Danyluk

Madame Claudette Demers-Godley

Monsieur Pietro Gasparrini

Monsieur Jean-Pierre Girard

Madame Sophie Gravel

Madame Christine Lao

Monsieur Gilles Larocque

Madame Nicole Loubert

Madame Niki Messas

Monsieur Pierre Mitchell

Madame Carole Robertson

Madame Nancy Schmidt⁸

Monsieur David Tordjman

Monsieur John Richard Walker

6 | Loi sur les services de santé et les services sociaux, LRQ, chapitre S-4.2

7 | Réunion du conseil d'administration, jeudi 23 janvier 2003

8 | Nommée le 20 février 2003

Annexe 2

Sommaire des ressources de santé publique (2001-2002) en CLSC et DSP et de l'estimé des besoins (2003-2006) pour chacun des axes du plan d'action régional de santé publique Montréal-Centre

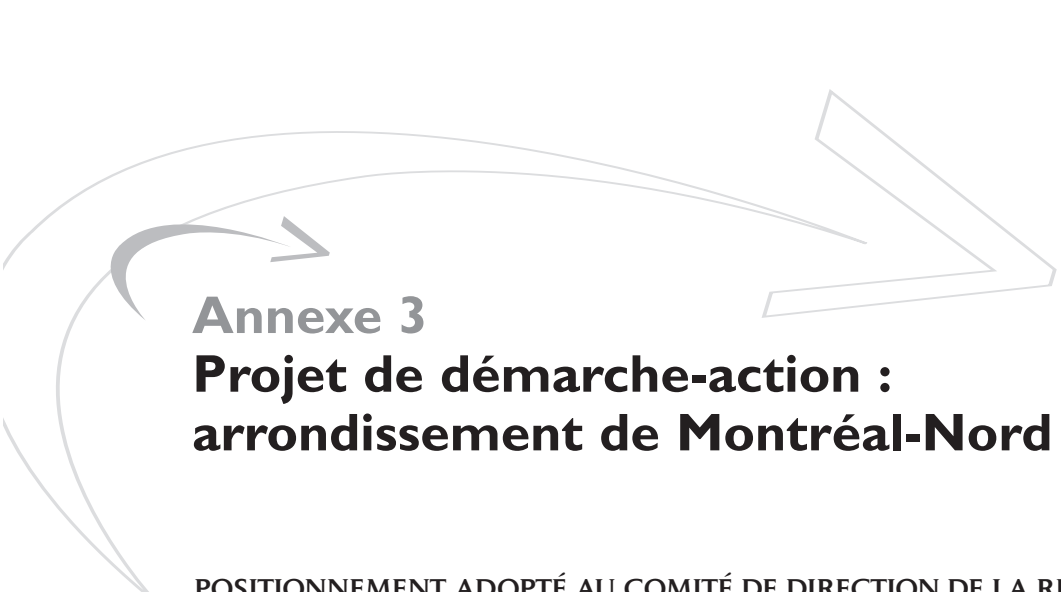
AXES	MAINTIEN* Ressources de santé publique 2001-2002		SOUS-TOTAL	CONSOLIDATION- DÉVELOPPEMENT (RÉSEAU SSS)		SOUS-TOTAL	ACTION INTER- SECTORIELLE ****	TOTAL
	CLSC	DSP		PREMIÈRE LIGNE **	SANTÉ PUBLIQUE ***			
1	2 068 403	70 000	2 138 403	1 000 000	100 000	1 100 000 (4 %)	2 000 000 (16 %)	5 238 403
2	N/A	N/A	N/A	2 600 000	200 000	2 800 000 (9 %)	N/A	2 800 000
3	25 400 000	4 000 000	29 400 000	16 585 000	500 000	17 085 000 (56 %)	6 500 000 (54%)	52 985 000
4	6 500 000	3 400 000	9 900 000	1 765 000	500 000	2 265 000 (8 %)	500 000 (5%)	12 665 000
5	10 500 000	3 320 000	13 820 000	5 050 500	1 200 000	6 250 000 (21 %)	3 000 000 (25%)	23 070 000
6	N/A	380 000	380 000	N/A	500 000	500 000 (2 %)	N/A	880 000
TOTAL	44 468 403	11 170 000	55 638 403	27 000 000	3 000 000	30 000 000	12 000 000	97 638 403

* Ressources de santé publique en CLSC et DSP affectées à cet axe dans la région selon les données du *Portrait des ressources de santé publique dans les directions de santé publique et les CLSC (2001-2002)* réalisé par le MSSS en 2002.

** Conformément au plan du MSSS, *Pour faire les bons choix (2002)*, il s'agit des besoins estimés pour soutenir le personnel du réseau (médecins, infirmières, travailleurs sociaux, etc.), surtout en CLSC.

*** Fonctions de surveillance, de coordination régionale et d'évaluation nécessaires pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action régional.

**** Conformément au plan du MSSS, *Pour faire les bons choix (2002)*, il s'agit des besoins estimés pour soutenir les autres secteurs d'activité, surtout le milieu communautaire.



Annexe 3

Projet de démarche-action : arrondissement de Montréal-Nord

**POSITIONNEMENT ADOPTÉ AU COMITÉ DE DIRECTION DE LA RÉGIE RÉGIONALE
DE MONTRÉAL-CENTRE LE 5 FÉVRIER 2002**

I - Bref historique

Suite à l'adoption d'un décret (107-2000) par le Conseil des ministres le 9 février 2000, la Conférence administrative régionale (CAR), qui regroupe tous les ministères et organismes gouvernementaux régionaux, s'est vue confier le mandat d'assurer la concertation et l'harmonisation interministérielles afin de promouvoir une vision intégrée et cohérente de l'action gouvernementale sur le territoire. La coordination des travaux de la CAR est assumée par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, sous la responsabilité du sous-ministre adjoint au développement local et régional.

Dans le secteur social, la CAR a créé un comité de travail (CAR- Développement social) formé des principaux membres intervenant dans le développement social, incluant la Régie régionale. Dans une première étape, ce comité a produit un portrait de la défavorisation sur le territoire de la nouvelle Ville de Montréal ainsi qu'un portrait des investissements gouvernementaux consacrés aux personnes démunies. Dans le cadre de cette démarche, la Régie régionale a participé aux travaux et collaboré à l'élaboration de ces portraits pour ce qui concerne plus particulièrement le secteur de la santé et des services sociaux.

La deuxième étape a consisté à élaborer un Cadre d'intervention régional et à définir une stratégie d'intervention basée sur une approche territoriale visant à développer des interventions intégrées dans des territoires où se concentrent de multiples facteurs de défavorisation. C'est ainsi que l'arrondissement de Montréal-Nord a été identifié pour mener une éventuelle expérimentation de démarche-action.

À la Régie régionale même, nous avons identifié et validé les données du secteur de la santé et des services sociaux pour le portrait de la défavorisation et des investissements gouvernementaux. Par la suite, il fut précisé si le projet proposé par la CAR présente un intérêt pour les différents secteurs concernés de la Régie régionale et identifié certaines conditions de succès.

II - Positionnement adopté par la Régie régionale dans ce dossier

Pour la Régie régionale de Montréal, l'approche proposée par la CAR - Développement social peut être une avenue prometteuse en termes de développement social et pourrait permettre d'apporter des réponses durables et structurantes à divers besoins de la population. En effet, une véritable concertation gouvernementale interministérielle au niveau régional pourrait probablement créer une meilleure synergie des efforts et également faciliter, au niveau local, la concertation des partenaires gouvernementaux et du milieu en autant qu'une bonne liaison soit instaurée entre les deux paliers.

Le projet de démarche-action dans l'arrondissement de Montréal-Nord qui est actuellement mis de l'avant devrait entre autres permettre de mesurer la plus value d'une concertation gouvernementale interministérielle au niveau régional et au niveau local.



Du point de vue de la Régie régionale, certaines caractéristiques du territoire militent en fonction du choix de Montréal-Nord pour ce projet :

- sur plusieurs indicateurs de pauvreté, cet arrondissement se classe parmi les quartiers les plus défavorisés. Du côté de la santé, 10% des signalements à la DPJ proviennent de ce territoire;
- les territoires sociosanitaire et municipal sont les mêmes; dans l'arrondissement, on trouve un seul CLSC, un centre local d'emploi, la même commission scolaire;
- il s'agit d'un quartier où il y a un déficit de logements sociaux bien qu'il soit le lieu d'un projet novateur souvent cité : «Place Normandie» qui offre des logements sociaux avec services aux familles;
- il pourrait y avoir une synergie entre le projet en gestation et le projet régional de logements sociaux ainsi qu'avec le projet jeunesse montréalais.

Selon nous, les conditions suivantes doivent cependant être présentes pour assurer le succès de ce projet.

1. Objectifs visés

Sur la base d'une concertation intersectorielle tant au niveau régional que local, intervenir sur des problématiques de pauvreté dans l'arrondissement de Montréal-Nord en vue :

- d'améliorer les conditions de vie de clientèles ciblées d'un commun accord par les partenaires régionaux et locaux
- de réduire certains éléments d'inégalités sociales résultant d'une situation de pauvreté.

2. Pré-requis

La stratégie doit nécessairement reposer sur un plan de développement local concerté et accepté par les différents partenaires.

3. Cibles

Le projet de démarche-action doit viser deux à trois cibles précises (ex. : les familles monoparentales, les tout-petits, etc.) afin d'éviter de couvrir un trop grand nombre de problématiques ou de clientèles et d'assurer une meilleure concentration des efforts ou des investissements. Ces cibles doivent être le fondement du plan de développement local et comporter des objectifs de résultats observables.

4. Réalisation

4.1 Leadership

Au niveau local, le projet doit être sous la responsabilité d'une entité ou d'une ressource qui peut rallier tous les partenaires locaux, tant des secteurs gouvernementaux que des différents milieux, et qui dispose de la crédibilité et des leviers nécessaires. La Ville de Montréal, par l'entremise du président et du directeur de l'arrondissement, pourrait être bien placée pour assumer un tel rôle d'autant plus qu'elle a à préparer un plan de développement social. La réussite d'un tel projet nécessite l'adhésion de la Ville de Montréal autant au plan central que local.

Le mécanisme de concertation à privilégier pourrait être la table locale Vivre en santé qui regroupe les partenaires pertinents.



4.2 Coordination du projet

La coordination du projet devrait continuer à être assurée par le ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM) qui préside la Conférence administrative régionale (CAR).

5. Coordination interministérielle

Une des conditions de succès d'un tel projet est la coordination entre les ministères quant à des projets d'investissement ou de développement de projets à Montréal-Nord.

6. Évaluation

Il est essentiel qu'un devis d'évaluation soit développé pour mesurer les résultats du projet de démarche-action. Cette évaluation devrait avoir pour objectifs plus spécifiques de :

- mesurer, à investissement égal, c'est-à-dire sans ajout supplémentaire de budget, l'effet de la concertation gouvernementale interministérielle au niveau régional et de la concertation gouvernementale et du milieu au niveau local par rapport à une intervention sectorielle
- mesure les changement survenus et les améliorations constatées au niveau local en ce qui concerne les cibles retenues et les clientèles visées.

Un secteur-témoin, donc un arrondissement-témoin ayant des caractéristiques comparables à celui du projet, en l'occurrence Montréal-Nord, doit être identifié aux fins de comparaison et de validation des résultats.

III - Évolution du projet de démarche-action en janvier 2003

Deux projets ont été développés par les groupes promoteurs de Montréal-Nord et adoptés par la CAR-DS en novembre 2002. Les budgets nécessaires seront déterminés plus précisément par la chargée de projet qui entre en fonction en janvier 2003. Il est à prévoir une demande de participation financière de la Régie régionale pour des activités sous la responsabilité du CLSC Montréal-Nord ou d'organismes communautaires. À cet effet, nous notons la cohérence des activités proposées par le CLSC et le programme national de soutien aux jeunes familles.

En février 2003, le devis d'évaluation sera prêt pour la présentation aux partenaires locaux et à la CAR-DS pour approbation. L'évaluation couvrira trois niveaux de questionnement dont les processus, les effets structurants de la CAR sur l'action locale et les résultats. L'approche évaluative se réalisera sur la base des mêmes principes que l'intervention elle-même, visant la participation et l'appropriation locale. La direction de la santé publique supervise ce volet.

PROJET DE SOUTIEN AUX JEUNES FAMILLES DÉFAVORISÉES SOCIOÉCONOMIQUEMENT DE MONTRÉAL-NORD

L'objectif général du projet est d'outiller et accompagner les jeunes familles défavorisées afin de lutter contre la pauvreté et d'éviter qu'elle se perpétue de génération en génération.

On estime à 500 le nombre de jeunes mères de moins de 25 ans et elles ont environ 710 enfants. 330 sont prestataires de la sécurité du revenu, dont 255 sont cheffes de familles monoparentales. Par ailleurs, 75 jeunes femmes de moins de dix-huit ans sont actuellement enceintes. Il est difficile d'évaluer le nombre de jeunes pères mais on sait qu'il sont peu nombreux à être monoparentaux.

Le projet comporte trois volets :

- Agir auprès d'un groupe cible de jeunes parents afin de faciliter leur accès à divers moyens d'intégrer le marché du travail et développer chez eux des habiletés personnelles et parentales
- Soutenir le développement du potentiel et du bien-être des enfants de ces parents
- développer préventivement chez les jeunes de 3 à 5 ans de l'arrondissement (plusieurs milieux ciblés) des habiletés sociales et du support à l'intégration scolaire afin d'augmenter leur chance de réussir.

Le recrutement des jeunes parents participants débutera sous peu afin de démarrer des activités à partir d'avril 2003.

UN ITINÉRAIRE POUR TOUS : PROJET DE PRISE EN MAIN D'UNE COMMUNAUTÉ

Ce projet vise à redonner du pouvoir sur leur développement personnel, familial et économique aux populations démunies de Montréal-Nord, en particulier celles du secteur Nord-Est. Le moyen privilégié par le milieu local est l'implantation d'un centre sociocommunautaire, ouvert à l'ensemble de la population, qui serait construit dans le parc Henri-Bourassa, limitrophe au secteur Nord-Est.

La mission générale du centre est de soutenir la population locale dans l'appropriation de son pouvoir d'agir en l'outillant pour qu'elle améliore sa situation économique dans une perspective large de développement social.

Dans ce centre, seraient déployées des activités destinées principalement aux personnes démunies mais ouvertes à l'ensemble de la population avec trois objectifs principaux favorisant :

- le développement de compétences personnelles et familiales
- le développement de compétences professionnelles visant l'insertion au marché du travail
- l'émergence d'entreprises

Aux activités du projet de la démarche-action de la CAR-DS, viendront se joindre dans le centre d'autres services municipaux comme une bibliothèque.

Ce projet est tributaire de la construction du centre sociocommunautaire dans le cadre du programme de renouveau urbain (Ville et MAMM). Au cours de l'année, les équipes locales devront élaborer la structure de fonctionnement démocratique pour la gestion du centre, la programmation des activités en concertation avec les organismes concernés ainsi que la consultation et mobilisation de la population que le centre veut rejoindre.



Annexe 4

Avis de la Commission médicale régionale

AVIS DE LA COMMISSION MÉDICALE RÉGIONALE SUR LA CONCENTRATION DES SERVICES MÉDICAUX SPÉCIALISÉS

...

4- La concentration de certaines activités médicales spécialisées

La CMR endosse le principe de la concentration des services médicaux spécialisés en autant qu'elle bénéficie aux patients en termes d'accessibilité et de qualité des services.

La CMR a adopté le cadre clinique et pédagogique ci-joint, lequel, estime-t-elle, devrait supporter tout exercice de concentration des effectifs médicaux.

5- Le cadre clinique et pédagogique qui doit supporter la concentration de certains services médicaux spécialisés dans un ou des établissements de la région de l'île de Montréal

Compte tenu des principes directeurs déjà adoptés par la Commission médicale régionale concernant l'organisation des services médicaux, elle estime que si l'on fait de la concentration de services, les principes suivants s'appliquent :

- La décision de concentrer des services médicaux spécialisés doit reposer sur les impératifs ou les objectifs suivants : meilleure disponibilité ou accessibilité, optimisation de l'exercice pour cas complexes, meilleure efficacité, meilleure efficience, meilleure continuité des soins;
- La qualité des soins médicaux est la même quel que soit le milieu où ils sont concentrés;
- Les ressources nécessaires, qu'elles soient professionnelles, matérielles ou financières, doivent être présentes ou garanties pour assurer cette qualité;
- La concentration des services médicaux ne peut et ne doit pas se faire au détriment de la qualité de la formation des résidents; au contraire, les résidents devraient idéalement y trouver une valeur ajoutée;

La Commission médicale régionale demande d'être consultée pour tout projet de concentration de services médicaux.

AVIS DE LA COMMISSION MÉDICALE RÉGIONALE SUR LA DÉSIGNATION

La désignation fait référence le plus souvent au processus utilisé par les universités et le ministère pour nommer les instituts, les CHU et les CHA.

Cependant, la désignation peut aussi concerner l'endroit ou les endroits où on veut, par exemple, concentrer des services, installer de la haute technologie dans un établissement au service de plusieurs établissements ou encore



développer des points d'excellence ou des services pointus dans un établissement pour servir à d'autres.

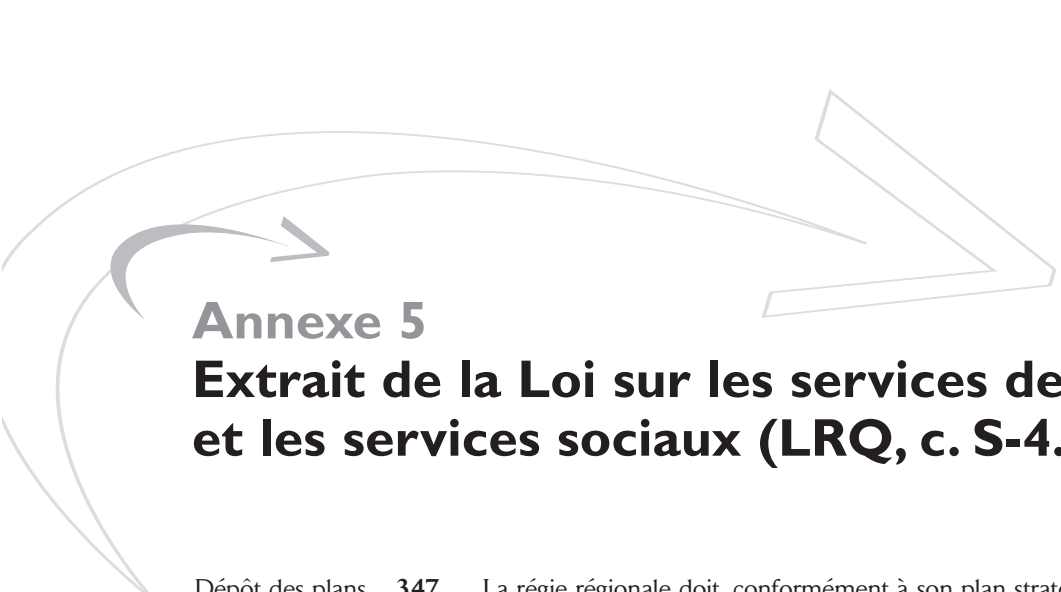
Eu égard à la notion de coût/efficacité liée à ce processus et à la compétition qu'il engendre entre les établissements, les budgets suivant les services, la C.M.R. juge utile de soumettre à la Régie régionale, les principes qui devraient la guider dans la désignation de centre hospitalier, aux fins d'organisation de services :

- 1. Tout en reconnaissant l'importance du critère coût/efficacité, dans un contexte d'utilisation rationnelle des ressources, il y a lieu de voir la désignation d'abord comme moyen d'offrir des soins de qualité*

Par exemple, le fait de désigner un centre de chirurgie cardiaque pédiatrique se défend davantage par l'argument que les résultats des interventions seront meilleurs plutôt que par celui des économies à faire.

- 2. La désignation doit s'inscrire dans le cadre du plan régional d'organisation des services médicaux de la Régie régionale. Elle doit donc être planifiée, faisant l'objet d'une consultation à l'interne et à l'externe.*
- 3. La C.M.R. estime que les principes qu'elle a mis de l'avant dans le cadre clinique et pédagogique qui doit supporter la concentration de certains services médicaux spécialisés s'appliquent à la désignation*

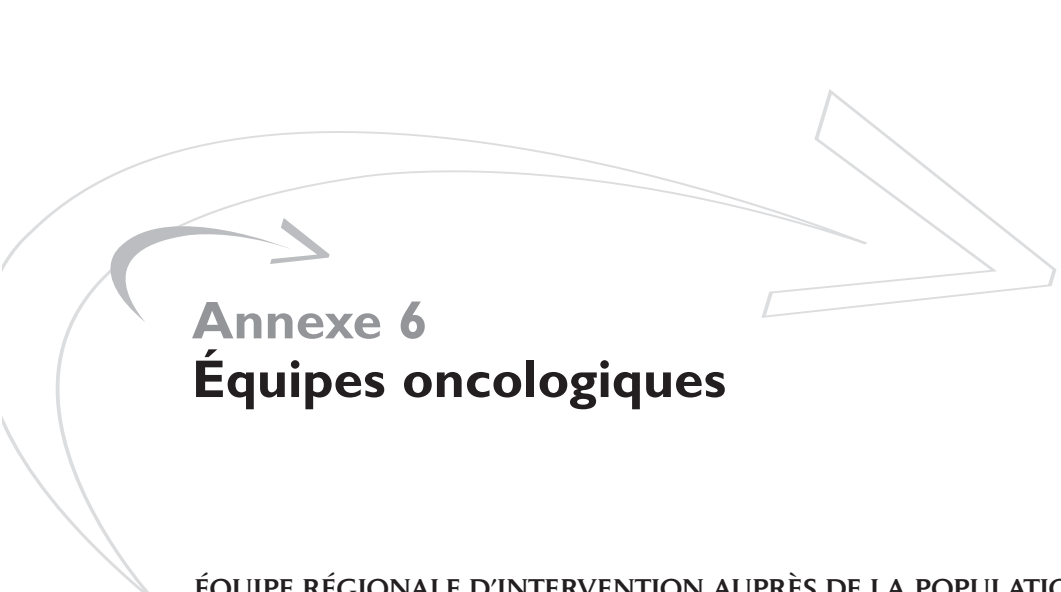
Pour en savoir plus, consulter : « *L'accès en actions* »
Plan montréalais des services médicaux spécialisés
et des besoins en effectifs médicaux,
Avis de la Commission médicale régionale, décembre 2002



Annexe 5

Extrait de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LRQ, c. S-4.2)

Dépôt des plans.	347.	La régie régionale doit, conformément à son plan stratégique triennal d'organisation de services et en collaboration avec les établissements et les organismes communautaires de sa région ainsi qu'avec les intervenants des secteurs d'activités ayant un impact sur la santé et les services sociaux, le cas échéant, élaborer et mettre en œuvre des plans d'organisation de services.
Plans conformes.		Ces plans doivent être conformes aux orientations déterminées par le ministre et aux politiques qu'il établit.
Contenu		De plus, ces plans identifient les services requis pour répondre aux besoins de la population de la région en tenant compte: 1° (paragraphe abrogé); 2° des ressources sociosanitaires de la région, particulièrement celles des organismes communautaires; 3° de la mission des centres exploités par les établissements de la région; 4° des ressources financières identifiées à cette fin; 5° des caractéristiques socioculturelles et linguistiques de la population de la région et, le cas échéant, des établissements de sa région qui sont visés à l'article 348; 6° de l'organisation de l'enseignement et de la recherche effectués par les établissements de la région.
Identification des établissements		Ils identifient les établissements qui exploitent un centre local de services communautaires qui peuvent offrir des services de sage-femme et, à cet effet, qui peuvent conclure un contrat de services avec une sage-femme conformément à l'article 259.2.
Contribution.		Ils doivent préciser la contribution attendue de chaque établissement et chaque organisme communautaire de la région en vue d'atteindre les objectifs formulés dans la politique.
Annulation d'une décision.		Le ministre peut, sous réserve du droit des tiers, annuler une décision d'une régie régionale prise en application d'un plan d'organisation de services qui n'est pas conforme à ses orientations et politiques.
Approbation des plans.		La partie des plans qui vise les services ultraspécialisés déterminés par le ministre et qui sont offerts par les établissements de la région ou celle qui vise les services pour lesquels un établissement s'est vu accorder une vocation suprarégionale par le ministre en application du paragraphe 1° de l'article 112 doit être soumise à celui-ci pour approbation



Annexe 6

Équipes oncologiques

ÉQUIPE RÉGIONALE D'INTERVENTION AUPRÈS DE LA POPULATION

Mandat

Pour exercer son mandat, l'équipe interdisciplinaire régionale d'intervention auprès de la population devra assurer :

- l'instauration, la coordination et le suivi des activités de promotion-prévention et de dépistage systématique selon le plan de lutte contre le cancer de la région
- l'intégration et le maintien des activités en rapport avec les préoccupations de la population au sein du réseau régional de lutte contre le cancer
- la diffusion de l'information pertinente, tant dans la population que chez les intervenants
- la disponibilité de l'expertise pour des consultations en matière d'intervention auprès de la population
- l'expertise en matière de surveillance et de suivi et la disponibilité de cette expertise pour les travaux de planification, d'implantation et de suivi du plan régional de lutte contre le cancer

Cette équipe sera un acteur primordial dans le processus dynamique d'amélioration de la qualité des activités et des services du réseau de lutte contre le cancer de sa région. Les membres de l'équipe contribueront à l'interprétation des données et à l'intégration des nouvelles connaissances.

Composition de l'équipe régionale

L'équipe sera composée d'intervenants provenant de plusieurs établissements, de la régie régionale et des organismes communautaires engagés dans la lutte contre le cancer. Ces intervenants appartiendront à plusieurs disciplines (sciences de la santé, santé publique, sciences sociales, épidémiologie). La taille de l'équipe pourra varier selon la taille et la densité de la population de la région en cause.

ÉQUIPE INTERDISCIPLINAIRE LOCALE D'ONCOLOGIE

Mandat

L'équipe interdisciplinaire locale d'oncologie assumera le suivi et le soutien des personnes atteintes et appliquera les traitements, particulièrement ceux qui touchent la chimiothérapie, les soins de soutien et les soins de fin de vie. Localement, l'équipe sera responsable de l'application du programme de lutte contre le cancer et servira de point de référence en matière d'oncologie.

Les différents intervenants d'une équipe interdisciplinaire n'appartiendront pas nécessairement tous à un même établissement, mais devront cependant pouvoir trouver un point de ralliement dans un des établissements locaux. Toutefois, les formules de gestion pourront varier d'un territoire à l'autre.

Pour exercer son mandat local, l'équipe interdisciplinaire devra :

- assurer une disponibilité telle que la période d'attente pour l'administration de la chimiothérapie à la suite du diagnostic ne dépasse jamais cinq jours ouvrables
- grâce à des ententes, pouvoir hospitaliser des malades souvent aux prises avec des complications (fièvre, neutropénie, hémorragie...)
- recevoir au moins quinze patients atteints d'un cancer par semaine pour maintenir sa compétence et offrir des services de qualité
- être en mesure d'évaluer sa pratique (morbidité, mortalité... et l'atteinte des objectifs fixés dans le programme d'oncologie
- connaître, suivre et diffuser (localement) les guides de pratique en oncologie et proposer les services offerts
- offrir un programme de maintien de compétence pour l'ensemble de ses membres.

Deux facteurs influenceront principalement le nombre et la taille des équipes dans une région : la dispersion de la population sur le territoire et le nombre d'usagers à desservir.

Composition de l'équipe locale d'oncologie

L'équipe sera composée minimalement : d'infirmières, d'un médecin, d'un pharmacien, de l'intervenant responsable de l'équipe de maintien à domicile ayant de l'expérience en oncologie, des intervenants bénévoles engagés dans les activités de soutien. De manière ponctuelle ou permanente, les chirurgiens appelés à intervenir pourront se joindre à l'équipe.

Annexe 7

Critères de désignation

NOMBRE DE CAS REQUIS POUR ASSURER LE MAINTIEN DE L'EXPERTISE ET DE LA QUALITÉ DES SERVICES SELON LE PQLC

SIÈGE TUMORAL	LOCAL	RÉGIONAL	SUPRA-RÉGIONAL
SEIN	Assurer délai maximum de 4 semaines pour une consultation Accessibilité rapide à la chimiothérapie Un chirurgien doit opérer 30 nouveaux cas/année	- CRID - Délai maximum de 8 semaines en radiothérapie - Posséder une équipe interdisciplinaire - Accessibilité à une biopsie à l'aiguille fine, à biopsie sous contrôle stéréotaxique et biopsie avec guidage au harpon - Traitement des cancers in situ	- L'équipe doit être formée de consultants qui consacrent 50% de leur travail clinique au traitement du cancer du sein - Participation des médecins à l'enseignement et la recherche - Supervision de 200 nouveaux cas /année
LEUCÉMIE ET LYMPHOME	N/A	- Un minimum de 25 nouveaux cas/année - Un minimum de 6 nouveaux cas de leucémie aiguë /année	- L'équipe doit inclure des enseignants en technique de laboratoire et hématologie et pour les étudiants en médecine - L'équipe doit regrouper 6 hématologiste engagés dans l'enseignement et la recherche - Les greffes allogéniques doivent être supervisées par un hématologiste avec une surspécialisation 1 à 2 ans en greffe allogénique - Une supervision d'un minimum de 100 nouveaux cas /année et un minimum de 12 nouveaux cas de leucémie aiguë /année et de 12 greffes de moelle osseuse /année

SIÈGE TUMORAL	LOCAL	RÉGIONAL	SUPRA-RÉGIONAL
GYNÉCOLOGIQUE	- Un système de relance pour cytologie et biopsie anormales ainsi qu'un système de rappel devront être mis en place - Un minimum de 100 nouveaux cas/année par colposcopie est nécessaire pour maintenir l'expertise	- Radiothérapie adjuvante dans le traitement des cancers de l'endomètre et de la vulve doivent être effectuées par l'équipe régionale - Un minimum de 30 cas/année de radiothérapie pelvienne - Équipement et expertise de brachythérapie endocavitaire pelvienne sont disponibles - Les cancers précoces du vagin et du col utérin peuvent être traités par l'équipe régionale sous la supervision de l'équipe supra-régionale - Équipe peut traiter les cancers précoces de l'endomètre et de la vulve (excision locale) et procéder à l'évacuation des mûles	- Présence de traitement au laser - Toute suspicion d'invasion ou de cytologie anormale chez la femme enceinte - Les cancers du vagin et du col utérin où il y a persistance ou récurrence de tumeurs ou qu'il y a nécessité d'irradiation particulière - Les cancers ovariens à un stade plus avancé doivent être référés au centre pédiatrique ou gynécologique pour les jeunes patientes moins de 18 ans porteuses de masse suspecte - L'équipe doit disposer d'un pathologiste expérimenté ou d'un gynécologue expert en oncologie en tout temps - Le pathologiste doit répondre aux consultations pour les équipes locale et régionales



SIÈGE TUMORAL	LOCAL	RÉGIONAL	SUPRA-RÉGIONAL
CANCER DE LA TÊTE ET DU COU	N/A	- Les biopsies doivent être revues par un pathologiste expérimenté dans ce type de tumeur - L'interprétation histologique doit être effectuée sur place	- Le chirurgien spécialiste doit concentrer 60% de ses activités dans cette spécialité - Le radio-oncologue doit consacrer 60% de ses activités cliniques à cette spécialité - La présence d'un oncologue médical, d'un pathologiste et radiologiste spécialisés dans ce domaine est essentiel
CANCER DE LA PEAU	- La majorité des épithéliomas sont traités en cabinet privé - L'analyse du matériel biologique doit être confié à des personnes ayant les connaissances en dermatologie - Si découverte de lésions suspectes chez un jeune transfert vers un centre pédiatrique spécialisé	- Les tumeurs détectées dans la région centro-faciale, paupières ou oreilles et les tumeurs plus envahissantes - L'équipe doit être composée d'un dermatologue, un oncologue, un chirurgien plasticien et un pathologiste	- Les tumeurs détectées dans la région centro-faciale, paupières ou oreilles et les tumeurs plus envahissantes - Les mélanomes et tumeurs malignes envahissantes ou mutilantes doivent être traités par l'équipe - L'établissement d'indice histologique pour le pronostic et la survie - Établissement de protocoles thérapeutiques pour les stades les plus avancés - Traitement et diagnostic des lymphomes cutanés - L'équipe doit être composée d'un dermatologue, un oncologue, un chirurgien plasticien, un pathologiste et un radio-oncologue



SIÈGE TUMORAL	LOCAL	RÉGIONAL	SUPRA-RÉGIONAL
CANCER DU POU MON	Reconnaître et détecter les signes et symptômes d'un cancer	Traitement d'un stade limité ou métastatique	L'équipe devrait être composée d'un pneumologue, chirurgien thoracique, soins intensifs post chirurgicaux spécialisés, oncologue pulmonaire et radio-oncologue
COLORECTAL	Peut être effectué par un chirurgien général		Une minorité de cas requiert une référence à un expert : les petits cancers bas situés, les cancers du tiers moyen et inférieur du rectum, les cancers localement avancé T4 et les cas de métastases isolées du foie traitable par résection hépatique Tous les cancers digestifs hauts situés
UROLOGIQUE	N/A	Un urologue devrait faire au moins 25 cas/année de prostatectomie	- Thérapie adjuvante ou néoadjuvante dans le cancer de la prostate de type hormonothérapie ou radiothérapie seront déterminés à ce niveau - Les cancers du testicule le traitement doit être fait sous la supervision étroite de l'équipe supra - Le cancer du pénis doit être limité à une seule équipe compte tenu du très faible volume



SIÈGE TUMORAL	LOCAL	RÉGIONAL	SUPRA-RÉGIONAL
PÉDIATRIQUE	N/A	- Présence de l'expertise en oncologie et en pédiatrie - Personnel infirmier compétent et bien formé - Pharmacien habilité à préparer les médicaments anticancéreux - Équipe de support psychosociale	- Tout enfant avec diagnostic de cancer doit être référé au centre supra-régional pour confirmation diagnostic et plan de traitement - L'équipe oncologique comprend oncologue pédiatrique, hémato-oncologue pédiatrique, chirurgien pédiatrique, pathologiste avec expertise pédiatrique, radio-oncologue avec expertise pédiatrique, support psychosocial (psychiatre, psychologue, travailleur social), pharmacien avec expertise pour les protocoles de chimiothérapie - Assure la greffe de moelle osseuse - Si service non offert en milieu pédiatrique créer un lien formel avec CHU adulte

Annexe 8

Projets en cours de planification avec incidence sur le budget de fonctionnement

Budget de fonctionnement additionnel requis à terme

Établissement	Titre du projet	Budget de fonctionnement additionnel requis
CLSC du Plateau Mont-Royal	Réaménager l'ancien Centre Chevalier de Lorimier pour relocaliser le CLSC	225 000 \$
Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal	Implantation d'un centre ambulatoire	2 000 000 \$
L'Hôpital général de Lachine	Relocaliser 101 lits de soins de longue durée dans l'ancien Hôpital général Lachine	925 000 \$
Institut de cardiologie de Montréal	Agrandissement du bloc opératoire	8 200 000 \$
Hôpital Maisonneuve-rosemont	Agrandissement de la radio-oncologie	5 800 000 \$
Sous-total		17 375 000 \$

Projets en réalisation ou terminés avec développement budgétaire obligatoire

Établissement	Titre du projet	Budget de fonctionnement additionnel requis	Année de démarrage
Les CHSLD de Mon Quartier	Agrandissement et réaménagement dans le Pavillon Guillaume-Lachaise	400 000 \$	2005-2006
Le Centre Dollard-Cormier	Réaménager 260 lits dans l'ancien Hôpital Ste-Jeanne-d'Arc	1 200 000 \$	
Centre hospitalier de Verdun	Rénovation fonctionnelle des services de l'urgence	171 000 \$	2004-2005
CHUM (Notre-Dame)	Agrandir - rehausser la radio-oncologie - phase 3A et 3B	3 735 972 \$	
Hôpital Sainte-Justine	Agrandissement et réaménagement de l'urgence	184 000 \$	2004-2005
Hôpital Sainte-Justine	Agrandissement du Pavillon Charles Bruneau	5 900 000 \$	2004-2005
Sous-total		11 590 972 \$	
Total		28 750 000 \$	



Annexe 9

Priorités régionales d'immobilisations 2002-2003

Priorités régionales d'immobilisations 2002-2003

1. Introduction

La Régie régionale a le mandat de recommander au ministère de la Santé et des Services sociaux les projets majeurs d'immobilisations dont le coût est supérieur à 1 M\$ pour les centres hospitaliers et à 500 000 \$ pour les autres établissements.

Les projets déposés au MSSS cheminent en deux étapes bien distinctes :

- a) La « mise à l'étude » qui se concrétise par une décision du Ministre qui annonce formellement le projet et qui permet l'engagement de professionnels aux fins de préparer les plans et devis;
- b) La phase « réalisation » proprement dite qui requiert un décret gouvernemental ainsi qu'une décision du Conseil du Trésor portant sur le financement du projet et sa réalisation.

En date du 12 juillet 2002, le sous-ministre associé Roger Paquet demandait aux régies régionales de soumettre pour le 15 août 2002 les projets prioritaires d'immobilisations en vue d'une mise à l'étude (lettre jointe). Une liste préliminaire de ces projets a été transmise le 23 juillet dernier par la Régie régionale de Montréal-Centre avec une note à l'effet que l'ordre de priorité serait déposé après l'approbation du dossier par le président-directeur général et le conseil d'administration de la Régie régionale.

2. Le cadre de référence ministériel

La demande ministérielle est accompagnée d'un nouveau « cadre de référence » pour la « priorisation des projets immobiliers ». Le MSSS définit dans ce cadre les orientations nationales de programme pour les services généraux, les services spécialisés et ultraspecialisés. Ces orientations de programme ont des incidences immobilières comme par exemple en milieu CHSLD : l'élimination des salles, la majoration de lits en chambres simples et l'élimination de lieux physiques n'offrant pas des services de qualité. Le cadre de référence identifie les besoins spécifiques d'amélioration ou d'accroissement du parc immobilier actuel. Des lignes directrices sont également données par programme : en CHSLD, le développement d'îlots prothétiques ouverts, semi-ouverts ou fermés ou encore, le développement d'espace en CLSC par la réutilisation d'édifices publics excédentaires, ou la location d'espace au lieu de construction nouvelle.

On fera référence au besoin à ce cadre de référence ministériel dans la présentation des priorités régionales.

3. Projets immobiliers de la région ... un portrait de la situation

3.1 Projets en réalisation ou réalisés depuis 1995

Le **tableau 1** met en évidence d'abord les projets annoncés en 2001-2002 dans le plan triennal des immobilisations. Il s'agit de cinq (5) projets totalisant 108,5 M\$, dont l'aménagement du centre ambulatoire de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont au coût de 62 M\$.

D'autres projets totalisant 98,8 M\$ annoncés dans les exercices antérieurs sont également en cours de réalisation, dont le centre ambulatoire de l'Hôpital Général Lakeshore au coût de 62 M\$. Dans la section suivante, on retrouve les projets autorisés au centre hospitalier de l'Université de Montréal, soit 9 projets de 89,8 M\$, dont celui d'agrandissement de la radio-oncologie pour 32,9 M\$. Enfin, on a inclus une liste de 16 projets totalisant 144,0 M\$ terminés au cours des dernières années et dont la plupart ont figuré sur les listes de priorités régionales d'immobilisations depuis 1995.

Les travaux engagés ou complétés se chiffrent donc à 441 M\$ sur cette période de 7 ans, soit environ 63 M\$ par année.

Tableau 1**PROJETS EN RÉALISATION ET PROVISIONNÉS (CT d'exécution) DEPUIS 1995**

ÉTABLISSEMENT	TITRE DU PROJET	COUT DU PROJET
PROJETS EN COURS - PTI 2001-2002		
Centre Dollard-Comier	Reloc. CHSLD St-Georges -ex-Hôpital Ste-Jeanne d'Arc	21 054 000 \$
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	Centre ambulatoire	82 088 000 \$
Hôpital Ste-Justine	Station électrique	4 650 000 \$
CHSLD CLSC Bordeaux-Cartierville	Agrandissement & réaménagement CHSLD	12 021 000 \$
Hôpital Ste-Justine	Réaménagement de l'urgence -financement partagé 50-50	8 700 000 \$
	Sous-total:	108 513 000 \$
PROJETS EN COURS - PTI ANTÉRIEURS		
CHSLD Jeanne-Leber	Rénovation du Pav. Guillaume Lahaie	21 054 000 \$
Hôpital Sacré-Coeur	Refecton entrée et distribution électrique	2 800 000 \$
Ex-St-Michel	Transformation en CHSLD	12 931 000 \$
Hôpital Lakeshore	Centre ambulatoire et modernisation	82 051 838 \$
	Sous-total:	98 836 838 \$
PROJETS EN COURS - CHUM		
Centre hospitalier de l'Université de Mt:	Réaménagement pour la recherche (HSL, HND, HDM) Réaménagement des urgences (HDM, HND) et des soins intensifs (HSL) Soins intensifs (HND), oncologie, neurosciences (HND), gastro et desintox.(HSL) HSL obstétrique, gynécologie, urgence phase I HND Agrandissement de radio-oncologie, phase 3A et 3B HSL Agrandissement au-dessus de l'urgence HSL Centre de recherches HSL Sécurité-incendie et ascenseurs HND Sécurité-incendie	8 500 000 \$ 8 800 000 \$ 5 828 000 \$ 5 762 000 \$ 32 897 000 \$ 8 340 910 \$ 8 598 000 \$ 9 107 000 \$ 6 179 000 \$
	Sous-total:	89 813 910 \$
PROJETS TERMINÉS DEPUIS 1995		
Vigi-Santé Ltée (149 lits)	Relocalisation de 3 chsls -ex Hôpital Reine Elizabeth	19 334 000 \$
CLSC Hochelaga-Maisonneuve	Relocalisation	8 600 000 \$
CUSM - Hôpital Général de Montréal	Consolidation de radio-oncologie	7 082 000 \$
Hôpital de réadaptation Lindsay	Réam. Agrand. Unités de soins ph.2 ailes D.	8 400 000 \$
Centre hospitalier Douglas	Refecton des toitures	1 355 372 \$
CHSLD St-Laurent	Reincaisation dans l'ex-CH St-Laurent	15 893 573 \$
CHSLD Biermans-Triest	Rénovation fonctionnelle / Biermans	13 850 000 \$
CHSLD Les Havres - Foyer St-Marc	Relocalisation du Pav. Donon	18 191 288 \$
Résidence Angélica	Rénovation fonctionnelle	4 823 000 \$
Res. Berthiaume-Du-Tremblay	Rénovation fonctionnelle	6 553 000 \$
CLSC Pierrefonds	Agrandissement	2 257 053 \$
CA Horizons de la jeunesse	Relocalisation services administratifs	3 426 667 \$
Hôpital chinois	Relocalisation	16 400 000 \$
St-Charles Bonrome -CHSLD Centre-ville	Rénovation fonctionnelle	11 300 000 \$
CA Father Dowd	Rénovation fonctionnelle	6 043 000 \$
Hôpital Notre-Dame de la Merci	Relocalisation du Pav. La Visitation	3 300 000 \$
	Sous-total:	144 008 953 \$
	Total:	441 172 701 \$

3.2 Projets déjà acceptés et à l'étude en 2001-2002

Tel que noté dans l'introduction, les projets à l'étude sont ceux pour lesquels une première annonce ministérielle a été faite permettant aux professionnels, architectes et ingénieurs de déterminer précisément les travaux à faire et d'obtenir des estimations plus fiables des coûts de projet.

La liste du **tableau 2** comprend 18 projets pour un total de 267 M\$.

Par rapport à ce groupe de projets, le Ministère demande dans sa lettre à la Régie régionale d'identifier ceux, s'il en est, pour lesquels l'opportunité de réalisation est remise en cause (abandon de projet) ou ceux dont on souhaite reporter la réalisation dans un horizon de plus de trois (3) ans. Une révision du projet d'agrandissement et de réaménagement du CHSLD Champlain Marie-Victorin a déjà été demandée par la Régie régionale. Tous les autres projets demeurent pertinents et souhaitables pour répondre à des besoins prioritaires.

Tableau 2

**Priorités régionales d'immobilisations 2002-2003
PROJETS DÉJÀ À L'ÉTUDE**

ÉTABLISSEMENT	TITRE DU PROJET	COÛT
C.H. Angrignon (Verdun)	Réaménagement de l'urgence	9 144 000 \$
Hôpital Sacré-Cœur	Centre ambulatoire	49 636 000 \$
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	Réaménagement de l'urgence	18 750 000 \$
Hôpital Santa-Cabrin	Agrand. & réaménagement de l'urgence	7 575 000 \$
Hôpital du Sacré-Cœur	Réaménagement de l'urgence et de la traumatologie	12 500 000 \$
Institut de Cardiologie de Montréal	Agrandissement du bloc opératoire	16 000 000 \$
Institut de Cardiologie de Montréal	aménagement salle d'angio	2 726 000 \$
Institut de Cardiologie (fiduciaire)	Reloc. (101 lits) chsld Bourget Ex-hopital Bellechasse	11 000 000 \$
CLSC Vieux-Lachine	Reloc. 101 lits ds l'ex-CH Général Lachine	9 512 000 \$
CHSLD Lucille-Tessdale	Agrand. & réaménagement J Henri -Charbonneau	33 086 000 \$
Inst. universitaire de Gériatrie de Mt	Réaménagement & agrandissement Alfred Desrochers	10 189 000 \$
Centre jeunesse et famille Batshaw	Relocalisation des campus sur l'île de Montréal	30 000 000 \$
Hôpital Sacré-Cœur	Sécurité/vétusté et rénovation fonctionnelle	8 920 000 \$
Hôpital Maisonneuve-Rosemont	Détection et gicleurs	5 180 000 \$
Hôpital Général de Montréal	Sécurité-incendie détection et gicleurs	5 915 000 \$
Hôpital Royal-Victoria	Sécurité-incendie détection et gicleurs	4 175 000 \$
Institut universitaire de Gériatrie Mt	Agrandissement & réam. Centre de recherche	6 600 000 \$
CHSLD Champlain Marie-Victorin	Réaménagement fonctionnel majeur-mises aux normes	26 184 000 \$
TOTAL		267 091 000 \$

3,3 Vue d'ensemble sur la période 1995-2002

Comment se répartissent les investissements réalisés et ceux prévus entre les installations des différentes clientèles du réseau? Les données de coût de projet des tableaux précédents ont été regroupées par programme et on peut observer que ce sont les installations pour les soins physiques de courte durée et celles pour les soins aux personnes âgées en hébergement qui ont bénéficié des investissements dans des proportions de 50% et 38%, soit au total plus de 88% des sommes allouées. Les projets de vétusté physique à 33 M\$ représentant 4,6% du total. On ne tient pas compte ici des investissements du PAIP de janvier 2002 (35 M\$), ciblés aussi uniquement sur la vétusté physique.

Tableau 3

**SOMMAIRE PAR PROGRAMME
LES PROJETS MAJEURS 1995-2002**

PROGRAMMES	TRAVAUX COMPLÉTÉS OU ENGAGÉS (M\$)	À LA PHASE ÉTUDE en 2002 (M\$)	TOTAL (M\$)	% DU TOTAL
Centres hospitaliers	236,1	122,9	359	50,70%
CHSLD	182,5	89,9	272,4	38,47%
Jeunesse	3,4	30	33,4	4,72%
CLSC	10,3	0	10,3	1,45%
Vétusté	8,8	24,2	33	4,66%
TOTAL :	441,1	267	708,1	100%

4. Les nouvelles demandes prioritaires 2002-2003

4.1 Une présentation en deux (2) groupes distincts de priorités...

C'est un fait reconnu que les projets majeurs réalisés ou mis à l'étude au cours des dernières années progressent relativement lentement, malgré la gravité des situations en cause. De plus en plus, on doit faire face à des besoins urgents impliquant des investissements relativement modestes qui dépassent néanmoins la capacité régionale de financement par le maintien d'actif. Les limites fixées par la loi aux autorisations de projet par les régies régionales (1 M\$ pour les CH et 500 K\$ pour les autres catégories d'établissements publics) n'ont pas été rehaussées depuis 1976.

Le cadre de référence ministériel fait référence à la possibilité de regrouper des projets inférieurs à 2 M\$ pour des interventions ciblées en CHSLD. Bien que ce nouveau programme soit identifié au secteur de l'hébergement et des soins prolongés et que ses paramètres n'aient pas encore été définis par le MSSS, un relevé a permis d'identifier des besoins prioritaires dans plusieurs autres types de services. On a pu ainsi former un groupe distinct de projets à coûts peu élevés qui justifient aussi selon nous, une approche d'investissement et de gestion de projet différente de celle qui prévaut pour les projets majeurs de coûts très élevés.

Faute de moyens de pouvoir répondre à ces besoins urgents, il est proposé ici de soumettre les demandes de ce groupe à l'attention spéciale du Ministère.

4.2 Projets inférieurs à 3 M\$ (tableau 4)

Chaque groupe de projets cible une problématique particulière qui est brièvement présentée dans les paragraphes qui suivent en exposant la situation à corriger, les impacts de l'intervention souhaitée, la relation s'il en est avec les projets majeurs et la conformité aux orientations ministérielles.

a) Haute technologie - 8 projets / 10 M\$

Plusieurs équipements majeurs ayant été autorisés par le MSSS sont déjà commandés ou en voie de l'être et ne pourront pas être installés dans des locaux appropriés faute de disposer des budgets requis pour les aménagements.

Les investissements permettront l'accessibilité aux technologies de pointe notamment, avec l'ajout de six (6) appareils de résonance magnétique ce qui augmentera de façon majeure l'accessibilité aux examens et diminuera le temps d'attente. Le cadre de référence ministériel confirme l'intention du MSSS de financer ces installations. Les besoins régionaux à cet égard se chiffrent à 10 M\$ pouvant être répartis sur deux (2) exercices financiers.

b) Urgences - 3 projets / 4,63 M\$

Aucune salle d'urgence de la région de Montréal ne correspond dans ses aménagements aux réalités et visions nouvelles de l'unité d'urgence mise de l'avant dans le « Guide de gestion d'unité d'urgence » prôné par le MSSS. En mars 2002, la Régie régionale soumettait au MSSS une proposition de priorisation des projets de rénovation des salles d'urgence de la région en lien avec les nouvelles normes du centre de coordination nationale des urgences (CECCNU) et la grille d'évaluation des programmes fonctionnels et techniques élaborés par le comité national d'experts.

Dans la catégorie de projets en attente d'un CT d'exécution que l'on retrouve dans le **tableau 2** précédent, les projets prioritaires sont dans l'ordre :

- Hôpital Maisonneuve-Rosemont
- Hôpital Sacré-Coeur
- Hôpital Santa-Cabrini
- Centre hospitalier de Verdun

Le projet de l'Hôpital Sainte-Justine en priorité n° 4 dans le rangement de mars 2002 a depuis reçu l'aval ministériel pour sa réalisation et il figure au **tableau 1**.

Dans la catégorie de projet à être mis à l'étude :

- L'Institut de Cardiologie a déposé un P.F.T. et fait partie des priorités soumises pour étude (voir section 4.3);
- Hôpital Général Juif fait l'objet d'une étude de faisabilité en cours au niveau de l'établissement.

Enfin, une troisième catégorie vise des projets réalisables à l'intérieur d'un budget de 1 à 2 M\$ que l'on retrouve au **tableau 4** dans les demandes régionales 2002-2003, dans l'ordre prioritaire suivant :

- 1) C.H. Lachine
- 2) Hôpital Fleury
- 3) Hôpital Jean-Talon

Pour compléter le portrait de la situation, mentionnons que des travaux sont en cours à l'Hôtel-Dieu de Montréal dans le cadre des projets autorisés au CHUM pour apporter des correctifs jugés indispensables pour une qualité minimale d'environnement pour les patients et le personnel soignant en attendant la relocalisation dans le futur CHUM.

c) CHSLD – 3 projets / 4,9 M\$

Les besoins de rénovation fonctionnelle en CHSLD demeurent très grands malgré les investissements majeurs déjà consentis de 272 M\$ depuis sept (7) ans. On déplore la présence de salles de quatre (4) lits et plus, l'exiguïté des chambres, l'absence d'espaces communs (salons), des sanitaires peu adaptés aux personnes handicapées. Une planification régionale des investissements est requise qui devra être basée sur le nouveau plan 2003-2006 pour les lits CHSLD en cours d'élaboration. Les projets ciblés dans nos priorités <2 M\$ pour 2002-2003 sont à l'étude depuis plusieurs années et veulent répondre à des besoins critiques.

Le réaménagement d'un groupe de chambres au pavillon St-Henri des résidences Mance-Décary répond à un besoin urgent tel que la Régie régionale, en accord avec l'établissement, a autorisé la confection des plans et devis en vue d'une réalisation de cette partie d'un projet majeur de 10 M\$ visant d'ensemble de l'édifice. La réalisation de l'autre partie du projet sera reconsidérée ultérieurement.

Les travaux envisagés au pavillon Jean-de-la-Lande permettraient de compléter des réaménagements réalisés pour intégrer la clientèle du pavillon Chevalier-de-Lorimier en 2000-2001; ce faisant, le projet de 12 M\$ déposé dans les demandes antérieures de la Régie régionale est abandonné.

Le projet du CHSLD Armand-Lavergne est un exemple type, visant les sanitaires sur six (6) étages alors qu'on envisageait de réaliser ces travaux en plusieurs étapes avec beaucoup de dérangement pour ces patients et le personnel. D'autres projets pourront être identifiés au cours des mois qui viennent dans cette perspective de cibler des interventions limitées sans nécessairement rencontrer, comme cela est fait dans les projets majeurs, toutes les normes du guide d'aménagement des nouveaux CHSLD en construction.

d) Suppléance rénale – 3 projets / 4,8 M\$

Dans son cadre de référence, le MSSS consacre un chapitre particulier aux services spécialisés de suppléance rénale. L'orientation ministérielle est claire : les listes d'attente ne sont pas permises pour les services de dialyse, le rapprochement des services près du lieu de résidence des patients est souhaitable et des services de pré-dialyse retardent le recours à la dialyse et dans plusieurs cas peuvent l'empêcher. Le MSSS reconnaît que des développements d'espaces sont nécessaires pour répondre aux besoins croissants de la clientèle de Montréal-Centre et accepte la notion d'unités satellites à l'extérieur d'un établissement tout en souhaitant le regroupement de certaines formes de dialyse là où la densité de la population le permet.

Dans le cadre des demandes prioritaires en développement de dialyse rénale, trois (3) projets ont été identifiés pour résoudre des situations graves dans chacun des établissements visés. En priorités, l'Hôpital Général Juif doit faire face à une surcharge telle qu'il ne peut offrir le nombre normal de trois (3) traitements par semaine par patient. Les espaces actuels, bien que fonctionnels ne suffisent plus et un agrandissement temporaire est nécessaire en attendant la consolidation du service dans le cadre d'un projet majeur.

La deuxième priorité est le projet de l'Hôpital St-Mary où on observe une augmentation de 44% de la dialyse péritonéale qui est préférée à cause du manque d'espace, de la vétusté et de la non-conformité aux normes de l'installation. Ce projet de 3,3 M\$ dépasse le plafond de 3 M\$ fixé pour les demandes de ce groupe. Compte tenu de son urgence relative, un montage financier sera discuté au besoin avec le MSSS.

En troisième lieu, on soumet le développement d'une installation satellite du CUSM dans les espaces loués au Complexe Reine-Élisabeth, ancien hôpital du même nom.

Les budgets de fonctionnement additionnels requis pour ces développements devront être obtenus du MSSS en parallèle avec les budgets d'immobilisations. Ces budgets totalisent régionalement un peu plus de 2,8 M\$ dont 860 K\$ au Général Juif, 525 K\$ à St-Mary et 1,5 M\$ au CUSM.

e) Santé mentale – 1 projet / 1,95 M\$

Le projet de regroupement des services externes de gériatrie-psychiatrie vise à rendre plus efficace dans un environnement plus adapté en regroupant des patients présentement dispersés à différents endroits de l'établissement dans un édifice en retrait du campus principal sur le site.

f) Toxicomanie, volet jeunesse - 1 projet / 1,85 M\$

Le Centre d'accueil Le Portage inc. est un établissement privé-conventionné du réseau offrant des services à titre de centre de réadaptation pour les personnes alcooliques et toxicomanes dans une programmation de services reconnus et subventionnés par la Régie régionale. Ce programme comporte un important volet jeunesse de 24 places et revêt un caractère national pour toute la clientèle anglophone.

Le centre opère dans des installations nettement déficientes et le projet vise une relocalisation dans les installations du pavillon John Birks, sur le campus de l'Hôpital Douglas et propriété par bail emphytéotique du Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal à qui les espaces seront loués. D'importants travaux de vétusté et de réaménagement sont requis pour remettre l'installation en état après plusieurs années de non-utilisation.

Le MSSS a déjà signifié à la Régie régionale le caractère prioritaire de ce programme de services.

4.3 Projets majeurs soumis pour mise à l'étude en 2002-2003

4.3.1 Critères d'admissibilité

Peuvent être proposés pour « étude » des projets dont la pertinence et la faisabilité ont été démontrées par des études sérieuses et dont les besoins sont détaillés dans le cadre d'un programme fonctionnel et technique ou, dans certains cas, par une portée de travaux de sécurité ou de vétusté bien définie.

Le projet doit être déposé formellement à la Régie régionale par l'établissement et une recommandation formelle du programme fonctionnel et technique est requise de la Régie régionale avant que le MSSS procède à l'engagement des professionnels.

Tout projet déposé dont l'évaluation n'est pas complétée est considéré comme « besoin » à l'étude au niveau régional.

4.3.2 Approche de priorisation

a) Catégories de projets

Pour faciliter l'analyse dans une perspective globale, on distingue des catégories de projets en fonction de l'organisation de services par type d'établissement. Les projets de maintien des infrastructures (sécurité-vétusté) et ceux visant la recherche forment aussi deux catégories distinctes.

Pour les fins du présent dossier, quatre groupes ont été identifiés :

- Centres hospitaliers de soins généraux et spécialisés (CHSGS)
- Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
- Centres hospitaliers de soins psychiatriques (CHSP)
- Centres de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI)

b) Justification des priorités

Chaque projet est comparé aux autres projets, d'abord à l'intérieur de sa catégorie et ensuite aux projets des autres catégories. L'essentiel des arguments qui permettent de situer le niveau de priorité est donné. Plusieurs projets jugés incontournables pourraient recevoir la priorité régionale n° 1. C'est pourquoi, la gravité de la situation à corriger, les impacts sur l'organisation des services et sur les clientèles, les délais déjà encourus et la capacité de l'établissement ou des autres établissements de même vocation de compenser par des mesures provisoires permettent d'établir l'urgence relative des projets les uns par rapport aux autres.

PRIORITÉ N° 1

•CHSLD Centre-Ville – Rénovation fonctionnelle du Manoir l'Âge d'Or

7,8 M\$

PROBLÉMATIQUE

L'édifice a été construit pour une clientèle autonome légère et compte 240 lits répartis sur 10 étages. L'absence de sanitaires adaptés et d'espaces communautaires rend l'installation déficiente par rapport aux normes ministérielles en CHSLD. Les réaménagements sont possibles avec une réduction des lits à 20 par étage. 2 étages ont déjà été aménagés par la Régie régionale pour accueillir en urgence des bénéficiaires de la communauté juive.

GRAVITÉ DE LA SITUATION

Un des buts du projet est d'améliorer l'accessibilité en CHSLD pour la communauté juive présentement la plus en besoin dans tout le territoire et pour laquelle on prévoit utiliser 40 lits existants qui s'ajouteront aux 40 aménagés par la Régie régionale pour un total de 80 lits avec espaces communautaires et services alimentaires répondant aux exigences du confort culturel requis. On reconnaît que cette première mesure concrète d'accessibilité doit prendre le pas sur

d'autres projets d'amélioration de services déjà existants. Il est souhaité de réaménager en même temps tous les autres étages pour éviter de créer deux (2) zones de qualité de vie différentes dans l'établissement.

IMPACTS SUR L'ORGANISATION DES SERVICES

Cette mesure est une solution élaborée en collaboration avec les membres de la communauté à même les ressources existantes, compte tenu de la non-disponibilité de budget de développement et du délai requis par une construction nouvelle.

CHEMINEMENT

Le projet de réaménagement a été proposé il y a plusieurs années. Les nouveaux objectifs de service ciblés sur la clientèle juive déterminent le caractère prioritaire du projet.

PRIORITÉ N° 2

•Hôpital Louis-H. Lafontaine – Relocalisation d'unités et de services Pavillons Cloutier et Bourget

10,25 M\$

PROBLÉMATIQUE

L'établissement s'est engagé dans un programme ciblé de décroissance majeure de ses lits qui oblige la fermeture de plusieurs unités de soins et amène une dispersion des services dans des immeubles occupés à moitié. Une rationalisation de l'utilisation des espaces est nécessaire dans le cadre d'un plan directeur dont les éléments essentiels sont connus et qui confirme la concentration des services dans les pavillons Bourget et Solange Cloutier.

GRAVITÉ DE LA SITUATION

Trois situations demandent une attention particulière. L'éloignement des soins intensifs de l'urgence est une source de dysfonctionnement et de problèmes de sécurité. Le centre de jour est situé dans un bloc réservé aux patients hospitalisés à long terme et impose une circulation non souhaitée de clientèle dans l'édifice. Enfin, le pavillon Lahaise déjà désaffecté en grande partie doit être complètement libéré pour faire place au CHSLD Mon Quartier – pavillon Jeanne LeBer.

ORGANISATION DES SERVICES

L'hôpital est un pôle régional de services en santé mentale. Le projet en lien direct avec la transformation du réseau et le défi de l'accès dans les services de santé mentale. Les services offerts seront de meilleure qualité et l'efficacité accrue en raison de la meilleure utilisation du parc immobilier.

AUTRES PROJETS.

Un projet semblable de réorganisation de services est proposé dans la présente démarche au même niveau de priorité pour le CH Douglas. Depuis 10 ans, un seul projet majeur a été obtenu dans le secteur de la santé mentale (Hôpital Rivière-des-Prairies – suite au rapport Shadley).

PRIORITÉ N° 2

•CH Douglas – Relocalisation d'unités et de services – pavillon Porteous

10,37 M\$

PROBLÉMATIQUE

L'établissement est situé dans un vaste campus composé de plusieurs bâtiments dispersés dont certains sont vétustes. La décroissance de la clientèle pose un problème majeur d'efficacité et de qualité de service. Le plan directeur des immobilisations a été établi et les priorités identifiées.

GRAVITÉ DE LA SITUATION

Les deux unités de soins du pavillon Porteous qui ont été conservées sont dans un état déplorable et impropre à une prestation de soins de qualité. L'urgence et les soins intensifs situés au pavillon Reed opère dans des locaux inadéquats, insuffisants, non conformes aux normes et éloignés des unités d'admission court terme logées dans deux autres pavillons. La rénovation du pavillon Porteous, bâtiment en bon état physique et bien entretenu permet d'accueillir et d'intégrer les services et les unités.

ORGANISATION DES SERVICES

Il s'agit d'un pôle régional majeur de services en santé mentale pour la population anglophone de l'île. Le projet découle de la transformation du réseau.

AUTRE PROJET

Un projet de même nature est proposé pour Louis-H. Lafontaine au même niveau de priorité.

ORIENTATIONS DU CADRE MINISTÉRIEL DE RÉFÉRENCE

Pour les investissements en santé mentale, le cadre ministériel précise comme ligne directrice qu'aucun lit au-delà de la norme provinciale ne sera considéré pour réaménagement dans les P.T.I., mais qu'il pourra accepter des réaménagements pour favoriser le rétablissement des personnes dans un environnement adéquat. On note ici que tous les aménagements proposés pour les deux (2) centres de soins psychiatriques de la région visent uniquement les lits ciblés par la norme provinciale et que les projets sont conformes à l'orientation ministérielle.

CHEMINEMENT

En 1999-2000, on a inscrit la phase 1 du projet dans les priorités régionales. Le projet a été révisé pour englober les deux phases prévues en une seule.

PRIORITÉ N° 3

•Institut de Cardiologie -Réaménagement et agrandissement de l'urgence et cliniques externes

16,0 M\$

PROBLÉMATIQUE

On a exposé précédemment (4.2 b) la problématique régionale des salles d'urgence. L'Institut de Cardiologie, ayant été conçu à l'origine pour une clientèle référée, n'a pas à proprement parler de salle d'urgence. Au fil du temps, l'Institut a dû recevoir et traiter des patients se présentant en urgence avec des problèmes cardiaques et l'achalandage est tel que l'on doit la considérer comme une unité d'urgence des plus utiles pour tout le bassin de la couronne Nord-Est de Montréal.

Les locaux actuels présentent des lacunes fonctionnelles importantes : salle d'attente servant de couloir aux patients sur civière d'ambulance, aucune salle de triage, aucune aire ambulatoire et locaux de soins exigus et non fonctionnels.

CHEMINEMENT DU DOSSIER

Le programme fonctionnel et technique doit faire l'objet d'une recommandation formelle de la Régie régionale au MSSS.

PRIORITÉ N° 4

•Hôpital Général Juif (SMBD) - Construction de l'aile H

81,0 M\$

PROBLÉMATIQUE

Plusieurs interventions majeures dans divers services cliniques ont été envisagées séparément, dont le réaménagement des soins intensifs coronariens (priorité régionale n° 7 en 1999), le réaménagement des soins intensifs au complet incluant l'unité coronarienne mentionnée précédemment et les soins intensifs médicaux chirurgicaux (priorité régionale n° 4 en 2001). D'autres interventions sont nécessaires en dialyse rénale en radio-oncologie (programme national), au bloc opératoire et dans un certain nombre de cliniques externes spécialisées.

SOLUTION PROPOSÉE

Dans le cadre d'un plan directeur immobilier, le projet d'agrandissement de l'hôpital par l'ajout d'une nouvelle aile (H) permettra de maintenir les activités pendant les travaux et de satisfaire à l'ensemble des besoins. Un budget additionnel de 2 M\$ est requis pour les coûts de base de l'installation (chauffage, entretien, etc.).

PRIORITÉ RELATIVE

La gravité des situations observées dans les services névralgiques de l'établissement depuis plusieurs années et les niveaux d'activités sont des facteurs déterminants dans la priorité accordée au projet.

CHEMINEMENT

Le projet a été formellement recommandé par la Régie régionale (23 octobre 2001).

PRIORITÉ N° 5

•C.H. de Verdun - réaménagement des cliniques externes et médecine de jour 10,35 M\$

PROBLÉMATIQUE

Les installations du Centre hospitalier de Verdun compte parmi les plus vétustes de la région au plan de la fonctionnalité et un plan directeur immobilier a été mis au point en vue de cibler des interventions majeures selon un ordonnancement optimal. Ainsi, le réaménagement de l'urgence a été complètement revu dans cette nouvelle perspective. Le dossier prioritaire suivant vise les services ambulatoires via les cliniques externes et la médecine de jour.

PRIORITÉ RELATIVE

Le projet était inscrit en priorité n° 10 en 2001-2002 est ainsi représenté en priorité n° 5 compte tenu de l'avancement des autres projets.

PRIORITÉ N° 6

•Hôpital Général Juif (SMBD) – Agrandissement du centre de recherche et services ambulatoires 50,0 M\$ (8 M\$ par le MSSS)

PROBLÉMATIQUE

Dans la foulée du programme fédéral de la Fondation canadienne de l'innovation (F.C.I.), les installations de recherche s'avèrent insuffisantes dans plusieurs établissements ayant bénéficié de subventions très importantes et des fonds ont été alloués pour des projets de construction.

L'Hôpital Général Juif est un leader dans plusieurs axes de recherche, notamment l'axe VIH/SIDA et l'axe CANCER. Un projet de construction de 50 M\$ a été formellement recommandé au MSSS en 2001 qui n'a pu se concrétiser. Eu égard aux échéances fixées par le F.C.I., l'hôpital a dû réviser son approche ainsi que le plan directeur immobilier.

La nouvelle proposition consiste à l'ajout de cinq (5) étages au-dessus de l'aile E, dont deux (2) consacrés à la recherche et trois (3) aux services cliniques. On regroupe ainsi en un seul projet des composantes jugées les plus urgentes du développement de la recherche ainsi que celles de l'expansion des espaces consacrées aux services ambulatoires de l'hôpital. La proximité des cliniques d'oncologie est un facteur déterminant dans la solution choisie par l'hôpital.

FINANCEMENT

L'hôpital propose un montage financier comportant des participations du F.C.I. (9,75 M\$), du ministère de la Science et de la Technologie (12,7 M\$), de la Fondation de l'hôpital (19,6 M\$) et s'engage à réaliser le projet avec une participation du MSSS limitée à 8 M\$.

CHEMINEMENT DU PROJET

Un nouveau programme fonctionnel et technique (P.F.T.) est en cours d'élaboration à partir des P.F.T. déjà déposés à la Régie régionale sur la recherche et sur les services ambulatoires. Les échéances imposées aux subventions requièrent un cheminement particulier.

PRIORITÉ N° 7

•Centre Miriam – relocalisation à Mtl de la clientèle du pavillon Vimont de Laval 2,97 M\$

ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES

Le MSSS favorise le maintien en milieu naturel des personnes présentant une déficience intellectuelle et leur réinsertion sociale. Le parc immobilier offre dans l'ensemble un nombre de places supérieur au besoin et le MSSS appuie la création de milieu de vie adaptée hors-institution.

PROBLÉMATIQUE

Le Centre Miriam est un établissement traditionnellement rattaché à la communauté juive et sa clientèle de 47 bénéficiaires est encore hébergée en mode institutionnel dans son pavillon Vimont à Laval.

SOLUTION

Le projet de relocalisation est conforme aux orientations ministérielles. La clientèle est rapprochée de la communauté. En plus des résidences de type familial qui accueilleront la majorité des clients, l'établissement veut aménager une résidence communautaire pour 17 clients qui ont des besoins au plan médical et comportemental en reliant entre elles trois (3) maisons distinctes conçues pour six (6) clients chacune. On pourra ainsi fournir un encadrement plus important et des services particuliers sans s'écarter du caractère de milieu naturel.

PRIORITÉ

Ce projet pourrait à la limite être réalisé en région et faire partie de la liste des projets inférieurs à 3 M\$.

À cause de la complexité découlant de la relocalisation, tant au plan de la recherche de terrain, de la disposition de l'immeuble et des coûts de transition, il a été inscrit dans la liste des projets soumis pour étude à un niveau suffisamment élevé pour en permettre l'approfondissement au cours des prochains mois. La Fondation a proposé une participation de 1 M\$ et l'investissement relativement peu élevé a peu d'impact sur l'avancement des autres projets.

CHEMINEMENT

Le programme fonctionnel et technique du projet a été déposé à la Régie régionale et devra être recommandé formellement au MSSS.

PRIORITÉ N° 8

•Résidences Laurendeau, Légaré, Louvain – rénovation fonctionnelle et agrand. 15,46M\$ pavillon Louvain

Le pavillon Louvain est une installation qui dessert présentement 155 bénéficiaires construit initialement pour personnes autonomes, elle présente un niveau élevé de vétusté fonctionnelle (sanitaires non adaptés, absence d'espace communautaire) et ne rencontre pas les normes ministérielles en CHSLD. L'agrandissement est nécessaire pour faire les aménagements sans réduire le nombre de lits.

PRIORITÉ N° 9

- **Foyer Rousselot / réaménagement fonctionnel et agrandissement** **11,73 M\$**

GRAVITÉ DE LA SITUATION

L'installation physique actuelle dessert 157 bénéficiaires et présente un niveau élevé de vétusté fonctionnelle et ne rencontre pas les normes ministérielles en CHSLD.

L'agrandissement requis pour maintenir le nombre de lits sera effectué à même l'aile «C» présentement propriété de la Corporation Province Ville-Marie des Sœurs grises et dont le coût d'acquisition (3 M\$) s'ajoute au coût du projet.

PRIORITÉ N° 10

- **Manoir Cartierville - rénovation fonctionnelle** **17,5 M\$**

PROBLÉMATIQUE

Ce projet est présenté pour la première fois dans la liste des priorités régionales d'immobilisations. L'établissement héberge 285 bénéficiaires dans une installation physique qui n'offre pas le « milieu de vie » et les commodités nécessaires pour un hébergement et des soins de qualité. Un plan directeur immobilier et un P.F.T. ont été déposés à la Régie régionale.

CHEMINEMENT

Le programme fonctionnel et technique devra être recommandé au MSSS.

PRIORITÉ N° 0

- **Hôpital Maisonneuve-Rosemont - agrandissement et réaménagement de la radio-oncologie** **39,5 M\$**

PROBLÉMATIQUE

Ce projet a été élaboré dans le cadre de la planification nationale des services de radio-oncologie. Il consiste essentiellement à ajouter trois (3) accélérateurs linéaires ainsi que les équipements de planification et de simulation requis.

PRIORITÉ NATIONALE

Le MSSS considère les projets de services ultraspecialisés dont ceux de radio-oncologie comme des priorités nationales indépendamment des priorités régionales (priorité « 0 »).

Tableau 4: Priorités régionales d'immobilisations 2002-2003
Projets inférieurs à 3 M\$

ÉTABLISSEMENTS	DESCRIPTION	COUT PROJET
a) HAUTE TECHNOLOGIE - équipements Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal Institut de cardiologie de Montréal Hôpital Maisonneuve-Rosemont CUSM - Hôpital de Montréal pour Enfants CUSM - Hôpital Neurologique CUSM - Hôpital Royal Victoria Hôpital St-Mary Hôpital Sainte-Justine	TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS ET INSTALLATION	
	Aménagement 2e salle de résonance magnétique	1,500
	Aménagement salle de résonance magnétique (dév autorisé)	0,600
	Aménagement 2e salle de résonance magnétique	0,850
	Aménagement salle d'hémodynamie	1,500
	Aménagement salle de résonance magnétique et angiographie biplan	2,200
	Aménagement salle de résonance magnétique (dév autorisé)	1,700
	Aménagement salle de résonance magnétique (dév autorisé)	0,850
	Aménagement salle d'angiographie et salle de résonance magnétique	0,800
	Sous-total :	10,000
b) URGENCES Centre hospitalier de Lachine Hôpital Fleury Hôpital Jean-Talon	Réaménagement de l'urgence	1,000
	Réaménagement de l'urgence	2,000
	Réaménagement de l'urgence	1,630
	Sous-total :	4,630
c) CHSLD Résidences Mance-Décary / Pavillon Saint-Henri CHSLD du Plateau Mont-Royal / Centre Jean-de la Lande CHSLD Armand-Lavoigne	Rénovation de 48 chambres / aile est	1,880
	Réaménagement espaces communs et services / 3e au 7e	1,940
	Réaménagement blocs sanitaires et services / 6 unités	1,170
	Sous-total :	4,990
d) SUPPLÉANCE RÉNALE Hôpital Général Juit S.M.B.D. Centre hospitalier de St-Mary CUSM - Hôpital Général de Montréal	Agrandissement temporaire hémodialyse	1,000
	Réaménagement de la dialyse	3,353
	Aménagement clinique d'hémodialyse (incluant équipements)	0,500
	Sous-total :	4,853
e) SANTÉ MENTALE Centre hospitalier Douglas	Régrouper services externes gériatrie-psychiatrie	1,950
	Sous-total :	1,950
f) TOXICOMANIE, VOLET JEUNESSE Centre de réadaptation de l'Ouest de Montréal	Relocalisation du C.A. Le Portage au pavillon John Birks	1,850
	Sous-total :	1,850
TOTAL des projets < 3,0 M\$		28,278

Tableau 5: PRIORITÉS RÉGIONALES D'IMMOBILISATIONS 2002-2003
PROJETS SOUMIS POUR ÉTUDE

PRIORITÉ	ÉTABLISSEMENTS	CATÉGORIE	DESCRIPTION	COUT PROJET
1	CHSLD Centre-Ville / Manoir de l'âge d'or	R	Rénovation fonctionnelle	7 800
2	Hôpital Louis-H. Lafontaine	R	Réaménagement fonctionnel majeur - phase 1	10 250
2	Centre hospitalier Douglas	R	Rénovation urgence, admission, soins intensifs (Pavillon Porteous)	10 375
3	Institut de Cardiologie de Montréal	N	Réaménagement et agrandissement de l'urgence et cliniques externes	16 000
4	Hôpital Général Juif S.M.B.D.	M	Construction aile H et réaménagements	81 100
5	Centre hospitalier de Verdun	R	Réaménagement cliniques externes et médecine de jour	10 350
6	Hôpital Général Juif S.M.B.D.	N	Agrandissement centre de recherche et services ambulatoires	50 000
7	Le Centre Miriam	N	Relocalisation A MtI -clientèle du pavillon Vmont de Laval	2 927
8	Résidences Laurendeau, Légaré, Louvain	R	Rénovation fonctionnelle et agrandissement - Résidence Louvain	15 466
9	Foyer Rousselot	R	Rénovation fonctionnelle et rénovation fonctionnelle	11 730
10	Manoir Cartierville	R	Rénovation fonctionnelle	17 500
0	Hôpital Maisonneuve-Rosemont	N	Agrandissement et réaménagement de radio-oncologie	39 514
TOTAL des projets > 3 MS				273 012

Légende:
 R: projet redéposé
 N: nouveau projet
 M: projet modifié

* Participation du MSSS de 8 MS



RÉGIE RÉGIONALE
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX
MONTRÉAL-CENTRE